

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

UNIVERSITE ABOU BAKR BELKAÏD – TLEMCEM –



*Faculté des Lettres et des Langues
Département de Français*



Thème

Les « Jeunes Algériens »

Procédés et engagement

**Analyse du discours politique de Si M'hamed Ben Rahal
et Ben Ali Fekar**

Thèse en vue de l'obtention du diplôme de Doctorat en Es Sciences

Option : Sciences du Langage

Présentée par :

M. El Hassar Abdelkader Salim

Sous la direction de :

M. Pr. Boumediene Benmoussat

Membres du jury

Pr. ALI BENCHERIF Zakaria	Professeur	Université de Tlemcen	Président
Pr. BENMOUSSAT Boumediene	Professeur	Université de Tlemcen	Rapporteur
Pr. ABLALI Driss	Professeur	Université. Lorraine	Examineur
Pr. CHIALI-LALAOUI Fatima.Z	Professeur	Université. Oran 2	Examinatrice
Dr. TALEB Souad	MCA	Université de Tlemcen	Examinatrice
Dr. ATMANE Yahia	MCA	Université. Sidi Belabes	Examineur

Année universitaire 2018/2019

REMERCIEMENTS

Cette thèse a été menée à son terme grâce à l'appui et au soutien de nombreuses personnes qui, à divers titres, ont guidé ma recherche apportant aides, conseils avec toute l'attention au sujet dont j'ai choisi le thème à traiter aux fins de ma thèse de doctorat à savoir : "Les Jeunes Algériens, procédés et engagement", m'appuyant sur leurs conseils et leurs orientations pour étudier et analyser les discours de deux personnalités intellectuelles et politiques, Si M'hamed Ben Rahal et Ben Ali Fékar ayant marqué, historiquement, une des premières étapes de prise de parole politique, au début du XXe siècle, à un moment où la colonisation française de l'Algérie était devenue inéluctable après les échecs militaires et insurrectionnels sous la bannière du héros national l'émir Abdelkader et des chefs des insurrections populaires. Mes chers Professeurs y trouveront là l'hommage sincère de ma reconnaissance.

Dans le long temps de mes recherches rendues souvent difficiles à cause du problème des sources et de la documentation, j'ai obtenu toute l'aide nécessaire et par là, combien utile auprès de Monsieur le Professeur Boumediene Benmoussat, mon directeur de recherche, qui a encouragé et suivi attentivement, jusqu'à la fin, mon long travail de recherches.

Mes plus vifs remerciements vont aussi à Monsieur Driss Ablali, Professeur des universités, université de Lorraine, mon co-directeur de recherche, pour le temps qu'il a consacré patiemment à suivre l'évolution de mes recherches.

Un témoignage de reconnaissance à Monsieur Paul Siblot, Professeur émérite de l'université Paul Valéry de Montpellier qui a jugé de l'intérêt d'un tel travail du point de vue de l'étude et de l'analyse.

En guise de reconnaissance, mes encadreur et directeurs de recherches y trouveront là le témoignage de ma sincère gratitude.

Enfin, Je remercie les membres du jury qui ont bien voulu lire et évaluer ce travail de recherche.

Je dédicace ce travail :

-A mes parents qui ont fait le choix de m'inculquer les valeurs humaines de travail, d'éducation, de respect et d'ouverture.

-A mon épouse Djazia pour son soutien permanent

-A mes filles ; Mansouria et Selma

- A mes frères et sœurs

“Comment l’indomptable recherche scientifique va-t-elle rester au service du mieux-être physique et mental de tous ? Deux maîtres mots : éducation et éthique, qu’il faut traduire en pratique”.

Etienne-Emile Baulieu

INTRODUCTION

Le travail ci-dessous présenté porte essentiellement sur l'analyse du discours chez les éléments de la première élite politique algérienne, au début du 20^{ième} siècle. Il met en évidence des sujets et leurs discours, identitaires et politiques, dans le contexte précis de la colonisation. La mobilisation des premières élites traditionnelles et modernes offre le contexte d'une lutte dont Si Mohamed Ben Rahal et Si Ben Ali Fekar furent parmi les premiers protagonistes ou leaders les plus en vue et les plus représentatifs à leur époque. Il est historiquement établi que si la colonisation du pays a commencé en 1830, elle ne cessa cependant de mobiliser le peuple dans une résistance qui a duré longtemps après, jusqu'à l'aube du XXe, siècle sous la bannière du héros national l'émir Abdelkader relayé par les chefs des insurrections populaires : Cheikh Bouamama, Cheikh el-Haddad, Cheikh el-Mokrani, etc. L'échec de la lutte armée n'allait point, malgré les durs moments et les meurtrissures subies, réduire le peuple algérien à subir docilement, la mort dans l'âme, la colonisation.

Après les terribles années d'un face à face armé, le début du XXe siècle allait certes marquer l'instant d'une ère nouvelle dans la lutte celle-ci politique, qui a mobilisé les jeunes de l'élite nouvelle formés à la double école arabe et française. L'œuvre de cette intelligentsia représentée par la mouvance des « Jeunes Algériens » n'est que la première étape, tâtonnante encore, vers la première résistance anticoloniale, celle du mouvement national, avant la confrontation armée exigeant l'indépendance. La parole politique et l'écrit allaient ouvrir une brèche dans le mur de silence séparant les deux communautés arabe et française. La prise de parole n'est nullement considérée comme un acte de reconnaissance ou de légitimation du fait colonial mais le début d'une autre forme de lutte celle-ci politique et intellectuelle tranchant dans le vif des problèmes, entre autres, de reconnaissance de droits, par la colonisation.

La politique coloniale faite de spoliations, de vexations et d'humiliations allait certes raidir les positions de la bien-pensance traditionnelle (foqahas et hommes de la religion) détenteurs de l'autorité morale et moderne ouvrant ainsi la voie à un engagement politique de ce que le discours politique désigne sous le nom de "société civile" représentative. En déplorant la marginalisation des Algériens, les Jeunes minoritaires encore sortis des écoles françaises vont dénoncer le statut de "néant humain" réservé aux autochtones et revendiquer l'application des principes de droit

humains mis à mal par le code répressif de l'indigénat. Le changement qui allait ainsi s'opérer explique le phénomène naissant des Jeunes. *''C'est cette intelligentsia qui va prendre l'initiative de la reprise historique''*, écrit le sociologue algérien Abdelkader Djeghloul pour donner sens à ce phénomène (1984, p. 67) de la première forme de résistance politique.

La responsabilité des intellectuels algériens formés à l'école de la colonisation va se trouver engagée dans un combat politique, moral et culturel en vue d'une reprise historique. Elle fut une étape balbutiante mais combien riche en événements dans un pays durci par la position des colons plus soucieux de préserver leurs intérêts, l'Algérie étant devenue par eux, comme une sorte de prise de guerre, ou ses habitants désignés péjorativement *''Indigènes''* font partie de son butin. Les colons avaient aussi plus de mal à s'accommoder avec cette émergence des *''Jeunes''* jusqu'à limiter leur instruction. Les premières médersas, créées en 1852, affichaient une orientation vers *''la formation de l'élite intermédiaire pour la gestion du pays arabe''*. Il ne restait d'autres choix à la génération restreinte, issue aussi des premières écoles indigènes, que de prétendre par la politique arrachée une reconnaissance avec une certaine ouverture. C'est ainsi que, dans cette phase, la résistance anticoloniale a jeté les premiers jalons d'une lutte pour les droits et cela, en revendiquant le principe historique légitimant la République de l'égalité et des libertés dont les principes sont élevés au panthéon de la République de Montesquieu et de Rousseau.

Le mouvement de l'intelligentsia appelé *''Jeune Algérien''* fait partie de la mémoire historique oubliée de l'Algérie. C'est là, une période au cours de laquelle s'est opérée l'appropriation de la parole politique par des jeunes qui ont mérité la désignation de *« Jeunes Algériens »* sous l'influence du mouvement mobilisateur des *''Jeunes''* en Turquie appelant à l'éveil pour le renouveau du monde musulman entamant de grandes réformes sous l'effet des *''Tanzimat''*. Il y a un besoin de recherche sur ce mouvement dont le chercheur Abdelkader Deghloul a contribué à l'étude dans ses premiers essais d'approche. Ce moment d'émergence des Jeunes sur la scène politique est resté totalement occulté ou escamoté par des jugements aliénants. Le chercheur Abdelkader Djeghloul évoquant le temps de la nouvelle intelligentsia algérienne pragmatique à l'aube du 20^{ième} siècle écrit : *''Cette période est en effet marquée par la crise profonde de la sphère culturelle algérienne. L'effondrement*

partiel du système éducatif et religieux précolonial, l'implantation auto freiné de l'appareil scolaire colonial induisent un triple processus de déculturation massive, de conservation – transformation partielle et d'émergence fragile d'éléments d'une nouvelle sphère culturelle'' (1984, p. 87) et d'observer encore, plus loin : *''Les nouveaux intellectuels qui apparaissent sur la scène culturelle pendant cette période sont les agents dynamiques de la constitution de cette nouvelle sphère. Intelligentsia réduite numériquement, intelligentsia morcelée, traversée de nombreux clivages, intelligentsia tiraillée entre un Occident qui s'impose par sa réussite matérielle et une pensée arabo-islamique qui continue de fasciner, à la fois contre-point réel et antidote mythique face à l'Occident conquérant''* (Ibid, p. 89). Précurseur dans ce créneau, notre travail incite à d'autres recherches sur le même sujet qui, au-delà de ce que nous avons tenté d'étudier dans ce travail, peuvent également porter sur l'analyse des rapports de connexion à d'autres mouvements similaires dans le temps appartenant à la mouvance des "Jeunes" à travers le monde arabe sous domination coloniale en Egypte, en Tunisie...

Avant de nous atteler à l'exercice de l'explication de la problématique, il sied de rappeler les différents travaux réalisés autour de l'engagement de l'élite « Jeunes Algériens » et des premiers discours politiques, au début du XX^{ème} siècle, pendant la colonisation française. Notre souci dans cette recherche fut surtout de réunir le maximum de matériaux rendant possible la réalité de ce phénomène dont nous traitons avec en référence le langage. Certes, l'entreprise ne fut pas facile puisqu'il fallait rassembler une documentation parcimonieuse confinées dans différentes bibliothèques publiques et privées au niveau du pays et surtout en France, s'agissant surtout des discours politiques des premiers acteurs de ce courant à travers les journaux et des livres.

Parmi les rares recherches qui ont abordé la matière discursive des "Jeunes ", nous avons retenu et pris en considération les écrits du sociologue et chercheur Abdelkader Djeghloul qui a beaucoup réagi sur la question contribuant ainsi, de par ses nombreuses réflexions et écrits, à élucider les traces discursives de la première élite algérienne dite « Jeunes algériens » particulièrement dans son livre « *Eléments d'Histoire culturelle algérienne* »¹. Le deuxième travail sur lequel nous nous sommes

¹ Djeghloul Abdelkader, *Eléments d'Histoire culturelle algérienne*, ENAL, Alger, 1984

basés pour faire avancer notre recherche est celui de l'incontournable historien Charles Robert Ageron qui réunit, dans son livre « *Les algériens musulmans et la France 1871-1919* »² une somme considérable d'éléments concernant les premières expressions politiques algériennes, de l'élite algérienne formée à l'école franco-arabe, en contexte colonial, à travers des protagonistes politiques du début du 20^{ième} siècle tels : Ben Larbi, M'hamed Ben Rahal, Aboubekr Abdesselem, Ben Ali Fekar, Abdesselem Taleb.

Cette documentation pourrait être utile également aux chercheurs qui ont rendu profondément lisible le sujet à l'aube de la renaissance du monde arabe et qui reste à peine effleuré par des travaux alors qu'il aura marqué le début des premières expressions politiques en Algérie. Traiter de ce sujet est intellectuellement profitable dans la mesure de l'importance des thèmes abordés par ses leaders et dont nombre d'entre eux continuent à manifester leur actualité.

Après cet inventaire des travaux antérieurs, nous nous rendons facilement compte que nos prédécesseurs ont certes travaillé sur les premières formulations politiques du dire politique algérien de la première heure cependant, les discours que nous présentons à l'étude particulièrement ceux de Ben Ali Fekar et Si M'hamed Ben Rahal demeurent inconnus, ce qui donne immédiatement un caractère original à notre recherche. Cela a constitué l'une de nos premières motivations. Bien qu'ayant la même substance que les autres, notre recherche à l'aide de notre corpus, s'oriente davantage dans une dimension linguistique, inscrite en sciences du langage, ayant pour démarche analytique centrale l'analyse du discours d'où l'énoncé de notre sujet de recherche : Le mouvement des « Jeunes Algériens », de l'engagement et des procédés. Analyse des discours politiques de Ben Ali Fekar et M'hamed Ben Rahal. Notre problème réside dans le fait que l'on a peu ou partiellement connaissance de l'existence de ce mouvement et des motivations qui ont impliquées le rôle de ces leaders parmi les premières élites.

Ces deux acteurs appartiennent à ce mouvement précurseur en Algérie, le mouvement des « Jeunes Algériens » qui ont fait incursion dans le champ politique et de prise de parole politique pour exprimer les sentiments et ceux, de leurs concitoyens à l'égard de la politique coloniale française. Dans notre recherche, nous avons tenté de

² Charles-Robert Ageron, *Les algériens musulmans et la France 1871-1919* T. I et II, Presses universitaires de France, Paris, 1968.

mesurer à la fois cette parole politique et l'action qui en a découlée résultat de leur engagement d'où la motivation des questions que nous posons : Dans quelle mesure et sur quels points le discours politique de la nouvelle élite intellectuelle dite « Jeunes Algériens » va-t-il s'orienter face à la politique française en Algérie ? Y'a t-il des similitudes, dans les deux discours, dans la manière de se prononcer, de poser les problèmes, voire de formuler les revendications sur la situation coloniale en Algérie ? Comment vont-ils exprimer leurs sentiments ? Quels types de stratégies discursives ont-ils employé dans leurs discours ? Quelles sont leurs « solutions » présentées comme des conséquences directes à une situation coloniale ? Ce sont là des questions intéressantes auxquelles nous avons d'apporter des réponses.

Les caractéristiques de cette problématique à la fois contextuelle et discursive, rassemblées dans un même champ de recherche, ont donné naissance à l'intitulé de notre thèse : Le mouvement des « Jeunes Algériens », de l'engagement et des procédés. Compte tenu de cette floraison de questionnements formulés, nous affinerons davantage notre problématique, la question centrale de notre recherche, comme suit : Dans quelle mesure ces deux personnalités algériennes du monde politique vont elles prendre la parole et s'engager dans le champ politique fermé jusque-là aux « indigènes » ? Autrement dit, par quels procédés linguistiques et formes discursives passent leur message politique, et quelle est la portée et la légitimité de leur engagement politique ?

Le sujet est vaste, ambitieux, et appelle une étude pluridisciplinaire. L'acte de la parole voire sa légitimité, son objectivité renvoie à un contenu ou état de fait qu'il y a lieu de maîtriser. Ce langage serait rationnel tant leurs revendications correspondraient à des faits reflète d'une réalité perceptible. Quelle va être la réaction de cette intelligentsia ? Voilà ce que nous essayons de comprendre à travers l'œuvre de deux jeunes de la première élite algérienne : M'hamed Ben Rahal et Ben Ali Fekar.

L'hypothèse autour de cette approche, visant à mettre en valeur l'engagement de ces discours, nous motive à inscrire les discours dans une mouvance de l'énonciation performative, pour la raison que ces discours visaient l'accomplissement d'une action formulée par le biais du discours. Une hypothèse qui recherche, dans « *L'œuvre française en Algérie, jugée par un Arabe* » et « *Dépositions de 1891* », des actes de langage d'ordre perlocutoires, dits explicitement ou implicitement, renvoyant à ce qu'il

faut faire ou penser. Dans ce cadre, il est nécessaire d'engager un lien entre la forme du langage (énonciation) et une idéologie oppressante d'un pouvoir colonial en place. Ainsi, les discours exprimeraient-ils un faire-faire, un faire persuasif et une tendance idéologique ? Ces discours manifestent ainsi, quelques questions nécessaires pour la recherche : Quelle analyse pragmatique engage-t-on pour les grandes unités du discours ? Comment peut-on influencer une action, par le biais de signes linguistiques, et des opinions ? Quels sont les actes performatifs les plus représentant dans les discours ? Comment les classer ? Et Quelles valeurs illocutoires performatives manifestent-ils ?

Dans notre démarche, le choix des différents énoncés, contenus dans notre corpus de base « *L'œuvre française en Algérie, jugée par un Arabe* » et « *Dépositions de 1891* », obéit à des critères de compréhension des facteurs linguistiques, historiques et politiques. Dans cette optique, notre choix énonciatif porte sur des sujets consacrés par Ben Ali Fekar et Si M'hamed Ben Rahal à l'indigénat, à la reprise historique, à l'assimilation, à la conquête des droits, à la langue en tant que vecteur à l'émancipation et la culture enfin, à la phénoménologie du progrès et de la modernité en tant que facteurs d'évolution et de libération. Nous y relèverons également à l'intérieur de ces grands axes dégagés plus haut les différents lexèmes porteurs de sens et autour desquels l'idée de l'engagement prend forme et que nous essayerons de développer afin d'en connaître plus et de les situer dans le contexte énonciatif dans lesquels ils se produisent. Ces discours constituent le corpus de référence fondé sur la base de "moments" ou "instants" discursifs abordés par chacun des auteurs. La notion de "moments discursifs" permettra de dérouler une analyse dans le fil horizontal du discours. Le fil vertical du discours permettra la recontextualisation des dires.

L'échantillonnage repose sur une sélection thématique ainsi, nous avons relevé un certain nombre de concepts et idées traités dans les discours avec autant d'énoncés, à savoir : L'émancipation par la langue, l'idéologie implicite, la religion, la science, la langue, la modernité, la compétence linguistique, l'engagement politique. Un échantillonnage qui se fonde et se construit sur les récurrences, les reformulations, les manières de dire, les discours transverses. Nous tenterons en même temps d'identifier les différents modes discursifs explicatifs notamment, la mémoire interdiscursive dans le processus explicatif, les paradigmes désignationnels du fait de l'évènement en

question voire aussi les déclencheurs mémoriels. Nous tenterons de désigner les mots qui fonctionnent sous le régime de l'allusion plutôt que celui de la désignation. Les grandes lignes de la pensée du discours politique de Ben Ali Fekar et M'hamed Ben Rahal seront soutenues par des énoncés puisés dans les mêmes discours et qui font l'objet de l'inventaire cité en annexe.

Dans ce travail, le choix des énoncés est volontaire mais loin d'être exhaustif. Il correspond à un choix qui obéit à des critères de compréhension et de réflexion à la limite de nos connaissances des facteurs politiques qui ont conduit l'étude du sujet par l'auteur. Notre choix s'est porté sur les énoncés du discours politique que nous avons jugés utiles et révélateurs pouvant cerner l'engagement dans ses différentes formulations et manifestations. Ces discours contiennent certes, aussi, d'autres indices et énoncés renfermant des sous-entendus et comme le dit si bien Mme C. Kerbrat - Orecchioni : *''On ne parle pas toujours directement''* (C. Kerbrat-Orecchioni, 1986, p. 86). Le discours politique qu'on essaye d'analyser contient une infinité de non-dits et ça sera là, une occasion d'y revenir dans d'autres recherches pour y déceler d'autres énoncés implicites.

Cette étude a en effet, un caractère sociohistorique, politique et linguistique, touchant au domaine spécialisé de la pragmatique linguistique, dans laquelle nous inscrivons notre recherche, qui, avec ses rapports et ses domaines, fait de la langue un objet d'étude d'une grande importance. Ce regard porterait non seulement sur les relations de vérité mais aussi la valeur informative. Outre les effets produits par les énoncés et l'influence argumentative, la pragmatique s'occupe du discours de manière générale. Elle porte un regard pluridisciplinaire de par sa stratégie d'ensemble qui se veut une stratégie scientifique ouverte associant plusieurs stratégies scientifiques fermées. Anne Reboul et Jacques Moeschler (1998, p. 143) décrivent la pragmatique comme « une stratégie contextualiste » consistant à « *compléter dans un programme de recherche une ou plusieurs stratégies réductionniste(s) ou scientifique(s) fermée(s) pour rendre compte d'un phénomène que la stratégie réductionniste n'arrive pas à décrire de façon complète ou satisfaisante en phénomène et des éléments internes au phénomène mettant à jour les interactions entre les éléments extérieurs au phénomène* » (*Ibid*, p. 155). L'objet de la pragmatique reste, sans nul doute, l'usage de la langue en contexte mais aussi en relation avec des disciplines proches de la

linguistique, visant la construction du sens au moyen d'un décryptage sémantico-pragmatique. En pratique l'exercice s'avère complexe du fait de la réalité du langage humain manifestant souvent imbriqué, accessible seulement par la représentation linguistique. La pragmatique, discipline des sciences du langage, vise, de par ses objectifs, à étudier les moyens et procédés qui permettent au discours de provoquer des modifications dans les domaines cognitifs, socio-affectifs, psychologiques et d'envisager des actions. Ainsi, l'énonciation se présente, de ce fait, comme une espèce particulière d'action. Elle est définie comme suit : « *Parler, c'est sans doute échanger des informations ; mais c'est aussi effectuer un acte régi par des règles précises (dont certaines seraient universelles), qui prétend transformer la situation du récepteur et modifier son système de croyance et / ou son attitude comportementale, corrélativement, comprendre un énoncé, c'est comprendre, outre son contenu informationnel, sa visée pragmatique* » (Kerbrat-Orecchioni, 1985, p.185).

Langue et action se trouvent, dans ce processus, liées à un cadre affectif non verbal et à des finalités pratiques comme le voit Searle (1982) et Austin (1970) dans leurs théories des actes de langage. Austin, leader dans le domaine, a rédigé son livre « *Quand faire, c'est agir* » (1970, p. 105) soutenant que l'objectif de la langue était d'exercer une influence effective. Ce regard théorique nous paraît intéressant et semble concorder aux finalités de notre travail de recherche et aux intentions analytiques que nous envisageons d'entreprendre, sur des bases de la pragmatique, dans les discours politiques choisis et mis à l'étude, autour de l'engagement de l'élite dite « jeunes Algérien » à travers deux représentants de ce mouvement Ben Ali Fekar et M'hamed Ben Rahal. Une analyse qui ambitionne et tente d'élucider un contenu discursif, souvent implicite, son sens et la portée politique et linguistique des discours enfin, son engagement.

Dans notre travail nous nous en tiendrons à l'étude linéaire des énoncés clairs de leur discours. Cependant pour rendre crédible notre démarche au plan scientifique, il était nécessaire de consacrer un long travail à faire une approche "micro-historique" de cette période. J'ai favorisé pour cela une recherche qui m'a permis de situer le milieu, les faits historiques, les événements discursifs, les personnages, en réunissant une documentation constituée des principaux écrits de presse, discours et travaux de recherches du cru de ces deux personnalités intellectuelles et politique

algériennes. La dynamique discursive qu'elles ont choisie est inséparable de la mémoire socio-historique et archéologique de la société. En effet, dans notre analyse, le cadre spatio-temporel a une grande importance. Aux fins de ce travail, nous avons fait parallèlement tout ce qu'un historien classique aurait dû faire pour présenter le moment historique fondateur du discours, en opérant une vaste approche historiographique sans laquelle les protagonistes, leurs arguments... seront comme désincarnés.

Du point de vue méthodologique, la question du contexte en analyse du discours est au centre de ce travail. Une construction hors-contexte ou hors corpus était à l'évidence une démarche à éviter car irrationnelle. Le contextualisme d'une telle démarche a pour but de "conférer une force illocutionnaire, une dimension actionnelle aux concepts confrontés nous rapproche tout autant de la synthèse récente de Rolf Reichardt sur la culture démocratique de la Révolution française (Jacques Guilhaumou, 2006, p. 93). Dans notre travail, nous avons tout fait pour maintenir le lien avec les événements eux-mêmes et cela afin de donner une explication au fait discursif rapporté par les langages en circulation. Le fait discursif cache certes la vérité profonde de stratégies, d'affrontements et parfois même d'alliances langagières d'où le corps complexe des discours. Les débats sur les enjeux discursifs en histoire sont certes toujours d'actualité. Jacques Guilhaumou note, en effet, que " *les années 80 marquent un tournant décisif dans la mesure où ce qu'il est convenu d'appeler désormais l'analyse du discours du côté de l'histoire* " (Ibid, p. 196). Le discours comme objet de l'histoire se veut aujourd'hui une discipline restreinte, mais rigoureuse souligne le professeur J. Guilhaumou (Ibid, p. 198).

Le sujet est nouveau étant donné que la période dont il est traité du sujet à travers le rôle joué par les premières élites a fait l'objet de réticences de la part des historiens et cela, en raison de préjugés peut être même de parti pris dont nous aborderons la question, au fur et à mesure de notre travail. Le but de notre étude est ainsi d'interpréter le langage de cette littérature à différent niveau de lecture de son langage variant entre une formulation claire et obvie ou à connotation implicite et voilée, avec des énigmes. Le discours politique de la première élite consacre non seulement la prise de parole politique mais aussi un moment fondateur de l'espace discursif et idéologique né des rapports de domination avec le système colonial.

Ce travail est divisé en quatre chapitres à l'intérieur desquels se construisent différentes sections. Dans un premier chapitre, intitulé « Thème, cadre théorique », cette étude rendra compte du thème central, du domaine d'étude et de recherche dans lequel il s'inscrit. D'une part, nous nous intéresserons au thème de l'engagement; ses acceptations plurielles, ses articulations, ses liens avec la politique et l'action politique, des libertés et contraintes mais aussi au mouvement des « Jeunes Algériens »; naissance et genèse, spécificités d'une démarche et d'un combat, ses champs d'action... nous avons rajouté à cette partie l'ambiance politique générale en Algérie dans le contexte de la colonisation. D'autre part, nous porterons notre attention à l'étude du champ d'analyse du discours politique, aux caractéristiques qui le définissent, et la pragmatique, notre orientation théorique de base. Ce cadre d'analyse est délimité par les définitions proposées par (John Langshaw Austin, 1970), (John Searle, 1982), (Sperber et Wilson, 2005), (Charaudeau, 2005), (D. Maingueneau, 2010) et (Moeschler et Reboul, 1998).

Dans un deuxième chapitre, intitulé « Assises méthodologiques : Procédés et outils », nous porterons notre attention d'une part, sur le corpus ; orientations générales, description, choix, corpus de référence, corpus d'étude et d'analyse. Un corpus regroupant les discours de Si M'hamed Ben Rahal et Ben Ali Fekar, deux représentants du mouvement « Jeunes Algériens ». Ainsi, le corpus constitué des discours que les locuteurs adressent à la population française lors de conférences données en 1891 et 1905. D'autre part, les moyens et procédés d'analyse. Il sera question à la fois de l'étude de l'unité discursive et par contraste le procédé de construction discursive nous permettra de mieux comprendre la place qu'occupent les unités discursives dans le discours, voire le sens qui en découle et l'articulation des actes de langage particulièrement performatifs à la recherche de la compétence et pertinence discursive. Pour se faire, un panorama succinct de l'état des recherches linguistiques autour de la pragmatique à partir des études fondatrices de John Langshaw Austin, John Searle, Sperber et Wilson, est nécessaire pour dégager une définition et une orientation d'analyse générale, adaptée à notre étude, c'est-à-dire à l'analyse des particularités de l'énoncé politique. Nous développerons également à l'intérieur de cette partie le contexte socio-historique et politique de l'Algérie, élément central dans la démarche analytique de type pragmatique que nous tentons de faire, du début 20ème siècle, au regard de la scène et de la situation coloniale du pays. Nous

aborderons le contexte circonstanciel et situationnel, le temps et le milieu, et les acteurs communicants : M'hamed Ben Rahal et Ben Ali Fekar, les caractéristiques de leurs formations et de leur stratégie de communication innovante. Pour une meilleure compréhension du sujet, il était nécessaire dans le cadre de ce travail d'orienter une partie de nos recherches vers l'histoire afin de mettre en lumière le contexte spatio-historique et culturel à l'intérieur duquel a évolué la parole politique de Ben Ali Fekar et Si M'hamed Ben Rahhal. L'analyse politique d'un discours exige une méthodologie d'approche qui consiste à identifier l'époque, l'homme, la société, les conditions dans lesquelles s'est mue la jeune élite et cela, afin de comprendre la problématique du combat politico-intellectuel des "Jeune Algérien". C'est particulièrement à travers l'itinéraire de Ben Ali Fékar et Si M'hamed Ben Rahhal que nous avons pu réunir une documentation considérablement riche pour apporter un large éclairage du contexte historico-politique et social qui a prévalu, cette période spécifique concernant les "Jeunes Algériens" dans leur quête du droit mais aussi de Lumières revendiquant l'instruction.

Dans une troisième partie, intitulée « Action et pertinence : Analyse des discours politiques », nous engagerons une analyse fondée sur les récurrences, les reformulations, les manières de dire, les discours transverses... Nous tenterons en même temps d'identifier les différents modes discursifs explicatifs notamment, la mémoire interdiscursive dans le processus explicatif, les paradigmes désignationnels du fait de l'évènement en question voire aussi les déclencheurs mémoriels. Nous tenterons de désigner les mots qui fonctionnent sous le régime de l'allusion plutôt que sous celui de la désignation. Cette partie se veut purement analytique mettant en valeur les aspects épistémologiques et linguistiques des discours politiques émergeant contenu dans les discours de Ben Ali Fekar et M'hamed Ben Rahal. Ces discours sont caractéristique d'un style, d'une démarche enfin, d'une approche favorable, en résumé, à l'identité, au dialogue, à la langue française en tant qu'outil de communication, à la langue arabe en tant que langue de culture. Pour mieux cerner le contenu des discours véhiculés par Ben Ali Fekar et M'hamed Ben Rahal, nous avons jugé nécessaire la déconstruction des mots afin de mieux étudier la portée sémantique accordée par le locuteur aux notions de : « assimilation », « modernité » et d'autres énoncés voire, les concepts d'"harmonie", d'"entente", d'"émancipation" en compulsant d'autres

écrits, du même auteur et cela, pour une plus large lisibilité et interprétation des contenus.

Le quatrième chapitre : “Engagement « Jeune Algérien » : Interprétation des discours politiques et leur portée engageante”. Nous tenterons l’effort dans cette partie de notre recherche d’interpréter et de jeter un regard critique des problèmes que soulève l’auteur induits du fait de la colonisation et aussi, d’autres facteurs qui se révèlent dans l’analyse de son discours politique. En dehors des questions liées à la colonisation et ses épreuves au plan du respect des droits, leur pensée est conforme plus largement, comme on le verra plus loin dans l’analyse, au combat idéologique à la fois politique et culturel impulsé par les forces de renouveau en agitation à cette époque déjà en France et dans le monde arabo – musulman, sous la férule des leaders du mouvement de la réforme “Nahda” la renaissance. Les pays colonisateurs ont souvent décrit le mouvement de la renaissance arabe comme un danger et ses membres placés sous surveillance. Les professeurs Abdelkader Midjaoui (1848-1913) et Abdeslam Aboubekr (1875-1942) étaient les animateurs de la première “nahda” algérienne aux aspirations universelles et avec lesquels Bénéali Fekar a sympathisé. Ces hommes de la renaissance se sont employés à clarifier le dogme et à libérer l’Islam de certaines traditions éculées. La population de Tlemcen creuset de vieilles traditions islamiques était profondément marquée par l’histoire du Maghreb ce qui explique ses accents propices à ce mouvement. L’islam prôné par ses élites modernes se définit aux sources de la Révélation avec une place importante accordée à l’effort personnel, c’est-à-dire l’“ijtihad” afin de décrire les situations souvent difficiles, contre l’immobilisme. Au moyen âge arabe des savants à l’instar d’Issa et Moussa ouled el Imam, Al–Abili, Cheikh Mohamed Bneyoucef essanoussi et bien d’autres ont incarné cette mobilité constante de la pensée.

CHAPITRE 1

THEME, CADRE THEORIQUE

L'élaboration d'un champ de recherche indépendant dont l'objet est le « discours », s'oriente précisément dans le cadre du développement des sciences du langage et cela, dès les années 50. L'analyse du discours développe avec la linguistique des rapports alambiqués en situation perpétuelle de redéfinition, cela s'explique par le processus même de la démarche scientifique, en mutation progressive, à la croisée des chemins, s'articulant autour d'un objet, un cadre méthodologique et ses notions, qu'une discipline figée et arrêtée.

Dans ce premier chapitre, intitulé « Thème, cadre théorique », cette étude rendra compte du thème central, du domaine d'étude et de recherche dans lequel il s'inscrit. D'une part, nous nous intéresserons au thème de l'engagement; ses acceptions plurielles, ses articulations, ses liens avec la politique et l'action politique, des libertés et contraintes mais aussi au mouvement précurseur en Algérie celui des « Jeunes Algériens »; naissance et genèse, spécificités d'une démarche et d'un combat, ses champs d'action... nous avons rajouté à cette partie l'ambiance politique générale en Algérie dans le contexte de la colonisation, au XXème siècle. D'autre part, nous porterons notre attention à l'étude du champ d'analyse du discours politique, aux caractéristiques qui le définissent, et la pragmatique, notre orientation théorique de base. Ce cadre d'analyse est orienté vers la pragmatique et délimité par les approches et définitions telles proposées par (John Langshaw Austin, 1970), (John Searle, 1982), (Sperber et Wilson, 2005), (Charaudeau, 2005), (D. Maingueneau, 2010) et (Moeschler et Reboul, 1998). En analyse du discours, les approches, théories et notions foisonnent et convergent vers la définition unique de son objet comme le souligne GRAWITZ (Grawitz, 1990, p.345) soutenant l'idée que l'ensemble des recherches dans ce domaine :

« Partent néanmoins du principe que les énoncés ne se représentent pas comme des phrases ou des suites de phrases mais comme des textes. Or, un texte est un mode d'organisation spécifique qu'il faut étudier comme tel en le rapportant à ses conditions de production, c'est l'envisager comme discours ».(Grawitz, 1990, p. 345).

Aborder ce volet important dans cette recherche, c'est faire face aux nombreuses questions essentielles voire fondamentales que suggère une telle démarche à savoir : Qu'est-ce qu'un engagement ? Quelle portée lui accorder ? Qu'est-ce un discours ?

Quelles approches d'analyse accorder à un discours aux spécificités historiques et politiques? Enfin, Quel apport apportent ces outils à ce travail de recherche ?

I. 1. Défi de l'engagement

Dans le cœur palpitant de cette recherche, les modalités de l'engagement et ses procédés se trouvent être le noyau orthogonal du contenu analytique de cette étude. Une recherche qui se fonde sur l'hypothèse d'une transmutation des formes et procédés de s'engager depuis le début du XX^{ème} siècle avec comme étapes essentielles la naissance des premières formulations politiques, ce que nous appelons le dire politique, par l'émergence notamment de la première élite algérienne formée à la double école franco-arabe.

Il est à signaler cependant, la complexité de formuler une définition exhaustive, juste et complète, de l'engagement. Un engagement, aux dimensions et mécanismes plurielles, ne pouvant se fixer au regard d'une vision normative. L'évolution de la notion d'engagement rend d'autant plus difficile une approche définitoire d'un concept, d'un mouvement en mutation perpétuelle. Une évolution qui se fait au gré des individus eux-mêmes, évoluant dans la société.

Ainsi, l'engagement se trouverait dans une articulation qui s'enchevêtre et se discute pour tenter de maintenir un équilibre convenable des personnes qui s'engagent. Ceci dit, la redéfinition des frontières politiques, au regard d'une société qui s'emploie toujours à débattre des risques qu'elle a elle-même engendrés, implique à ce que le politique doit être entendu au sens large occupant des sphères publiques ou privées.

En ce sens, Bruno Latour invoque la distance entre la « *forme du sociologue* » pratiquée par Beck (2002, p. 78) et celle des sociologues français Bourdieu (2000, p. 134) et Crozier (1960, p. 89) expliquant une forme de retard, précisant que : « *Au lieu d'enseigner aux acteurs sociaux comment ils doivent se penser, Beck prétend apprendre aux acteurs sociaux comment il doit les penser* » (Bruno Latour, 2008, p. 9). Les transformations relatives à ces changements et mutations sociales questionnent les modèles possibles de démocratie, les manières de penser la classe publique et les moyens de résistance à un modèle hégémonique autour duquel certaines personnes se battent.

I. 1.1. Mouvance des engagements : des acceptions plurielles, une définition complexe

Les modèles d'engagement foisonnent dans une multiplicité de domaines et n'existe certainement pas un modèle préétabli et unique. Ils côtoient des modèles anciens ou encore de tradition récente. Nous mentionnerons également que questionner des changements dans les causes de l'engagement reste insuffisant, il est préconisé de signaler les évolutions dans leurs manières de s'engager.

Militantisme, action, défense d'une cause, implication, participation, etc., une floraison de paradigmes pouvant qualifier au mieux l'engagement. Larousse lui attribue la notion d'acte à travers lequel l'accomplissement ou le fait de prendre position relatif à des causes politiques, sociales ou autres, prend forme donnant naissance par ce fait à un engagement. Il est entendu « de son double sens : éprouver et expérimenter ». Cependant, une participation de nature politique, citoyenne, associative ou autre serait accorder un sens réducteur à l'engagement.

Ayant trait à de nombreux domaines, l'engagement est appréhendé ici, de manière partielle, en fonction de la thématique qui nous intéresse. Il est envisagé selon J. Ladrière sous deux aspects, l'un fait référence à la conduite l'autre, à l'acte. Du point de vue de la conduite, l'engagement est :

« Un mode d'existence dans et par lequel l'individu est impliqué activement dans le cours du monde, s'éprouve responsable de ce qui arrive, donne un avenir à l'action (...) La conduite d'engagement est un type d'attitude qui consiste à assumer activement une situation, un état de choses, une entreprise, une action en cours. Elle s'oppose aux attitudes de retrait, d'indifférence de non participation » (J. Ladrière, 2002, p, 291).

La conduite engagée s'inscrit dans le droit fil de l'histoire et s'insère dans un cours d'actions dans lequel, jusque là, se dérouler sans lui et doté d'une préoccupation quant à l'avenir, le contexte deviendrait indispensable par la personne qui s'engage. L'engagement est envisagé également en tant qu'acte dans la mesure où il se rattache à une organisation ou une valeur. L'engagement, dans ce cas de figure :

« Ne peut évidemment être une attitude simplement intellectuelle ou simplement effective, il n'est réel que s'il se

traduit par des démarches effectives qui peuvent prendre une forme politique, mais d'autres formes aussi ». (Ibid, 2002, p, 292).

Dans la démarche projetée dans cette analyse, nous inscrivons l'engagement non en tant que le fait de dire son accord ou son désaccord, mais en tant que mise en œuvre d'actes nécessaires à la promotion et à la réalisation des idées que l'on défend. Ainsi, l'engagement peut être entendu comme un alter-engagement³ mis au front de modes de participation alternatifs le cas par exemple, de l'abstentionnisme. La notion d'alter-engagement, telle véhiculée par Elisabeth Greissler, prône l'existence d'engagements invisibles, les qualifiant de « *formes d'engagement plus intimes, plus communautaires ou plus créatives et artistiques* » (Greissler, 2014, p, 45) en mis chemin entre « *de l'engagement traditionnel et le non engagement* » (Ibid, 2014, p, 50) posant ainsi la question de savoir comment distinguer le non engagement et l'engagement silencieux aussi, sur la légitimité des formes de participation accentuant davantage la complexité de la notion d'engagement, particulièrement dans le cas d'une participation-résistance. Aussi, se pose la question de la légitimité de l'engagement pour sa reconnaissance, ce que qualifie Charles Tilly de « *répertoire d'action ou de contestation* » (Charles Tilly, 1984, p. 89-108)

Nous l'avons mentionné plus haut, la notion d'engagement évolue dans le temps. Elle prend l'allure d'une « signification plus large de « prise de position », mouvements d'opinion ou d'opposition au plan collectif ou personnel » (Greissler, 2014, p. 5). Dans la condition où l'engagement tend à défendre une idée ou une opinion, il conviendrait de ne pas l'amoindrir à l'adhésion, à une structure ou une quelconque forme de participation institutionnalisée et reconnue.

Cependant, il serait judicieux d'apporter quelques remarques au sujet de l'engagement et de ses implications. A cet effet, l'engagement devrait-il être appréhendé comme une lutte sociale ? Est-il individuel ou collectif ? C'est ce regard que nous portons pour tenter de trouver une définition qui permet d'embrasser les différents contours de cette notion et ses différentes formes. C'est dans cette perspective que s'oriente notre recherche dans un va et vient intellectuel entre discours politiques et les pratiques militantes engagées. Nous espérons aussi, apporter un regard clair de ce que peut être l'engagement et ses apports tant sur le plan personnel que collectif, de ses

³Greissler Elisabeth, « Les contours de l'alter-engagement des jeunes en situation de marginalité » in société et jeunesse en difficulté, n°14, 2014.

rôles et de ses finalités. Cette action que nous menons autour de l'engagement est à circonscrire dans un contexte colonial, marqué par un rejet d'une communauté en quête de ses droits et libertés, nous permettant de déceler l'apport de l'engagement de cette nouvelle élite politique et ses rapports à la politique.

L'engagement est de ce fait, complexe. Cependant, un caractère évident de l'engagement se manifeste clairement, il s'agit de son caractère volontaire, s'exerçant sans contraintes. Par ailleurs, nous nous intéressons au rôle de la nouvelle élite politique dite « Jeunes Algériens » dans l'espace d'engagement et ses rapports à la politique et les liens existants entre engagement et reconnaissance. Une reconnaissance qui, selon Estelle Ferrarese, telle perçue par Nancy Fraser, élaborant un modèle de reconnaissance « *tendu par une interrogation sur les arguments politiques qui empêchent certains membres de la communauté politique d'être les pairs des autres* » (Ferrarese Estelle, 2015, p. 70).

Il est question aussi de la société civile, appréhendée comme faisant partie prenante de l'engagement dans un espace de prises de parole et d'action. Une forme de participation autour de l'égalité instituée sur le schéma d'un « prendre part » (participial) d'expression, de proposition et de formulation des choix constructifs de la nouvelle société égalitaire d'entente et de cohabitation.

L'expérience sociale est la cristallisation de logiques, chez des personnes ou des groupes, d'actions différentes que les acteurs combinent et hiérarchisent pour se constituer comme des sujets, affirme Dubet François (2007, p. 98). Il inclue sous le terme d'engagement les actes silencieux faisant référence aux représentations que nous faisons de l'engagement, selon la conception traditionnelle du terme, tenant compte de l'enjeu de reconnaissance tant individuel que collectif.

I. 1.2. Entre complexité conceptuelle et une théorisation de l'engagement

La théorie de l'engagement manifeste des attaches indissociables avec la psychologie sociale expérimentale pour l'acte. Kiesler (1966, p. 330) considère l'engagement comme une variable continue et non dichotomique mais constructive impliquant des personnes motivées autour d'un idéal. Il dit, à cet effet : « *L'engagement pourra être pris dans le sens de ce qui lie l'individu à ses actes* » (Ibid, p. 349) attribuant ainsi à l'engagement une place à caractère interne dépendant de l'importance

qui caractérise l'acte pour le sujet. Joule et Beauvois (1987, 1998) font référence, quant à eux, à un engagement externe marqué par des circonstances telle la déclaration de liberté, la revendication des droits, la mise en saillance les conséquences de choix politiques incontournables. L'engagement se définit, autrement aussi, pour Keisler et Sakumura (1966, p. 349) comme étant « *le lien qui unit l'individu à ses actes comportementaux* », qui serait, par contre, selon Joule et Beauvois « *une conséquence de l'engagement que l'engagement proprement dit* » (Joule et Beauvois, 1998, p, 55-56). Keisler considère qu'il est là, l'expression d'une forme d'auto-attribution causale interne de traits et de dispositions... Ceci dit, la situation revêt une importance cardinale qui semble être rejetée par Keisler mais reprise par Joule et Beauvois. Pour ces derniers, les caractéristiques objectives de la situation déterminent l'engagement ou pas de l'individu par le biais de ses actes et établissant des liens entre l'individu et ses actes. Ainsi, jaillit une définition qui prend en compte les effets de situations diverses et leurs effets sur l'engagement : « *l'engagement correspond, dans une situation donnée, aux conditions dans lesquelles la réalisation d'un acte ne peut être imputable qu'à celui qui la réalise* » rajoutant que « *l'engagement correspond aux conditions de réalisation d'un acte qui, dans une situation donnée, permet à un attributaire d'opposer cet acte à un individu qui le réalise* » (Ibid, p, 60).

La manipulation de la variable engagement (Ibid, p. 69) s'articule en rapport avec différents paramètres, se soldant en deux catégories :

- La visibilité et l'importance de l'acte : se manifeste à travers six facteurs : le caractère public de l'acte, le caractère explicite de l'acte, l'irrévocabilité de l'acte, la répétition de l'acte, les conséquences de l'acte, le coût de l'acte.
- Motivations de l'acte et contexte de liberté : Les raisons qui motivent l'acte, le faire ou le faire faire, résultent d'un ordre externe ou d'ordre interne. Les motivations d'ordre externe désengageant installent une distance entre un individu et ses actes. Contrairement aux motivations d'ordre interne qui tissent davantage le lien entre l'individu et ses actes. Aussi le contexte dans lequel s'insère un individu lui conférant un statut de sujet « libre ». Les tenants théoriciens de l'engagement confèrent le libre choix pour le principal facteur d'engagement.

I. 1.3. De l'engagement militant

Nous avons évoqué dans l'intitulé précédent les modèles d'engagement et leur évolution dans la société. Les modèles sont le fait de choix libres, au gré de l'individu sous l'influence de son milieu et d'un pensé favorable à une évolution. L'individu a certes, des conséquences sur l'organisation de la société, voire sa construction sociale permanente qui ne peut se limiter à une donnée fixe. Le lieu social, son évolution, s'articule essentiellement autour de dynamiques de choix collectifs aux plans organisationnels, politiques rendant possible entre les héritages et le progrès, l'évolution dans son acception générique qui caractérise aujourd'hui les sociétés contemporaines, comme le fait remarquer Jacques Ion⁴. Autrement dit, aux groupements traditionnels et communautaires hiérarchisés, ont suivi des groupements volontaires. Ils œuvrent notamment dans l'occupation de l'espace ouvert entre la réalité de la société et sa représentation politique (Ion Jacques, 1997, p. 22).

Le modèle associatif algérien, né à l'aube de la loi 1901, autorisant les algériens à créer des associations, est un modèle incluant deux pôles l'un communautaire et l'autre sociétaire dans une contrainte de pratiques limitées essentiellement autour des aspects culturels et artistiques où l'exercice d'une quelconque forme d'actions politique était sanctionné constituant ainsi une entorse au mouvement associatif. Pour le cas précis de notre sujet relatif à l'engagement de l'élite dite « Jeunes Algériens », ces derniers, pour conquérir des espaces de parole et de communication participent alors à la création de fondations (habous), d'associations et de journaux par le biais desquels, ils souhaitaient élargir le contexte d'audience de leur politique. Les cercles, clubs ou « *Nadis* »⁵, « Jeunes Algériens » à Tlemcen, « *Salah Bey* » à Constantine, « *Et* –

⁴ Ion Jacques, *La fin des militants ?*, Editions de l'Atelier, 1997, p.20)

⁵ Les « *Nadis* » ou cercles étaient devenus des foyers actifs du jeune patriotisme. Dans le paysage culturel et mutualiste de solidarité coexisteront aussi d'autres associations d'action de solidarité. Il y avait également les culturelles et cela, dans un autre élan, celui de servir le fonctionnement des mosquées. D'un autre côté, les zaouias représentaient un autre mode de mobilisation, éthico-religieux très ancré par leur ancienneté, dans le paysage maghrébin. Evoquant dans ses souvenirs l'activité des cercles, Baba Ahmed dit Baraka un partisan du mouvement associatif, rappelle : « *Les Nawadis offraient aux jeunes un espace social, politique et culturel où ils pouvaient s'extérioriser, dialoguer, apprendre des uns et des autres, enfin, tisser des liens de solidarité patriotique* ».

Tawfiqiya » à Alger... ont constitué une donnée sociologique nouvelle, au début du XX^{ème} siècle, en Algérie. A Tlemcen de 1900 à 1940, il en existait au moins une dizaine et autant d'associations musulmanes qui ont disparu aujourd'hui. Leur dissolution à l'indépendance est due, au déficit démocratique impliqué par la politique du parti unique, qui a entraîné l'arasement des spécificités politique et culturelles locales enfin, la marginalisation de la société civile.

Le vrai centre nerveux de la politique était surtout les cercles qui ont puissamment contribué à l'émergence, d'une société civile politisée. C'est dans le foisonnement des débats et des idées que sont nées au premier quart du 20^{ème} siècle, dans le milieu des jeunes et moins jeunes, fréquentant les cercles, les premières aspirations nationalistes. Les « *fatyans* » ou jeunes adhérents des « *nadis* » passaient déjà aux yeux de l'administration coloniale comme « une poignée d'agitateurs ». C'est dans le contexte de ce milieu bouillonnant que les forces balbutiantes de renouveau vont s'inscrire dans un vaste mouvement d'idées, avec une approche des facteurs de décadence et de progrès, mais aussi de liberté. L'étude du mouvement, cristallisé par la résistance politique urbaine, est, de par l'attitude des évolués, très intéressante à l'étude pour mieux comprendre les facteurs d'évolution moderne, de la société.

La loi de 1901 sur les associations, autorisant le rassemblement temporaire d'individus en vue d'un objectif spécifique, profitera à la nouvelle élite pour s'organiser. Le début du XX^{ème} siècle annoncera la naissance des premiers "Nadis" ou cercles, ces lieux mythiques de rendez-vous pour l'élite politico-intellectuelle algérienne dans notamment les cités de vieilles traditions urbaines. Il est certain que la renaissance stigmatisée par l'esprit nationaliste était bien dans les intentions des animateurs de ces foyers jouant le rôle de relais. Le cercle « Les Jeunes Algériens »⁶ dont la création s'est jouée dès 1904 avec des problèmes administratifs

⁶ La noble initiative fut celle de la création, en 1904, du cercle les "Jeunes Algériens" par l'élite composée d'instituteurs, de fonctionnaires et de commerçants. Au fronton de ce cercle figurait l'inscription, en arabe : « *Nadichabiba al-wataniya al-djazaïriya* » ou cercle de la jeunesse nationaliste algérienne appellation figurant aussi, dans tous ses documents officiels, dont les bulletins d'adhésions, avec le croissant et l'étoile, adoptés dans l'ordre historico-politique, comme des symboles emblématiques du drapeau algérien, du vieux mythe ottoman qui dominait l'esprit historique de l'époque, voir le cri d'orgueil, de Messali Hadj : « Vive l'Algérie, vive Atatürk »; c'était un soir d'été, en 1921, au café Tizaoui. Le croissant et l'étoile étaient un symbole distinguant l'ensemble du mouvement. Dans les espaces de rencontres les discussions s'égrenaient pendant des heures abordant les questions de l'actualité des problèmes

rencontrés, pour en quelque sorte, sa naturalisation avec l'affiliation obligatoire d'un citoyen français, s'avouait ostensiblement nationaliste (*Watani*). Nous noterons que Si M'hamed Ben Rahal était aussi membre fondateur, en 1902, de l'association à vocation culturelle « Rachidiya » d'Alger et président d'honneur de l'association jeunesse littéraire musulmane de Tlemcen fondée en 1916 par un groupe de jeunes médersiens dont Abdelkader Mahdad (1896-1994), homme de lettres et de la politique, membre fondateur, en 1948, des Amis du manifeste et de la liberté (A.M.L) qui a mis à contribution son intellectualisme en faveur de l'idée nationale. La promotion des Jeunes issus des écoles de la colonisation en France et ailleurs, dans les pays musulmans, allait opérer un véritable basculement avec l'émergence de nouveaux courants de pensée.

Ce sursaut national est la conséquence de la situation chaotique du pays du fait de la conquête couvant toujours d'une révolution. Les facteurs favorisant cette émergence en mode "éveil-instruction-revendication" étaient jugées comme primordiales à toute renaissance cela, sous l'influence des mutations politiques enregistrées en Turquie, en Egypte. Au contact avec l'Europe enfin, le courant identitaire des "Renaissants-mahdistes" l'effervescence a accusé un certain dynamisme favorisant les étapes superposées qui vont plus tard prôner le nationalisme. Abordant les problèmes d'une manière concrète la colonisation n'était plus, pour eux, considérée comme une fatalité.

L'élite nouvelle a ainsi adopté des attitudes favorables à des changements marquant aussitôt des ruptures allant vers l'idéal recherché faisant le choix d'une évolution-libération. L'apprentissage de la langue de l'occupant allait de soi, comme une arme pour rompre radicalement avec la solitude et pour mieux se défendre. La communication était devenue, face aux colons étrangers, un véritable exercice de saut d'obstacles et c'est dans ces conditions que l'enseignement de la langue française a commencé à prendre pied en Algérie au début d'une colonisation piègeuse dans un pays où l'Algérien avait un statut d'exclu.

Ce mouvement générationnel d'ouverture tendant vers le politique s'est inscrit dans l'histoire sous le nom de "Jeunes Algériens". Le beau roman du carré réduit des "Jeunes" dans leur rhétorique du renouveau est ainsi une étape dans un processus de

vécus dans la société musulmane. Elles tournaient invariablement aussi, autour de sujets concernant la Turquie et son modèle de progrès, introduit par les Jeunes Turcs.

transition de temps long tissant la trame patiente du combat politique pour les droits et les libertés.

L'image du militant s'articule dans le mouvement associatif mais aussi au croisement du modèle communautaire et du modèle sociétaire, il est de ce fait l'apanage d'un modèle d'engagement. La figure du militant va, au-delà de la structure, vouer sa vie pour défendre une cause, l'engagement ici est total. Irène Parriera (2006, p. 198) classe l'engagement en trois modèles, au lieu de deux tels formulés par Jacques Ion, y apportant des nuances : La figure du militant total (assez proche du militant communiste), l'esthète individualiste (son engagement est formulé autour d'une affirmation de soi) et le militant pragmatique.

Dans l'analyse et la compréhension de l'engagement, il conviendrait de prendre en considération trois éléments : l'individu, la cause, l'organisation. Les tenants de cette troïka stipulent que l'analyse des causes et des individus est loin d'être suffisante pour comprendre l'engagement ou le non engagement. Les structures, les associations, les organisations et autres impactent la régulation de la participation des individus. Elles évoluent avec les individus et n'est pas constitutive de l'identité. Les structures dans lesquelles s'inscrit l'engagement permettent aussi d'inférer sur le comment de l'engagement. Dans ce lien, les rapports entre les individus et le collectif à l'intérieur d'un groupement, dont certains refusant leurs individualités, font collectifs.

I. 1.4. Engagement aux couleurs politiques : des acceptions pour une définition

La notion de l'engagement politique est ambiguë, ce qui expliquerait son usage très peu dans les ouvrages de sciences politiques. Une expression qui implique d'emblée un acte individuel volontaire, une action. Cependant, l'action politique s'illustre par des formes dont l'intensité est très variable. Elle est souvent définie comme « l'ensemble des options prises collectivement ou individuellement par des gouvernants d'un état » (J. Ladrière, 2007, p. 13). Compte tenu de cette définition, on pourrait dire que l'engagement politique « se traduit par des démarches effectives » influant sur des personnes exerçant le pouvoir dans une démarche qui s'oriente, par le biais des options prises, dans le sens des valeurs tend à défendre la personne engagée ».

Dans cette optique, l'engagement politique se résume à une manière d'exercer sa citoyenneté. Larousse propose la définition suivante : « *fait de prendre parti et d'intervenir publiquement sur les problèmes sociaux, politiques, etc., de son époque* » (Le petit Larousse, p. 381). La notion de liberté semble cependant, totalement absente de cette définition. L'entorse la plus perceptible à cette liberté viendrait de l'extérieur comme dans le cas des régimes coloniaux, des dictatures... Cette entorse intéresse particulièrement notre analyse, dans notre cas moins perceptible, elle est la difficulté de se positionner en acteur libre. Dans l'analyse de ce paramètre, nous aurons recours à différents éléments qui entrent en ligne de compte pour détailler ce trait particulier dans l'engagement politique. La liberté de l'acteur, par ailleurs citoyen, s'entrechoque à des facteurs internes notamment son habitus, son idéologie, son appartenance de la classe et les représentations qui en découlent. Nous détaillerons dans ce qui suit, cette somme de données pertinente pour les finalités de notre projet de recherche. Elle permet de mieux comprendre l'exercice de la citoyenneté et l'engagement politique, deux notions qui s'interfèrent l'une l'autre.

- **La fonction d'habitus, une entrave à la position d'acteur :**

Il existe de multiples manières d'être un acteur. L'histoire et les conditions sociales spécifiques sont, selon Bourdieu, des éléments déterminants dans la construction de l'individu et c'est précisément cela ce qui est dénommé l'habitus. Il rajoute par ailleurs :

« A travers les structures cognitives et mutilatrices qu'il met en jeu (...), l'habitus contribue à déterminer les choses à faire ou à ne pas faire, les urgences, etc., qui déclenchent l'action »
(Bourdieu, 1997, p, 176).

Toutes personnes affiliées à ce champ ont en commun les mêmes habitus. Ce champ est un microcosme se rattachant à l'espace social ayant ses propres enjeux et ses propres règles.

« Le processus de différenciation du monde social qui conduit à l'existence de champs autonomes concerne à la fois l'être et le connaître : en se différenciant, le monde social produit la différenciation des modes de connaissance du monde ; à chacun des champs correspond un point de vue fondamental sur le

monde qui crée son objet propre et trouve en lui-même le principe de compilation et d'explication convenant à cet objet »(Ibid, p. 200).

Dans ce contexte, chacun est dans une forme d'engagement avec un autre élément qui est l'*illusio*. Ce concept fait référence à une forme d'enchantement de l'individu par un ensemble de lois qui lui permettent d'appréhender les manières de faire à son champs comme évidentes.

« L'illusio n'est pas de l'ordre des principes explicites, des thèses que l'on pose et que l'on défend, mais de l'action, de la routine, des choses que l'on fait, et que l'on fait parce qu'elles se font et que l'on a toujours fait aussi » (Ibid, p. 163)

Tout individu faisant que désigne Bourdieu par *Agent* a la possibilité d'agir au nom de l'*habitus* qu'il s'est construit dans son champ d'affiliation.

“L'agent n'est jamais complètement le sujet de ses pratiques : à travers les dispositions et la croyance qui sont au principe de l'engagement dans le jeu, tous les présupposés constitutifs de l'axiomatique pratique du champ (...) s'introduisant jusque dans les intentions en apparence les plus lucides » (Ibid, p. 166)

Ainsi engagé, le sujet n'est point un être autonome. Son implication dans les débats, ses prises de position s'articulent autour de certaines idées qui sont des représentations de la société rattachée à une place qui se veut la sienne dans la société.

- **Classes sociales, représentation, idéologie, un compendium crucial :**

La représentation est définie, dans le grand dictionnaire encyclopédique Larousse, comme une action : « *De rendre sensible quelque chose au moyen d'une figure, d'un symbole, d'un signe* » (Ibid, 1985, p. 245). Pour la psychologie génétique, elle propose une acception relativement analogue avec celle proposée plus haut, elle est « *L'une des formes de l'activité symbolique visant à rendre présent un objet absent* » (CAUCHE, PH., DUPREZ, J.M., GADREY, N., SIMON, M., p. 243). Le concept de représentation est également développé par E. Durkheim qui appréhende cette notion sous un concept de représentation collective. Il lui confère une dimension collective et non individuelle. Il rattache ces deux concepts aux rituels des peuples :« *L'emploi d'un tel terme permet*

de désigner aussi bien les mythes que les rites ou les pensées d'une communauté donnée » (Ibid, 1991, p. 244). Le concept est vite assimilé aussi par la psychologie sociale, ne se limitant pas aux représentations sociales à l'imaginaire, qui le rattache à une somme de facteurs cognitifs. Pour les tenants de cette approche, la représentation est : « *La forme moderne d'un sens commun obligé d'articuler de façon originale une pluralité de modes de connaissances lorsqu'il cherche à interpréter le réel* » (Ibid, p. 245)

Dans ce compendium contextuel, il y a une sorte d'absence d'activité intellectuelle neutre. L'émanation de la représentation dans l'engagement politique provient d'un fonds de savoirs exprimés entre eux et élucidés au moyen de l'imagination du groupe ou de la personne. Autrement dit, le concept de représentation est rattaché à un autre concept, que nous allons développer dans ce qui suit, l'idéologie. L'idéologie quant à elle, telle appréhendée par le philosophe Destutt De Tracy, 1796, renferme un sens, traduit par le dictionnaire Larousse, reprise comme telle :

« (Grec idéa, idée et logos, science) un ensemble plus ou moins systématisé de croyances, d'idées, de doctrines influant sur le comportement individuel ou collectif, voir notamment l'idéologie nationaliste » (Ibid, p. 245).

L'idéologie est ainsi perçue au sens que lui accorde E. Durkheim, elle est un objet à manipulation. K. Marx accorde au discours idéologique une définition qui serait au service des intérêts particuliers de la classe dominante :

« Les idéologies sont justement l'ensemble des représentations intellectuelles qui s'élaborent dans la méconnaissance de leur dépendance à la vie sociale des hommes(...) la fonction principale de l'idéologie est justement de masquer les intérêts de la classe dominante en les présentant comme les intérêts de l'ensemble des membres de la société » (Etienne, J. Bloess, F., Notreck, J. P., dictionnaire de sociologie, Paris, éd, Hatier, 2004, p. 238).

Les classes sociales, K. Marx (1940, p. 198) les perçoit à partir de la place qu'elles occupent dans le rapport de production et des contradictions objectives qui en découlent. Il sépare la classe bourgeoise, détentrice des moyens de production, occupant une place dominante, et la classe ouvrière, qui elle détient la force de travail comme

seule possession, contrainte de la mettre au service de la première. Une lutte des classes naît alors « de l'antagonisme d'intérêts entre les deux classes » (Ibid, p. 82). K. Marx fait remonter cette lutte à l'antiquité où apparaissait déjà une opposition entre esclaves et hommes libres. La pensée de K. Marx est traduite ainsi, par J. Cazeneuve : « *De tous temps il y a eut ainsi une opposition entre oppresseurs et opprimés et celle de la bourgeoisie et du prolétariat n'en est que la forme moderne* » (J. Cazeneuve, 2005, p.339)

Dans une conception définissant clairement l'appartenance des individus à une classe déterminée, la position objective peut définir à elle seule l'appartenance de classe « en soi » donnant accès à une classe « pour soi » à l'intérieur de laquelle ils peuvent se munir de moyens leur permettant d'opérer un changement de situation :

« C'est dans la lutte qu'elles se livrent au quotidien que les deux classes prennent une conscience de plus en plus claire de leur antagonisme et qu'elles se dotent des moyens idéologiques et organisationnels qui leur permettent de renforcer la mobilisation » (Etienne, J., Bloesse, F., Notrecj, J. P., Roux, J. P., 2002, p, 82).

Dans ce fond contextuel, l'idéologie deviendrait non pas un instrument de domination au service de la classe dominante plutôt un moyen permettant le dépassement « *des réactions spontanées et non réfléchies à un haut degré de conscience des antagonistes de classe* » (Ibid, p. 238). Il est important de distinguer l'appartenance de classe qui est la situation objective, de la conscience de classe qui se veut être le moteur de l'action. Ainsi, l'attention se porte sur le sujet par rapport à son action alimentée par une forme d'endoctrinement idéologique ou une réelle volonté d'exercer et de formuler ses idées.

- **L'engagement politique de l'acteur : des opérations systématiques**

Dans la conception weberienne de la notion de classes sociales, le concept « situation de classe » intervient et s'y introduit pour distinguer la classe de communauté en trois sortes de hiérarchies correspondant à « *l'ordre économique, à l'ordre social et l'ordre politique* » (Cazeneuve, J, 2005, p. 940). La situation de classe renvoie à l'ordre économique en revanche, M. Weber accorde une importance aux « *groupes de statut* » formés sur un socle de « degré de considération sociale et de prestige que les individus se reconnaissent mutuellement » ainsi que les partis politiques ayant la possibilité de se

constituer « *aussi bien sur la base d'un intérêt de classe que sur celle d'une appartenance commune à un groupe de statut, voire sur un mélange des deux* » (Etienne, J., Bloesse, F., Notrecj, J. P., Roux, J. P., p, 83). A cet effet, « *la situation de classe fait explicitement référence aux chances d'accès aux biens et aux conditions de vie matérielle* » (Ibid, P. 83).

Dans cette projection individualiste, telle prônée par Marx Weber, l'individu se trouve être déterminé et disposant d'une flexibilité dans les actions qui donneront naissance à un phénomène social, résultante des actions individuelles rationnelles. Selon R. Boudon,

« Dès lorsqu'on prend en considération la culture des individus (effet de disposition) et leur place dans la société (effet de position), beaucoup de croyances qui pourraient paraître, à priori, irrationnelles deviennent compréhensibles et, d'une certaine manière, rationnelles » (Etienne, J. Bloess, F., Notreck, J. P., 2004, p. 38).

Il s'agit ici de l'être humain, considéré dans sa totalité, qui va permettre à l'action de s'articuler, elle deviendrait une résultante de sa propre réalité. D'un autre regard, les interactionnistes formulent une autre conception de l'action qui, pour eux, l'individu œuvre dans la conception qu'il fait lui-même des choses et des gens. Dans cette optique, E. Goffman et H. Blumer proposent l'acception suivante :

« La vie sociale est à la fois intentionnelle, interprétative et interdépendante. L'interaction irréductible a une logique simple de l'action et de la réaction, est avant tout un processus créatif, construit et ouvert, que le sociologue doit saisir « ici et maintenant » en fonction de la situation dans laquelle se trouve l'acteur et de la direction qu'il cherche à donner à son action » (Ibid, p. 172).

Les structures sociales ne constituent point de contrainte pour les interactions, l'auteur est libre de choisir conformément à sa volonté.

« Certes, le modèle officiel prescriptif n'est pas sans influence. Il détermine dans une large mesure le contexte de l'action et donc les ressources des acteurs. Certes, on peut dire que les

acteurs ne sont jamais totalement libres et que d'une certaine manière ils sont « récupérés » par le système officiel. Mais c'est seulement à condition de reconnaître en même temps que ce système, en revanche, est tout autant influencé et même corrompu par les pressions et manipulations des acteurs » (Crozier, M., Friedberg, E., 1992, p. 43).

L'auteur ainsi, n'est plus dirigé par des anticipations, de l'apanage constitutif de l'axiomatique pratique de l'espace dans lequel il oriente son regard. Le libre choix est très souvent accompagné d'un rejet des idéologies. Des idéologies, tenues pour responsables du totalitarisme qui s'est infiltré dans les démocraties populaires, abandonnées au bénéfice de la société civile qui ouvre l'espace au concept d'engagement politique.

Compte tenu de ce balayage et de cette vue d'ensemble autour des éléments pertinents qui entre en jeu dans l'engagement politique, nous pouvons à l'issue de ce développement, faire une proposition de définition de l'engagement politique. Il est clair de prime abord, que l'engagement politique est le fait de « prendre parole et intervenir publiquement sur les problèmes sociaux, politiques ou autres » (Larousse, p. 25). Cependant, cette définition peut suggérer deux articulations possibles ayant trait d'une part au lien d'intérêt qui rassemble la collectivité à l'idéologie et d'autre part, la prise en charge d'un ensemble d'attitudes et d'actions ayant l'intérêt de promouvoir l'homme en articulant l'action autour de la justice, la politique, la culture, le social en faisant d'eux un lien entre la vie concrète et les orientations politiques. Les discours qui émanent de ce positionnement, à connotation politique, deviennent des actions réelles qui vont se frayer une voie dans l'engagement politique en portant haut une voix individuelle ou collective d'une masse en quête de manifester sa parole.

Ainsi, selon J. L. Austin (1970, p. 122) et J. R. Searle (1962, p. 177), philosophes, qui, dès les années 1960, ont étalé la problématique des « Actes de langage » (ou « Actes de parole », ou encore « Actes de discours ») considérant tout énoncé ou énonciation est comme un acte (promettre, suggérer, affirmer, interroger...) visant à modifier une situation. A noter, aussi, que l'activité verbale est elle-même en relation avec les activités non verbales.

Discours et action se définissent comme deux composantes de l'échange social, portant une autonomie propre. Ces deux segments confèrent à l'échange langagier du "sens", se développant comme faits de communication à double dimension. La première dimension, dite "externe", où les acteurs de l'échange ont des attributs psychologiques et sociaux indépendants de leurs comportements langagiers. Une dimension dite « externe », où les acteurs ont des attributs proprement langagiers, renvoyant à des aspects psychologiques et sociaux en tant qu' « êtres de langage », construisant leur identité discursive et leur visée d'influence sur l'autre partenaire de l'échange à travers leurs réalisations langagières.

Le discours s'oriente ainsi, vers un certain actionnel, déterminé par les identités sociales, les visées et les rôles sociaux des partenaires de l'échange langagier. Les contraintes vont déterminer leur comportement discursif, leur prise de parole selon le droit accordé, le rôle énonciatif dont ils sont porteurs et les modes d'organisation de leurs discours. C'est cet ensemble d'éléments et de paramètres qui donne naissance au projet d'influence du sujet communicant dans une combinaison impliquant les visées imposées par les contraintes situationnelles et son propre projet de communication en rapport avec ses interlocuteurs.

Le récepteur ou sujet interprétant quant à lui, procède à une construction de sens du message reçu dans le cadre situationnel dont il prend connaissance et qui permet le « positionnement »⁷ du sujet communicant et de son « agir communicationnel ». La question de l' « agir communicationnel » a été développée par J. Habermas en précisant : « à condition de l'entendre en termes langagiers ». Il explique par ailleurs :

« Un agir qui est communication (comme la résultante des échanges langagiers), une communication qui est agir (par les effets et les transformations que produisent les faits langagiers). Nous y ajouterons cependant que l'acte de communication se définissant comme un acte d'échange toujours « interactionnel », le sens qui en résulte ne dépend pas de la seule intention du sujet parlant mais de la rencontre entre cette intention et celle du sujet interprétant Cette problématique constitue le cadre dans lequel nous inscrivons

⁷Patrick Charaudeau, *A quoi sert d'analyse le discours politique ?* IULA-UPF, Barcelone, 2002

notre réflexion sur le discours politique”(Patrick Charaudeau, 2002, p. 187).

I. 2. Discours politique : spécificité d’une action, d’un engagement

Le processus analytique que nous nous proposons de faire ici, et dans l’acception contemporaine du discours, recourt non pas au langage ni à la langue mais plutôt au discours, comme nous l’avons mentionné plus haut. Dans cette partie nous donnerons les aspects pertinents de la notion de «Discours». Il est à signaler que la notion de « discours » est, en sciences du langage, une notion énormément utilisée suite notamment à l’influence du courant pragmatique.

De part ses extensions, le concept discours revêt une appréhension ardue. Pour Saussure, le discours est synonyme de parole désignant un message dans sa globalité. Benveniste le définit comme « *toute énonciation supposant un locuteur et un auditeur et chez le premier l’intention d’influencer l’autre en quelques manières* » (Saussure, 1966, p. 242). Pour sa part, Jaubert le présente comme « *langage en situation* » (Jaubert, 1990, p. 10) ou encore Widdowson « *l’utilisation d’énoncés en combinaison pour l’accomplissement des actes* » (Widdowson, 1984, p. 10). Enfin, Kerbrat-Orecchioni « *un langage mis en action* » (1993, p. 219) et D. Maingueneau « *le discours n’est pas un objet concret offert à l’intuition, mais le résultat de l’articulation d’une pluralité plus ou moins grande de structurations transphrastiques, en fonction des conditions de production* » (D. Maingueneau, 2002, p. 16)

Cette floraison plurielle d’approches empêche une circonscription aisée du discours. Cependant, une évidence apparaît manifestement : « *le discours ne peut être définie comme une unité linguistique, mais qu’il résulte de la combinaison d’informations linguistiques et situationnelles* » (Roulet, Filliettaz et Grobet, 2001, p. 12).

De cette somme définitoire, nous pouvons dire que le discours implique un acte langagier donnant naissance à un texte, dans un contexte et livrant une intention. Il est de ce fait, une entité complexe aux dimensions à la fois linguistiques, sociologiques et

communicationnelles. Le discours peut être didactique, pédagogique et prescriptif mais il est essentiellement subjectif, dialogique et polémique.

Selon Kerbrat Orecchioni (1993, p. 188) mais aussi de l'avis d'autres personnalités du monde de la linguistique à l'instar de Bourdieu, Adam, etc., le discours n'est pas seulement une description du monde réel mais la construction d'un monde réel selon le souhait du locuteur à faire partager son allocutaire. Ainsi, communément partagé par les spécialistes, l'énonciation d'un discours est un vouloir agir sur autrui. Il en résulte ainsi que le discours a un objectif performatif, autrement dit un acte volontariste d'influence. Les discours, particulièrement politiques, sont considérés comme l'apanage des énoncés argumentatifs ayant comme finalité la recherche d'adhésion du destinataire. C'est précisément cette visée que nous inscrivons notre intention analytique autour de l'engagement, qui par essence est une action consistant à défendre une cause particulière, une forme de militantisme, qui se construit par le biais de l'argumentation. Ainsi, pour Jean-Michel Adam (1992, p. 116), « *un discours argumentatif à intervenir sur les opinions, attitudes ou comportements d'un interlocuteur ou d'un auditoire en rendant crédible ou acceptable un énoncé* ». Pour Perelman (1983, p. 173), « *l'argumentation s'efforce de faire passer vers la conclusion l'adhésion accordée aux prémisses. Cette adhésion est toujours relative à un auditoire, elle peut être plus ou moins intense, selon les interlocuteurs* ». La situation d'énonciation est, selon ces auteurs, nécessaire. On déduit alors, que tout discours argumentatif inscrit dans son énoncé une représentation du destinataire et soulève, implicitement, la nature des relations qu'entretiennent les deux pôles de l'échange.

Les activités verbales sont régies par des normes, tout acte de langage implique une norme particulière. Une question, aussi simple soit-elle, implique que son locuteur ignore la réponse, et dont l'intérêt est important pour lui, croit de son co-énonciateur peut la lui apporter. Aussi l'acte d'énonciation repose sur une justification se présentant sous forme d'un droit que revendique l'énonciateur à la poser. C'est ce que l'on appelle la légitimation en accord avec l'exercice de la parole.

Le discours politique est une source d'inspiration plurielle à de multiples disciplines; philosophie, sociologie, psychologie sociale, anthropologie sociale, sciences politiques et sciences du langage. Chacune de ces disciplines, à l'aide de leurs propres démarches, orientent et façonnent leur objet en un exclusif du phénomène.

Pour les chercheurs et spécialistes de l'analyse du discours, dans son orientation linguistique, la démarche opère dans les aspects langagiers du discours porteurs de sens dans un contexte particulièrement défini comme psychologique et social incluant, dans ses démarches d'analyses, les concepts et les catégories qui appartiennent aux autres disciplines humaines et sociales.

Cette démarche ne peut se faire que dans la mesure où elle réponde à une problématique dans laquelle sera envisagée l'étude selon l'orientation du chercheur par rapport à son objet d'étude. Elle sera encore plus exhaustive en établissant des connexions de rapport entre ; *langage, action, pouvoir et vérité*. Dans ce travail de recherche autour du discours politique algérien de première heure dans un contexte fortement marqué par la colonisation, Nous présenterons dans ce chapitre les notions de base, pour une meilleure compréhension et une efficacité aidante, autour desquelles s'articule notre champ d'action.

I. 2.1. Parole politique au service d'un engagement :

En politique, le jeu des alliances implique forcément de dialoguer et de montrer. L'acte de convaincre est partie prenante de l'art de la parole politique et de son projet. La parole politique tend aujourd'hui, à devenir, dans les sociétés démocratiques, un outil du pouvoir. La parole politique est souvent désignée comme l'art de l'usage du mot, dans la construction d'un discours ciblé, véhiculant une finalité, visant la séduction dans l'ordre d'intéresser un auditoire.

La parole politique n'exerce point de pouvoir hormis celui d'atteindre l'attention de l'interlocuteur le poussant d'un point de réflexion à un autre. Pour se faire, le locuteur politique doit manifester un intérêt des attentes de son public en visant, par le biais d'une forte argumentation, l'acquiescement de son adhésion. Dans la construction de la parole politique, le locuteur politique doit manifester un impact sur son auditoire amenant ce dernier à mieux saisir le contenu discursif, mais aussi la légitimité du personnage véhiculant le discours doit être reconnue pour se faire. L'ensemble de l'enjeu s'articule autour du maintien des discussions dans un climat d'écoute et de respect.

La pertinence de l'art de la parole politique dépend grandement de la construction du discours autour notamment des idées que tend de défendre le locuteur

politique, amenant ainsi l'interlocuteur à s'intéresser au discours. Cette construction autour de la pertinence de la parole politique s'accompagne d'une argumentation, renforcée et développée, qui se veut être au service du discours, qui défend les idées formulées dans le discours c'est ce qui s'avère être l'enjeu politique et démocratique des temps modernes comme le souligne cet extrait :

« Aujourd'hui encore, le débat contradictoire représente symboliquement le levier qui permet l'émergence d'une solution éclairée, d'un consensus dépassant les positions antagonistes. Il n'y aurait pas de citoyenneté possible sans pratique argumentative ; d'où sans doute aussi le rôle qu'occupe aujourd'hui l'enseignement de l'argumentation dans une perspective de citoyenneté-au sein du cursus scolaire. La pratique du débat argumenté, et la confrontation des idées contradictoires, se signalent ainsi comme une contribution pédagogique à l'expression de la démocratie ; l'apprentissage de l'argumentation devant permettre l'avènement de citoyens éclairés » (Buscon, p. 89).

Il est évident que le débat démocratique donne de l'élan pour les idées et la société. L'exercice de la parole politique et de son argumentation devient pouvoir dont l'enjeu principal est de séduire l'interlocuteur. Il est de ce fait, intimement lié au pouvoir le guidant dans la construction du discours. Les arguments quant à eux, sont au service de la recherche du pouvoir. C'est dans ces rapports féconds de la politique et de la séduction que se manifeste la construction du processus discursif de nature politique et l'enjeu de la parole politique.

Cette relation de langage et action constitue le noyau de l'échange social qui, indépendamment de leur autonomie propre, se trouvent entremêlées.

« (...) sans l'accompagnement du langage, l'action ne perdrait pas seulement son caractère révélateur, elle perdrait aussi son sujet, pour ainsi dire ; il n'y aurait pas d'hommes mais des robots exécutant des actes qui, humainement parlant, resteraient incompréhensibles » (H. Arendt, p. 235).

La conception des rapports entre langage et action varie selon le point de vue; représentationnel, pragmatique et interactionnel. Pour le premier, le langage a pour fonction de représenter des actes; de rapports d'agression, de bienfaits, etc., qu'entretiennent entre eux, les quêtes qu'ils recherchent et les motifs qui les font réagir. De là naissent des récits décrivant des faits en cours de réalisation dans un rapport de communication. Le rapport entre langage et action est rapport de « *re - présentation* » par le biais d'un récit interposé incitant à l'action. La pragmatique, quant à elle, représente le langage comme un acte muni d'une force (illocutoire, perlocutoire) dirigée vers l'interlocuteur. Cette force perlocutoire de voir l'intention langagière du sujet locuteur et la réaction, conformément aux caractéristiques de cette force, obligation de l'interlocuteur en manifestant un comportement langagier. Le langage est synonyme d'action car il fait ou fait faire. Ainsi, le rapport entre langage et action est un rapport de fusion, l'un dans l'autre. Du point de vue interactionnel, le bien social est une résultante des échanges se produisant entre les personnes dans le cadre d'un échange donnant naissance à des interactions appelées interactions verbales où le sens se construit en relation avec les intentions et les intérêts réciproques des partenaires de l'échange.

L'acte de langage découle d'un sujet qui ne peut être présenté comme tel que dans sa relation avec l'autre, c'est ce que nomment les spécialistes par *principe d'altérité*⁸. Cette manière de concevoir le langage engage une procédure d'incidence sur l'autre, c'est ce qu'appellent les spécialistes par *principe d'influence*⁹ pour que ce dernier puisse penser et agir selon ses intentions, même si cette notion se trouve, elle aussi, au carrefour de la complexité car le sujet même peut renfermer en lui ses propres influences autant que le premier. Pour faire face à cette situation et, afin de gérer leurs relations, l'on a établi le principe de *régulation*.

Ces éléments centraux et fondateurs pour l'acte du langage que nous venons de dégager à la lumière éclairante de Patrick Charaudeau (2004, p. 133) le définissent en champ actionnel dans une démarche consistant à agir sur l'autre. L'étendue de ce trio constitutif du schéma langagier se mesure non pas par le degré d'agir sur l'autre mais sur l'effet produit sur ce dernier, cet élément complète la visée communicationnelle par une sorte de mise en application de l'action menée sur le sujet. Elle peut être discutée

⁸ Sans l'existence de l'autre, point de conscience pour soi.

⁹ Influencer l'autre pour adopter son point de vue. Elle opère une inflexion.

selon les compétences du parlant mais peut se rendre plausible et efficace par une certaine bonification et autorité menaçante dans une sorte de relation dominant/dominé. Une fois l'autorité reconnue et aura atteint la sensibilité du sujet, l'influence exercera alors son plein pouvoir. Des rapports de forces caractérisent le schéma communicationnel et de son pouvoir tout autant que le lien social.

I. 2.2. Action politique : un engagement entre action et pouvoir

L'action politique, dans son acception générale, est étroitement liée avec le but qu'elle se consigne à atteindre dans une démarche qui vise à mettre en place les moyens nécessaires élaborés en projets pour une action finalisée atteignant son but. L'action implique aussi un engagement dont l'aboutissement serait la concrétisation du but fixé à atteindre. Cela implique, au préalable, une planification des visées et une stratégie efficace incluant une masse collective qui œuvre autour d'un espace de discussion où ce dernier se construit, le tout auréolé d'une conscience et d'une responsabilité qui lui est confiée. Elle lui sera digne ou reprochée par la masse élisant en lui rendant compte des actes accomplis. Cette situation est si bien rendue explicite par P. Ricoeur qui dit à ce sujet : « *Il convient de se méfier des abus du politique et de veiller à son contrôle en le divisant contre lui-même, en jouant de contre-pouvoirs contre le pouvoir* » (P. Ricoeur, 1990, p. 162).

Paul Ricoeur précise par ailleurs que l'action est « *la condition irréductible de toute vie proprement politique* » (Ricoeur, Arendt, 1893, p. 18). Cette précision autour de l'action politique signifie que la communication n'est pas le seul ressort de la politique. La politique est en elle-même action. Ricoeur affirme que le citoyen est « *le porteur d'action* » qualifiant la politique comme « *l'expression de suprême de l'action libre* » (Ibid, p. 23 et 27). Ce ci dit, la communication n'est pas tout à fait absente de la politique « *de toutes les activités nécessaires existant dans les sociétés humaines, deux semblent passer pour politiques et pour constituer ce que Aristote nommait bios politikos : action et parole* » (Ibid, p. 62) soutient Hannah Arendt. Parole et action, deux notions liées mais qui « *se séparent et devinrent des activités de plus en plus indépendantes. On mit l'accent sur la parole, sur le langage comme moyen de persuasion plutôt que comme manière spécifiquement humaine de répondre, de répliquer, de se mesurer aux évènements ou aux actes* » (Ibid, p. 63)

Le discours politique, du point de vue du langage, est une pratique sociale permettant aux idées et aux opinions de s'articuler dans un espace public marqué par des confrontations diverses. L'influence est également partie prenante du processus discursif politique, elle se manifeste par un désir, voire un besoin manifeste d'influencer l'autre impliquant une instance publique et une instance citoyenne dans un face à face de rapports de force les conduisant, au moyen de la souveraineté démocratique, à entamer des stratégies discursives de persuasion.

L'exercice du pouvoir s'articule autour de deux éléments centraux : exercice et conquête du pouvoir. La conquête du pouvoir passe en premier par le biais notamment de la parole, la conquête, quant à elle, passe d'abord par une mise en scène du discours et l'ensemble des ingrédients du combat politique dans l'espace social. Sur la question du pouvoir, Patrick Charaudeau distingue discours de l'« instance politique », chargée, par des délégués en charge, de réaliser des fins discursives, de celui de l'« instance citoyenne », chargée, par des représentants élus du pouvoir, d'apprécier ou de juger leurs réalisations. Il affirme à ce sujet que :

« L'instance politique, en tant qu'instance de discours, doit donc agir en fonction du possible, alors que l'instance citoyenne l'a élue pour réaliser le souhaitable. D'où un exercice difficile du pouvoir politique qui consiste à dicter la loi... tout en s'assurant du consentement de l'instance citoyenne ». (Patrick Charaudeau, p. 14)

En voilà un domaine qui a intéressé, depuis l'antiquité à nos jours, plusieurs personnalités reconnues dans l'histoire de la politique et des sciences du langage. Succinctement et à défaut d'orientation précise, nous ferons état de quelques unes qui nous intéressent au plus haut niveau contenu de notre analyse. Cette notion s'avère complexe par sa composante et celles des rapports de force qui cogitent tout autour à savoir ; *action politique* dans sa construction et son but premier, et les *instances* en tant qu'élément prenant de cette action, sans oublier les *valeurs* autour desquelles se construit l'action politique.

Dans cette perspective, nous sommes convaincus que l'analyse du discours politique, notamment par le biais d'une approche pragmatique, permettra de révéler le discours politique, en tant qu'entité globale et les finalités qu'elle impose, et ses

transformations permanentes. Le pouvoir, selon une définition commune qu'on lui accorde, en science politique, est : « *L'habilité de A à déterminer B faire quelque chose qu'il ne fait pas d'habitude* » (David Robertson, 1985, p. 271). Avec cette habilité, la relation du pouvoir s'installe autour de trois éléments : le locuteur du pouvoir, le destinataire du pouvoir et le domaine du pouvoir. C'est autour de ces paramètres que le pouvoir entre en action.

Comme nous l'avons vu précédemment, l'action politique ne se détermine que dans un espace de discussion et d'inclusion de l'autre dans son champ de réalisation. Cela nous conduit à nous intéresser davantage sur les éléments qui entrent en jeu lors de la mise en action politique. Les instances sont, du point de vue des spécialistes, les éléments qui entrent dans la construction de l'action politique.

Elles se divisent essentiellement en deux instances clairement établies : *l'instance citoyenne* qui élit les représentants du pouvoir et *l'instance politique* dont la mission se résume à la concrétisation de l'action politique par des représentants élus par le peuple même si ces derniers posent un problème d'inexpérience au vue du fonctionnement et des conditions de réalisation de l'action politique. Les instances politiques doivent, dans cette situation d'ignorance des codes et des règles de l'acte politique, agir en fonction du possible alors que l'instance citoyenne attend d'eux une réalisation souhaitable. Face à ces insuffisances et lacunes, les tenants du pouvoir engagent d'autres procédés visant à instaurer une forme d'autorité et cela, afin de pallier à toutes contestations citoyennes qui nuiront à leur action politique. Delà, naissent des rapports de force entre gouvernant et gouverné engageant une forme de soumission.

Dans l'action politique, ces deux instances se trouvent complémentaires et indissociables pour une efficacité meilleure et des règles constitutives même de l'action politique mais aussi, paradoxalement, conflictuelles selon les stratégies et visées de chacune d'elles. Ce qui paraît essentiel dans le cheminement de l'action politique c'est l'existence d'un espace de discussion intermédiaire entre ces deux instances en répondant à l'exigence citoyenne avec une forme de persuasion de l'instance politique maniant, à bien, « *les arguments de raison et de passion* » (P. Charaudeau, 2005, p. 122) en essayant d'inclure, dans ses actions de choix et de décision, l'instance citoyenne. P. Charaudeau illustre parfaitement cette situation en disant : « *Tous les grands hommes politiques ont dit, ou laissé entendre, que l'art de la politique réside*

dans une bonne gestion des passions collectives, c'est-à-dire d'un « éprouver avec les autres » (Ibid, p. 123) qui, faut-il ajouter, rend aveugle sur ses propres opinions et ses motivations personnelles ».

Cette bonne gestion de la politique dont fait allusion P. Charadeau implique aussi une pertinence dans l'orientation de l'action politique munie d'un ensemble de valeurs auxquelles se rattachent l'instance citoyenne. Ces valeurs constituent un ensemble d'idées qui joueraient le rôle de principe de décision autour d'un projet collectif. Il est nécessaire d'établir, avant toute, proposition de définition les limites qui séparent l'instance politique et l'instance sociale. Elles ne réfèrent pas nécessairement à un espace géographique même s'il peut y exister des coïncidences. Un espace de discussion, d'échange, de persuasion, de décision peut aboutir à une concordance ou à une opposition. De ce fait, l'espace public prend des proportions bien plus larges que l'on pense. Dans cette partie présentative des éléments centraux de notre recherche et à des fins d'une meilleure compréhension des faits de nos discours à analyser, il conviendrait d'établir la distinction entre espace public et espace politique.

Kant et Habermas ont largement contribué à la diffusion de la notion d'espace public dans l'analyse politique. Habermas le définit comme la sphère intermédiaire entre la société civile et l'état. Espace accessible à tous les citoyens leur permettant de se rassembler et de faire part de leurs opinions publiques. C'est par le biais de cet espace que va se formuler la pression contre le pouvoir de l'état. L'espace public symbolise la réalité d'une démocratie en action. C'est un lieu politique autour duquel se rattachent les citoyens et participent à la politique au moyen d'une liberté d'opinion, d'une liberté de presse... La part la plus effective reviendrait certainement à l'existence d'individus capables de faire avancer leurs opinions, tenant à leurs idées au moyen d'une argumentation et non affrontations physique. En somme, le concept d'espace public est la légitimité des mots qui s'impose avec des avant-gardes et des sujets de l'histoire.

L'espace public est aussi le cheminement d'un mouvement d'émancipation mettant en valeur la liberté individuelle. Cependant, une distinction s'impose entre espace commun, espace public et espace politique. L'espace commun symbolise la circulation et l'expression dans un espace physique impliquant la notion de territoire et symbolise les liens de solidarité. L'espace public est également un espace physique

appartenant à tout le monde et accessible à tous. Symbolisant la discussion, il est une des composantes essentielles de la démocratie et le principe de liberté. Enfin, l'espace politique, une des conditions sinéquanone de la naissance de l'espace politique, relativement restreint dans lequel se jouent les décisions et les actions. L'enjeu entre ces deux derniers espaces reste le pouvoir.

I. 2.3. Discours politique entre liberté et contraintes :

L'identité de chaque individu sur terre est marquée par sa singularité mais cette individualité ne peut s'identifier que dans un ensemble d'individus constituant la société. Elle est marquée davantage par les rapports qu'entretiennent les personnes en eux lors d'échanges communicationnels, des rapports quotidiens fréquents et récurrents. On se trouve alors dans cette dualité individuelle et collective qui se constitue en un espace d'échange et d'enrichissement mutuel et de réciproque.

Ces éléments font de l'être humain un être social marqué par une identité qui lui est propre et qui se définit, encore une fois de plus, par rapport à un ensemble social. Ce moi personnel prend toute sa signification lors des échanges qui impliquent l'utilisation des normes et conventions langagières que nous partageons avec le groupe et, en même temps, libre par ce qui caractérise notre moi personnel ou identité en mettant en scène notre propre mise en œuvre discursive nous permettant de nous individuer. Il serait intéressant, une dans certaine mesure, de voir dans les détails la mise en scène des relations qu'entretiennent les individus entre eux afin de mieux dégager la singularité qui caractérise aussi l'individu.

Dans la conception de leurs discours, les hommes politiques font face à une exigence à des logiques de situation. Parmi les contraintes rencontrées lors de ce processus nous en dénombrons quatre : le statut du locuteur, le public (composition homogène et hétérogène), la conjoncture (cohérence et continuité) et la valeur de la communication.

En termes plus approprié au domaine que nous abordons ici dans notre recherche à savoir l'analyse du discours, il serait approprié de parler des contraintes structurelles de la situation de communication politique avant d'aborder les stratégies discursives que les individus mettent en œuvre. Bourdieu dit « *Tout discours se construit à l'intersection d'un champ d'action, lieux d'échanges symboliques organisés selon des*

rapports de force, et d'un champ d'énonciation, lieu des mécanismes de mise en scène du langage » (P. Bourdieu, 1982, p. 1982). Ces propos résument ce que nous appelons le « contrat de communication » et du discours politique dans leur hétérogénéité significative et leur stabilité au niveau des comportements énonciatifs d'un sujet politique. Cette situation fait émerger des difficultés auprès des deux instances, l'une cherchant à rendre son discours plus efficace et l'autre, souhaite qu'il y ait impact de leur contestation. C'est cette situation d'interpréter ces discours qui nous intéresse au plus haut point de notre étude dans une certaine mesure cherchant les significations et les effets qui en résultent de ce jeu de circulation des savoirs et des croyances véhiculés par les uns et construits par les autres. Ces éléments se déterminent, chacune dans la situation dans laquelle se trouve, en fonction d'un contexte prégnant et significatif.

La communication politique est *« l'espace où s'échangent les discours contradictoire des trois acteurs qui ont la légitimité à s'exprimer publiquement sur la politique et qui sont les hommes politique, les journalistes et l'opinion publique à travers des sondages »* (Dominique Wolton, 2005, p. 12). Cette définition restrictive met le point sur l'idée de l'interaction du discours par des locuteurs, n'ayant pas le même statut ni la même légitimité, constituant dans l'espace public la condition de fonctionnement de la démocratie de masse.

Cependant, le pacte de la communication politique semble se confronter à deux obstacles qui sont d'une part, les rapports entre expression et action, et la logique représentative d'autre part. Ces deux entités constituent des limites intimement liées au concept d'égalité d'opinion dans une communauté politique, ce qui entraîne une forme de prudence dans l'analyse et la critique.

Cet ensemble d'obstacles constitue l'élément commun de rabattre toujours le politique sur le communicationnel, le réduisant ainsi, à une manifestation ordinaire et non une forme élémentaire de la vie de société. C'est dans cet ensemble de tensions que se crée la communication politique autour notamment : de la délocution à la perlocution, de la référence à l'inférence et de la disjonction à la conjonction.

Les mécanismes d'interaction, dans une perspective d'analyse des faits de la communication, est d'ordre conceptuelle. Elle se définit en fonction de la situation des échanges langagiers dépendant de la place qu'occupe chacun des partenaires de l'échange, la nature de leur identité et leurs relations au terme d'une finalité. Cela ne

met point en laisse les conditions matérielles de l'échange dans la mise en œuvre de ce dispositif d'interaction. Toujours est-il, ces conditions dépendent, encore une fois, et se varient, de la situation de communication qui établit un rapport d'emboîtement entre le macro dispositif conceptuel qui structure chaque situation d'échange social et les micro dispositifs matériels qui la caractérise.

Ces mécanismes, dont beaucoup de spécialistes les nomment par « dispositif », garantissent une partie de la signification du discours politique dans une visée interprétative. Ce dispositif est une caution pour le contrat de communication visant à élucider l'organisation et la régulation du champ d'énonciation selon les normes de comportement et d'un ensemble de discours mettant en disponibilité des éléments de recherche dans lesquels puiseront les partenaires. En sciences humaines cela est appelé « les lois du genre » exerçant une forme d'influence ce que décrit Goffman comme « *une influence réciproque que les partenaires exercent sur leurs actions respectives lorsqu'ils sont en présence physique immédiate les uns des autres* » (1973, p. 23) ou comme « *une classe d'évènements qui ont lieu lors d'une présence conjointe et en vertu de cette présence conjointe* » (1974, p. 7).

Dans cette approche que nous faisons des interactions dans la communication politique, D. Hymes élabore le modèle « speaking » dans lequel il propose une approche pragmatique des interactions langagières dans un contexte sociopolitique. Un modèle qui se compose de huit éléments dont : la situation, englobant le cadre (le moment et le lieu) et la scène, les participants, comprenant destinataires et destinataires mais aussi l'ensemble des personnes présentes, les finalités, les objectifs/intentions et objectifs/résultats, les actes, contenu et forme du message, le ton, l'accent dans lequel le message est accompli, les instruments, canaux et formes de la parole et les normes, normes d'interaction et normes d'interprétation.

Nous relèverons dans cette partie les entités humaines chacune dans son lieu d'intentionnalité et caractérisées en fonction de leurs rôles et tâches assignées dans ce dispositif. C'est pour ces raisons que nous parlerons d'instances qui nous renvoient à un public bien précis en fonction de ses aspects identitaires schématisant, par là, les finalités communicationnelles. Il est impératif, dans ce genre de situation communicationnelle, de connaître les personnes et les instances nous permettant une

meilleure interprétation, cette démarche est, ô combien, nécessaire et importante pour l'analyse du discours politique.

Cette démarche nous permet d'éviter toute fantaisie consistant à ramener les explications des faits politiques à une seule personnalité psychologique et sociales, et de s'intéresser uniquement aux idées véhiculées par le discours sans se référer aux instances du dispositif communicationnel. Il sera pour nous utile, pour des finalités analytiques de notre travail, d'envisager la nature de l'identité du politique dans deux instances distinctes : Une instance politique et une instance citoyenne se concrétisant dans trois espaces de fabrication du discours politique : Un lieu de gouvernance (instance politique et instance adversaire), un lieu d'opinion (instance citoyenne) et un lieu de médiation (instance médiatique).

Insérer schéma du dispositif communicationnel. P 42 les masques du pouvoir.

- **Instance politique et instance adversaire** : C'est, par excellence, le lieu de gouvernance. Elle est caractérisée par un ensemble de personnes qui activent dans un lieu d'une portée politique ayant un « pouvoir de faire » impliquant décisions et actions mais aussi un « pouvoir de penser » c'est-à-dire une forme de manipulation dont on parlera avec plus d'informations et de détails dans les parties suivantes de ce chapitre. Pour arriver à cette situation, il faut passer par l'instance qui se charge de la légitimité, moyen central d'arriver au pouvoir, afin de conquérir ce lieu. Le discours de l'instance politique s'articule autour de trois éléments centraux lui permettant d'agir dans l'espace politique : Proposer des programmes politiques lors des élections, justifier des décisions ou actions pour l'intérêt collectif, critiquer les idées des parties adverses afin de mieux envisager une contre-attaque et consolider son projet et appeler au consensus social afin d'incorporer les citoyens dans ce projet y apportant ou pas leur soutien. Outre les organismes qui constituent l'instance politique avec ses charges et fonctions répondant à un projet politique visant à traiter les questions cruciales et aux grands enjeux du pays, l'instance politique, par la diversité des ces situations, instaure un lien étroit avec un partenaire nommé citoyen ou instance citoyenne avec relations diverses selon son imagination et son projet politique. L'instance adversaire se trouve, elle aussi, dans la même situation dirigée par les mêmes motivations que la précédente. Ce qui caractérise l'instance adversaire c'est son alignement dans l'opposition ayant un pouvoir politique mais ne représente qu'une partie de l'opinion citoyenne produisant

un discours systématique de critique du pouvoir en place. Sur le plan discursif, l'instance adversaire use des mêmes procédés stratégiques du discours que l'instance politique.

- **L'instance citoyenne :** Cette instance porte bien son nom dans une acception générale du terme appartenant à un régime démocratique. Cette notion peut varier selon les états du monde. C'est l'appartenance symbolique des individus à une même communauté nationale qui définit la citoyenneté non pas l'appartenance éthique, religieuse ou géographique avec une volonté affichée d'être et de vivre ensemble où ils invertissent l'espace de leur vie en toute souveraineté ayant le droit d'élire leurs représentants. L'instance citoyenne est, aussi, une instance revendicative, elle a le droit d'exercer son opinion par rapport aux programmes et aux actions proposées à travers une mise en cause du bien-fondé et la vraisemblance de l'instance politique, en dehors de l'espace politique, de manière indirecte, à travers des requêtes et protestations qui constituent en soi des discours à part entière de type revendicatifs. Ces discours servent une certaine interpellation sous forme de questionnement afin de demander amples explications. L'instance citoyenne ne constitue, aussi et pas pour autant, une entité cohérente, elle est méandree par les différentes opinions et tendances qui la caractérisent. Nous retiendrons, dans cet ordre d'idée, deux sous-ensembles ; Société civile et société citoyenne. Pour la société civile, elle est un lieu de « pure opinion » (P. Charaudeau, 2005, p. 112) engageant la vie en société, tant sur le plan public que privé. Elle se distingue par un ensemble de membres de la société ayant une distinction sociale et culturelle et agissant, très souvent, individuellement ou en petit groupe démunie de toute conscience citoyenne ayant, exclusivement à son arc, une opinion à défendre. Quant à l'instance citoyenne, elle donne des allures bien plus concrètes que la société civile. Elle se veut structurée ayant une conscience collective de vouloir changer les choses, ou du moins jouer un rôle dans l'organisation politique de la vie sociale. La société citoyenne se veut, et c'est ce qui la distingue de la société civile, une société d'individus de droit dont certains se démarquent en sous-ensembles militants avec une approche organisée sous forme de partis, associations... ayant choisi un moyen de militer dans un ensemble de « faire ensemble » suivant l'idéologie de leurs champs d'action et du leader en tête. Leur action est dictée par un souci d'énonciation politique, une sorte de menace de sanction à l'égard du pouvoir en place. Cette situation nous la verrons avec plus de détails dans le volet « analyse » où nous aurons à

traiter l'engagement et le militantisme des actants du « Mouvement jeune algérien » à travers ses premiers acteurs représentatifs :Bénali et Larbi Fekar.

- **L'instance médiatique** : Tout comme sa précédente, elle est marquée par un espace extra-gouvernance. Elle se veut un espace intermédiaire entre l'instance politique et l'instance citoyenne par le biais d'un certains nombres de moyens de communication tels les médias d'information et autres. Les personnes constituant cette instance sont des informateurs dont le rôle essentiel, outre le fait de transmettre l'information, est de donner une image crédible, répondant à une certaine logique démocratique, et d'attirance d'un nombre considérable de lecteurs face à une concurrence de l'information dans son aspect commercial. Outre cette vision élémentaire de l'instance médiatique, elle s'embrouille davantage lorsqu'il s'agit de la transmission de l'information et de sa réceptivité. En effet, le lecteur se trouve dans une situation indirecte par rapport à l'information, émanant du pouvoir politique ou du pouvoir contre-politique, sans aucun impératif et vue plutôt de l'ordre de la diffusion ou encore de la commercialisation de l'information. Le lecteur se projette dans cette vision et se voit désintéressé même si l'information le concerne au plus haut point. Les spécialistes, dont P. Charaudeau (2005, p. 167) montrent du doigt deux types de dispositifs auxquels se confronte l'instance médiatique : *La monstration*, visant à atteindre une forme de crédibilité et de *spectacle* dont l'enjeu principal est d'atteindre en captant un maximum de lecteurs. Pour cela, le discours médiatique doit être innovant et révélateur tout en promouvant le débat démocratique en s'appuyant constamment de ces deux éléments stratégiques que se fixe l'instance médiatique à savoir : captation pour fidéliser le public et crédibilité pour instaurer un climat de confiance en dévoilant les facettes cachées de tout discours ou déclaration politique. L'instance médiatique est un dispositif du contrat de communication politique appelée à produire des textes de légalisation pour créer une sorte d'image de loyauté et de confiance usant même d'un pouvoir de dénonciation pour crédibiliser son statut auprès du public.

I. 2.4. Sujet politique, vecteur central dans la construction-compréhension du discours politique :

Nous avons jugé nécessaire dans cette étape de la recherche de mettre davantage de lumière sur le sujet politique qui s'insère dans le processus analytique de recherche.

La notion de sujet politique est une notion complexe sous de nombreux aspects. Le champ politique se fonde sur trois éléments constitutifs : un sujet politique, constituant une référence pour la société comme totalité institutionnelle et symbolique, la démocratie, formant le cadre formel de la délibération et un projet éthique de vivre ensemble porté par le sujet politique.

La notion de sujet politique est porteuse de tensions. La désignation du sujet politique renvoie à la fois à celui sur lequel s'exerce un pouvoir politique, avec un consentement, s'articule et se construit comme un sujet « politique », dans une communauté donnée et des conflits idéologiques rattachés aux luttes de pouvoir. Le sujet politique devient de ce fait, la base du pouvoir politique. Dans cet ensemble de tension entre sujet assujetti et sujet fondement méritant une attention particulière. Il serait évident de distinguer entre ces deux partenaires cependant, il serait plus juste de s'arrêter sur la subjectivation, telle qu'elle se manifeste dans les temps moderne, et de ce qu'elle garde en elle comme assujettissement. Par le biais de cette attitude, insérée dans des domaines, des pratiques et des représentations que s'articule à la fois la promesse de la liberté et les failles de la modernité politique.

Nous avons vu que cette notion est porteuse de tensions considérées comme constitutives entre la poursuite de l'émancipation et le maintien obligatoire rendant l'aménagement du conflit social et la pluralité qui en émerge possible du libre déploiement des intérêts dans un espace social émancipé. Dans cet espace, l'affirmation du sujet politique est nécessaire auquel se rapporte la légitimité des orientations normatives découlant des débats. Dans les sociétés modernes le sujet politique représente la nation, foyer rassembleur de toutes les différences et fournisseur des raisons de légitimation dans le monde instaurant le respect de l'ordre nécessaire pour le déploiement des libertés.

Selon P. Charaudeau « *L'être de parole, qu'on le veuille ou non, est toujours double* » (2005, p. 210). Dans cette mesure, il se trouve dans deux postures ; l'une le renvoyant à sa légitimité d'être social et l'autre, envisagée selon ses propres propos construits et véhiculés par son discours. Cette situation se concrétise davantage lorsque le destinataire est lui aussi double par son identité plurielle et façonné par ce qu'ils reçoivent comme information l'influençant par une visée soumise. Ainsi, la personnalité politique est envisagée, elle se construit une image qui veut être le reflet

du peuple dans une complicité dont le citoyen serait le double du politicien. Ces démarches du politique vise à instaurer un climat de convivialité et de légitimité mais cette dernière ne peut être perçue entant que telle que dans l'identité sociale du sujet politique à travers un champ d'application divers ou par la force aussi conférant à l'instance de parole une autorité de dire et d'agir.

La légitimité s'articule autour d'une reconnaissance de l'autre lui conférant un pouvoir de faire ou de dire aux autres au nom d'un statut, d'un savoir, d'un savoir-faire. Ce ci dit, il conviendrait d'établir une nuance entre légitimité et crédibilité car ces deux notions peuvent donner une certaine confusion dans un pouvoir donné. Etre légitime, c'est être en mesure et en droit de dire ou de faire quant à la crédibilité c'est la somme des capacités d'un sujet à dire ou à faire. D'autres notions s'entremêlent dans la conception et l'approche des notions autour de la légitimité comme celle aussi de la légitimité et autorité. Nous venons de dire au sujet de la légitimité qu'elle en était un droit acquis, les choses ne sont pas aussi acquises pour l'autorité qui se veut intrinsèquement rattachée au procédé de soumission de l'autre pour que ce dernier puisse bénéficier d'un type de conceptions qu'il ne pourrait pas avoir sans son intervention et dont il envisagera les conséquences néfastes au cas contraire. Ces deux notion Légitimité/autorité peut se confondre dans la mesure de faire prévaloir quelque chose, en ce moment il serait légitime, pour le politique, d'instaurer une quelconque forme d'autorité. De manière générale, la légitimité se présente comme un état de droit à dire et à faire selon un consensus reconnu par l'ensemble du groupe social par voie institutionnelle, une sorte d'attribut qui vient se greffer au pouvoir politique.

Tout dépend, dans cette perspective, de la situation dans laquelle cette dernière se voit pratiquée. En effet, elle peut être soit une sorte de tradition institutionnelle ou encore définie selon certaines conditions d'une légitimité et l'exercice d'une autorité comme nous le présente P. Charaudeau (Ibid, p. 98). Ces deux démarches distinctives impliquent une acceptation globale et libre des sujets collectifs. La souveraineté politique est une sorte de représentation car on parle au nom d'une entité délégante qui lui confère un pouvoir de parler en son nom. La légitimité politique se confond, donc, dans un paysage complexe de notions et de comportements, avec un type de représentations idéologiques porteuses de valeurs qui font sa puissance et qui tentent à mettre l'entité à son service. Le souverain, dans cette situation et dans le rôle qui lui est assigné, n'est que la liette motive de la parole du peuple qui l'avait délégué et dont il aura à servir, investir et protéger même si le souverain se trouve, aussi, dans une

certaine situation de l'ordre de l'inaccessible, une sorte de « main invisible » comme l'aurait dit A. Smith qui l'orientera et le guidera. Il représente à la fois la puissance d'agir et aussi une tutelle de contrôle. Cette puissance que qualifie P. Charaudeau par « Puissance tutélaire » est une force obligeante et assouvissante (2005, p. 110). Cette force peut être vue d'un point de vue religieux dirigée par certaines lois divines... Une sorte de justification pour la démocratie des régimes politiques qui se fondent comme le disait si bien J. J. Rousseau (1993, p. 287) sur une « volonté commune des hommes de vivre ensemble » impliquant la socialité qui, sans elle, la souveraineté ne pourrait garantir l'identité du peuple. Emanant de l'imaginaire social, la légitimité est nuancée par trois formes distinctes :

Héritage, voilà ce qui pourrait le mieux qualifier cette dimension de la légitimité incluant ce sentiment inné de la souveraineté. Cette situation s'illustre parfaitement par les monarchies, principauté et autres hiérarchies souveraines par hérédité. La prédestination est le mot d'ordre pour accomplir cette mission comme par puissance de l'au-delà. Cette succession peut-être de l'ordre du divin, comme nous venons de le voir maintenant, mais aussi, et plus, d'ordre social car l'appartenance à un certain groupe social, mêlant qualités et une forme d'apanage social, peut favoriser l'élection d'un membre, témoin des anciens, chargé d'accomplir une mission politique. C'est cette vision de voir les choses qui favorisent, par exemple, l'émergence et la continuité de certaines aristocraties, castes et autres.

Nous n'omettons pas, dans cette démarche, d'inclure aussi une autre forme de légitimité celle ordonnée par une forme biologique. Une sorte de mystère enfoui dans un être quelconque prédestiné par son moi personnel à prendre un rôle le distinguant dans la société. Les désirs et les pulsions, que nous avons à des degrés variés, favorisent l'émergence d'une telle attitude. Ce comportement crée l'émulation, une forme distinguée des êtres appelés « Hors du commun ». Cela ne peut être malheureusement expliqué ni par l'esprit ni par la raison car elle relève de l'ordre d'une pulsion intime dont on ignore la provenance. Plusieurs personnalités mondiales ont vu le jour par ce type de réaction et de comportement à l'instar des De Gaulle ou bien encore plus près de nous Messali Hadj, des personnalités remarquables ayant émergées grâce au pouvoir de leur désir et de leur conviction intime.

Cette dimension de la légitimité suppose un savoir et une connaissance acquises dans des institutions de renom. Être aussi distingué dans cette formation et ayant fait preuve d'une grande responsabilité dans une mission professionnelle, accomplie avec

beaucoup de savoir-faire et de maîtrise, ne peut que favoriser l'élan de la légitimité et un pouvoir de « raison » sur ses actions. Ce passage professionnel, accompli avec brio, ne peut que refléter l'image d'une personne compétente et expérimentée. Ainsi, on parle d'être « bien formé ». L'organisation des lieux de gouvernance doit être à la mesure des grands enjeux et de cette élite, formée et expérimentée, susceptibles de mener à bien l'entreprise politique en hiérarchisant les lieux de décisions et la distribution des rôles de responsabilité afin qu'ils puissent, selon leurs compétences, donner le meilleur d'eux-mêmes. C'est cette notion d'« élite » qui détermine la légitimité politique comme le soutiennent plusieurs énoncés « Les élites doivent prendre en charge la totalité de l'existence sociale aussi bien dans la définition de son bien-être que pour sa gestion »... Il serait aussi, selon certains spécialistes de la question, d'être à la fois bien né et bien formé constituant l'idéal même de la gouvernance.

Pour ces deux cas de légitimité, les spécialistes considèrent que la portée d'une telle notion ne peut se mesurer, en situation d'exercice, que par une pratique. C'est cette ambivalence qui détermine la légitimité avec son image sociopolitique.

I. 3. « *Jeunes algériens* » : un mouvement politico-intellectuel et communicationnel

La phase allant de la fin des insurrections populaires à la naissance du premier parti national n'est pas synonyme de vide et d'immuabilité. Pour étudier cette période infiniment riche, nous avons focalisé essentiellement nos recherches sur l'œuvre des leaders, ces hommes modestes, sans bruit, qui ont servi avec discrétion leur pays. Le premier, délégué général et Cadi; le second, juriste et écrivain, spécialiste en droit musulman auteur de nombreuses œuvres, vont tous les deux dans le contexte difficile de la colonisation, incarner l'image parfaite de ce mouvement d'expression politique et intellectuelle, en Algérie à l'aube des temps modernes pour l'Algérie.

La dynamique historique particulière de la renaissance née du mouvement les « Jeunes Algériens » s'est jouée la période du début du 20^{ème} siècle. Elle est une phase politique alternative, après l'échec de la lutte armée mobilisant le peuple sous la bannière de l'émir Abdelkader et des chefs religieux à la tête des insurrections populaires, constitue la phase au cours de laquelle sont nés les discours politiques de la

jeune élite, dont celui de Si M'hamed Ben Rahal et Benali Fekar, des discours imbus des principes de la grande Révolution de 1789.

Le discours de cette élite appelée "jeunes Algériens" en référence aux "Jeunes Turcs", les "*jeunes algériens*" ou "*jeunes-fez*" en raison du choix distinctif qu'ils faisaient de porter la chéchia rouge de mode turque comme couvre chef, n'étant ni un mouvement structuré, ni une entité homogène allait, dans une sorte de contrat implicite d'une jeune élite formée à l'école arabo-française, avec une parfaite maîtrise de la langue de Voltaire, prôner, avec grand talent, le progrès par la maîtrise des connaissances et formuler pour la première fois, des revendications au nom de valeurs bafouées, conséquence d'une colonisation dominatrice devenue un fait réel et, difficilement contournable.

A propos de ce mouvement non structuré, William Marçais, alors directeur de la médersa de Tlemcen, sollicité par le Gouverneur général d'Algérie pour enquêter sur le climat d'effervescence issu de l'application de la conscription avec primes, fera allusion à l'existence à Tlemcen "*d'un parti de la civilisation et du progrès composé de modernistes nationalistes et ambitieux*"¹⁰ (C. R. Ageron, 1968, p. 234). En Tunisie, la même période, verra également la naissance d'un même mouvement que Nazli Hafsia définit en ces termes :

"Qualifiée de "Jeunes Tunisiens", à l'instar des "Jeunes Turcs", l'élite émerge comme groupement politique : le parti "Jeunes Tunisiens" n'est pas à proprement parler un parti au sens classique, mais plutôt un groupe informel qui lie une communauté d'idées et une idée réformatrice. Groupe d'intellectuels, souvent de formation juridique qui, malgré cette présence étrangère vécue comme une défaite provisoire, veut poursuivre et accélérer toutes les mesures déjà nées durant la génération des pères" (NazliHafsia, 2007, p. 77).

L'auteure ajoute par ailleurs :

¹⁰A propos des jeunes algériens, Gilbert Meynier note "Il existe, dès 1901, à Tlemcen, un "parti" de "civilisation et de progrès". "L'opinion française libérale fut très tôt informée de l'existence de ces jeunes évolués. Sous le titre "Politique musulmane", le temps le 19 avril 1904 prit position en leur faveur..."

''On peut dire que le parti ''Jeunes Tunisiens'' est avant tout un esprit, un certain esprit combatif, ouvert, mobilisé pour la défense de la modernité; un mouvement permanent et vigilant, tendu vers le perfectionnement continu, l'exigence du mieux être et vers la quête de sa dignité''. (Ibid, 2007, p. 77)

On peut lire par là, la communauté d'idées pour un combat d'une même nature dans l'objectif d'une réémergence politique animée par une génération de la première l'élite formée à l'école de l'occupant et inspirée par les idées des Lumières et fermement attachée à l'esprit des lois, maîtrisant toute la liturgie républicaine pour défendre les droits politiques et culturels de leurs concitoyens. Le siècle des Lumières doit son nom à l'opposition à l'intolérance de l'Eglise catholique réputée obscurantiste. Pour cela, il est possible de trouver des points communs entre l'engagement des élites ''Jeunes Tunisiens'' et ''Jeunes Algériens''. La lutte anti-coloniale devait certes entraîner la production de signes, de symboles, de langages...

Le début du 20^{ième} siècle a vu certes, l'émergence de personnalités intellectuelles et politiques dont le discours fut très peu étudié en tant aussi, qu'acteurs politiques. Je cite par là dans cette ville à identité urbaine singulière : Si M'hamed Ben Rahal qui exerça une influence sur les deux frères Larbi et Bénali Fekar, du professeur Abdeslam Aboubekr¹¹, de l'avocat Abdeslam Taleb¹²... et d'autres qui n'ont pas eu le même parcours de formation tels Abdekader Médjaoui¹³, Mohamed Bouaroug¹⁴,

¹¹Abdeslam Aboubekr (1874-1942) fils du célèbre cadri Choib savant traditionniste auteur de nombreux ouvrages en jurisprudence, le soufisme et même sur la musique. Professeur à la médersa de Tlemcen il fut un des animateurs du mouvement de la jeune Algérie. Il est l'auteur de nombreux ouvrages en droit musulman.

- L'argumentation juridique en droit musulman. Imp. Régionale; Tlemcen, 1908.

- De la représentation en droit musulman (attenzile) Imp. Le Petit Tlemcenien, 1905.

- Usages de droit coutumier, Société historique algérienne. Extrait du deuxième congrès de la fédération des sociétés savantes de l'Afrique du Nord, 1936.

¹²Taleb Abdeslam, Avocat, conseiller général, conseiller municipal était tenu pour un ''un jeune algérien'' francophile. Il fut élu délégué financier jusqu'en 1935 (5^{ième} circonscription du département d'Oran). En 1920 il s'était prononcé pour la tenue d'un congrès ''indigène'' recommandé par l'émir Khaled. Il est l'auteur d'un opuscule intitulé : Les ambitions algériennes : la question d'un parlement en Algérie. Imprimerie nouvelle, Tlemcen, 1920.

¹³Abdelkader Midjaoui (1865-1919) réformiste musulman né à Tlemcen. Fondateur du journal ''El Maghrib'' à Alger il est aussi auteur de plusieurs ouvrages à caractère pédagogique dont ''Irchad al aliba'', un livre dans lequel il aborde deux sujets importants à savoir : l'enseignement de l'Arabe et la réforme religieuse. Publié au Caire en 1910 ce livre avait suscité de son temps de grandes controverses. Il fut professeur à la médersa officielle de Constantine, puis à la Thaalibiya à Alger où il est mort en 1919. Dans ces deux villes les prêches qu'il donnait dans les mosquées de Sidi Lakhdar (Constantine) et à Sidi Ramdane à la Casbah

Mostéfa Aboura, Ghouti Bouali... connues pour leur humanisme et leur pacifisme et qui se sont imposées comme des figures de proue représentant de hautes aspirations culturelles. L'approche du professeur Abdelkader Djeghloul sur la question résume à mon avis cette étape quand, il écrit :

''C'est cette intelligentsia qui va prendre l'initiative de la reprise historique en inaugurant une nouvelle tradition de lutte, celle-ci politique. Au traditionalisme de résistance courageux, dans son refus d'accepter le fait accompli, elle va tenter de substituer un nouveau type d'attitudes et de comportements. Une tentative difficile. La meilleure manière de poursuivre le combat fut celui d'utiliser les armes du conquérant et tenter de les retourner contre lui tout en lui donnant des gages. Conduite de détour. Il s'agit pour elle d'abandonner le terrain de l'affrontement direct avec l'état colonial fait d'échecs répétés et inévitables et, de déplacer la lutte sur le front élastique de la construction d'une nouvelle ''société civile'' algérienne dont la maturation permettra plus tard de reprendre sur de nouvelles bases la confrontation décisive avec l'Etat colonial. Dans l'immédiat, le tête à tête politico-militaire cède la place à l'élaboration d'une nouvelle sphère culturelle''. (Abdelkader Djeghloul, 1984, p. 88).

Ce mouvement, né à la charnière de l'histoire moderne de l'Algérie qui, depuis sa naissance, a résisté à toutes sortes de tentatives visant son étouffement, mérite une place dans l'histoire politique de l'Algérie. Son existence relatée souvent en filigrane tient à ce jour encore peu de place dans les livres des historiens modernes. Ce mouvement politico-intellectuel et communicationnel se distinguera ainsi par ses journaux, ses cercles, ses associations allaient devenir des espaces sociaux de la parole politique, avec

d'Alger attireraient régulièrement des éléments de l'élite de la nouvelle société algérienne en émergence. Il est considéré comme le pionnier en matière de réforme en Algérie ayant laissé de nombreux disciples dont Cheikh Abdelhamid Ibn Badis fondateur de l'association des Oulamas algériens en 1932. Il fut longtemps collaborateur de plusieurs journaux paraissant de son temps à Alger dont El mountakhib et El maghrib. Abdelkadr Midjaoui, Aboubekr Abdeslam à Tlemcen parmi également d'autres intellectuels algériens sont considérés comme les animateurs d'une première nahda algérienne aux fondements universels.

¹⁴Mohamed Bouaroug (1864-1929) diplômé des hautes études de l'université d'Al Azhar au Caire, il fut prédicateur à la grande mosquée de Tlemcen.

chacune sa tendance – réformiste, nationaliste, communiste... allait donner du chemin à l'idée de pluralité que l'Algérie a connu avant son indépendance. L'influence de la "Jeune Turquie" sous le règne de Abdelhamid était nettement perceptible avec l'entrée en vogue de chants populaires ottomans tels "Youkbadji" en même temps que l'usage en musique des chants patriotiques turcs glorifiant la personnalité de "Abdelhamid Sultan" (*noubat es-soultane ou nouba soufiane*), lors des fêtes familiales. La jeune classe de l'élite appelée "ciphilisés" (civilisés) ou par dérision "ashab al-boulitik" (les gens de la politique) rêvait d'un nouveau modèle de société accordant plus de place à la femme et son instruction. Grâce à cet élan, le phénomène politique "Jeune Algérien" Tlemcen, comme aussi dans d'autres villes du pays (Constantine, Alger, Jijel...), allait nourrir une vie intellectuelle et politique intense à l'origine d'une remarquable prise de conscience. Cet élan sera également illustré par des choix opérationnels en matière d'alphabétisation, de production littéraire et artistique avec des contributions savantes religieuses, linguistiques, musicologiques... à forte quête patrimoniale et mémorielle. C'est dans cet objectif que s'inscrit en 1917 la création par ces jeunes "ciphilisés" qui avaient confiance dans le progrès pour l'avenir du pays, de l'association "la jeunesse littéraire musulmane" présidée par Abdelkader Mahdad homme de lettres et homme politique. Les associations, les cercles qui naîtront plus tard vont accompagner progressivement la politisation de l'opinion. Les nombreux cafés, ces lieux ouverts, serviront de porte voix pour relayer leurs idées. Les jeunes Algériens, poursuivant leur politique d'engagement, donnèrent résonance à des événements politiques importants vécus dans la région notamment la "hidjra" ou l'exode massif des habitants vers l'Orient et cela, en réaction à l'application de la loi sur la conscription¹⁵ des Algériens.

C'est là une phase historique très mal étudiée où la colonisation pèse de sa chape de plomb avec ses privations de droits, des libertés, la censure, l'exode qui a fait des morts et des centaines de familles déplacées... Les droits n'étant pas reconnus aux Algériens, la marge réservée à l'expression est ainsi très limitée. Il n'y a pas de liberté

¹⁵ A propos de la conscription Ben Ali Fekar note : "Pour la première fois pendant mon dernier séjour en Algérie j'ai assisté à une véritable manifestation, toute pacifique du reste, dans les milieux musulmans. Plusieurs causes en expliquent l'origine, mais deux mesures surtout provoquaient une inquiétude non dissimulée, en raison même de leur coïncidence : ce sont la conscription et la séparation des Eglises et de l'Etat. Revue du monde musulman 3^{ième} année numéros 1 et 2 La représentation des musulmans algériens.

garantie, les Algériens étant soumis à la juridiction spéciale du code de l'indigénat qui a nourri les rancœurs tout en stimulant le sentiment nationaliste. Devant une situation plombée par les colons, il ne restait plus à l'élite et les hommes politiques de la première heure que d'user de leur imagination pour se faire entendre. C'est là le début d'une lutte politique difficile. Le but de ce travail est ainsi de comprendre le fonctionnement interne de cette lutte à travers le choix que nous avons fait du discours politique de Si M'hamed Ben Rahal et Ben Ali Fekar. L'œuvre de ces deux personnages offre ainsi, un échantillon intéressant à l'étude pour connaître de la nature et du fonctionnement de cette prise de parole politique. Cette mise en lumière apportera sans doute une contribution utile à l'histoire de l'Algérie, historiquement, pour ce qui est de la période allant des insurrections populaires à naissance du mouvement nationaliste.

I. 3.1. Combat de l'élite pour le renouveau

Pour les Jeunes Algériens ou Jeunes fez (en référence à leur coiffe rouge) de l'élite engagée en faveur de l'idéal de reprise, le combat revêtit l'aspect d'une réaction face d'une part, à la colonisation et ses blocages et, d'autre part, au conservatisme imposé à la société encore traumatisée et sous le choc, par les chefs religieux et la vieille tradition de la notabilité, maintenant leur autorité morale sur la population. Regardant vers l'avenir, ils avaient pour idéal essentiel, celui de trouver une issue pour faire face à la politique indigène de la France. Par son engagement, la jeune élite ira ainsi provoquer de nouveaux comportements en s'adaptant aux nouvelles exigences imposées par l'évolution politique interne et le progrès du monde moderne. Dans le milieu bouillonnant de la société, elle sera ainsi mêlée à de nombreux événements de mobilisation dont, la « *hidjra* », en 1911, événement qui, dans également d'autres centres de départ, a ébranlé le paysage de l'Algérie, forgeant une nouvelle conscience. Le climat social et politique induit par ce mouvement de sédition eut un effet certain sur la prise de conscience de nombreux jeunes dont Messali Hadj (1898-1974), futur leader nationaliste algérien et figure de proue du mouvement indépendantiste au Maghreb. A peine âgé de 14 ans, il était déjà en état de conscience pour « *se précipiter, à la grande mosquée et assister au prêche prononcé, le jour de prière du vendredi, par Djelloul Chalabi, nommé muphti (prédicant né en 1890, mort en 1917) «qui a rendu, ce jour-là,*

licite l'exode des Algériens », le pays étant devenu, selon ses observances religieuses, « *une terre d'infidélité* » (Messali Hadj, 1977, p. 121).

C'est dans ce climat d'incertitudes que les premières réactions de l'élite se manifestèrent provoquant la réaction attendue des témoins d'une mentalité séculaire pris encore dans une sorte de ghetto mental et qui n'avaient d'autres propositions que de renforcer la connaissance du dogme à travers une lecture qui était la leur, selon leurs convictions religieuses. Le climat général était partagé entre l'effervescence autour de l'activité des zouias-écoles dont les maîtres restaient en majorité, plongés dans un profond mutisme et le mouvement impérieux, celui des Jeunes Algériens avides d'agir, afin de bousculer les coutumes et délivrer la société traditionnelle des attitudes passives. Sur cette tranche contemporaine de l'histoire de l'Algérie, l'historien Ch. R. Ageron écrivait dans son livre « Les Algériens musulmans et la France », (1871-1914) : « *Tlemcen faisait à cette date figure de capitale religieuse de l'Algérie et le besoin de réformes qui tourmentait la nouvelle génération y prenait très naturellement une forme religieuse ou philosophique* » (1968, p. 177).

Les problèmes des droits politiques et civiques, le droit au savoir, l'instruction de la femme, constituent les thèmes majeurs du discours des intellectuels devenus hommes politiques déclinés par l'administration coloniale, comme appartenant à la mouvance des Jeunes Turcs, symboliques de la Jeune Turquie. Ce mouvement de transition va ainsi forger dans son idéologie, les premiers éléments d'une opinion éclairée revendiquant, l'égalité sociale, les droits et les libertés avec en perspective, une société basée sur des rapports plus humains et favorable à l'émergence d'une société, nettement plus ouverte avec cette geste moderne qu'ils vont exprimer à leur façon, par des attitudes, des mots et des idées. Dans la foulée, les plus éclairés de ce mouvement livreront quelques clés à la compréhension des problèmes d'évolution convaincus cependant de la nécessité, d'un travail en profondeur, pour en quelque sorte, une refondation.

A propos de cette mouvance, l'orientaliste Jules Rouanet notait dans un article paru dans « Dépêche algérienne » du 11 août 1913, « *Les jeunes algériens cultivaient l'idée nationaliste comme un dogme* » (1913, p. 14). Ce mouvement existait certes à travers l'agitation dont il manifestait l'effet dans la réalité, c'est ce que d'ailleurs l'historien Gylbert Meynier relève dans son livre « L'Algérie révélée », en notant : « *Il existe en 1901 à Tlemcen un parti de civilisation et de progrès* » (2008, p. 217). Pour mieux appréhender la similitude du combat des « Jeunes Maghrébins », il est intéressant,

de reprendre la définition des Jeunes Tunisiens, que donne l'auteure tunisienne Hafsia Nazli, dans son livre sur les pionniers tunisiens du combat pour la modernité :

« Mouvement réformateur et laïc, porte-parole des indigènes face au protectorat français .Il naît grâce à un petit groupe autour de Abdeljelil Zaouche et Ali Bach Hamba, inspiré de Kheireddine Pacha et Béchir Sfar. Le mouvement gagne l'appui des Tunisiens ayant suivi une formation en France ainsi que de la part des hommes politiques français de tendance libérale. L'attitude du protectorat à leur égard, oscille entre l'encouragement et l'hostilité » (Hafsia Nazli, 2007, p. 176).

C'est dans le foisonnement des débats et des idées que sont nées au premier quart du 20^{ième} siècle, dans le milieu des jeunes et moins jeunes, fréquentant les cercles, les premières aspirations nationalistes. Les « *fatyans* » ou jeunes adhérents des « *nawadis* » popularisés sous le nom de « *nadis* » passaient déjà aux yeux de l'administration coloniale comme « une poignée d'agitateurs ». C'est dans le contexte de ce milieu bouillonnant que les forces balbutiantes de renouveau vont s'inscrire dans un vaste mouvement d'idées, avec une approche des facteurs de décadence et de progrès, mais aussi de liberté. L'étude du mouvement cristallisé par la résistance politique urbaine est, de par l'attitude des évolués, très intéressante à l'étude pour mieux comprendre les facteurs d'évolution moderne, de la société.

L'espace intellectuel mobilisé jusque-là, majoritairement, par la pensée conservatrice ira, petit à petit, sous l'impulsion de la jeune élite se libérer, puis carrément s'ouvrir, au monde pour partager ses aspirations humanistes de progrès. L'œuvre de Si M'hamed Ben Rahal et Ben Ali Fekar, témoins actifs de ce mouvement de l'élite, est très significative de l'impact et du rôle de son élan en faveur de la modernité. Pour mieux étudier leur pensée, nous avons tenu à réunir, après une patiente recherche, l'ensemble ou une partie importante des textes, publiés en annexe, parfois inédits, enfin, d'autres sources, dont des documents originaux qui ont servi de références, à notre interprétation. A notre sens, cet épisode très important n'aura fait l'objet que de rares et incomplets travaux d'études, empreints souvent de présupposés à l'égard de ses animateurs. Certains en ont même terni l'importance pour le motif qu'il s'agit là « d'évolués produits des écoles arabe et française », pendant l'époque coloniale alors, non crédibles pour mériter une place dans l'histoire.

I. 3.2. « Jeunes Algériens » : Une incursion dans les champs de la parole et de l'écrit

Les positions défendues par les « Jeunes Algériens » étaient inhabituelles dans le contexte de l'époque. Elles suscitaient des surprises, des questionnements et bien sûr souvent aussi, des polémiques. Dans leur attitude généralement prudente mais fidèle et en constante profondeur, la démarche de Si M'hamed Ben Rahal et Ben Ali Fekar annonçait les retrouvailles avec la pensée rationaliste et critique de la vieille école philosophique maghrébine, dont Tlemcen, dans son passé, s'était illustrée avec une galerie de penseurs, voir notamment : Abdelkrim al-Maghilli fondateur au 14^{ième} siècle de l'université de Kano, au Niger et d'autres «*Moudjadid(s)*» ou rénovateurs de la foi, Cheikh Mohamed Benyoussef Sanoussi (médecin, grammairien, astrolabiste, mathématicien dont l'œuvre métaphysique sur le «*Touh'id*», l'unithéisme, connut un grand succès, comme l'atteste le grand nombre de copies en circulation, faisant référence à travers le monde musulman, jusqu'en Turquie et en Indonésie), Abi Abdellah Charifal-Hassani dont l'œuvre rééditée à Tunis au début du 20^{ième} siècle connut un vaste intérêt d'étude pour les élèves de Zitouna, dont Cheikh Abdelhamid Ibn Badis...

Les foyers de savoirs traditionnels et surtout les médersas officielles ont énormément contribué à l'éducation de cette nouvelle élite. Les médersas officielles étaient au nombre de trois, celles de Constantine, d'Alger et de Tlemcen. La liste reste longue de ces professeurs algériens tels Cadi Choaiïb Aboubekr (1852-1926), Abul Kacem Bensedira, Ghouti Bouali (1865-1932), Abdeslam Aboubekr (1875-1942), Abdelhalim Bensmaïa (1866-1933), Abdelkader al-Médjaoui (1848-1914), Mohamed Benzekri (1851-1914)... C'était des professeurs émérites qui ont non seulement œuvré à la tâche de l'éducation et de la formation de l'élite mais aussi, s'essayant à des productions remarquables, offrant au public le plus sensible aux délicatesses et aux profondeurs de l'art, des études qui sont parfois des chefs d'œuvres, d'une ressource inestimable de connaissances, à valeur patrimoniale dont ils ont été de formidables passeurs.

La conception de l'histoire qui est faite aujourd'hui, est à ce jour encore sélective et si naïve et à quel point elle a besoin d'être approfondie. De nombreuses hypothèses avancées ont besoin d'être redéfinies, parce que prisonnières de conceptions grossières

où s'entremêlent des calculs d'un subtil mélange, surtout à l'égard de cette élite des temps modernes en Algérie.

En raison de son avant-gardisme, le mouvement de la jeune élite engagée dans l'action patriotique appelée "Jeunes Algériens" aurait pu marquer un tournant dans l'histoire moderne de notre pays sans la colonisation qui s'opposait à toute irruption bien pensante ou moderniste, imposant systématiquement la servitude et l'aliénation. Avec un sentiment de dépit, Ben Ali Fekar s'insurge de la situation, écrivant:

« Les autres pays ont leurs journaux en Arabe, leurs revues, leurs théâtres, leurs savants, leurs médecins, leurs ingénieurs, leurs avocats et la France y est bien appréciée qu'elle ne l'est pas la masse algérienne, indigène j'entends (...) En Tunisie, nos coreligionnaires ont beaucoup d'avantages sur nous. Les administrations leur sont largement ouvertes, et leurs organisations d'utilité publique sont encouragées et patronnées. Les Tunisiens collaborent en ce moment à la rédaction d'un code civil et à un code pénal. Les deux monuments ne vont pas tarder à voir le jour (...) Mais pour tous ces édifices il manque une base solide, un fondement qui puisse assurer une stabilité définitive, c'est la formation d'une élite arabe, capable de tracer le sillon que doivent suivre leurs coreligionnaires dans la voie du progrès » (Ben Ali Fekar, 1905, p. 15).

Le mouvement des « Jeunes Algériens », reste encore un sujet largement « *terra incognita* », sous le prétexte incongru et exclusiviste, de personnes assimilées. L'histoire récente d'une vision globale populiste, n'a exploré que leurs apparences, leur urbanité, leur intellectualisme, leur double culture elle les a souvent assimilés, par mépris ou par ignorance, d'un codage délibéré, au système imposé par l'occupant. Ce qu'on peut dire ce que le phénomène « Jeune Algérien » ayant échappé à l'historien, relève que de rares livres ou mémoires. Après, la guerre de libération nationale, l'histoire officielle telle écrite, est une histoire exclusiviste avec des sujets dont elle estimait, par un certain conformisme politique, devoir se démarquer. Le rôle de la maturité est important aujourd'hui pour avoir la clé sûre et déchiffrer cette période dont les interprétations ont appauvri le discours, l'enjeu ayant été mal compris.

Cette histoire occultera, à titre d'exemple, jusqu'à évoquer le nom de figures irrésistibles comme Messali Hadj, pourtant le père du nationalisme algérien et dont les héros du premier novembre ne sont guère, que ses anciens fidèles. Ce leader a fréquenté les cercles de l'élite et les écoles libres créées dans le giron des « Jeunes Algériens » voire, l'association jeunesse littéraire musulmane. En évoquant les entorses au mouvement associatif, il y fera allusion, en 1930, dans un rapport adressé à la société des nations, la dissolution par l'administration coloniale.

L'histoire de l'Algérie ne peut pas être réduite à une seule date ou, à un événement. La permanence dans le temps d'un peuple est le résultat de sa capacité de survie, au-delà des événements et des hommes. Au bâillonnement de l'histoire avec son effet amnésiant, il faut attribuer une part belle de l'échec à une véritable reprise, après l'épreuve difficile de la colonisation. Les réformistes proches du pouvoir, dès l'indépendance ont, de par leur intolérance, souvent aussi combattu idéologiquement les élites modernistes formée à l'école de l'occupant et dont nombreux trouvèrent, une expression, une perfection et une satisfaction intime, auprès des zaouias.

Tlemcen, cette vieille cité, grouillait de ses « *ribat* », « *masriyate* » et, surtout, de ces cercles, ces lieux de fermentation, devenus les fers de lances du mouvement de reprise avec une pluralité liée à l'émergence de l'esprit critique et anticonformiste. Les vieilles cités où ce qui en est resté, deviendront le laboratoire d'une conscience citadine. Les zaouias principaux relais de la foi, et les écoles libres étaient nombreuses à dispenser un enseignement sacré avec à leur tête des maîtres d'écoles : fqih Harchaoui, l'azharien Mohamed Bouaroug, le docte Mohamed Yellès Chaouche, les Jeunes musulmans Mustapha Benyellés, Si Mohamed Tchouar, M'rah Aboubekr dit Si Bekkar... Ils avaient été, un moment ou un autre, pour la plupart, interdits de cours ou "Dourous" à la grande mosquée ou les « *katatibs* ». Les prêches officiels étaient du rôle d'imams appointés pour un discours religieux filtré, selon les conformismes. Ces maîtres peuvent être à volonté considérés, sous le rapport de l'authenticité, comme des portraits ou encore des modèles de personnalités sincères.

Les cercles, clubs ou « *Nadis* », « Jeunes Algériens » à Tlemcen, « Salah Bey » à Constantine, « Et-Tawfiqiya » à Alger... ont constitué une donnée sociologique nouvelle, au début du XX^{ème} siècle, en Algérie. A Tlemcen de 1900 à 1940, il existait au moins une dizaine et autant d'associations musulmanes qui ont disparu aujourd'hui.

Leur dissolution à l'indépendance est due, au déficit démocratique impliqué par la politique du parti unique, qui a entraîné l'arasement des spécificités politique et culturelles locales enfin, la marginalisation de la société civile.

Le vrai centre nerveux de la politique était surtout les cercles qui ont puissamment contribué à l'émergence, d'une société civile politisée. Les écoles libres occupant quant à elles, les espaces enchevêtrés à l'intérieur des vieux quartiers de la médina avec ses innombrables petites mosquées et demeures dévolues à titre de habous ou biens religieux étaient ces lieux –témoins de la vieille tradition de l'enseignement avec ce sentiment national d'appartenance culturelle et religieuse. L'école libre fondée en 1889, par le célèbre savant Cadi Choïb Ibn Abdeldjalil (1852-1926) figurait dans l'axe Fes, Tlemcen, Tunis du mouvement de la réforme au Maghreb et cela, avec « Sidi Kettani » de Constantine, mosquée où a enseigné Cheikh Abdelkader, fils de Abdelkrim al-Midjaoui. Nous rappellerons que Cheikh Abdelkrim al-Midjaoui tilimsani, professeur à la Karaouine de Fès eut comme disciples la pléiade des savants réformistes au Maroc avec Mohamed Bensouda, Abdelhaï al-Kettani... Nous rappellerons également que Cheikh Abdelhamid Ben Badis, le grand héraut de la réforme en Algérie, s'est vu décerné le « *taqrid* », titre se substituant au diplôme, du célèbre cadi Choïb Ibn Adeldjalil (1848-1926) de Tlemcen. De retour à Tlemcen, le 28 avril 1927, Cheikh Abdelhamid Ben Badis sera sur ordre du gouverneur général interdit de prêcher dans les mosquées, note Ch. R. Ageron. (1980, p. 99).

Les rapports entre les savants du Maghreb étaient encore étroits, fondés sur l'idée d'une résistance-reprise pour une libération par la culture, favorisant la recherche de l'identité et, le retour à la pure doctrine. D'une manière générale la mouvance « Jeune Algérie » et son héritage intellectuel du néolibéralisme aurait pu être au centre d'une véritable reviviscence, si ce n'est le peu d'impact de son influence sur la grande majorité de la population. Le livre portant sur l'usure, sa thèse de doctorat en droit, en 1908, dans son ambivalence, sacré – profane, a un côté politique certain laissant transparaître une volonté intellectuelle rationalisante. Evitant le style purement scolastique il profite pour ébaucher les questions politiques de l'actualité, liées à l'avenir du monde musulman. La biographie des écrits dont il est l'auteur renvoie souvent à l'œuvre des savants rationalisants dont la doctrine exerçait sur sa pensée une attirance particulière, voir Baydâwi, Zamekhchari, Errâzi, Tabari, Ibn Djarir, Ibn Khaldoun, Hamaça, Ibn Hazm...

Les jeunes algériens et leurs homologues égyptiens, tunisiens, turcs en tant que mouvement sont des entités politiques distinctes. Leurs spécificités résident dans le fait de la nature du combat d'avant-garde que chacun mène dans son pays. Si les trois premiers sont confrontés à des problèmes de domination européenne (britannique en Egypte; française en Algérie et en Tunisie) le mouvement jeune turc se démarque par la nature de son idéologie et de son combat en faveur des réformes (Tanzimat) pour le progrès et l'évolution de la société. Il fut une riposte à la pression continue de l'Europe avec la sécession des peuples chrétiens de l'empire ottoman.

Le nationalisme turc consistait surtout à renforcer l'unité nationale de la Turquie. Le dénominateur commun est que ces mouvements sont de l'initiative de la jeune élite moderniste de ces pays. Au Maroc l'opposition au protectorat français trouvait par contre ses chefs parmi les Oulémas selon des modes de pensée traditionnelle.

En Algérie pays pratiquement intégré à la France du fait des lois de l'occupant le sentiment nationaliste des jeunes algériens était plus soucieux des droits et de l'identité et allait moins dans le sens d'un retrait de la colonisation que d'un changement de leur politique et cela jusqu'à "nouvel ordre" voire la revendication nationale prévisible face à l'opposition radicale des colons qui ne voulaient reconnaître aucun aux Algériens. La dimension nationaliste ne sera réellement structurée et clairement affirmée qu'avec la création par Messali Hadj de l'étoile nord africaine (ENA).

Le mouvement des jeunes égyptiens est à l'origine de la création du parti national qui a fait émerger le nationalisme égyptien et cela, pour mettre fin à l'occupation britannique. La résistance à l'invasion britannique de 1882 avait déjà une dimension nationaliste.

I. 3.3. Sursaut de vitalité politique

Evoquant le sursaut de vitalité politique créée à Tlemcen sous la férule du mouvement "Jeunes Algériens", de rénovation, l'orientaliste islamisant et ancien directeur de la médersa de Tlemcen, William Marçais (1876-1962), signalait, dans des rapports différents établis à la demande du gouverneur général, « *l'existence à Tlemcen d'un parti du progrès et de la civilisation* » dont le courant était porté vers « *un effort de rénovation islamique factice et limité à quelques rares musulmans* » (William Marçais, 1905, p. 101). Conseillant la prudence, le professeur Doutté (1867-1926),

professeur à la médersa officielle, proposait dans un autre rapport « ...*de ne pas cristalliser les tendances encore vagues de ce mouvement* et cela, afin d' « *éviter la formation d'un parti dangereux et brouillon s'égarant dans les chimères du panislamisme et poursuivant les rêves stériles de la revanche nationale* » (E. Doutté, 1901, p. 84).

Le directeur William Marçais, un orientaliste connu pour ses nombreux travaux sur l'Islam, second directeur civil de la médersa précisait que « *ce parti du progrès et de la civilisation* » était : « *composé de modernistes nationalistes et ambitieux, parce que préoccupés à mettre en harmonie le Coran et les sciences modernes* » (William Marçais, 1905, p. 55). Il recommandera, lui aussi, aux autorités coloniales de « *diriger discrètement ce mouvement par l'intermédiaire de sociétés d'anciens élèves de la médersa* » (Ibid, p. 56). Dans un article publié en 1910 au journal le Temps, Ben Ali Fekar justifie l'existence de ce courant, sur fond des idées propagées par: « *Le courant panislamiste rêvant d'un Islam universel, vivant et actif, ramené aux premières sources et dégagé des additions qu'y a apporté le cours des siècles* » (Ben Ali Fekar, 1908, p. 03).

De nombreux écrivains, dans leurs carnets de voyage littéraire, attestent d'une certaine vitalité dans cette vieille cité entre autres le romancier Henry de Montherland (1895-1972), l'ethnomusicologue Jules Rouanet, l'orientaliste Alfred Bel (1873-1935)... Ils feront allusion à une société « *bien policée* », réagissant contre un système colonial « *inique et conquérant* ». Les « Jeunes Algériens » suffisamment instruits dans la langue de l'occupant étaient encore représentés par une frange tout à fait minoritaire qui osa s'exprimer sur la colonisation. Leurs perspectives de rénovation et de modernisation de la société et leur expérience politique n'eurent pas l'impact d'envergure en dehors des cités. Malgré leur petit nombre, l'idéologie qu'il défendait reposait sur un projet cohérent symbolique d'une renaissance basée sur deux « réformes », l'une religieuse visant la purification de l'Islam par un retour aux sources, l'autre, politique, s'engageant dans la voie de la modernité pour le progrès social et surtout, l'instruction. Le parcours de ces jeunes de la classe des « *effendis* », d'un cercle encore très restreint, fut dur dans un climat de méfiance, et sous le poids d'une chape coloniale, à dessein inébranlable.

Le décret de la colonisation, établissait dans cette cité, le déclin de nombreuses de ses activités artisanales dans les domaines de la dinanderie, les tissages, la tannerie... L'année 1900 sonnait le glas définitif aux dernières corporations de métiers dans cette ville restée majoritairement musulmane et où l'agriculture avait réussi de ce fait, à résister à l'impact de la colonisation européenne de la terre. Sa morphologie urbaine était composée de couches ethniques successives : berbères, arabes, andalous, juifs, ottomans. Elle était restée « *très conservatrice, disait W. Marçais, et très obstinée à poursuivre le cours de sa vie traditionnelle, renforcée dans l'orgueil qu'elle tirait de son passé et où les habitants se font gloire d'être de vieux civilisés* » (1905, p. 60).

L'infime noyau des Jeunes Algériens s'inscrit dans la continuité du mouvement panarabe et c'est pour cela qu'il mérite une recherche et une lecture nouvelle. Il est un moment de transition, un passage de la résistance-refus à un mode nouveau de combat, la résistance-dialogue, celui - ci compatible avec des enjeux qu'imposent une évolution rendue inéluctable. Pour les "Jeunes Algériens" fréquentant l'école française, il était incompréhensible que les droits de l'homme soient bafoués par ceux -là qui, dans leur histoire, les ont proclamés. C'est là, une brève mais riche expérience, menée par l'élite modérée, formée à l'école franco-arabe jetant les premiers jalons de la lutte politique pour l'affirmation des droits du peuple algérien à sa reconnaissance et au respect de son identité et de sa dignité. Une séquence renvoyant à une réalité historique algérienne, et sur laquelle les historiens n'ont tiré aucune conclusion. Autant dire que le sujet concernant les Jeunes Algériens est resté toujours intact, résistant à des clichés enfin, à des lieux communs hérités de la colonisation.

En tentant de casser les frontières qui séparaient les deux sociétés arabe et française, ces évolués ont ouvert les portes pour le dialogue, acceptant l'entente. Ils se sont imposés comme une force politique, créant une attitude nouvelle. Ils étaient porteurs d'un message de paix et de rapprochement, considérant qu'il n'y a de paix ni d'avenir imaginable que dans l'effort d'instaurer le droit et la justice. La filiation avec l'Occident de ces jeunes évolués profondément humiliés par le titre d'indigènes est celle de l'école coloniale qui les a imprégnés, des grands principes universels. La priorité était tout d'abord pour ces « Dandys » de la nouvelle école républicaine, de mettre à nu le caractère inhumain des lois d'exception prévues par le code de l'indigénat promulgué en 1881. On conçoit alors aisément que leur dire politique était de démontrer l'ineptie

des lois républicaines appliquées aux Algériens, en contradiction avec les principes de la Révolution de 1789, sur les droits de l'homme.

Pour les Jeunes Algériens, le concept d'assimilation n'est qu'un alibi utilisé pour justifier la colonisation. En parlant d'harmonie, Ben Ali Fekar était cependant favorable au dialogue. A l'avant-garde de l'élite scolarisée, les deux frères essayèrent par l'écrit et la parole d'ouvrir le chemin du dire politique, avec chacun son style, sa démarche... Avec les Jeunes Algériens, c'est le point de départ de la culture politique en Algérie. C'est aussi un moment où l'élite nouvelle allait s'incruster dans l'ordre fonctionnel de la cité. Le rapport de Barbedette rédigé à l'intention du gouverneur général d'Algérie en 1911, signale cette évolution, il écrit :

« Il existe aujourd'hui un assez grand nombre d'indigènes instruits qui se donnent sans y être autorisés comme les porte-paroles de leurs coreligionnaires, et traduisent avec plus ou moins de fidélité leurs désirs; des journaux se sont fondés à Bône, Djidjeli, Alger, Oran; et l'administration française n'y est pas ménagée : des cercles et des sociétés se sont constitués dans plusieurs villes. Il faut dire que ce mouvement n'est pas dû uniquement à l'initiative de ceux que M. Barbedette nomme les intellectuels indigènes. On pourrait dire plus exactement qu'il a été provoqué par nous, Français, et qu'il se constitue en grande partie, par le concours d'écrivains, des journalistes ou de personnalités parlementaires françaises »(C. R. Ageron, 1968, p. 256).

La rigueur des lois répressives du code de l'indigénat, les inégalités et les injustices, le service militaire et l'acquittement de l'impôt faisaient suffoquer la population dont le statut de citoyen n'a jamais été acquis. C'est un peu la « *pax romana* » qui exclut la population asservie, forcée de réclamer la justice, le droit et la liberté et cela, jusqu'à l'indépendance. Par l'écrit, il faut entendre surtout les articles de presse, les pétitions, les lettres ouvertes dont on peut apprécier la teneur et la qualité, jouant habilement et avec lucidité sur les griefs et d'autres conflictualités attisées par les puissants colons, chaperonnés par le système des administrateurs et des militaires, d'un système répressif.

A la résistance des Vieux turbans, défenseurs de l'ordre traditionnel, opposés à tout dialogue, la jeune élite politisée fera en sorte de trouver le chemin le choix vers la construction d'une nouvelle société basée sur un modèle attaché au crédo de la modernité en partant des lignes demeurées immuables et appelant aux ruptures nécessaires pour surmonter les faiblesses et rénover le pays. Son aspiration politique était de tendance forte en faveur de la construction d'un état moderne, avec pour devise : le progrès de la société.

I. 3.4. Expérimentation du dire politique « Jeune Algérien »

Chez les « Jeunes Algériens » il y a cette exigence du temps qui les a conduit à mener une guerre intelligente contre l'occupant colonial. C'est la classe, celle des francisés inspirés par l'école. Ils représentaient une opinion moyenne suscitant le changement contre la passivité. « *Houqoq* » ou droits, « *Taqaddoum* » ou évolution symbolique de progrès par l'instruction, voilà ce qui figurait en profession de foi dans le lexique des termes qu'ils exaltaient pour défendre leur projet politique d'émancipation.

A propos de ces deux slogans, Ben Ali Fekar écrit dans un long article publié à la revue du monde musulman en 1911 :

« ...C'est dans ces conditions que j'ai entendu murmurer et soupirer après une extension des droits politiques appelés "houqoq". Le mot bien que nouveau dans cette acception, sonne assez nettement aux oreilles des indigènes. Comme tous les Musulmans, les Algériens commencent à concevoir que l'Islam n'est pas l'immuabilité, mais la parfaite compatibilité avec le progrès (taqaddoum) qui apparaît maintenant comme l'unique moyen de salut, car seul il peut assurer une existence moins pénible sans négliger leurs devoirs en vue de l'autre monde. C'est le crédo de l'esprit nouveau qui s'infiltré depuis de nombreuses années dans le monde musulman et dont les manifestations éclatent aux yeux de tous avec intensité et une rapidité que la logique la plus rigoureuse a peine à expliquer »
(1911, p. 34).

Dans cet article, « *La ligne politique des Jeunes Algériens y est parfaitement exprimée* », souligne l'historien G. Meynier (1982, p. 134). Les jeunes éveilleurs de

conscience, les conservateurs gardiens de la foi, les réformistes appelant à l'orthodoxie des preux ancêtres dessinent, à force de traits particuliers, le paysage socio-politique et culturel en Algérie, au début du 20^{ème} siècle.

Tlemcen offrait un microcosme particulier à d'étude de ce mouvement politico-culturel avec toutes les couches agissantes de sa société. Le maillage associatif qu'il a impulsé est dans une démarche organisatrice. Il a offert la possibilité aux jeunes de l'élite de s'impliquer dans l'espace public et, en s'imposant, de conquérir l'acte de la parole et du dire politique.

En expérimentant le dire politique, ces évolués acquis aux idées héritées de la révolution française, ont ainsi bouleversé les comportements et les conduites traditionnelles, jetant en même temps les germes intéressants d'une mobilisation et d'une prise de conscience, au milieu de la société citadine, où ils ont fini par avoir pignon. Au début du 20^{ème} siècle, l'élite algérienne allait prendre conscience des autres moyens de résistance. Politique et culture étaient à leurs yeux inséparables pour transformer l'immobilisme de la société. A propos de culture, certains évolués la voudront moins passéiste et nostalgique, d'autres plus moderne pour être plus conforme avec le contexte idéologique, en rupture avec la colonisation.

En France les étudiants Tunisiens et Egyptiens étaient, à cette époque, plus nombreux que les Algériens à faire leurs études dans les facultés de France. Sur la question Ben Ali Fékar dira, dans sa conférence à Saint Nazaire, 1905 :

« ...il manque une base solide, un fondement qui puisse assurer (aux musulmans algériens) une stabilité définitive, c'est la formation d'une élite intellectuelle arabe, capable de travers le sillon que doivent suivre leurs coreligionnaires dans la voie du progrès. Ce que les Anglais égoïstes ont fait dans l'Inde et en Egypte, à ce point de vue, peut très bien l'être par la France .Cette élite assurerait un recrutement de choix pour les représentations locales et régionales, et donneraient le ton à la masse, mieux que ne pourraient le faire les institutions les plus libérales et les plus généreuses. Car, à quoi ces institutions pourraient-elles servir, si ceux à qui elles sont destinées ne savaient ni en apprécier l'esprit ni en comprendre le but (...) Les autres pays ont leurs journaux en arabe, leurs revues, leurs

théâtres, leurs savants, leurs médecins, leurs ingénieurs, leurs avocats, - beaucoup de classiques français sont traduits en arabe. A Constantinople et au Caire, il y a même des journaux où ne collaborent que des femmes... En Tunisie seulement, nos coreligionnaires ont beaucoup d'avantages sur nous. Les administrations leur sont largement ouvertes, et leurs organisations d'utilité publique sont encouragées et patronnées. Les Tunisiens collaborent en ce moment à la rédaction d'un code civil applicable aux musulmans, et à un code pénal. Les deux monuments ne vont pas tarder à voir le jour... »(1905, p. 08).

Nous rappellerons, pour l'histoire, que l'Angleterre n'accepta de reconnaître officiellement la conquête de l'Algérie par la France, qu'en 1851. C'est là une phase très active au cours de laquelle seront jetées les bases d'un certain esprit démocratique à forte connotation nationaliste. L'espace politico-culturel sera ainsi négocié par de nombreux foyers du patriotisme qui vont éclore à partir de la première décennie du 20^{ème} siècle instituant une vie pré - démocratique: « *Jeunesse littéraire musulmane* » (1919), de tendance libérale guidée par la pensée de Si M'hamed Ben Rahal, son président d'honneur et dont Messali Hadj figurait parmi les adhérents; « *Nadiislami* » (1924), très proche de l'émir Khaled ; « *Nadisaada* »(1930), proche du courant nationaliste inspiré par MessaliHadj ; « *Sanoussiya* » fondé par le réformiste, Cheikh Bachir al-Ibrahimi ; « *Nadiittihad* » (1934), d'obédience communiste...sans compter aussi les associations culturelles et artistiques, de protection des familles, de solidarité (*Kheiria*) enfin, sportives créées avec détermination pour animer une société en coloration politique. Nous rappellerons que Si M'hamed Ben Rahal était aussi membre fondateur, en 1902, de l'association « *Rachidiya* » d'Alger.

En 1935, l'association '*Nadi Saada*' prit l'initiative d'organiser sous le signe, d'un Maghreb uni, les travaux du 5^{ième} congrès des Etudiants nord-Africains. Y participèrent des étudiants, membres actifs du jeune patriotisme maghrébin : BahiLadghem, Ali Balahouane, HédiNouira (Tunisie) ; Allal Fassi, Brahim Kettani (Maroc) ; Moufdi Zakaria, Malek Bennabi, Chérif Salhi, Abdelkader Messaoudi, Boudali Safir, Abdelhamid Benachenhou, Omar Boukli Hacène, Abdelhamid Benachenhou, Abdeslam Boudjakdji, Abdelhamid Klouche (Algérie). Cette rencontre à la tenue de laquelle le maire de Tlemcen Albert Valleur s'y était opposé avait pour

symbole l'idéal communautaire maghrébin. La construction d'un Maghreb favorable à l'unité économique, culturelle et politique, était déjà en perspective. Le Maghreb en tant que projet collectif de développement était pour eux une réalité politique à concrétiser, dès les indépendances acquises. Les réformes qu'ils proposèrent en matière d'éducation étaient valables pour l'ensemble du Maghreb. Ainsi pour la jeune élite mobilisée s'est déjà le premier l'élan à la naissance d'un parti du Maghreb. Le leader nationaliste algérien, admirateur de Mustapha Kemal Atatürk et du nationaliste arabe Chakib Arslan, rêvait aussi, d'un Maghreb unifié. Les élites politiques avaient une haute idée du Maghreb dont le projet continue toujours d'être en perspective.

Le nouveau climat, créé dès le XX^{ème} siècle avec l'entrée en lice des premiers intellectuels algériens de la génération de l'occupation, est celui d'une société civile au milieu de laquelle émergent de nombreuses personnalités jouant un rôle dans la prise de conscience. Les premiers instituteurs au contact avec la société française et imbus de leur culture seront les plus en vue à la tête de ce mouvement des "Nawadis" ou cercles qui, sous le couvert de littérature, de musique et plus largement désignés culturelles se poursuivait un but politique. Les cercles qui ont commencé à essaimer dès 1910 ont énormément favorisé le passage à une société politisée.

L'histoire entre 1900 et 1920, c'est un peu ce qu'on peut appeler la mémoire d'une amnésie. De quelle identité il s'agit quand le pays est écrasé, bouleversé ? Le problème posé est quelle alternative choisir ? Pour les jeunes Algériens complices, pleins de détermination, le choix était celui du dialogue, dans un intérêt de conciliation. Devant un état de besoin ils amorceront un autre processus de lutte, celui de jouer le pari inverse. C'est le pari de la réceptivité et du dialogue contre le statu quo et le mutisme. C'est là un phénomène périodique, le temps seulement d'une plus grande mobilisation, avant l'exigence nationale. Ainsi, ils vont oser. Le combat des Jeunes Algériens est à la fois une pensée et un langage, mais aussi un combat pour le progrès, une étape inaugurale de cette quête de modernité par l'acquisition des savoirs et un défi possible, lancé pour toujours, à l'immobilisme.

Concernant le mode de représentation Ben Ali Fekar critiquera des manifestations du « bényouïouisme » et écrit, dans son livre, l'œuvre française jugée par un Arabe :

« On m'objectera que les Musulmans sont représentés dans les Conseils municipaux, dans les Conseils généraux et aux

Délégations financières algériennes. Oui ! Cela est exact. Mais ces représentants sont, en majorité, peu aptes à prendre part aux discussions qui intéressent les intérêts généraux et surtout à pouvoir défendre ceux de leurs mandants. Tout le monde sait qu'ils votent invariablement en faveur de toutes les propositions de l'Administration ou du Président qui représente l'autorité supérieure ... » (1905, p. 06).

L'intérêt du pays est pour Ben Ali Fekar d'exiger un régime représentatif favorable aux Algériens proposant le changement dans les conditions d'éligibilité ou les modes de recrutement des « représentants des Musulmans » : « *On a vu que les intérêts de la population algérienne qui est de cinq millions d'âmes contre sept cent mille européens, sont faiblement représentés* » (1909, p. 06) et, d'ajouter plus loin, dans son article paru dans la Revue du monde musulman,

« En Algérie plus qu'ailleurs, les préjugés dominent en matière d'administration algérienne. On ne tient compte ni de l'évolution accomplie par les Algériens, ni de leur état d'esprit actuel nettement favorables aux idées modernes... Il ne s'en suit pas que tous les conseillers ou assesseurs algériens soient illettrés mais c'est le cas de la plupart d'entre eux. Ainsi comment s'étonner après cela, de les voir voter sans chercher à comprendre, le plus souvent, ce qu'on leur demande de faire, d'où le surnom de "bénéni oui oui" qu'on leur a donné » (1909, p. 8).

Le leader nationaliste algérien Messali Hadj était très jeune encore, mais fortement imprégné par le climat d'effervescence intellectuelle et politique créé à Tlemcen par l'entrée en lice des évolués. Plus tard, la Turquie qui succède, en 1923, au règne des sultans, sera aux yeux des animateurs du mouvement des Jeunes Algériens, exemplaire. Le leader nationaliste Messali Hadj (1898-1972) qui, à l'image de Blanqui de la Commune de Paris passa plus de trente années de sa vie en prison, subit l'influence très forte du mouvement de la Jeune Turquie. Les Jeunes Algériens étaient en confluence de pensée avec la révolution Kamalienne dont l'ambition principale était une Turquie libre, indépendante et tournée vers le modernisme. Pour Messali Hadj, la révolution kémaliste était une référence et un prototype.

I. 4. Pragmatique : Détermination de la vérité et effets du discours

Dans le cœur palpitant de cette recherche, les modalités de l'engagement et ses procédés se trouvent être le noyau orthogonal du contenu analytique de cette étude. Une recherche qui se fonde sur l'hypothèse d'une transmutation des formes et procédés de s'engager depuis le début du XX^{ème} siècle avec comme étapes essentielles la naissance des premières formulations politiques, ce que nous appelons le dire politique, par l'émergence notamment de la première élite algérienne formée à la double école franco-arabe. Ainsi, l'engagement se trouverait dans une articulation qui s'enchevêtre et se discute pour tenter de maintenir un équilibre convenable des personnes qui s'engagent. Ceci dit, la redéfinition des frontières politiques, au regard d'une société qui s'emploie toujours à débattre des risques qu'elle a elle-même engendrés, implique à ce que le politique doit être entendu au sens large occupant des sphères publiques ou privées.

Dans cette perspective, nous sommes convaincus que l'analyse du discours politique, notamment par le biais d'une approche pragmatique des actes de langage et de la pertinence permettra de révéler le discours politique, entant qu'entité globale et les finalités qu'elle impose, et ses transformations permanentes.

« La pragmatique se présente aujourd'hui comme une science en mouvement, un domaine en ébullition, largement ouvert »
(Cervoni, J, 1991, p. 225)

La pragmatique a été longtemps inscrite dans le giron de la linguistique faisant d'elle une sous discipline et partie prenante de ses domaines de recherche. Les échanges et influences réciproques entre philosophie du langage, sémiotique et linguistique attestent de la richesse des théories pragmatiques.

La linguistique moderne, telle que nous la connaissons aujourd'hui, s'inspire essentiellement de la terminologie de Saussure qui a instauré ses fondements, au XX^{ème} siècle, avec notamment son *cours de linguistique générale*. Pour mieux situer la pragmatique en tant que discipline nouvelle dans les sciences du langage, il est utile de revenir sur la dichotomie centrale, langue / parole, concept fondateur de Ferdinand de Saussure.

L'objectif central des travaux de Saussure est de fonder une discipline scientifique de l'étude du langage humain à travers le système de signes. Ferdinand de Saussure distingue à cet effet, en réponse à la linguistique prédominante reconnaissant seulement les faits linguistiques bruts, les événements langagiers, socle de base pour le linguiste, deux faces au langage : langue et parole. Il ne donne aucune considération pour les actes du langage, même si ces derniers sont très souvent exploités par les linguistes, donnant la primauté au système de la langue et dont l'objet de recherche s'articule autour de ce qui est appelé communément la dichotomie langue/parole dans une logique de communication codique. La langue se définit alors comme une suite de signes, signifiant (image acoustique) et signifié (concept), à travers lesquels le signe est fondé, se fondant lui-même dans la langue. Pour Ferdinand de Saussure, les rapports qu'entretiennent signifiant et signifié sont arbitraires et dépendants autrement dit, c'est la place du signe qui le définit par rapport aux autres signes.

C'est à partir des contradictions relatives aux dichotomies de Ferdinand de Saussure que la pragmatique est apparue et s'est développée selon la perspective saussurienne. La pragmatique va alors développer la notion de parole en expliquant que celle-ci est en variation par rapport à des codes établis et pouvant donner naissance à de nouveaux codes. Ainsi, la parole se définit dans un contexte, des données spatio-temporelles et historiques, leurs interactions avec le système de la langue et la naissance du sens dans un contexte situationnel donné tendant à expliquer l'exercice du langage dans des contextes spécifiques. En bref, l'usage que nous faisons du langage constitue le socle de la pragmatique même si elle s'articulait, au départ, autour des effets du discours. Il s'agira pour elle de montrer que l'activité communicationnelle situe la parole par rapport à celle des autres et de la dépendance du sens de l'énoncé à l'échange conversationnel. Elle œuvre également autour de la reconnaissance dialectique entre la société et l'individu, l'interaction permanente entre les niveaux macro et micro et le rapport complexe entre la normalité des codes et l'innovation des usages, une approche qui fait partie d'un mouvement plus large de la pensée moderne qu'on retrouve dans l'ensemble des sciences humaines et sociales (La théorie de la communication humaine). Ainsi, nous pouvons dire pour clore cette partie que la dichotomie langue/parole telle conçue par F. De Saussure et son rejet de la parole en tant que pratique a servi de fondement de base pour la pragmatique.

L'ancrage théorique de la pragmatique, telle que l'on connaît aujourd'hui, s'est inspiré essentiellement de la philosophie à partir notamment des travaux de John Langshaw Austin (1911-1960). Ses contributions dans le domaine de la pragmatique, publiées après sa mort sous le titre de « Quand dire, c'est faire », résident dans le fait d'avoir fait remarquer que l'utilisation du langage n'est pas seulement production de sens mais sert également à accomplir des actes. Il fait remarquer que par le fait de dire quelque chose fait que cette chose est (John Langshaw Austin, 1970, p. 37-56). Il qualifie les énoncés qui accomplissent quelque chose de « performatifs » les opposants aux énoncés servant à décrire une réalité appelés « constatifs ». Pour Austin, l'utilisation du langage correspond à un acte de langage (Ibid, p. 139-149) considérés selon trois points de vues : Illocution, l'acte que le locuteur désire effectuer à travers son énoncé, la locution ; la production même de l'énoncé, et la perlocution ; l'effet produit sur son interlocuteur et sur soi-même par le biais de l'énoncé.

Dans cette évolution John Searle critique et abandonne cette séparation entre actes locutoires et illocutoires car pour lui, l'acte locutoire, tel décrit par Austin, comprend l'acte réthique qui comprend lui-même des marqueurs de force illocutoire. De ce fait, la distinction entre locutoire et illocutoire devient difficile à faire même si d'autres chercheurs persistent à le faire comme Récanati et N. Everaert-Desmedt prétendant que la force illocutoire ne serait que virtuelle. « *Quand à la force illocutionnaire, elle n'est pas encore déterminée au niveau réthique mais seulement déterminable; elle sera contextuellement déterminée au niveau de l'acte illocutionnaire* » (Nicole EVERAERT-DESMEDT, 1984, p. 21. 22).

Les aspects illocutoires des actes de langage ont fait l'objet d'une attention particulière et d'une étude significative de la part à la fois de Searle et de D. Vanderveken. Ils ont façonné une typologie des actes illocutoires précisant certaines notions comme le concept de force illocutoire, de but illocutoire ou encore de direction d'ajustement. L'acte illocutoire est défini par ces derniers comme étant la jonction d'une force illocutoire et d'un contenu propositionnel. L'acte propositionnel est formé sur la base d'un sujet et d'un prédicat, quant à l'aspect illocutoire il est la résultante de plusieurs éléments contribuant ensemble à donner à un énoncé un sens ; exemple : faire des promesses, des excuses... comme le fait remarquer dans cette extrait John Searle : « *On peut dire de façon générale que la notion de force illocutoire est la résultante de*

plusieurs éléments; le but illocutoire n'est que l'un d'entre eux, quoique sans doute le plus important » (John Searle, 1982, p. 41).

Dans ce même ordre d'idées, le but illocutoire occupe une place prépondérante comme étant une composante de la forme illocutoire. Il renvoie à l'action que veut entreprendre le locuteur lors de la production de l'énoncé. La force illocutoire de promettre renferme le but illocutoire s'articulant autour d'une obligation ; locuteur/action future lui permettant d'exprimer ses sentiments.

Parmi également les composantes de la force illocutoire ; le mode d'accomplissement et les conditions sur le contenu propositionnel, les conditions préparatoires, les conditions de sincérité et le degré de puissance selon Vanderveken. Le but illocutoire spécifie également la direction d'ajustement selon la volonté du locuteur à exprimer ses sentiments dans un rapport ; proposition exprimée/ monde et qui peut s'établir de manières différentes. Ce lien entre mots/monde, appelé direction d'ajustement, s'établit en fonction du but illocutoire et pourra se faire des mots au monde, du monde aux mots. Nous verrons en détail dans la partie suivante ses spécificités.

I. 4.1. Pragmatique : Les éléments fondateurs

Définir la pragmatique n'est pas une chose aisée du fait de ses origines divers comme le souligne Blanchet (1995, p. 104), Paveau (3003, p.177) et Safarti (2008, p. 88). Selon la conception de ces derniers, la pragmatique reste une notion ambiguë aux vues de son domaine d'étude qui reste non spécifié d'où le problème de terminologie. Les mêmes auteurs soulignent que l'expression *pragmatique philosophique*, désigne soit le fait que la pragmatique dérive historiquement de la philosophie, soit les projets de refondation des grandes questions de la philosophie (connaissance, morale, politique...) à partir des acquis de la philosophie analytique, [tandis que] l'expression *pragmatique linguistique* désigne l'ensemble des théories élaborées, dans le cadre de la linguistique, à partir de l'intégration des concepts et perspectives de travail de la philosophie du langage ordinaire.

Ce qui est désigné par langage ordinaire, c'est la parole dans les situations concrètes de la vie de tous les jours. Cette précision du point de vue terminologique

permet de justifier le choix de la pragmatique linguistique comme outil de l'analyse dans le travail à faire, le matériau de travail étant le discours.

Le terme « pragmatique » dérive du grec 'pragma', signifiant l'action. La pragmatique est présentée comme une sous- discipline de la linguistique, son champ de travail s'oriente vers les éléments du langage dont la signification ne peut être comprise qu'en contexte. Autrement dit, la pragmatique, du point de vue de la communication, étudie les signes en relation avec leurs utilisateurs. Ce regard est partagé par Charaudeau (2009, p.213) et Maingueneau (2002 :454) qui selon eux le composant qui traite des processus d'interprétation des énoncés en contexte : qu'il s'agisse de la référence des embrayeurs ou des déterminants du nom, qu'il s'agisse de la force illocutoire de l'énoncé, de sa prise en charge par le locuteur, des implicites qu'il libère, des connecteurs, etc.

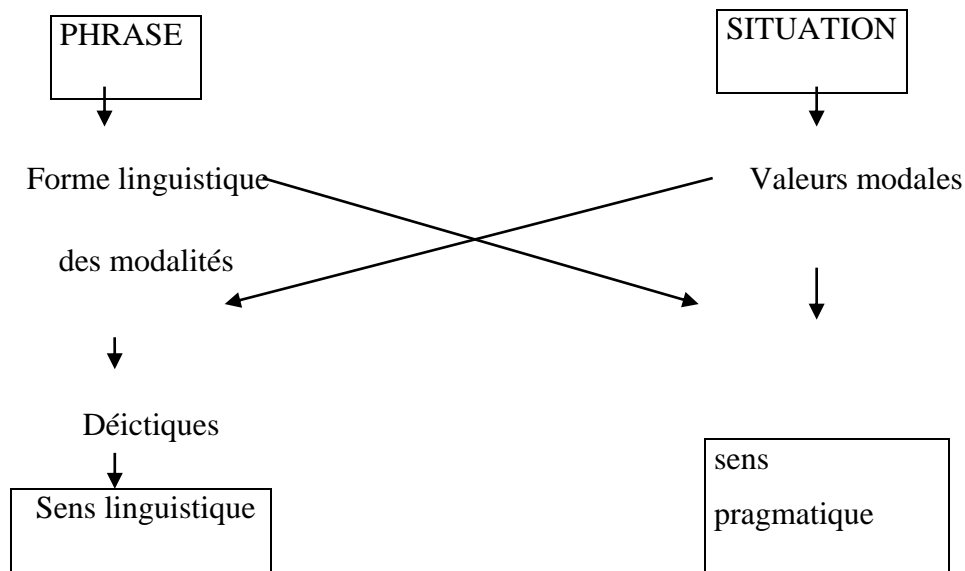
Présentée sous cette forme, la pragmatique se situe, dans la trilogie de Morris, comme l'un des trois modes d'appréhension du langage à côté de la syntaxe qui concerne les relations entre les signes et de la sémantique qui traite du rapport des signes avec le monde. Contrairement à la linguistique qui analyse le langage comme signe linguistique, la pragmatique s'intéresse et œuvre autour de l'usage du langage. En marge de l'étude de l'usage du langage par les interlocuteurs en situation de communication, la pragmatique s'intéresse de plus aux conditions de la communication.

Pour la pragmatique, le langage revêt non seulement un caractère discursif mais aussi communicatif et social prenant en considération l'usage des signes comme élément révélateur au-delà du fait de communiquer. Discipline relativement jeune, née au XIX^{ème} siècle aux Etats-Unis, elle a commencé à se développer surtout après la seconde guerre mondiale. Ce qui a motivé l'apparition de cette nouvelle discipline notamment le regard d'Austin est de *"mettre en cause un des fondements de la philosophie analytique anglo-saxonne de l'époque, selon lequel le langage a principalement pour but de décrire la réalité et toutes les phrases (mis à part les questions, les phrases impératives et les exclamations) peuvent être évaluées comme vraies ou fausses"*. (Moeschler et Reboul (1998, p. 26).

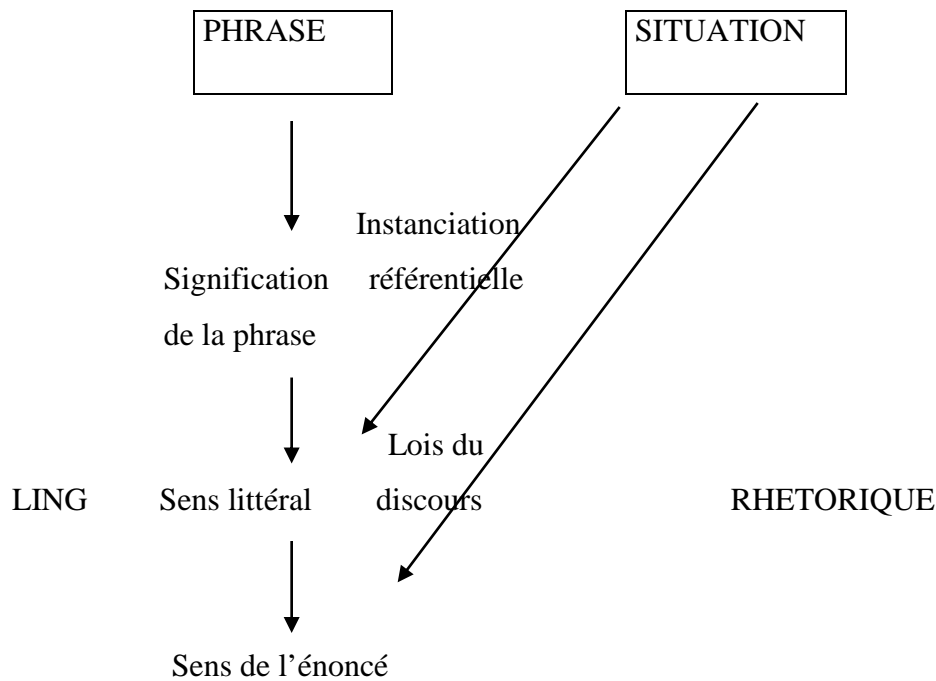
La pragmatique semble être en usage bien avant l'apparition des travaux de recherche (conférences, articles et livres) dans ce domaine. Charles Morris (1974, p. 166), dans sa trilogie, apparaît comme le premier à avoir utilisé ce terme. En effet, Charles Morris, énumère, dans sa série de conférences, différentes disciplines traitant du

langage : la syntaxe, la sémantique et la pragmatique. Définie par l'auteur de cette trilogie, la pragmatique s'intéresse aux relations des signes et leurs utilisateurs. D'une approche restreinte, la pragmatique telle présentée par Charles Morris, étudiaient les pronoms de première et deuxième personne aussi, les adverbes de temps et de lieu (ex : maintenant). En somme, les expressions dont le sens est extérieur au langage rentrent dans l'analyse pragmatique telle suggérée ici, c'est-à-dire de la situation dans laquelle la communication se réalise. Cependant, la pragmatique restait une notion confinée ne donnant aucune investigation concrète.

En Résumé, la pragmatique chez Morris est l'interférence pour les modalités énonciatives (Ordre, question, assertion...etc.) et les déictiques comme le schématise l'illustration suivante :



Dans l'approche pragmatique, Ducrot fonde sa théorie autour de l'énonciation comme élément central plus que les actes de langage. Cette théorie semble s'inspirer fidèlement aux travaux de Bakhtine (1998, p. 213). Dans cet ordre d'idées, Ducrot distingue le sujet parlant c'est-à-dire l'auteur et le locuteur instance prenant à sa charge la responsabilité de l'acte du langage, c'est-à-dire le narrateur. Cette distinction entre locuteur et énonciateur est introduite pour expliquer des faits de langue. Par cette démarche, Ducrot (2001, p. 210) se rapproche de la linguistique par ce double processus qui repose sur la signification et le sens (signifiant/référent) par le biais de deux composantes linguistique et rhétorique comme nous le montre le schéma suivant :



Jusque là, Searle, Austin et l'ensemble des théoriciens des actes du langage ont occulté l'aspect inférentiel, contextuel et les informations non linguistiques dans l'interprétation des phrases. Dans cette partie nous tenterons de suivre l'évolution de la pragmatique à travers notamment les successeurs immédiats de Searle. La présence et le développement de la pragmatique en France résulte essentiellement des travaux d'Austin et de Searle, des linguistes intégrant la pragmatique dans la linguistique faisant d'elle une partie prenante de ses domaines de recherche. Parmi les linguistes nous citerons Oswald Ducrot dont la contribution a été de mettre en valeur les conditions d'usage pour les significations linguistiques codifiées et inscrites dans le langage. Cette nouvelle approche de la pragmatique fut appelée la pragmatique intégrée.

L'origine de la pragmatique intégrée est la question de la présupposition. Cette dernière est définie comme le contenu qu'une phrase communique sans le faire explicitement. Ex : « Si M'hamed Ben Rahal fut le premier à revendiquer le droit à l'instruction pour les algériens ». L'on comprend à travers cet énoncé de manière explicite que Si M'hamed Ben Rahal a été le premier à revendiquer le droit à l'instruction, c'est ce qu'on appelle une phrase à contenu présupposé ou la présupposition. Mais il existe un autre sens que l'on pourrait attribuer à cette phrase, un sens implicite, qui consiste à dire qu'avant Si M'hamed Ben Rahal personne n'avait fait ces revendications et c'est qu'on appelle un énoncé à contenu posé ou l'assertion.

Aussi, la pragmatique s'intéresse-t-elle au discours, d'une part, pour étudier les phénomènes de dépendances contextuelles propres aux termes indexicaux, à l'instar de ceux qui, comme *je*, *ici* ou *maintenant*, ont leur référence déterminée par les paramètres du contexte d'énonciation et, d'autre part, pour élaborer une théorie des inférences que l'on tire des énoncés linguistiques sur la base de nos connaissances générales sur le monde et d'hypothèse sur les intentions des locuteurs. L'aspect inférentiel est, de ce fait, significatif dans cette étude parce que la conséquence est également introduite par les conjonctions *donc*, *alors*, *ainsi*, *aussi*, *par conséquent*, *ainsi*, qui sont, dans le discours, ce que Anscombe et Ducrot (1988) appellent *connecteurs argumentatifs* tandis que Hybertie (1996 : 5) parlera de *marqueurs de raisonnement*.

La pragmatique se démarque ainsi de la grammaire traditionnelle qui évacuait de ses préoccupations les sujets parlants. Toutefois, la pragmatique linguistique s'appuie sur la sémantique héritée de la grammaire traditionnelle et sur la syntaxe acquise de la grammaire moderne pour étudier l'apport du sujet parlant dans un texte. Elle s'appuie, en particulier, sur la distinction introduite par le philosophe américain Paul Grice (1996, p. 165) entre le sens pour le locuteur et le sens proprement linguistique des énoncés, et en France, à peu près à la même époque, Oswald Ducrot développait des idées comparables. En s'intéressant ainsi à l'usage du langage, la pragmatique devient le complément naturel de la linguistique, qui, elle, s'intéresse au langage.

Plusieurs théoriciens se sont intéressés à la pragmatique. Ce qui incite à évaluer ses méthodes et ses finalités. Pour y parvenir, il est nécessaire de présenter les Théories qui dominent le champ d'étude et l'analyse en pragmatique à travers les fondements et les concepts de cet outil d'analyse du discours. De la présentation que nous avons faite, plus haut, des principaux acteurs qui ont dominé le champ d'étude en pragmatique trois grandes théories qui ont fait évoluer et préciser le domaine de la pragmatique linguistique dès sa naissance à nos jours et dont les axes centraux portent sur :

- Le contexte
- Croyance (Théorie de l'esprit)
- Les connaissances extralinguistiques
- Les conventions sociales
- Les inférences (Ce qu'on dit n'est pas vraiment ce qu'on veut dire, il faut donc inférer le sens de ce que la personne a voulu dire).

La théorie de Grice va se centrer essentiellement autour de la logique de communication en proposant 3 concepts clés :

- La notion d'implicature (implication).
- Le principe de coopération.
- Les maximes conversationnelles.

Le principe de coopération, tel proposé par Grice, se manifeste à travers et par l'utilisation de maximes conversationnelles. Il distingue 4 maximes et sous-maximes :

- Quantité : Le locuteur doit exprimer l'information majeure dans une conversation.

2 Maximes : - Notre contribution doit contenir autant d'informations qu'il est requis.

-Notre énoncé ne doit pas contenir plus d'informations qu'il est nécessaire.

L'apport des informations est nécessaire à la compréhension.

- Qualité : La véridicité de la contribution.

2 maximes : - N'affirmez pas ce que vous croyez être faux.

-N'affirmez pas ce pour quoi vous manquez de preuves.

La sincérité de l'auteur et les raisons de ses affirmations.

- Pertinence : Traitement du sujet.
- Manière : La forme du message.

4 maximes : -Evitez de vous exprimer avec obscurité.

-Evitez d'être ambigu.

-Soyez bref.

-Soyez ordonné.

En somme, être explicite.

Ainsi, rôles et devoirs des partenaires sont définis tout au long de la communication avec une forme de dépendance relative à une société donnée. Pour la continuité des échanges, le respect de ces règles est important même si l'on constate, dans certaines situations, une sorte de digression constatée qui relève du mensonge, de la confusion,...

Aussi, Grice relève l'aspect de « implicature » qui prend en charge l'ambiguïté entre ce qui est dit et ce qui est transmis dans un énoncé. Une forme implicite communiquée dans un énoncé explicite mais non déduite de l'énoncé dit. Une distinction qui sépare ce qui est dit de ce qui est communiqué. Pour observer cette implicature dans l'énoncé, il faut se soumettre à ces points :

- Du sens conventionnel des mots utilisés.
- Du principe de coopération et du respect des règles.
- Du contexte linguistique.
- D'autres connaissances préalables.

I. 4.2. John Austin : « *Quand dire c'est faire* »

L'ancrage théorique de la pragmatique, telle que l'on connaît aujourd'hui, s'est inspiré essentiellement de la philosophie à partir notamment des travaux de John Langshaw Austin (1911-1960). Ses contributions dans le domaine de la pragmatique, publiées après sa mort sous le titre de « *Quand dire, c'est faire* » (1970, p. 36-57), résident dans le fait d'avoir fait remarquer que l'utilisation du langage n'est pas seulement production de sens mais sert également à accomplir des actes. Il fait remarquer que par le fait de dire quelque chose fait que cette chose est. Il qualifie les énoncés qui accomplissent quelque chose de « performatifs » les opposants aux énoncés servant à décrire une réalité appelés « constatifs ». Pour Austin, l'utilisation du langage correspond à un acte de langage considérés selon trois points de vue : Illocution ; l'acte que le locuteur désire effectuer à travers son énoncé, la locution ; la production même de l'énoncé, et la perlocution ; l'effet produit sur son interlocuteur et sur soi-même par le biais de l'énoncé (Ibid, p. 39-49).

L'année de 1955 semble être un tournant décisif pour la pragmatique. En effet, le philosophe John Austin écrit, en cette date, les *William James lecture*. En vue de fonder une nouvelle discipline philosophique, la philosophie du langage. Cette série de conférence WJL, éditée en 1964 à titre posthume, et cette nouvelle discipline naissante constitueront en quelque sorte le terreau de la pragmatique linguistique actuelle et qui va se développer au fil des années. Les *williams James Lecture* ont profondément marqué, pendant une trentaine d'années, le tournant de la nouvelle discipline émergente la pragmatique linguistique.

Le concept fondateur de cette série de conférences, formulées par John Austin en 1955, est de mettre en cause un des fondements de la philosophie analytique anglo-saxonne de l'époque qui présentait le langage comme un moyen ayant pour but principal la description de la réalité et dont les phrases peuvent être considérées comme vraies ou fausses en fonction de la situation qu'elles décrivent se produisant ou pas dans le monde.

Cette situation évaluative et descriptive du langage Austin la désigne sous le nom de « *illusions descriptives* » principal objet d'étude des *williamjames lecture* consistant à accepter ou à refuser la phrase. Toute phrase est évaluée en termes de vérité ou de fausseté exceptées les phrases interrogatives, impératives ou exclamatives. L'ensemble des phrases déclaratives décrivant le monde sont susceptibles d'être évaluées quant à leur fausseté ou vérité. Ainsi, toutes phrases décrivant le monde sont nommées « phrases constatives » et celles qui ne le sont pas sont appelées « phrases performatives ». Autrement dit, Austin veut montrer que, loin d'être utilisées pour décrire la réalité, certaines phrases sont employées pour la modifier : ces phrases ne disent rien de l'état présent ou passé du monde, elles le changent ou cherchent à le changer.

Cependant, la vision d'Austin autour des phrases et leurs aspects performatifs et constatifs semble avoir évolué depuis, constatant la difficulté de distinguer certaines phrases performatives qui n'utilisent pas les verbes performatifs ni les pronoms de la première personne. Ainsi, une remise en question s'est opérée autour de la phrase admettant que la phrase complète, en usage, correspond à l'accomplissement d'au moins un acte de langage.

Austin dégage trois types d'actes de langage :

- L'acte locutionnaire (accomplit par le simple fait de dire une chose).
- L'acte illocutionnaire (accomplit en disant quelque chose).
- L'acte perlocutionnaire : accompli par le fait de dire quelque chose).

Cette théorie est l'émanation de deux grandes figures de la linguistique, les fondateurs de la pragmatique linguistique, à savoir ; Austin (1970) et Searle (1982) qui grâce à leurs travaux, nous ont permis de comprendre et de mieux appréhender le langage et les règles que nous utilisons dans un discours en contexte. Le contexte prend

dès lors, une place prépondérante dans l'analyse du langage inférant dans l'interprétation d'un énoncé et détermine son sens.

Les auteurs de cette théorie appréhendent le langage non seulement comme moyen de communication ayant pour fonction de dire quelque chose mais contribue à accomplir quelque chose, de faire quelque chose. Ainsi, l'énoncé est porteur d'intentions celles de faire ou faire faire. Austin fait de l'acte performatif son cheval de guerre et souligne deux aspects du langage :

- Locutoire : acte direct (explicite).
- Illocutoire : acte indirect (implicite).

Dans cette perspective, le locuteur en produisant un sens peut réaliser 3 types d'actes :

- Acte locutoire : Acte d'énoncer quelque chose.
- Acte illocutoire : Acte social (Les intentions du locuteur).
- Acte perlocutoire : Acte de provoquer par l'énoncé chez l'interlocuteur.

I. 4.3. John Searle et Daniel Vanderveken : la théorie des actes de langage

Dans l'évolution de la pragmatique, John Searle critique et abandonne cette séparation entre actes locutoires et illocutoires, telle proposée par Austin, car pour lui, l'acte locutoire, tel décrit par Austin, comprend l'acte rhétorique qui comprend lui-même des marqueurs de force illocutoire. De ce fait, la distinction entre locutoire et illocutoire devient difficile à faire même si d'autres chercheurs persistent à le faire comme Récanati et N. Everaert-Desmedt prétendant que la force illocutoire ne serait que virtuelle.

« Quand à la force illocutionnaire, elle n'est pas encore déterminée au niveau rhétorique mais seulement déterminable; elle sera contextuellement déterminée au niveau de l'acte illocutionnaire » (1984 : p. 21- 22).

Les aspects illocutoires des actes de langage ont fait l'objet d'une attention particulière et d'une étude significative de la part à la fois de Searle et de D. Vanderveken. Ils ont façonné une typologie des actes illocutoires précisant certaines notions comme le concept de force illocutoire, de but illocutoire ou encore de direction

d'ajustement. L'acte illocutoire est défini par ces derniers comme étant la jonction d'une force illocutoire et d'un contenu propositionnel. L'acte propositionnel est formé sur la base d'un sujet et d'un prédicat, quant à l'aspect illocutoire il est la résultante de plusieurs éléments contribuant ensemble à donner à un énoncé un sens, exemple : faire des promesses, des excuses... comme le fait remarquer dans cette extrait John Searle :

« On peut dire de façon générale que la notion de force illocutoire est la résultante de plusieurs éléments; le but illocutoire n'est que l'un d'entre eux, quoique sans doute le plus important » (1982, p. 41).

Dans ce même ordre d'idées, le but illocutoire occupe une place prépondérante comme étant une composante de la forme illocutoire. Il renvoie à l'action que veut entreprendre le locuteur lors de la production de l'énoncé. La force illocutoire de promettre renferme le but illocutoire s'articulant autour d'une obligation ; locuteur/action future lui permettant d'exprimer ses sentiments.

Parmi également les composantes de la force illocutoire : le mode d'accomplissement et les conditions sur le contenu propositionnel, les conditions préparatoires, les conditions de sincérité et le degré de puissance selon Vanderveken. Le but illocutoire spécifie également la direction d'ajustement selon la volonté du locuteur à exprimer ses sentiments dans un rapport : proposition exprimée/ monde et qui peut s'établir de manières différentes. Ce lien entre mots/monde, appelé direction d'ajustement, s'établit en fonction du but illocutoire et pourra se faire des mots au monde, du monde aux mots. Nous verrons en détail dans la partie suivante ses spécificités.

Désigné comme étant le digne successeur de John Austin, John Searle, philosophe américain, reprend et développe les actes du langage tels désignés chez Austin notamment les dimensions essentielles : Les intentions et conventions. Tout comme son prédécesseur, Searle classe les actes de langage en cinq groupes :

- Valeur représentative
- Valeurs directive
- Valeur commissive
- Valeur expressive

- Valeur performative

Ce qui intéresse Searle dans les travaux de son maître John Austin c'est avant tout et uniquement les actes illocutoires. L'approche qu'ils font des actes illocutoires se résume à ce qu'il appelle « marqueur de force illocutionnaire » et « le marqueur de force propositionnel » ; le premier relève de l'acte illocutionnaire quant au deuxième au contenu de l'acte. Ex : « Je te préviens que je serai absent » ; « Je te préviens » est un marqueur de force illocutionnaire « je serai absent » marquer de contenu propositionnel. La première intention du locuteur est de prévenir se soumettant à des règles linguistiques conventionnelles fixant la signification de la phrase et de faire connaître à son interlocuteur ses intentions. Aussi, Searle refuse la réalité du sens littéral ; il dit : « On ne peut interpréter une phrase en dehors de son contexte » (J. R. Searle, 1982, p. 89).

Searle s'intéresse aux actes indirects et leurs attribue un processus inférentiel pour l'interprétation du sens implicite d'un énoncé. Ce processus inférentiel recourt à 10 étapes élaborées par Searle pour passer du sens littéral au sens implicite et qui seront résumées ici en 3 niveaux (Bercinot, 2009, p. 212):

- L'auteur interprète le sens littéral de l'énoncé.
- L'auditeur décide que le sens est inadéquat par rapport au contexte.
- L'auditeur fait une autre interprétation plus compatible au contexte.

La vision de Searle va progresser et s'affiner notamment dans son ouvrage *Vanderveken*, publié en 1985, et propose une classification des utilisations du langage basée sur une logique illocutoire et dont les buts, au nombre de 5, correspondant aux cinq espèces de force illocutoire :

- But assertif : Description du monde.
- But directif : Accomplissement d'une action future.
- But commissif : L'expression d'un état psychologique.
- But déclaratif : Réalisation d'une action selon son énonciation.

Voilà, d'une manière succincte et brève, l'apport d'Austin et de Searle et leurs contributions autour des actes du langage et leur pertinence pragmatique pour l'analyse du discours.

- L'acte assertif :

L'acte assertif permet de représenter un état des choses. Il se caractérise par l'engagement du locuteur quant à la valeur de vérité de la proposition exprimée. La direction d'ajustement des actes assertifs se caractérise par ce renvoi des mots au monde (réalité) et rend compte d'un état de chose. Il y a dans l'acte assertif une expression d'un état psychologique. Le locuteur s'exprime par rapport à une forme de croyance que son énoncé est vrai.

- L'acte directif :

Il se caractérise par cette possibilité du locuteur de tenter de faire faire quelque chose à son interlocuteur. Dans l'acte directif, il y a une forme de force qui émane du locuteur tenant de faire réagir l'interlocuteur à faire quelque chose. Dans cette catégorie d'actes se classent des énoncés exprimant un conseil, un ordre...etc. La direction d'ajustement des actes directifs se définit comme allant du monde aux mots où ces derniers auront contribué à faire changer le monde. A travers les actes directifs s'exprime le désir du locuteur de voir son action accomplie par son interlocuteur autour d'une proposition.

- L'acte commissif :

Le but de ces actes se formule autour de l'engagement pris par le locuteur dans son énonciation par rapport à son interlocuteur de réaliser quelque chose. La direction d'ajustement dans ce cas s'articule, comme pour les actes directifs, autour de ce renvoi réciproque du monde aux mots. Dans ce sens, l'engagement pris va faire modifier le monde. Searle s'est penché davantage sur cette relation particulièrement des similitudes directives existantes entre les actes directifs et les actes commissifs. De cette réflexion est née cette hypothèse que les actes engageants seraient des actes de demande que l'on adresse à soi-même et que les actes directifs seraient des actes mettant l'interlocuteur dans l'obligation de faire quelque chose. Cependant, la question n'a pu trouver de réponses concrètes et la distinction entre actes directifs et actes commissifs est maintenue. De manière générale, l'acte commissif exprime l'intention du locuteur d'accomplir l'action engagée par la proposition.

- L'acte expressif :

L'acte expressif permet au locuteur d'exprimer ses sentiments ou émotions comme à titre d'exemple dans notre cas : « *Pauvre enseignement, pauvres moyens ! Pitoyable spectacle* ». Ces types d'actes n'ont cependant aucune direction d'ajustement. Ils n'ont aucun pouvoir de faire changer le monde et donc, dans l'impossibilité d'être évalués sur la dimension du vrai ou du faux. A ce point, Searle dit que ces énoncés présupposent que la proposition est vraie. Ils expriment de ce fait, plusieurs états psychologiques autour d'une proposition que l'on suppose vraie. Dans notre exemple, le sentiment de désolation exprimé par le locuteur à travers son énoncé cité plus haut, présuppose un accord implicite entre lui et son interlocuteur sur l'état de désolation dans lequel se trouve l'instruction.

- L'acte déclaratif :

L'acte déclaratif permet au locuteur de provoquer des réactions voire des changements dans le monde par le biais de son énonciation. Il se concrétise par cette correspondance qu'il établit entre les mots et le monde d'où la direction d'ajustement des mots au monde et du monde aux mots. Dans ce cas de figure et pour la réussite de ces types d'actes le contexte extra-linguistique joue un rôle déterminant dans ce processus. Il y a à la fois les paramètres relatifs au cadre institutionnel à prendre en considération et la proposition du locuteur et de son interlocuteur. Il est à noter que les actes déclaratifs ne dégagent pas d'état psychologique spécifique du locuteur.

I. 4.4. Sperber et Wilson : La théorie de la pertinence

Elaborée par Sperber et Wilson, elle repose essentiellement sur le cognitivisme. Les auteurs font une distinction entre la communication verbale et la pensée qui semble être de nature différente : La pensée ne se résume pas à de simples énoncés linguistiques, elle va au-delà et constitue un domaine plus vaste et plus riche. Le message linguistique tel véhiculé par le locuteur n'est qu'une représentation partielle des pensées et doit être complétée par l'auteur. Ils citent : « En rédigeant ce livre nous n'avons pas mis littéralement nos pensées sur papier. Ce que nous avons mis sur papier, ce sont de petites marques noires dont vous avez en ce moment une copie sous les yeux. Quant à nos pensées, elles sont restées là où elles ont toujours été : dans nos cerveaux ».

La démarche de Wilson et Sperber (2004, p. 204) s'exprime autour de deux notions :

- Le coût : L'effort nécessaire à l'interprétation.
- L'effort cognitif : La somme de proposition que l'on peut inférer d'elle associée à un contexte.

Pour l'interprétation des énoncés, elle correspond à deux types de processus différents :

- Codique et linguistique.
- Inférentiel et pragmatique.

Une scission s'opère alors entre linguistique et pragmatique à travers notamment les processus inférentiels spécifique au langage, tels vus et conçus par la pragmatique linguistique. En revanche, ces processus sont indépendants du langage (raisonnement non linguistique) vus sous l'ongle de la pragmatique cognitive.

Tout individu a un savoir qui le distingue du savoir des autres individus. Cependant, la mémoire et la cognition rajoutent des différences à des expériences identiques qui élargissent la gamme des contextes potentiels.

Une distinction s'opère également quant à l'environnement cognitif ; le premier est partagé, tandis que le deuxième représente l'ensemble des faits qui sont manifestes aux interlocuteurs. Aussi, le principe de pertinence se fonde sur l'hypothèse de l'existence d'un environnement cognitif partagé. Cette approche met en jeu la production d'un certain stimulus avec :

- L'intention informative
- L'intention communicative.

CHAPITRE II

ASSISES METHODOLOGIQUES : PROCEDES ET OUTILS

Dans ce deuxième chapitre, intitulé « Assises méthodologiques : Procèdes et outils », Nous développerons le contexte socio-historique et politique de l'Algérie, élément central dans la démarche analytique de type pragmatique que nous tentons de faire, du début 20ème siècle, au regard de la scène et de la situation coloniale du pays. Nous aborderons le contexte circonstanciel et situationnel, le temps et le milieu, et les acteurs communicants : M'hamed Ben Rahal et Ben Ali Fekar, les caractéristiques de leurs formations et de leur stratégies de communication innovante. Pour une meilleure compréhension du sujet, il était nécessaire dans le cadre de ce travail d'orienter une partie de nos recherches vers l'histoire afin de mettre en lumière le contexte spatio-historique et culturel à l'intérieur duquel a évolué la parole politique de Ben Ali Fekar et Si M'hamed Ben Rahal. L'analyse politique d'un discours exige une méthodologie d'approche qui consiste à identifier l'époque, l'homme, la société, les conditions dans lesquelles s'est mue la jeune élite et cela, afin de comprendre la problématique du combat politico-intellectuel des "Jeunes Algériens". C'est particulièrement à travers l'itinéraire de Ben Ali Fékar et Si M'hamed Ben Rahal que nous avons pu réunir une documentation considérablement riche pour apporter un large éclairage du contexte historico-politique et social qui a prévalu, cette période spécifique concernant les "Jeunes Algériens" dans leur quête du droit mais aussi de Lumières revendiquant l'instruction.

Nous porterons également l'attention dans ce chapitre, sur le corpus ; orientations générales, description, choix, corpus de référence, corpus d'étude et d'analyse. Un corpus regroupant les discours de Si M'hamed Ben Rahal et Ben Ali Fekar, deux représentants du mouvement « Jeunes Algériens ». Ainsi, le corpus constitué des discours que les locuteurs adressent à la population française lors de conférences données en 1891 et 1905. D'autre part, les moyens et procédés d'analyse. Il sera question à la fois de l'étude de l'unité discursive et par contraste le procédé de construction discursive nous permettra de mieux comprendre la place qu'occupent les unités discursives dans le discours, voire le sens qui en découle et l'articulation des actes de langage particulièrement performatifs à la recherche de la compétence et pertinence discursive. Pour se faire, un panorama succinct de l'état des recherches linguistiques autour de la pragmatique à partir des études fondatrices de John Langshow Austin, John Searle, Sperberet Wilson, est nécessaire pour dégager une définition et une

orientation d'analyse générale, adaptée à notre étude, c'est-à-dire à l'analyse des particularités de l'énoncé politique.

Nous traiterons essentiellement les questions relatives aux corpus ; choix, descriptions, échantillonnage... et les éléments du contexte, autrement dit le cadre de référence, dans lequel se sont réalisés les discours ; milieux, temps, personnage, formations... une démarche sinequanone de la pragmatique. Cette analyse de langage, du contexte et de la performance formera l'analyse pragmatique. L'échantillonnage repose sur une sélection thématique ainsi, nous avons relevé un certain nombre de concepts et idées traités dans les discours avec autant d'énoncés, à savoir : L'émancipation par la langue, l'idéologie implicite, la religion, la science, la langue, la modernité, la compétence linguistique, l'engagement politique... Les grandes lignes de la pensée du discours politique de Ben Ali Fekar et M'hamed Ben Rahal seront soutenues par des énoncés puisés dans le même discours et qui font l'objet de l'inventaire cité en annexe. Nous y relèverons également à l'intérieur de ces grands axes dégagés plus haut les différents lexèmes porteurs de sens et autour desquels l'idée implicite prend forme et que nous essayerons de développer afin d'en connaître plus et de les situer dans le contexte phrastique dans lesquels ils se produisent.

II. 1. Contexte sociopolitique et historique : un principe pragmatique essentiel, un sens pragmatique déterminant

La logique de ce que nous avons avancé jusque là est destinée à une meilleure compréhension du sujet. Il était donc nécessaire, dans le cadre de ce travail, d'orienter une partie de nos recherches vers l'histoire afin de mettre en lumière le contexte sociopolitique et historique à l'intérieur duquel a évolué la parole politique de Ben Ali Fekar et de M'hamed Ben Rahal. L'analyse politique d'un discours suppose par ailleurs aussi, une méthodologie d'approche qui consiste à identifier l'époque, l'homme, la société, les conditions dans lesquelles s'est mue la jeune élite et cela, afin de comprendre la problématique du combat politico-intellectuel des "Jeunes Algériens". C'est surtout à travers l'itinéraire de Ben Ali Fékar et M'hamed Ben Rahal que nous avons pu réunir une documentation considérablement riche pour apporter un large éclairage du contexte historico-politique et social qui a prévalu, cette période spécifique

concernant les ‘‘Jeunes Algériens’’ dans leur quête en faveur de l’application des droits, des libertés enfin, des Lumières.

Le contexte est inhérent à la pragmatique et à la manière significative dont celle-ci peut être appliquée au sein d’approches interdisciplinaires. Pour le bien fondé de cette démarche, nous avons donc choisi, en partie, dans cette analyse des discours de nous référer au contexte qui s’avère être central dans notre approche. Nous entendons par contexte la situation concrète où les propos sont prononcés, le lieu, le temps, l’identité du locuteur; enfin, l’ensemble des éléments dont a besoin notre connaissance afin de mieux comprendre, de saisir et d’évaluer ce qui est dit, autrement dit, un contexte circonstancié et historique. Le contexte est pour Austin(1970, p. 166) l’ensemble de ce que nous pouvons accomplir par le fait de dire, par la parole, dans un contexte spécifique identifiant à la fois le lieu, le temps, l’identité de locuteurs... en somme un compendium d’éléments dont on a besoin de savoir pour comprendre, cerner et évaluer ce qui est exprimé, c’est-à-dire l’énoncé. Dans la conception pragmatique de notre analyse, Austin appuie bien cette idée dans son fameux discours « *Quand faire, c’est dire* », développé par la suite en théorie de référence pour la pragmatique, confirmant que la vérité ou fausseté d’une affirmation ne relève pas seulement du seul ressort de la signification des mots, mais essentiellement des circonstances dans lesquelles l’acte s’est réalisé (Ibid, p. 188). Cette démarche est liée à l’étude de la langue et de la pratique du texte qui permet d’avoir un avis complet sur l’engagement de l’élite dite « Jeunes Algériens ». L’analyse que nous nous proposons de faire n’est donc pas nouvelle eu égard de notre patrimoine et sa juste valeur.

Le contexte nous conduit de manière concrète dans la situation où le discours a été prononcé. Il s’agit de l’environnement textuel auquel il se rapporte mais aussi la relation entre le texte et le « hors texte » (parfois appelé cotexte), c’est-à-dire cette masse de données que l’on trouve dans les conditions de production de l’acte de langage. Il envisage plusieurs paramètres : temps, lieu, l’identité et la nature des relations politiques, humaines et sociologiques qui unissent les partenaires, les dispositions et les circonstances naturelles. Il s’agit de relever tout ce dont on a besoin de connaître, comprendre et évaluer un discours. Ne pas se poser la question des effets, c’est amputer l’acte de langage de sa signification phénoménale, à savoir qu’il est le résultat d’une co-construction. Le problème qui se pose alors est celui de l’articulation entre, d’une part ce à quoi renvoient les discours du point de vue des valeurs, et d’autre part, les effets

qu'ils sont susceptibles de produire. Par exemple, le pouvoir d'influence des mots du discours politique n'est pas seulement dans la force du projet d'idéalité sociale, politique... dont ils sont porteurs, de par leurs idées et l'image qu'ils renvoient au sein de la société.

II. 1. 1. Contexte circonstanciel : considérations historiques

La présente étude porte sur l'analyse et le commentaire du discours politique des deux protagonistes du mouvement des idées et de la politique appelé "Jeunes Algériens", Ben Ali Fekar et M'hamed Ben Rahal. On ne saurait se passer pour cela, de la présentation des lieux où ils ont vécu afin de mieux comprendre le temps et la société au milieu de laquelle ils réagissent pour formuler leurs questions essentielles et leurs projets effectifs.

M. Foucault (1991, p. 1995-1996), à travers la notion de « formation discursive », il situe les discours dans leur cadre de production et montre comment ils ne sont compréhensibles qu'à l'intérieur de ce cadre : changer de cadre, c'est changer de sens, car chaque processus discursif s'inscrit dans un réseau de relations idéologiques, façonné par lui.

Quoi qu'il en soit, cette multiplicité de lieux et des conditions de production et de réception des discours politiques nous permet d'ores et déjà de fonder une approche méthodologique proposant des analyses différentes en fonction de la nature des discours, nature constituée en bonne partie par les lieux d'expression et les conditions de leur réception.

A lieux différents, contraintes discursives différentes, mais aussi un mode de recueil différent. Il en va de même aussi d'un même lieu dans lequel on retrouve des formes d'expression différentes. Cette hétérogénéité est constitutive de nos données dans la mesure où c'est l'expression d'une communauté discursive, d'un moment discursif particulier qui est le point d'homogénéité de notre corpus.

Les discours de Ben Ali Fekar et M'hamed Ben Rahal s'inscrivent dans une logique historique dictée par le fait colonial. Le fait colonial et la résistance qu'il a générée s'identifient à travers les phases suivantes :

- L'occupation militaire en 1830
- La lutte armée menée par le héros national, l'émir Abdelkader relayé ensuite par les chefs des insurrections populaires

- La lutte politique alternative, après l'échec de la lutte militaire et qui a commencé au début du 20^{ième} siècle.

II. 1.1.1. Algérie au 20^{ième} siècle, lieu de conflit

Au 20^{ième} siècle, la colonisation en Algérie est à la croisée des chemins. Soixante années se sont écoulées depuis que les forces d'occupation militaire ont jeté l'ancre à Sidi Fred (Sidi Ferruch) accostant une armée coloniale de plusieurs milliers d'hommes. La population algérienne sentit douloureusement l'épreuve de celle-ci point de départ aussi d'une longue résistance du peuple sous la férule du héros national, l'émir Abdelkder et les soulèvements populaires conduits par les chefs religieux : Bouamama, al-Haddad, al Mokrani...

Après l'échec de la résistance militaire l'occupation coloniale a ouvert la voie à une autre forme de combat, celle-là, politique. Les premiers intellectuels formés à la double école franco-arabe ont pris l'initiative de cette nouvelle forme de lutte. Nous pouvons situer approximativement ce nouveau changement à partir de 1890 avec la première vague des élèves de l'école franco-arabe appelés communément « évolués » ou « Fatyans ». Cette date enregistrera alors le début de répressions, de spoliations et privations de droits qui a entraîné une forte mobilisation se traduisant par des émeutes, des manifestations, des pétitions mais aussi, par de vastes mouvements d'exodes dont le plus important fut celui de la « hidjra », en 1911, à l'origine de départs massifs d'une partie des habitants tant au niveau des villes que dans les campagnes à destination de pays musulmans dont la Syrie, la Turquie et l'Egypte.

La colonisation eut pour conséquence une forte paupérisation de la population privée de ses ressources au profit de colons venus de partout en Europe s'installer sur des terres confisquées servant leurs intérêts comme le soulignait M'hammed Ben Rahal dans sa déposition du 18 juillet 1891 « *Une fois de plus le travail de constitution de la propriété semble n'avoir été entrepris que pour procurer gratuitement à l'Etat plus de terrains possible* » (C. R. Ageron, 1968, p. 188). Plus tard en 1901, d'autres mesures ont été prises pour rattacher aux domaines des terres arch et des terres de culture, à cette décision Le grand juriste Larcher disait : « *L'administration algérienne pratique avec un art consommé la spoliation des indigènes lors des opérations du sénatus-consulte.* » (Ibid, p. 288). D'autres plans ont été envisagé pour la dépossession des indigènes, dont

les rapports Ferry et Jonnaten font un état triste des lieux; « *Ces plans n'ont qu'un but l'éviction des indigènes* » (Ibid, p. 299). Pour l'historien C. R. Ageron

«La propriété indigène avait considérablement reculé pendant les vingt années qui précédèrent le guerre de 1914, du fait du « nouveau sénatus-consulte » et des achats des colons, rendus possibles grâce à une législation organisée « pour arracher la terre algérienne à son immobilité » (Ibid, p. 214).

Ainsi sur le plan économique le désastre était annoncé les fellahs se trouvaient à la merci des usuriers, qui pratiquaient des taux d'intérêts de 20 à 200°/°, ils perdirent aussi le droit de faire paître leur troupeaux dans les sous-bois victimes de la sévérité du code forestier. Quant aux impôts arabes, ils étaient écrasants et frappaient les récoltes et le bétail... Sur le plan religieux, l'Etat français avait pris à sa charge les biens religieux, mosquées, écoles...une hiérarchie de fonctionnaire du culte était mise sur pied, ainsi nous retrouvons les imams, les moufti, les taleb, les hazzeb, les moudarres, les mouezzins et gardiens, ce personnel était selon C. R. Ageron «Mal rétribué», le muezzin recevait 30F par mois, les gardiens 5F... (Ibid, p. 305). Il eut durant cette période la construction de plusieurs mosquées à travers tout le pays mais aussi des travaux de sauvegardes et de restaurations de certaines vieilles mosquées historiques ainsi le budget alloué aux cultes augmenta durant cette période.

En maintenant cela, l'Etat français n'avait toujours pas réparé les dommages causés aux biens habous par les nombreuses occupations de mosquées réalisées depuis la conquête. La situation s'avère inquiétante pour les musulmans surtout avec l'annonce du régime de séparation, à ce sujet Jonnart annonçait dans un discours le 28 mars 1905 «*Quela séparation serait considérée par les musulmans comme une spoliation* » (Ibid, p. 311). Pour certains français le projet de séparation pourrait être fatal pour la France; V. Barrucand directeur de l'Akhbar expliqua le premier que la séparation pourrait être une mesure de libération pour les musulmans.¹⁶ Mais les biens h'bous ne seront jamais restitués aux biens religieux.

Le début de l'an 2000 ouvre une phase nouvelle qui est celle de la colonisation. Succédant à une période d'incertitudes et d'hésitations après le rêve du royaume arabe,

¹⁶ « *Les algériens musulmans et la France 1871-1919* », C. R. Ageron, presse universitaire de France, 1968.

l'assimilation... c'est carrément la politique de rattachement à la France qui est envisagée pour ce pays qui, depuis la conquête, est demeuré aux mains des militaires. A l'orée de ce siècle la politique coloniale de France allait réellement commencer l'Algérie étant devenu carrément, une province ou encore, le prolongement de la France outre méditerranée. Cette politique allait certes profiter aux colons et à la communauté juive algérienne intégrée à la France. Les Algériens étant restés des Indigènes soumis aux juridictions spéciales.

Face aux colons qui bénéficiaient de tous les droits les Algériens restaient, eux, soumis au code de l'indigénat promulgué en 1881, et à ses dispositions répressives. Dans un pays à vocation essentiellement agricole, les terres appartenant aux domaines de l'Etat (beylik) et les biens appartenant aux fondations pieuses (habous) sont versés au patrimoine public et distribué aux colons. Tout le système traditionnel social, culturel et économique est alors de fond, ébranlé. Une grande partie de la population indigène est, du fait de cette politique coloniale radicale, carrément déstructuré. Economiquement la grande majorité de la population est réduite. Elle obligée sous l'effet de ses besoins de survie à subir, sans issue, les contraintes de la dépendance. Dans les vieux centres urbains l'activité économique connaîtra un net ralentissement conséquence à la disparition des corporations des métiers.

Culturellement, la fermeture des écoles et le contrôle de la vie religieuse dans les mosquées allait encourager la création clandestines d'écoles libres qui ont continué à aiguïser les sentiments de lutte contre l'occupant et notamment, dans les vieilles cités où la tradition de l'enseignement était déjà très ancienne. La société musulmane est alors durement touchée par la colonisation. La population est entre, résignation et attente, d'où l'écho favorable enregistré ici et là, en Algérie et à travers le monde musulman, par les appels lancés au réveil, à la renaissance par les leaders panarabe et panislamiste dans les milieux des nouvelles élites cultivées des pays sous domination. L'influence de la jeune Turquie est là présente aussi, avec le retour d'exil de nombreux algériens ayant pris part à la "hidjra" contre l'appel sous les drapeaux des jeunes algériens. En dehors des pétitions, des manifestations publiques il y a une lutte sourde qui fait déjà le terreau à une mobilisation qui n'attendra pas longtemps à s'affirmer avec les premières revendications d'indépendance voire, la naissance de l'étoile nord africaine (ENA).

II. 1. 1. 2. Tlemcen, le lieu d'écriture

Evoquer l'histoire de la ville de Tlemcen, cette vieille capitale de l'Islam c'est remonter aux origines même du Maghreb avec sa trame souvent dense d'évènements qui ont sédimenté son histoire forgeant son âme millénaire. Sa permanence dans l'histoire est une succession de moments difficiles mais aussi de gloire comme l'attestent les nombreux et riches monuments qu'elle a pu conserver de nos jours encore, reflet de sa mémoire très lointaine. *“Nulle autre ville d'Algérie ne possède en aussi grand nombre des monuments de l'architecture moyenâgeuse musulmane”* écrira, *Emile Janier*, directeur de la médersa de Tlemcen.

Tlemcen, de par son rôle politique et intellectuel fut pendant plusieurs siècles le cœur palpitant de l'âme algérienne. Durant quatre cents ans, elle sera au centre d'un pouvoir central dans le Maghreb qui, au moyen âge arabe, jettera les bases d'une tradition étatique aux limites de l'Etat algérien pré-moderne. Point de passage, Tlemcen affirmera son existence stratégique dans le Maghreb. En devenant une force d'équilibre, elle aspirera enfin, au prix d'une longue lutte, au rang d'une capitale d'un royaume indépendant au 13^{ième} siècle. L'historien *Abou Obeid el Bekri* parle en ces termes de Tlemcen : *“La ville principale du Maghreb du milieu, le lien central des tribus berbères, et le point de réunion préféré des caravanes venant des régions sahariennes et occidentales”*. Pour sa part le géographe *el Idrissi* l'a décrite *“comme étant la clé de l'Afrique occidentale et le lieu le plus fréquenté par les voyageurs et que ses habitants passaient pour les plus riches du Maghreb après ceux d'Aghmat et de Fès”*.

C'est un chef berbère haut en couleur, un zénatien nommé *Yaghmoracen*¹⁷ Ben zian émire de la tribu des Abdelouades qui en sera le fondateur et cela, après avoir secoué la tutelle des almohades dont le vaste empire embrassait à la fois l'Afrique occidentale et les pays conquis par les Musulmans en Espagne. Cet homme de guerre, rusé et entreprenant, fondateur de l'Etat zianide, est ainsi le père d'un royaume enfin libre et dont le pouvoir allait s'établir sur les traces du pays berbère des Massaesydes dans le sillage de la lointaine Siga¹⁸, capitale du roi Syphax (202 av. J. C) et de son fils

¹⁷ Au cours du règne de ce roi qui dura près de cinquante années (1236–1283), Tlemcen connut un début à sa prospérité.

¹⁸ Capitale numide située à l'embouchure de la Tafna. De cette ville, des traces d'un aqueduc, de réservoirs, de murs d'anciens, d'un mausolée royal à Takembrit sont toujours visibles.

Vermina qui lui succéda jusqu'à 192 avant son assassinat par les armées romaines. Sous les romains, Pomaria (les vergers) n'était encore qu'un centre tout à fait secondaire, un petit poste militaire dont elle a conservé en bribes, des vestiges de bornes, et de dalles funéraires, qui n'inscrira véritablement son nom dans l'histoire du Maghreb qu'au commencement de l'ère musulmane. Son destin de capitale allait pour la première fois se dessiner sous le règne kharîdjite¹⁹ du roi Abou Qorra l'ifrinide, au VII^e siècle de notre ère. Le règne de ce chef s'étendait de l'Océan atlantique aux golfes des Syrtes. Cette période fut marquée par une longue guerre qui opposa sunnite et kharédjite.

Aux almoravides succéderont les almohades dont la dynastie était fondée par Mahdi Ibn Toumert²⁰ un homme de science, natif du village d'Igliz dans l'anti-atlas marocain. Par le sens nouveau qu'ils accordaient à l'esprit de la foi islamique, les almohades vont imposer au Maghreb soumis entièrement à leur pouvoir, un changement, des réformes aux plans des mentalités et des mœurs. Les doctrines de l'école d'El Achaâri (879-935) seront au tournant d'une pensée philosophique nouvelle dans cette région. Avec les almohades, c'est la revanche de la raison contre la pratique mathématique du droit, expliquera Abderrahmane Ibn Khaldoun²¹.

C'est après la chute de l'empire almohade que Tlemcen deviendra la capitale d'un royaume dont l'indépendance sera non seulement synonyme d'émancipation mais également de prospérité à l'instar des grandes métropoles musulmanes où s'est épanouie la civilisation. Les Almohades devaient certes contribuer énormément à

¹⁹ Tlemcen était habitée à l'origine par deux grandes tribus berbères : les Maghraouas et Béni Ifren. Au début de l'Islam, elle fut un fief actif du kharidjisme dans ses deux branches *sofrides* et *ibadites*.

²⁰ Ibn Toumert (1121–1130) est un des grands noms de l'histoire du Maghreb. *“Il (Ibn Toumert) avait étudié sous les doctrines sunnites du rite d'El Achaari le système de la controverse qu'il avait dressé pour le soutien des doctrines primitives de l'islamisme et pour la réfutation des novateurs que l'on ne pouvait confondre sans le secours des preuves fournies par la raison. Il admit aussi leur principe d'interpréter allégoriquement certains versets du Coran dont le sens était équivoque, ainsi que certaines traditions concernant les dits gestes du Prophète. Jusqu'alors, le peuple du Maghreb avait évité d'accueillir ce système d'interprétation et s'était tenu invariablement à l'usage des premiers musulmans, lesquels ne s'en permettaient jamais l'emploi et prenaient les versets équivoques du Coran dans leur sens littéral. Ibn Toumert leur en fit de vifs reproches; il leur ordonna même d'employer l'interprétation allégorique pour se rendre raison de ces passages, et d'admettre les doctrines théologiques enseignées par El Achaari”*. Ibn Khaldoun, Histoire des Berbères, t. II, P. 164.

²¹ Ibn Khaldoun, Les Prolégomènes, t. I, p. 54.

l'évolution de cette ville où était frappée leur monnaie et où ils construisirent des *fondouks* (caravansérails) et un port à Honaine²² pour le commerce transafricain et méditerranéen. C'est sur les débris de cet empire évanescant au début du XIII^e siècle que va s'édifier le nouvel état abdelouadite. Vont au même moment se configurer d'autres pouvoirs indépendants avec les mérinides à Fès, les nasrides à Grenade et les hafsides à Tunis.

Voie de passage, carrefour des échanges, Tlemcen va connaître un essor rapide à la fois économique et intellectuel qui lui vaudra aux dires de l'historien Abderrahmane Ibn Khaldoun, "*les titres d'une vraie capitale musulmane*". Au-delà de la prospérité de son commerce, Tlemcen s'était rendue célèbre par le rayonnement de ses universités : *Tachfiniya, El yacoubiya, Ouled el Imam, et El Eubbad* qui accueillait des étudiants provenant de différentes parties du monde. Tlemcen eut de grands savants qui ont, par leurs pensées, marqué leur temps. Parmi ces derniers nous citerons *El Abili, Abou Abdallah Ach-Charif*²³, *Said El Okbani, El hafidh Ibn Merzouk, Ibn Habbak*²⁴, *Chihab Eddine Ahmed El Maqqari, Ibn Khamis*²⁵... On n'en finirait pas d'énumérer les noms de tous les lettrés, les historiens, les juristes, les poètes dont les œuvres n'ont pas encore été, à ce jour encore entièrement dépouillées. La

²² Ibn Khamis (14^{ième} s) est cité par Ibn Khaldoun comme un initié à la sagesse universelle. Ce poète est très peu connu à Tlemcen comme philosophe est l'auteur d'un poème qui, indique le professeur A. Méziane : "*met en relief l'attachement des intellectuels de Tlemcen à la philosophie même quand ils occultent cette passion par 'tagia' ou prudence protectrice face à l'opinion populaire hostile aux connaissances non religieuses*" Interview. Tlemcen, 1986.

²³ Ch ; Brosselard fut commissaire civil à Tlemcen de 1856 à 1868. Il est le véritable fondateur du musée de cette ville. Dans ses articles parus au Journal asiatique et à la Revue africaine "il (Brosselard) révélait au monde savant l'épigraphie et l'histoire de la vieille cité maghrébine" W.Marçais, Musée de Tlemcen, Ernest Leroux éditeur. Paris 1906.

²⁴ R. P. G Théry, Tlemcen évocation sur son passé, Editions Heinz frères, Oran, 1940.

²⁵ Abdelmoumen Ben Ali Ben Alwa (1128/116) fréquentait à cette époque l'une des mosquées d'El Eubbad où l'enseignement gravitait autour de deux savants : Abdallah Ben Ali et Abdeslam Tounsi. Les jeunes gens qui étudiaient la loi à Tlemcen souhaitaient avec ardeur les enseignements de Ibn Toumert, propagateur zélé des lumières de la science et des doctrines de l'école d'El Achaari et, dans leurs entretiens ils se disaient les uns aux autres : "*Vous devriez aller trouver ce docteur et tâcher de l'attirer à Tlemcen par la perspective des mérites qu'il pourra acquérir en communiquant ses lumières aux habitants d'une localité aussi importante. Poussé par les sollicitations de ses condisciples, par l'ardeur de la jeunesse et par cet amour des voyages que l'on contracte en vivant sous la tente, Abdelmoumen se chargea de leur commission et partit pour Bougie. C'est à Mellala, qu'Abdelmoumen rencontre pour la première fois Ibn Toumert*". Source Ibn Khaldoun, Histoire des Berbères, t.I. P. 252/253.

profusion d'ouvrages qu'ils ont légués est significative cependant de l'intense activité de l'esprit dont les grandes médersas ont fait l'objet.

Dans cette capitale du Maghreb central au 14^{ième} siècle il existait une vie intellectuelle et artistique très riche, digne de son rang et où l'arabe est langue de culture. Marquée par une sédentarité séculaire cette ville s'est façonnée un milieu intellectuel propre devenue très attractif pour les savants et poètes de l'époque. Le cas de ces grandes familles de lettrés qui y ont fait une terre d'asile telles les familles de savants : les *Maqqari*, les *Ibn Khaldoun*, les *Okbani*... explique l'attirance qu'a exercée cette cité hospitalière. Réputée pour son cadre naturel propice à l'inspiration elle fut aussi le berceau de grands poètes avec *Abi Abdillah Ibn Khamis*, *Abi Djamaa*, *Et Tighri al Andaloussi*, *Affif eddine Tilimsani et son père Cheb Eddharif*... Les grands poètes andalous du moyen âge arabe l'ayant visitée sont aussi nombreux à vanter ses charmes naturels : *Ibn Khafadja*, *Lissan eddine ibn al Khatib*... Les œuvres poétiques de ces littérateurs très subtils et pleins de finesses ont parfois même intégré son chant musical de la vieille tradition andalouse dont elle a toujours défendue l'âme. La vieille tradition de la poésie musicale du zedjal a été perpétuée avec grand attachement par les poètes tlemceniens et cela, jusqu' à nos jours. En dehors de la tradition musicale andalouse ils ont d'ailleurs fécondé d'autres genres appelés *haoufi*, *haouzi*... et qui sont devenus à ce jour emblématiques de la chanson citadine maghrébine. Entre le XVII et le XX^e siècle Tlemcen a produit une cohorte de poètes et de musiciens et parfois des poètes-musiciens qui ont laissé leurs empreintes dans cette musique, parmi lesquels nous citerons : *Daoudi al Faroui*, *Said al Mandassi*, *Ahmed Bentriqui*, *Mohamed Benmsaib*, *faqih Mohamed Bensahla et son fils Boumédiène*... C'est en raison de cette forte production poético-littéraire et musicale que Tlemcen est ainsi considérée aujourd'hui comme un des plus importants réservoirs de la chanson citadine traditionnelle dans le Maghreb. La tradition musicale andalouse à Tlemcen met à l'honneur de nombreux musiciens juifs dont certains furent de grands maîtres, parmi lesquels nous citerons au XIX^e siècle : Yahu Benyoussef (1811-1856), Médiouni Saoud (1814-1882) et son fils Médiouni Ichou dit Makchiche (1829-1899), Roch Makhlouf dit Btaïna (1858-1931), Dray Braham (1879-1964)...

La prise de Tlemcen par les turcs Baba Aroudj et Kheireddine Barberousse sonnera le glas pour cette vieille capitale. C'est alors le début d'une nouvelle ère sans doute moins fastueuse que la précédente au cours de laquelle, elle sera un foyer

toujours bouillonnant rêvant de son indépendance. Echue au rang d'un aghalik rattaché au beylicat d'Oran, l'ancienne capitale ne sera plus que le siège d'un odjak avec son administration, ses écoles de yoldach. Les anciens palais, le Méchouar avec son '*Dar el houkm*' ne résonneront plus que des noms de leurs nouveaux occupants : Baba Safir, Hassan Corso, Sardo, El Euldj.... Des chefs militaires à la tête de milices fortes de plusieurs centaines d'hommes. Une partie de la population de cette ville choisira alors d'émigrer pour se soustraire à leurs brutales algarades. La présence turque à Tlemcen apportera à la ville un élément ethnique important s'ajoutant au vieux fond berbéro-arabe de sa composante avec aussi les berbéro- arabo -andalous chassés d'Espagne. A ce moment de son histoire, Tlemcen est contrainte plusieurs fois de résister aux mauvais desseins des ses voisins les Alaouites, les Wattassides et les Saadiens qui cherchaient à battre, à Chaque fois, de nouveaux territoires en Algérie.

L'ancienne société tlemcenienne continuait d'être animée par des sentiments très vifs de Liberté. La résistance de l'Emir Abdelkader face à l'occupant colonial laissera des traces profondes dans cette région dernière base de retranchement pour ses troupes. L'épopée des batailles que ses habitants livreront aux côtés de ce héros national est restée encore vivace dans leur mémoire jusqu'à ces dernières années. Des récits épiques étaient faits des batailles et de l'euphorie qui accompagnait le départ de '*Tafrata*' des troupes de l'émir. Le père d'Abdelkader, Si Mahieddine, était déjà très connu et respecté à Tlemcen. Si Mahieddine devait en effet s'installer dans cette en 1828 lorsque le bey Hassan d'Oran le lui demanda sachant l'influence qu'il pouvait exercer pour conjurer l'effervescence de ses habitants contre le pouvoir turc à la suite de la révolution des '*tidjaniya*' en 1826 à travers toute l'Oranie. Cette révolte était en effet dirigée par Ahmed Bensalem Tidjani²⁶ mobilisant une armée de 600 hommes.

En 1831, dans la zaouia des '*Qâdiriya*' les notables de la ville célébreront la '*Moubayaä*' (allégeance) de Sidi Hadj Mahieddine désigné quelques jours plus tôt à Masacra sultan des croyants. Le chef (moqadam) de cette zaouia, Cheikh Mahieddine Belkaïd Mami, son proche serviteur à Tlemcen proclamera au nom du sultan le début de

²⁶ Le Rabb Ephraïm Aln ' Kaoua (1359-1445) mort et enterré à Tlemcen est l'une des figures les plus prestigieuses du judaïsme dans le Maghreb. Né à Tolède, il est descendant d'une lignée de rabbins talmudistes. Le pogrom juif provoqué par l'Eglise le contraignit avec de nombreux de ses coreligionnaires à quitter sa ville natale. IL arriva à Tlemcen en 1391 où il obtint l'autorisation de séjour des juifs d'Espagne et du Maroc. Il édifiera sa propre synagogue et rédigea une œuvre intitulée '*A la gloire de l'éternel*' dans la pure tradition du savant juif Maïmonide, disciple d'Ibn Rochd (Averroès).

la guerre sainte. Au cours de cette période, Tlemcen offrait l'aspect d'une ville déchirée par les querelles des deux clans farouchement opposés, l'un défendant sa dignité et sa survie, l'autre ses intérêts de pouvoir. Cette rivalité mettait face à face les habitants dans toutes ses composantes et les gens du makhzen, représentant le pouvoir turc. L'émir Abdelkader s'attachera difficilement à libérer la citadelle du Méchouar d'entre les mains de l'Odjak et de sa garnison. Parmi les dignitaires qui ont soutenu la lutte de l'émir, nous citerons également *Hammadi Sekkal*²⁷, *Hadj Mohamed Belkherroubi*, *Mohamed Bendeddouche*, *Mohamed Benouna*²⁸, *Cadi Bensaad*²⁹ ... le soutien apporté à l'émir³⁰, s'illustrera dans cette contrée par l'épopée de grandes batailles les unes glorieuses, les autres désastreuses, livrées à *Sidi Yacoub*, *M'samda*, *Oued Zitoun*, *Oued Sekkak*, *Sidi Brahim* jusqu'à sa reddition le 23 décembre 1847. Vaincu, il obtiendra au nom du gouvernement français, la promesse qu'il sera libre d'aller s'établir au Proche Orient avec sa famille... La reddition de l'émir Abdelkader tournait une page héroïque de l'histoire contemporaine de Tlemcen, cette ancienne capitale impériale du Maghreb central.

Le capitaine *Cavaignac* occupera le 13 janvier 1836 le Méchouar qui symbolisait le pouvoir dans toute sa puissance sous les zianides, ensuite sous les turcs. C'est aux termes du traité de la *Tafna* signé le 30 mai 1837 par l'émir *Abdelkader* et le général *Bugeaud* reconnaissant au chef national algérien l'autorité sur l'étendue des deux tiers du pays que cette citadelle fut libérée. Elle servira de base de vie pour les ressources de guerre de l'émir jusqu'à la prise définitive de Tlemcen par les français le 31 décembre 1842. Le prestige de chef d'Etat et d'homme de guerre auréolant la

²⁷ Mort et enterré à Tlemcen au cimetière dit "Ouled el cadi" à El Eubbad Soufli.

²⁸ Kouloughli (KÜLOGHLÜ) ce nom qui était attribué aux descendants issus du mariage d'un turc avec une autochtone a fini par ne désigner que les seuls gens du makhzen détenteurs du pouvoir turc à l'intérieur du Méchouar.

²⁹ C'était en novembre 1847 un mois avant la reddition de l'émir Abdelkader. Le khalifa du Titteri Mohamed el Berkani qui l'accompagnait sera également assassiné quelques jours après dans son chemin du retour en Algérie.

³⁰ Fils d'un commerçant originaire de Fès. Les *Fassis* étaient nombreux à vivre à Tlemcen. Le père de Benouna avait amassé une fortune colossale dans le commerce qu'il entretenait avec le Maroc, Gibraltar et Livourne (Italie). Il avait réussi à soumettre sous son autorité une partie des tribus qui occupaient la zone située entre la frontière du Maroc et une ligne à peu près directe partant de Tlemcen et arrivant à Rachgoun, à l'embouchure de la Tafna. Mohamed Benouna est mort à Oujda peu après la bataille d'Isly (14 août 1844) Ses biens ont été confisqués par l'occupant colonial.

personnalité de l'émir combla de respect les hommes qui auront à représenter son autorité dans la région. Le plus éminent d'entre eux fût *Mohamed el Bouhmidi* ce chef pugnace et sévère originaire de la tribu des Oulhaça habitant le littoral, à l'embouchure de la *Tafna*. Ce lieutenant reconnu pour son courage et sa fidélité à toute épreuve à l'émir y était devenu une figure légendaire. Investi dans son rôle de khalifa, il se distinguera par ses qualités d'homme de résistance et son sens très fin de la diplomatie. C'est d'ailleurs ce dernier qui dirigea les négociations ayant abouti à la signature du traité de la *Tafna*. Il mourra empoisonné à Fès³¹ alors qu'il accomplissait l'ultime mission conférée par l'émir, celle de rencontrer le roi du Maroc Moulay Abderrahmane, lui demandant de l'aide.

A l'entrée des français Tlemcen offrait l'image d'une ville à l'abandon après l'exode. Un grand nombre de ses habitants ayant fui au Maroc après avoir soutenu une lutte opiniâtre aux côtés de l'émir. Les photographies très intéressantes de Joseph Pedra prises entre 1860 et 1865 immortalisent l'atmosphère de cette ville en ruine avec ses monuments et ses quartiers disparus ou complètement modifiés aujourd'hui. L'après conquête eut pour soucis prioritaires de rétablir et d'améliorer les fortifications anciennes subsistantes afin d'assurer le cantonnement des troupes ensuite, le lancement des opérations de tracés de nouvelles voies à l'intérieur du tissu compact et très vétuste de la vieille cité qui n'a pas été sans la destruction de nombreux vestiges anciens de mosquées, de bains, de vieilles demeures... avec aussi la profanation de nombreux cimetières. Le palais de Bouhmidi, calife de l'émir servira d'hôtel de la subdivision et la mahkama (tribunal) de cercle militaire. D'autres maisons particulières seront confisquées pour abriter des casernements d'infanterie et de cavaliers. La kaïçarya quartier qui avait joué un rôle important dans la vie économique de Tlemcen depuis le moyen âge arabe est devenue une caserne de spahis. Lors de la démolition d'une partie de sa vieille muraille fut découverte la fameuse coudée royale un des joyaux du musée de Tlemcen³².

³¹ Lettré, descendant d'une famille originaire de Sekilia (Espagne). Son grand père était au 18^{ième} siècle cadi djamaat tilimsan. Caïd des "*Hadar*" de Tlemcen, il fut sous l'occupation nommé mufti de la grande mosquée puis relevé de ses fonctions en 1859. Il était avec Bouhmidi, Hadj Belkherroubi le rédacteur du traité de la Tafna (juin 1836).

³² Démis par les turcs, il sera rétabli dans ses fonctions de cadi par l'émir en 1833.

Dès 1850 Tlemcen a vu le démarrage d'une opération de percement des voies à travers le tissu dense de la vieille médina. De nombreux édifices historiques situés dans le tracé des voies nouvelles ont été démolis comme ce fut le cas de la célèbre médersa Tachfinya (XIV^e siècle) dont la destruction fut achevée en 1873. De vieilles demeures, des bains et surtout des mosquées ont payé le prix de la nouvelle urbanisation décidée par l'administration militaire. On relèvera à titre d'exemple, que le nouveau quartier du beylik, mot d'origine turque qui désigne le siège du pouvoir, fut constitué par l'ancienne caserne des Turcs³³ à laquelle il fut adjoint l'ancienne Kessaria. La caserne d'infanterie dite de Tunis située non loin de la porte de fer, fut établie dans une maison en ruine qui fut réparée et d'autres maisons arabes qui lui furent annexées. En 1850, un arrêté décida de l'expropriation définitive pour cause d'utilité publique, de douze immeubles sur l'emplacement de la future caserne dite Gourmalah³⁴ du nom d'un membre de l'ancienne oligarchie turque qui a gouverné la cité. Cette caserne était limitée d'un vieux chemin de ronde qui longeait ses faces Est et Nord. "A l'affût des découvertes nouvelles, Brosselard s'efforçait d'obtenir des propriétaires le don des objets par eux exhumés dans leurs travaux de construction. Il avait su intéresser à ses recherches divers particuliers, la municipalité, l'administration militaire surtout..."

écrivait W. Marçais dans son livre consacré au musée de Tlemcen. Parmi les découvertes importantes effectuées nous signalerons aussi, outre la coudée royale, la fameuse épitaphe de Boabdil découverte en 1847, le beau chapiteau du palais de la victoire, "Mahalla al-Mansourah" (13^{ième} siècle), les fûts d'onyx provenant de la mosquée. En 1860, des recherches archéologiques conduites par Ch. Brosselard dans les nécropoles de *Sidi Brahim*, de *Sidi Yacoub* (Agadir), de *Bab Guechout* (cimetière turc situé à l'entrée ouest de la ville), de *Mawan* ou *Ain Ouanzouta (al-Eubbad)*, du *Qasr el Qadim* (vieux palais) construit par le roi Yaghmoracen au XIII^e siècle, rasé en 1865 au même temps que les Médersas *al-Tachfinya* et *al-Yacoubya* enfin, à al-Mansourah permirent la découverte de nombreuses inscriptions qui furent, par lui, déchiffrées à la lumière de textes historiques à l'appui aussi, de précieux collaborateurs

³³ Tlemcen inspira un des beaux poèmes de l'émir Abdelkader "Tlemcen, en me voyant m'a tendu sa main..."

³⁴ "Parce que c'est une femme" avec trois pièces inédites de Kateb Yacine : Saout enniça, la Kahina ou Diya, Louise Michel et la nouvelle Calédonie. Oeuvre présentée par Zoubida Chergui et Bénali El hassar. Editions les Femmes. Paris, 2003.

dont le muphti Hammou Ben Rostan, le lettré M'rabet, le poète Mohamed Benssaad, l'architecte Maigné... C'est pendant cette période que ce musée fut enrichi de pièces nouvelles et uniques en onyx prismatique de sépultures royales, d'épithaphes bourgeoises, de colonnes, de chapiteaux, de plâtres sculptés, de mosaïques, de faïences... Il allait malheureusement subir un appauvrissement notable du fait de son abandon. Le patrimoine historique et archéologique ne fut pas moins épargné, les années post – occupation, celles de l'indépendance, de pertes fatales dues à des destructions qui ont entraîné la perte définitive de traces de palais, de mausolées, de résidences de personnages historiques telles al-Bouhmidi, Messali Hadj, Cadi Choïb... et d'autres vestiges en dehors de sites archéologiques pris d'assaut, du fait d'un urbanisme échevelé et la frénésie des constructions incontrôlées. Nous citerons et cela, à titre d'exemple, les sites d'Agadir, d'al-Mansourah, d'al-Kalaa, l'escale de Ain al-Moudjadala...

L'Algérie a toujours occupé une place originale parmi les possessions françaises. Les hommes politiques allaient discuter à perte de vue, s'il s'agissait d'une colonie ou d'un simple prolongement de la France. Les colons ne pouvaient imaginer le progrès de l'Algérie que par l'application du régime français, la loi leur permettant d'acquérir les terres indigènes en maintenant l'Indigène sous leur autorité sans pouvoir aspirer à l'égalité des droits et à la liberté. Ce régime devait affirmer la suprématie des classes possédantes, celle des colons, qui considéraient que les Indigènes ne peuvent «être gouvernés que par voie d'autorité». «Il est difficile de faire entendre au colon européen qu'il existe d'autres droits que les siens en pays arabe et que l'indigènes n'est pas une race taillable et corvéable à merci... Les colons la proclament (la race vaincue) à l'envie, incorrigible et non éduicable, sans avoir jamais rien tenté cependant, depuis trente années, pour l'arracher à sa misère morale et intellectuelle « écrivait l'homme politique français Jules Ferry (1832–1893). En Métropole, les conceptions politiques, iront, à l'instigation d'idéalistes et d'hommes politiques libéraux, jusqu'à proposer l'assimilation et la naturalisation avec maintien du statut personnel pour les indigènes, mais se sont heurtées à l'opposition des colons qui y voyaient là, une menace pour leurs intérêts. Les colons qui refusaient toute assimilation favorable aux indigènes, approuvaient, par contre, la soumission des propriétés indigènes à la législation française, par les lois de 1873 et de 1887.

La vie culturelle et religieuse a certes subi, elle aussi, les effets de l'occupation. Sous des prétextes d'urbanisme la médersa Tachfiniya (XIV^e) de Tlemcen fut démolie en même temps que d'autres édifices donnant un coup dur à l'enseignement dispensé durant des siècles dans cet établissement, et dans les «katatib» que l'autorité coloniale tentait en vain, de contrôler, enfin, de surveiller. Avec le projet colonial voulant donner un profil « rectiligne » à la cité, les édifices ainsi détruits étaient remplacés par des bâtiments nouveaux « à l'européenne » symboles de l'implantation culturelle de la France. De ce fait, l'enseignement traditionnel allait se réfugier dans les écoles libres créées à l'instigation de lettrés religieux ou mouderrés, dans la vieille médina. Le réseau de ces écoles et des «*masriyate*», ces «*homes*» devenus des lieux démocratiques par excellence à l'intérieur des vieux quartiers s'avèreront des vecteurs très actifs à l'expansion des idées de réveil, de solidarité enfin, de prise de conscience à Tlemcen, une ville qui a su se montrer traditionnelle et d'avant-garde. Au XX^e siècle l'élite tlemcenienne formée à l'école franco-arabe appelée «jeunes algériens» sera à l'avant-garde de réformes et de mutations sociales et culturelles. L'actualité nous permet sans doute de replacer ces hommes là où ils doivent être dans la périphérie la plus proche de notre temps car le début du XX^e siècle ne fut pas une page blanche dans l'histoire de cette vieille cité. Dans son mouvement des personnalités avec des profils d'intellectuels vont expérimenter des formes de pensée et de vie pré - démocratique avec la création de journaux et de nombreuses associations avec également l'émergence de nombreuses personnalités et, cela, avant la revendication nationale portée par des hommes comme Messali Hadj qui ont eu l'ambition d'affranchir l'histoire de leur pays.

II. 1.2. Contexte situationnel et paradigmatique: les éléments d'une articulation

La présente étude qui porte sur l'analyse et le commentaire du discours politique des deux personnalités, protagonistes du mouvement des idées et de la politique appelé «Jeunes Algériens», Ben Ali Fekar et M'hamed Ben Rahal ne saurait se passer de la présentation des lieux où ils ont vécu et cela, pour aider à mieux comprendre le temps et leur milieu social sous l'influence duquel ils ont réagi pour formuler leurs questions essentielles et leurs projets effectifs, en somme le milieu avec lequel il entre en résonance.

Quoi qu'il en soit, cette multiplicité de lieux et des conditions de production et de réception des discours politique nous permet d'ores et déjà de fonder une approche méthodologique qui proposera des analyses différentes en fonction de la nature des discours, nature constituée en bonne partie par les lieux d'expression et les conditions de réception des discours.

A lieux différents, contraintes discursives différentes, mais aussi un mode de recueil différent. Il en va de même aussi d'un même lieu dans lequel on retrouve des formes d'expression différentes. Cette hétérogénéité est constitutive de nos données dans la mesure où c'est l'expression d'une communauté discursive d'un moment discursif particulier qui est le point d'homogénéité de notre corpus.

II. 1. 2. 1. Colonisation française où le déterminisme d'une action

Alors que la colonisation était là, bien installée, on ne pouvait pas s'attendre à ce que la situation reste encore figée plus longtemps et cela, après une longue lutte aux côtés du héros national l'émir Abdelkader et les chefs des soulèvements populaires. Le contexte de la colonisation a constitué un terreau donnant la priorité à la reprise en mode "éveil". En ce début du XXe siècle, les intellectuels musulmans étaient tous dans une exaspération intérieure très forte. Les facteurs favorisant une émergence étaient jugés comme primordiaux à toute renaissance cela, sous l'influence des mutations politiques enregistrées en Turquie, en Egypte mais aussi au contact de l'Europe.

Cette effervescence allait certes amorcer un certain dynamisme parmi les étapes superposées amenant au nationalisme. Abordant les problèmes d'une manière concrète pour les Jeunes de la nouvelle élite formée à l'école franco-arabe la colonisation considérée comme la première élite moderniste n'était plus une fatalité. Il leur fallait en ce moment de beaucoup d'imagination pour contourner les lignes rouges imposées par la colonisation. La nouvelle intelligentsia se devait alors d'user de sa stratégie défensive en ayant recours à l'esprit, à l'intelligence pour exprimer sa voix. Fini le temps des luttes armées sous la bannière de l'émir Abdelkader et des chefs des insurrections populaires.

L'étape des Jeunes s'inscrit entre d'une part la lutte sur le terrain militaire et la naissance du parti national dont l'exigence était l'indépendance. Le combat des Jeunes appartient à une mouvance plus générale ayant mobilisé les premières élites en Egypte, en Tunisie comme aussi, en Algérie et dans d'autres pays dans les pays sous domination

coloniale. L'élite nouvelle se comptant sur les bouts des doigts allait ainsi adopter des attitudes favorables à des changements marquant aussitôt des ruptures allant vers l'idéal recherché faisant le choix d'une évolution-libération. L'apprentissage de la langue de l'occupant allait de soi, comme une arme pour rompre radicalement avec la solitude imposée par le pouvoir dominant et cela pour mieux se défendre. La communication était devenue, face aux colons un véritable exercice de saut d'obstacles en raison d'une colonisation piègeuse.

La nouvelle élite algérienne sortie des écoles franco-arabe va alors marquer le temps d'un changement avec une interrogation-clé : quelle stratégie de résistance à adopter ? Son attitude sera favorable à des changements jusqu'à des ruptures en vue de l'objectif recherché portant celui d'une évolution-libération. Favorisée par une formation donnant accès à la culture de l'occupant, leur séquence, dans le contexte colonial, allait stimuler l'avènement d'une société nouvelle entrée dans l'actualité politique depuis Jules Ferry qui vantait les premiers Algériens instruits à l'école française de "Jeunes-Algériens" les citant souvent, comme un exemple d'"assimilation", soit cette grand-messe politique du vide, qu'on retrouve souvent dans toutes les chausse-trapes coloniales, une espièglerie de convenance et de propagande laissant faire les choses et qui n'avait d'autres buts que de barrer la route à toute velléité de sursaut ou d'éveil. Au delà des mots dont les signifiants étaient vidés de leur sens, rien n'était acquis. Partout les colons étaient déterminés dans leur projet que la France coloniale voulait imposer aux Algériens un statut de sujets nourrissant chez eux, un sentiment fort d'exclus et de refoulés, dans un climat de méfiance.

Le moment de sursaut de l'élite algérienne de cette nouvelle étape est certes resté encore confinée dans les limbes de l'histoire politique du pays. Elle sera marquée la fin du XIX et début du XXe siècle par l'émergence de personnalités qui vont oser élever la voix et s'exprimer sur le fait colonial en Algérie. Des personnalités de valeur de trajectoires politiques et intellectuelles diverses à l'avant-garde dans ce courant de réveil vont alors faire le choix de traduire la situation du pays et d'exprimer les attentes d'un peuple relégué au rang de néant humain sous le nom d'indigènes. Leur parole politique va ainsi cristalliser les premiers balbutiements de la politique en Algérie. Leurs exigences portera pour certains sur le droit des Algériens à l'instruction pour d'autres ils dénonceront les montures coloniales de son vernis idéologique colonial exigeant une reconnaissance, une justice et une représentativité Citoyenne. A différents niveaux de

lecture, prônée par les colons, on peut y relever en substance l'ambiguïté des signifiants (émancipation, assimilation...) à plusieurs déclinaisons, utilisés envers leurs sujets indigènes rendus étrangers dans leur pays. Le pari des "Jeunes-Algériens" s'est heurté souvent à des vues et des définitions surfaites, par les hommes politiques, tels Ismaël Hammett (1857-1932) ou Thomas Urbain (1812-1884), entre autres, voire la mention d'«*assimilationnistes*» qui leur était collée dans le but politique de les faire sortir de leur clan et dont l'histoire est restée engluée, à ce jour, dans ses mythes.

Dans ce contexte historique, il est important de lui donner, pour plus de clarté, une concordante connotation, jusque là parsemée de stéréotypes. Les "Jeunes" se sont battus pour faire avancer du point de vue libéral, l'égalité des droits. Ils n'avaient pas le même rapport avec la notion d'assimilation. Celle-ci, avec ses articulations sémantiques, fait partie des maux politiques de la colonisation. L'étiquette "assimilationniste" à la mode républicaine, outil de propagande coloniale, a nui souvent à des personnages mais aussi, à l'étude et à la compréhension de ce phénomène pris au piège de mots, semant le doute, ayant entraîné des aprioris et des culpabilités restés très coriaces car, souvent chargés de préjugés et dont il est utile, aujourd'hui, de faire le nettoyage.

La notion "assimilation" a fait figure d'un tour de passe politique des colons "civilisés" prenant à corps le projet colonial. Cette notion de la colonisation restait, certes, frappée d'un apriorisme déconcertant, quand on sait les résultats sur le terrain et qui n'avaient cessé de nourrir les exclusions et les oppositions, alors que les colons d'un peuplement hétéroclite, venus tenter leurs chances en Algérie, étaient partout prioritaires. La tentative politique de l'élite issue de l'appareil intellectuel de formation de la France coloniale a, dès le début du XXe siècle, commencé à développer un large pan de la pensée algérienne moderne, en cohérence avec l'identité. Cet idéal était surtout envisagé dans le but d'apporter des solutions aux problèmes de progrès et d'évolution alternatifs à la libération du pays. Pour les Jeunes évolués, la modernité n'était pas seulement que la renaissance (*Nada*) acquise aux idées des auteurs de la *Nada* dont notamment Mohamed Abduh³⁵ intellectuels de trajectoires différentes, ayant

³⁵ Mohamed Abduh (1849-1905) Réformateur égyptien. Il connut l'exil au Liban puis en France. De retour dans son pays il essaie de réformer l'enseignement à l'université d'al-Azhar. En 1897, il publie son traité d'unicité divine (*Risalat et-tawhid*). Adepte du retour aux sources et à la réflexion sur les textes sacrés tout en défendant l'accord entre la religion et la raison son livre

acquis pour la plupart leur expérience en Europe, empruntant à l'Occident des éléments de la modernité, engagés contre les facteurs d'inertie plaidant en faveur de la réhabilitation des héritages culturels et une modernisation endogène du monde musulman.

Le temps de cette régénération se jouait dans un milieu où se dessinaient deux tableaux, d'un côté les Jeunes Algériens s'exprimant sur tous les bords incarnant le changement et de l'autre, à distance respectueuse, les "Vieux-turbans", considérés trop quiétistes. Les docteurs de la loi habités par le passé à la pointe de l'agitation incarnaient, jusque là, la légitimité religieuse, tant il est vrai que le pouvoir politique était indissociable du pouvoir religieux. Concurrencés par les "Jeunes" prêts à changer le statu quo ils seront parmi leurs premiers détracteurs en politique voyant en eux le produit de l'école de la colonisation. En riposte, les "Jeunes" considéraient leur discours religieux comme ankylosé, confiné dans une vision très conservatrice à côté de l'offensive menée par les réformistes de la *Nada*.

L'épisode inaugural des "Jeunes" en quête de changements et de progrès, en mode de libération allait vite s'accélérer, butant toutefois de front au réel, c'est-à-dire à l'intransigeance des colons et aux desseins de la "France coloniale". Ils tenteront de démonter les manipulations idéologiques dont la politique visant "l'assimilation" visant la validation du projet colonial. Ce slogan parmi les plus efficaces s'en servait le contre pouvoir du lobby-colons régisseurs des grands domaines. Ces derniers n'avaient certes, d'autres mots que de faire des Algériens stigmatisés péjorativement d'"Indigènes", c'est-à-dire de moins que rien, de serfs locaux cherchant à leur impliquer plus d'assimilation-soumission-disparition³⁶, la situation leur étant favorable. Ils oublièrent, en effet, que la colonisation avait rendu, jusque là, l'Algérien totalement inassimilable et méfiant en raison de facteurs multiples liés à l'injustice, les inégalités...

Le chapitre alternatif des "Jeunes" se comptant sur les bouts des doigts au sein des vieilles cités algériennes est éclaircissant de la manière dont ils imposent en tant

présente une théorie simplifiée de l'Islam adaptée à l'esprit du monde moderne. Il est considéré comme l'un des plus grands penseurs du mouvement de réforme de la religion et de la société musulmane, la "Nahda".

³⁶Dès 1865, au titre de l'assimilation promise par Napoléon III, un décret impérial proposait la naturalisation des Musulmans qui le désiraient sous certaines conditions voir l'abandon du statut religieux et le service militaire. Entre 1865 et 1962 on dénombre 10.000 algériens qui furent "assimilés" parmi eux notamment des caïds et des notables appartenant pour la plupart aux grandes familles algériennes nourrissant souvent une vive angoisse sur fond de crainte de dépossession patrimoniale.

qu'intermédiaires traduisant par là leurs aptitudes à faire face aux défis de la renaissance nationale. Le courant politico-intellectuel de la nouvelle génération de l'élite est porteur d'idées et de pensées dialectiques tendant à une modernité-progrès s'imposant comme horizon naturel à l'évolution et par là, à la libération. Intéressant à connaître d'autant que les sujets agités en ce temps du réveil sont encore au centre des débats d'actualité moderne liés à l'identité, les droits et les libertés, les réformes, la représentation politique....

Le rôle des premières générations des "Jeunes" incarnant le nouveau visage de la lutte politique, à l'orée du XXème siècle est un moment-clé à la connaissance du phénomène global de la colonisation en expliquant les motifs de sa résistance, ses choix politiques, culturels et religieux, ses modes d'actions politico-culturels d'expression à travers la création entre autres des viviers citoyens appelés "Nadis" ou cercles, les journaux... utilisés comme leviers à la politisation au sein de la société.

Connectés au monde des "Jeunes" à travers le monde musulman et à l'universel les protagonistes de ce courant d'éveil aspiraient à la dignité revendiquant les droits, la liberté, la justice. Porteurs de l'héritage des valeurs musulmanes et occidentales les "Jeunes" étaient partout, dans leurs pays sous domination, tributaires d'une même quête face à la tenace et pernicieuse réalité coloniale. A l'extension qu'allait prendre la politique coloniale des sens et des mots les jeunes opposeront une argumentation rhétorique mettant à nu son ambivalence, défendant l'idée que les Algériens ne pouvaient s'y soumettre car, cachant la réalité d'un statut intérieur qui les maintient dans leur régime. C'est là un aspect marquant des spécificités du combat politique et intellectuel mené par la jeune élite algérienne après les échecs des phases marquant le long et meurtrier temps armé mené par ses héros à la tête des insurrections jusqu' à l'orée du XXe siècle.

II. 1.2.2. Début de la lutte politique : la mobilisation

Le mouvement des "Jeunes Algériens" est une période charnière qui, de la fin des insurrections populaires à la naissance du premier parti nationaliste moderne (E.N.A) allait mettre au devant de la scène, les premiers intellectuels algériens formés à la double école arabe et française. L'histoire officielle saute allégrement cette période contemporaine de l'histoire de l'Algérie. *"Elle aura en effet, fait l'objet que de rares et incomplets travaux d'études empreints souvent aussi de présupposés alors qu'elle aura été un maillon important au tournant de la lutte politique du peuple algérien pour son*

indépendance'' , écrit Bénali El hassar (2003, P, 23). Il faut dire aussi que l'émergence de ce mouvement d'intellectuels engagés à faire entendre la voix des algériens pour faire part de leur malaise existentiel allait à l'encontre des intérêts des colons qui y voyaient là un péril à long terme, de la présence française en Algérie. Les intellectuels jeunes-gardistes n'ont pas eu une action marginalisée pour comprendre cette indifférence aujourd'hui à l'égard de nos vieilles élites formées à l'école franco-arabe. Ces acteurs politiques parmi l'élite ont-ils échoué ? Quelle réponse doit-on avoir évoquant le rôle de ces derniers ? Le débat historique reste encore ouvert. Les intellectuels de la première génération, leur engagement nous plonge dans une réalité historique encore très mal étudiée.

Le discours de Ben Ali Fekar et de M'hamed Ben Rahal est au cœur de l'actualité coloniale qui, au début du 20^{ième} siècle, allait connaître des proportions considérables étouffant la société autochtone soumise au code de l'indigénat. Dans son discours politique, *L'œuvre française en Algérie, jugée par un Arabe*, Ben Ali Fekar ne se lasse pas d'admirer les grandes idées humanistes de la Révolution française mais ce qu'il discute, c'est le parti pris de leur application à l'égard de ses concitoyens que la France coloniale identifiait péjorativement par le mot "Indigènes", une désignation considérée comme humiliante et qui allait exalter chez la jeune élite, plus de dignité. Cette bipolarité est là, présente à tous les niveaux des thèses développées dans un discours qui a abordé les questions lancinantes concernant l'acquisition des droits, l'égalité et la justice. Du fait de son engagement en faveur de la "Nahda" arabe (renaissance), il occupera par ses écrits, ses prises de positions politiques et intellectuelles, une place de premier plan parmi les personnalités les plus vue du mouvement "Jeunes Algériens"³⁷. Fortement impliqué dans ce combat public des idées, il s'impose souvent dans ses écrits de presse comme tantôt un porte parole du mouvement, tantôt encore comme un interlocuteur d'où l'essentiel de son engagement politique de 1900 à 1935, jusqu'à sa

³⁷En Algérie ce mouvement est apparu à la fin du 19^{ième} siècle sous l'influence du mouvement des jeunes turcs symbolique de la jeune Turquie et qu'animaient les intellectuels et réformateurs ottomans du courant républicain né sous l'influence française de la commune de Paris, après surtout la prise de la Bastille en 1882. Les jeunes Algériens est un mouvement de transition animé par la première élite formée à la double école arabe et française et qui va forger l'existence d'une opinion publique parfaitement éclairée mais décidée à réclamer l'égalité civile.

disparition en 1942. Cet engagement couvrant tous les secteurs (droits politiques, enseignement, libertés...) et contenu dans ses écrits et discours le distinguera, dès le départ, comme un des membres les plus en vue de ce mouvement, sinon carrément son fondateur.

C'est dans ce climat ni guerre, ni paix que la nouvelle élite algérienne très peu nombreuse va user de ses ressources pour créer une faille dans le mur de silence qui séparait les deux sociétés algérienne et française de peuplement européen. L'objectif de sa démarche visait surtout d'établir le dialogue ce qui, à leurs yeux, était le seul moyen de parvenir à l'acquisition des droits et par là, l'amélioration des conditions de vie de la population. *“L'intransigeance des Arabes demeurait entière et l'hostilité sourde qu'on nourrissait contre le conquérant était d'autant plus vive...”* explique Ben Ali Fekar(1908, P, 87) qui ajoute, par ailleurs :

« A côté du français, qui est, lui, le vainqueur et par cela même autorisé à agir comme il lui convient, arrive de toutes parts l'étranger s'assimilera, lui, parce que ses mœurs, sa religion lui permettent de le faire sans trop sacrifier à ses traditions. Peu de temps après, il sera légalement français. Il nommera ses représentants, ses défenseurs. Il développera son domaine, souvent au détriment de l'indigène, et cela légalement, par la licitation, par l'expropriation pour cause d'utilité publique, deux actes légaux qui ne peuvent jamais être compris de la population arabe autrement que comme des actes du vainqueur. L'ignorance aidant et aussi, quelques maladroites administratives, l'empêcheront toujours d'en connaître le mobile qui inspire le législateur » (Ibid, p. 98).

La politique coloniale de la France était au cœur de critiques acerbes après aussi le décret Crémieux qui accorda en 1870, la nationalité française aux juifs, décret qui porte la responsabilité de la détérioration de la situation en juifs et musulmans dans cette ville où ils ont pendant des siècles cohabité et partagé leur citoyenneté. Il y eut aussi le mouvement sioniste qui a dès le début du 20^{ème} siècle a favorisé le climat des départs massifs vers Israël, *“la terre promise”*. La démarche politique de Benali Fekar est celle tracée déjà par son devancier Si M'hamed Ben Rahal qui déjà en 1897 évoquait le choix de la r e c o n c i l i a t i o n et du dialogue pour une cohabitation et une coexistence

généreuse restée utopique. Les populations arabe et française étaient encore profondément divisées, c'est dont témoigne le poète Réméon Pescheux (Réméon Pêcheux, 2011, p. 78) dans son livre la porte du couchant ou Tlemcen l'ombragée :

*Au milieu d'oliviers ceignant de leurs forêts
Celle des blancs croissants, celle des minarets;
Sur son plateau sublime, au bord de la frontière,
De l'antique Kala riche et belle héritière,
Tlemcen fait radier ses maisons, ses remparts,
Arabes et Français, divisés en deux parts.*

II. 1. 3. Homme communicant : Un sujet « situé »

« L'homme communicant n'est pas le miroir réfléchissant d'une réalité, mais le constructeur incessant de ses réalités (...) La réalité sociale n'est pas une donnée à traduire en langue, mais un chantier en permanente construction. »
(Ghiglione, 1989, p. 24).

La présente étude qui porte sur l'analyse et le commentaire du discours politique des deux personnalités, protagonistes du mouvement des idées et de la politique appelé "Jeunes Algériens" ne saurait se passer de la présentation des lieux où ils ont vécu et cela, pour aider à mieux comprendre le temps et leur milieu social sous l'influence duquel ils ont réagi pour formuler leurs questions essentielles et leurs projets effectifs, en somme le milieu avec lequel ils entrent en résonance.

L'étude que nous tentons de réaliser sur les discours de nature politique et le langage qui en découle nécessite un éclaircissement recommandé de nos représentations de ce qui est désigné par les linguistes « la sujet parlant ». Ce sujet, dans cette approche, est le sujet dont les actes langagiers sont déterminés par le contexte dans lequel il progresse et contribue également à sa création. Le sujet parlant est créateur d'une réalité sociale qu'il souhaite partager et se trouve concurrentement pris par ses propres représentations d'où le rapport dialectique qu'il entretient avec sa production. Cependant, l'échange verbal est un procédé d'acculturation alambiqué : le discours est

la résultante d'une relation dialectique entretenue par le locuteur avec l'interlocuteur du dit discours et non pas exclusivement unilatérale. Breton et Proulx déclarent à cet effet : « *L'effet du message diffusé n'est pas le simple produit de "manipulateurs" qui posséderaient un plan de contrôle machiavélique. Les contenus du message diffusé dépassent largement l'intention première de l'émetteur. Celui-ci ne peut contrôler totalement le discours qu'il émet.* » (1993, p. 176).

Enfin, il est nécessaire de préciser que dans cette étude que nous tentons de faire, nous nous intéressons à la visée persuasive portée par les énoncés choisis des deux discours et non aux effets obtenus, une signification des énoncés que nous voulons et recherchons en dehors des effets et nous nous intéressons guère à la réception du message.

II. 1.3.1. Si M'hamed Ben Rahal, le mentor de la jeune élite :

M'hamed Ben Rahal (1856-1928) est une figure marquante de l'histoire politique de l'Algérie du début du 20^{ème} siècle. Il occupera pendant quarante ans la scène politico-culturelle en Algérie. Durant sa longue carrière politique il ne cessera de revendiquer l'entrée en vigueur de l'arabe dans l'enseignement des écoles.

A Tlemcen, ville à majorité musulmane, Ben Ali Fekar était influencé par le combat politique et l'attitude digne et fière de Si M'hamed Ben Rahal Nédromi. Ce « Prince arabe », tel désigné dans les milieux coloniaux, en raison de sa forte personnalité, délégué général, qui exigea très tôt, l'introduction de l'enseignement de l'arabe dans les écoles et l'instruction de la femme. Dans son oraison, à la mort de cette forte personnalité politique et intellectuelle, originaire de Nedroma, ayant terminé sa vie en ascète, recherchant la pauvreté, Bénali Fekar dira sa dette envers lui mettant en valeur son rôle politique en faveur d'une modernisation soucieuse du passé et de la personnalité arabe, de l'Algérie. Sur la religion, Si M'hamed Ben Rahal avait une image fondée sur une tradition islamique purifiée. Lors de sa conférence au congrès des Orientalistes à Paris en 1889, il déclarait :

« Ce qui sépare la société musulmane aujourd'hui, c'est sa profonde ignorance. Non seulement l'ignorance des arts et des sciences actuels, mais encore et autant de chose de sa religion... C'est aussi tout ce qui vient de l'étranger est l'objet

d'une méfiance injustifiée, de prohibition irréfléchies et de controverses telles que Byzance ne les désavouerait pas »(M'hamed Ben Rahal, 1898, p. 67).

A Tlemcen, Cheikh Abdelkader Midjaoui, mort en 1913 à Alger, auteur d'une vingtaine d'essais à caractère pédagogique dont son livre « Irchad el Aliba » (Conseil aux sages), était un chevalier des grandes réformes de l'enseignement traditionnel dans les mosquées et les universités musulmanes. Il collaborait à de nombreux journaux de langue arabe, tendance réformiste, voir « *El Mountakhab* » et « *El Maghrib* », ce dernier, paraissant à Alger pendant une dizaine d'années, de 1903 à 1913. Son père, Cheikh Abdelkrim Midjaoui passait pour un homme très en avance sur son temps. Il était considéré comme un réformateur de la première heure laissant, au Maroc, où il a occupé jusqu'à sa mort la chaire de professeur à al-Qaraouine il laissa de nombreux disciples reconnaissants: Mohamed Bensouda, Abou Choïb Doukkali, Mohamed ben Larbi Alaoui... A Tlemcen, d'autres hommes menaient le même combat, celui de la réforme, avec pour finalité le réveil politique sortant le monde musulman de son silence: Si Mohamed Bouaroug (1865-1929), diplômé des hautes études de l'université d'El Azhar (Egypte) et qui fut chassé de son poste d'Imam-prédicateur à la grande mosquée de Tlemcen et cela, pour son attitude anti-coloniale. Il y eut également d'autres personnalités dont Cadi Choïb Aboubekr (m. en 1929), un jurisconsulte de renommée, auteur d'une *Idjaza*-licence, décernée à Abdelhamid Ben Badis, ainsi que de nombreux ouvrages théologiques, dont un commentaire sur la "Akida" (article de la foi de Cheikh Mohamed Benyoussef Sanoussi XIV^{ème} siècle), un traité sur les successions, connu sous le nom de « Choïbiya », un livre sur la musique intitulé « Zahratou rihane fi ilmialane » (La fleur de myrte dans la science des sons); le jurisconsulte Mohamed El harchaoui, *mouderès*, enseignant à la grande mosquée... Grâce au rôle et à l'action de ses personnalités savantes, Tlemcen en tant que vieux centre culturel et religieux s'était érigée en véritable citadelle en résistant à la fois dans sa culture demeurée vivante, s'imposant dans la lutte politique.

Dans leur combat, ils ont tracé les contours d'un champ idéologique où devait se refléter la lutte pour l'identité, le statut politique à accorder aux Algériens... Ces savants avaient pour la plupart assisté à la plus grande œuvre destructrice accomplie en Algérie de 1860 à 1871, celle de la célèbre médersa datant du moyen-âge arabe « *Tachfīniya* ». Ces personnalités étaient très connues surtout pour leurs positions contre

la naturalisation. Cadi Choàïb Aboubekr fut le dernier président du « Madjlis al-Ilmi » qui a siégé pour la dernière fois, en 1919; sorte de conseil de guidance qui regroupait les experts religieux et les notables de la vieille cité des zianides.

L'autorité de ce madjlis dissout définitivement en 1919 était considérable. Il faisait partie des institutions religieuses de la vieille cité traditionnelle. Ses membres étaient les seuls interprètes qualifiés de la législation religieuse et civile. Ce conseil, était sous l'autorité de l'Emir Abdelkader, présidé par Cadi Mohamed Bensaad qui, une fois l'occupation de la ville par la France en 1842, fut chassé, avant de mourir, peu de temps après, à Fès.

Au début du 20^{ème} siècle se distingueront d'autres personnalités marquant de par leurs prises de position cette phase de l'histoire. Outre aussi Cheikh Ahmed Benyellés, Larbi Tchouar il y eut également Ahmed Méziane, ce professeur d'arabe auprès de la médersa qui, de Constantinople où il s'est exilé, sera non seulement cet élément dynamique pour l'accueil des émigrés mais aussi cet homme politique qui, en 1916, participa au Congrès de Lauzane organisé par les pays de l'axe (Turquie, Allemagne) au cours duquel il fut, pour la première fois, question de l'autodétermination des pays Nords-Africains. Il sera, peu après, signataire avec les nationalistes : Mohamed Bach Hamba de Tunisie et Ahmed Biraz d'Algérie, de l'appel lancé à Versailles au président américain Wilson réuni le 28 juin 1919, avec la France et ses alliés, pour mettre fin à la première guerre mondiale, lui demandant l'autodétermination des peuples d'Algérie et de Tunisie.

Avec la création du « Cercle nationaliste des jeunes Algériens », au début du siècle, suivi dès les années "20", par une pléthore d'autres cercles représentant différents courants intellectuels, religieux et politique, c'était déjà, les prémisses du nationalisme naissant. Le mouvement associatif était alimenté par le milieu des médersiens et ainsi, les cercles, les zaouias qui conservaient des attitudes défensives ont été un exemple suffisamment intéressant de vitalité dans la vie religieuse, politique, intellectuelle et artistique. De 1930 à 1954, ils seront parmi les foyers actifs du nationalisme. L'auteur du livre sur l'usure apporta, quelques années avant sa mort, un concours précieux à l'action des Oulémas notamment, à Cheikh Bachir el Ibrahim. Son combat pour la réforme et la renaissance se manifeste clairement à travers des articles de presse qu'il fit paraître dans "*Oran le matin*", les années 1934/35.

En 1897, il participe aux travaux du congrès des orientalistes à Paris. En 1904, il assiste à la création de l'association "Errachidia d'Alger. En 1921, il est dans la délégation qui s'est rendue à Paris pour demander l'abrogation du décret Messimy concernant la conscription avec primes... Correspondant de la Revue asiatique il est également membre de la société de géographie d'Oran. Il est l'auteur de nombreuses études dont: *Le Soudan au XVIème siècle*³⁸, *A travers les BaniZnassen*³⁹... Les deux frères Larbi et Ben Ali Fekar et la génération des "Jeunes Algériens" et son idéologie politique seront ont été marqués par le talent, la lucidité et la sincérité de Si M'hamed Ben Rahal.

"Issu d'une vieille famille de Nédroma passait pour une idole pour les jeunes de son temps. De 1903 à 1907, il est nommé "assesseur musulman" au conseil général d'Oran. En 1920 il est élu conseiller général de la circonscription de Montagnanc (Remchi) et délégué financier. En 1925, il est réélu au conseil général d'Oran dont il occupera le poste de vice-président" (Abdelkader Djeghloul, 1984, p. 68).

M'hamed Ben Rahal (1856-1928) est une figure marquante de l'histoire politique de l'Algérie du début du 20^{ème} siècle. C. R. Ageron disait à son sujet :

« Leur porte parole le plus talentueux fut sans doute Mohamed Ben Rahal, parfaitement bilingue et lettré de double culture. Il sut toujours trouver, pour dépeindre une situation, les plus justes notations. Qu'on lise par exemple ce qu'il écrivait sur le « libéralisme un peu vague et surtout platonique du Français de France, suffisant cependant pour entretenir l'espérance des Musulmans et leur permettre de garder foi en des jours meilleurs » (1968, p. 213).

Si M'hamed Ben Rahal a été le premier algérien à obtenir le Baccalauréat en Algérie en 1874, Il a consacré sa grande culture et sa notoriété à défendre par la parole et l'écrit les droits civiques, politiques et culturels des Algériens auprès des plus hautes instances des autorités coloniales. Il fut le premier Algérien à obtenir le baccalauréat au terme des études secondaires qu'il avait suivies au lycée impérial d'Alger, avant d'être

³⁸ Bulletin de la société de géographie d'Alger, T. VII, 1889.

³⁹ Bulletin de la société de géographie d'Alger, T. IX, 1889.

nommé Khalifa d'Agha en 1876. Auparavant, il avait suivi les cours de la première école franco-arabe de Nedroma ouverte en 1865. Né en 1858 à Nedroma, M'hamed Ben Rahal est le fils de Hamza, notable bourgeois et cadi de cette même ville, nommé par l'Emir Abdelkader et confirmé par les autorités coloniales.

En 1878, le père est mis d'office en retraite pour n'avoir pas accepté d'être le simple auxiliaire des autorités coloniales. En parfait bilingue, le fils, lettré et pieux, qui est déjà allé jusqu'au bac au lycée français d'Alger en le fréquentant de 1871 jusqu'à 1874, remplace en 1878 ainsi le père déchu. Il est entendu en 1891 par la commission sénatoriale des «dix-huit» présidée par Jules Ferry, le père de l'école publique française, venu enquêter en Algérie, et auquel il dénonça l'arbitraire du régime d'indigénat, réclamant les réformes fiscales, la généralisation de l'enseignement public et le droit à la représentativité politique des Algériens au sein du parlement. En 1897, il participe au congrès des orientalistes ayant eu lieu à Paris. De 1903 à 1907, il est à Oran en tant qu'assesseur musulman au conseil général d'Oran. En 1912, il part à la tête d'une délégation de l'Oranie pour demander l'abrogation du décret Messimy qui imposait le service militaire obligatoire aux jeunes Algériens.

Si M'hamed Ben Rahal était connu pour être un véritable rhéteur dans les deux langues (l'arabe et le français), du témoignage même de Ferhat Abbas, l'autre grand monument national dans son livre «La Nuit Coloniale». Pour revenir à l'intellectuel et écrivain, il faut noter que M'hamed Ben Rahal est le premier à avoir écrit en 1891, une nouvelle en langue française intitulée «La vengeance du Cheikh». Il participe dans des journaux coloniaux «l'Echo d'Alger et l'Echo d'Oran», ainsi que dans le bulletin de la société de géographie et d'archéologie d'Oran. Ben Rahal intervient plusieurs fois dans les premiers journaux algériens, notamment «EL HAK», un hebdomadaire ayant vu le jour en 1911 à Oran. Voilà résumée la vie d'un véritable intellectuel, mort en 1928, et qui, en son temps, a osé porter haut la voix de ses semblables illettrés dans la grande majorité, non pas pour demander l'indépendance, l'idée à cette époque était irréaliste, mais simplement pour demander un peu de justice, et ils ne sont pas nombreux ces intellectuels musulmans du début du 20ème siècle qui ont tenté à travers les rares tribunes qui leurs étaient offertes de plaider la cause des leurs en essayant de faire pencher la balance de la justice envers les démunis et les dépourvus de toute considération.

Si M'hamed Ben Rahal est un véritable précurseur de l'éveil national et un éminent écrivain contre le colonialisme, il était un homme de culture et de science et l'un des pionniers de la pensée algérienne qui a utilisé sa plume au service de l'identité culturelle algérienne. Son militantisme en faveur de l'enseignement pour les garçons et les filles et de la promotion de la langue arabe ont été marqués également par sa lutte contre la responsabilité collective imposée aux Algériens et son rejet au projet de destruction de la grande mosquée d'Alger. Il a été également l'auteur de plusieurs articles dont le plus célèbre celui qu'il a écrit en 1897 dans lequel il a dénoncé l'ignorance et la division.

II. 1.3.2. Ben Ali Fekar, un « Jeune Algérien » engagé :

C'est dans le quartier dit "Essabanine" (les blanchisseurs) à Béni Djamla, plus exactement, que Ben Ali Fekar est né le 15 mars 1873 de père mouderrès. Le quartier natal est évocateur du nom des grandes familles tlemceniennes qui l'ont habité : Maqqari, Okbani... Ce quartier n'avait pu, difficilement, échapper aux éventrations qu'avait connues la ville, peu après son occupation, en 1842, et ce, sous le motif de tracer des voies modernes et rectilignes, au cœur de la médina. Sa famille est d'origine andalouse. Elle s'y est établie depuis au moins de huit siècles, produisant depuis une lignée de savants, dont certains ont acquis, à leur époque, au moyen âge arabe, une grande réputation dans le domaine de la loi musulmane (fiqh), cités par le juriste Abdelwahid al-Wancharissi (15^{ème} siècle), dans son livre intitulé *al Mi'yar*⁴⁰. Le premier patron de la ville de Tlemcen Daoudi Ben Nacer, mort en 1073, originaire de Cyrénaïque est considéré comme le premier à avoir commenté l'œuvre du grand juriste musulman al-Boukhari (8^{ème} siècle) (Hichem Djait, 1974, p. 157).

Le père de Ben Ali Fekar était considéré à son époque comme un grand juriste (*faqih*). Les savants de son temps lui reconnaissent une grande autorité et cela, à l'instar d'autres personnalités religieuses qui marquèrent cette période, voir

⁴⁰ « Recueil des Fetwas (consultations juridiques) des docteurs d'Ifriquia, de l'Andalousie et du Maghreb » du savant tlemcenien Abdelwahid Ibn Ali El Wancharissi (15^{ème} siècle). Ce recueil réunit dans 14 volumes plusieurs dizaines de consultations juridiques rendues par les théologiens du Maghreb et de l'Andalousie. Choix de consultations juridiques des faqîhs du Maghreb, traduites ou analysées par Emile Amar. Publication de la mission scientifique du Maroc. Ernest Leroux, éditeur, Paris 1908 ;

notamment le *faqih* Moulay Ben Tabet, l'imam et poète Mohamed Settouti. Ben Ali Fekar naquit dans une période fortement troublée à Tlemcen où la haute société des savants, des hommes de lettres et de l'art fut laminée dans une ville en ruine où la population réduites aux plus dures extrêmes avait des difficultés à se remettre, marasme dont profiteront les colons qui bénéficiaient de fiefs et de dotations pour piller les habitants de leurs terres. La ville avait été certes, aussi, profondément secouée dans ses structures par les dix sept années de lutte aux cotés de l'émir Abdelkader dont elle servait de bastion arrière à ses troupes, à l'ouest du pays d'où la naissance, dès cette époque et peut être avant, sous les turcs et même après de ce patriotisme historique demeuré vif dont s'illustre l'ancienne capitale zénète avec des personnages de l'élite comme le soufi - révolté Ahmed Yelles Chaouche, le réformiste Abdelkader Médjaoui, le savant salafiste Mohamed Bouaroug dont le discours théologique élaboré était très dur à l'égard de la colonisation, le professeur à la médersa Ahmed Méziane, les nationalistes Messali Hadj, l'avocat Omar Boukli Hacène, Maarouf Boumédiène, Mohamed Gnanèche, Sid Ahmed Inal, Dr Bénaouda Benzerdjeb, Choib Tchouar, Boudghène Dghine Bénali... et d'autres membres actifs du mouvement national. Le microcosme urbain tlemcenien était composé de savants conservateurs, de réformistes, de nationalistes mais aussi de notables dits modérés, de sous-fifres qui, jouant le jeu de leurs intérêts, affichaient des positions prétendument neutres.

La destruction de la célèbre Médersa Tachfinya du nom du roi zianide Abou Tachfine qui l'a édifiée au 14^{ème} siècle n'a pas été pour apaiser le climat de farouche opposition de la population contre l'occupation. Cet édifice était, dans la conscience des habitants, comme une sorte de symbole de la culture et de la foi, ayant été durant des siècles, un centre irradiant de la science dans le Maghreb tout comme la karaouiyine de Fès et la Zitouna de Tunis. L'occupant devait s'attacher à détruire ou à occuper les foyers solides de culture et de civilisation à Tlemcen. Alors des historiens qualifieront ces moments de "choc d'acculturation," Hichem Djait parlera de "viol colonial". Dans un rapport sur l'Algérie adressé à la chambre des députés en 1847 on y lit : *"Il existait (en Algérie) un grand nombre de fondations pieuses, ayant pour objet de pourvoir aux besoins de la charité ou de l'instruction publique. Partout nous avons mis la main sur ces revenus en les détournant en partie de leurs anciens usages, nous avons réduit les établissements charitables, laisser tomber les écoles, dispersé les séminaire. Autour de nous les lumières se sont éteintes, le recrutement des hommes de religion et*

des hommes de loi a cessé; c'est-à-dire que nous avons rendu la société musulmane beaucoup plus misérable, plus désordonnée, plus ignorante et plus barbare qu'elle n'était avant de nous connaître'' (Hichem Djait, 1974, p. 144).

Le père de Benali, un faqih, si Mohammed Fekar, était un pur produit de la médersa Tachfiniya ce lieu de savoir qui fut, au fur et à mesure, abandonné, ne pouvant remplir son rôle de lieu de rayonnement de la culture, après l'exil vers le Maroc des familles de savants et cela, dès l'occupation de la ville. « *L'état de guerre n'a pas cessé d'exister jusqu'en 1871* » (Ben Ali Faker, 1905, p. 21), dira Benali Fekar qui, par ailleurs, explique :

« ...Car, outre la perte subie par la France d'une armée nombreuse et d'un capital considérable, la population arabe décimée par les luttes continuelles, ruinée quant à ses biens, il a subsisté longtemps un antagonisme, je n'ose pas dire une haine réciproque, source de tous les retards, dont l'évolution normale du pays a souffert » (Ibid, p. 19). L'architecte Duthoit chargé de l'aménagement de la ville sera plusieurs fois scandalisé par les nombreux actes de démolition des vestiges sous différents prétextes écrira à propos de Mansourah cet autre lieu chargé d'histoire ayant été au moyen âge, le siège éphémère d'une capitale qui éclipsa Fès et Tlemcen écrivait : *'Beaucoup de ses marches précieuses ont été détruites et vendues au commerce je n'ose dire par qui...'* (Duthoit, 1884, P, 67). En 1847, le député Alexis Tocqueville pourtant favorable à la conquête et à la colonisation, estimait nécessaire de rappeler à ses compatriotes que l'Algérie n'était pas une terre sans histoire ni institutions, que sa civilisation devait être prise en compte et qu'il était navrant d'avoir commencé par détruire à l'aveugle et sans le remplacer par rien, la plupart de ces outils sociaux de transmission culturelle, et sans lesquels une société perd des lumières et sa mémoire. Dans son livre *Le voyage en Algérie* Frank Laurent écrit : *'En Algérie, très tôt (et peut-être au fond, même sans le savoir, tout de suite, dès la capitulation du dey), la France choisit l'administration directe, la suppression des élites locales, la destruction de la plupart des structures sociales traditionnelles, et l'importation, qu'on souhaite massive, d'un peuplement exogène'* (Frank Laurent, 2008, p. 79). C'est dans ce climat que les premières forces de refus vont résister à la colonisation entraînant un mouvement de l'esprit qui va au fur et à mesure prendre de l'ampleur renforcé ensuite par l'apparition des élites modernes de la génération des jeunes diplômés bilingues.

Ben Ali Fekar et son frère Larbi ont certes fait le choix de poursuivre leurs études et de s'inscrire à l'école française, à peine fréquentée encore, par les Algériens. Leur père Si Mohammed Fekar restait, malgré toutes les réticences et les contraintes sociales imposées par le fait colonial, lucide, pour justifier la décision qu'il a prise celle, d'inscrire ses enfants à l'école de l'occupant. Connaissant les mérites des études il⁴¹ a compris que l'ascension sociale historique n'était possible que par l'acquisition des savoirs et de la science. Ben Ali Fekar et son frère Larbi Fekar faisaient partie de la première génération de l'élite formée sur les bancs de l'école coloniale. En faisant ce choix le faqih Si Mohamed Fekar respecté pour sa culture savante traditionnelle sera à l'avant-garde des idées prônant la connaissance, orientant ces fils vers les études. Il sera suivi par de nombreuses familles qui choisirent, en grande majorité, des carrières juridiques et médicales pour leurs enfants. Ils figureront ensuite, sur la liste des premiers instituteurs arabes attachés à l'enseignement de la langue française à Tlemcen⁴²et, en Algérie.

Faisant aussi le choix d'aller plus loin dans ses études, Ben Ali Fekar s'inscrivit tout d'abord à l'école des Belles lettres d'Alger⁴³ où il sera l'élève entre autres, des professeurs Belkacem Bensedira et des éminents arabisants René Basset, A. Fagnan... puis à la faculté de droit de Lyon d'où il sortira diplômé docteur es-sciences politiques et économiques en 1908, puis docteur en sciences juridiques, lauréat de la faculté de droit de Lyon en 1910. Ben Ali. Après ce parcours universitaire Ben Ali Fekar sera premier docteur en droit en Algérie. Poursuivant ses études, il occupa, en même temps, la chaire d'arabe auprès de la chambre de commerce de Lyon⁴⁴. Il ne se contentait pas seul

⁴²Parmi les premiers instituteurs tlemceniens nous citerons Mohamed Bouayed, Klouche, MostéfaAboura, Mesli, Mamoun

⁴³ Diplômé de langue arabe en 1900.

⁴⁴ La chaire d'arabe de l'école des lettres d'Alger inaugurée par Houdas, assisté de BelkacemBensedira, fut complétée par un cours de littérature arabe qui fut confié à René Basset Lorsque Houdas fut nommé professeur professeur à l'Ecole des langues orientales, René Basset le remplaça dans sa chaire d'Alger, et son cours de littérature arabe fut repris par Edmond Fagnan. L'orientaliste René Basset a occupé successivement les postes de professeur titulaire en 1885, puis directeur en 1894 enfin, doyen en 1909, date de transformation de l'Ecole des lettres en faculté. Edmond Fagnan son œuvre d'arabisant comportera de nombreuses études historiques et surtout des traductions dont l'histoire des Almohades de Marrakchi, la Chronique des Almohades et des Hafside attribuée à

à Lyon où dans son appartement situé dans le quartier franciscain ‘‘Les Cordeliers’’, recevant ses amis égyptiens de la faculté de droit et français, parmi les candidats à l’étude de la langue arabe. Le portrait de ce dandy ‘‘jeune Algérie’’ avec son costume qui fait partie de sa légende à Lyon paraît en 1900 dans l’hebdomadaire ‘‘l’illustration’’. Ben Ali Fekar ce premier lauréat arabe sorti d’une faculté française est nommé en avril 1910 officier d’académie, par Guist’hau alors ministre de l’instruction publique et des beaux arts. Ce parcours universitaire fait accéder notre auteur de plein droit au statut d’intellectuel.

Pendant ses dix sept années de présence en France, il est professeur d’arabe à la chambre de commerce de Lyon et, journaliste, ayant participé à plusieurs rédactions dont : la dépêche de Lyon, le Matin de Paris, le Temps, la revue Demain... La personnalité de Ben Ali Fekar, auteur de *l’usure en droit musulman et ses conséquences pratiques*⁴⁵, s’affirmera au fur et à mesure de ses publications, de ses opinions affichées à travers ses écrits de presse. C’est alors qu’il sera, par ailleurs, constamment sollicité à donner des conférences, invité pour cela, par les sociétés savantes en France, mais aussi d’Allemagne, à Leipzig notamment, où, une amitié le liait à l’orientaliste Goldziher. Aux côtés du peintre Etienne Nasreddine Dinet et le romancier français Pierre Loti et d’autres membres du monde littéraire et politique français animés par la volonté de rapprochement des deux sociétés, Ben Ali Fekar participa à la création de la première alliance franco-Indigène, en 1911, à Paris⁴⁶. C’est autant dire que les échanges n’étaient permis qu’en Métropole, loin des colons. Il était à l’écoute attentive des grands débats politiques ou universitaires qui se faisaient en France autour des questions concernant le monde arabe et musulman. C’est en France avec ses études universitaires qui l’ont mis au contact des humanités, des idées philosophiques fondatrices du droit au-delà des rencontres avec les grandes personnalités savantes littéraires, politiques telles l’orientaliste allemand Dr Godziher, Carra de Vaux, Gustave le Bon, Pierre Loti... les leaders arabes de la réforme

Zerkechi, les Annales de la grande chronique d’Ibn AL Athir les Annales du Maghreb et de l’Espagne, l’histoire de l’Afrique et de l’Espagne d’Ibn Adhari...

⁴⁵ Ben Ali Fekar, *l’usure en droit musulman et ses conséquences pratiques*, 1908, Paris.

⁴⁶L’alliance était composée de : BénaliFekar, Benthami, Bouderra, Hadj Amar, SadekDenden, Abdeslam Taleb (côté algérien) et l’artiste peintre Etienne Dinet, le romancier Pierre Loti, l’écrivain et dramaturge Emile Fabre, les romanciers Jean et Jérôme Tharaud, Capitaine Roux, Epsé de Oritz... (côté français).

Mohamed Abdou, Mostafa Kamil Pacha... que son destin d'homme politique fut forgé. Usant de son intelligence pour servir son pays il opposera au discours des armes, celui des lettres. Durant son séjour de dix neuf années à Lyon son esprit se nourrit des idées humanistes des grands penseurs qui ont joué un rôle dans l'évolution, le progrès et la modernité de leur pays, citant en toute circonstance ses modèles livresques : Victor Hugo, Kipling (livre de la jungle), Montesquieu, Rousseau, al-Ghazali, Ibn Hazm, Ibn Khaldoun... Ce qui le fera le plus distingué c'est aussi sa présence aux sermons des églises surtout ceux prononcés par Monseigneur de la Bourdaloue en tournée à Lyon et qui avait la réputation de faire courir, à son époque, le tout Paris donnant par là, l'image d'un musulman à esprit ouvert.

Cet intellectuel aux allures élégantes, intelligent, pondéré et séducteur a conservé son souvenir longtemps vivace dans la société lyonnaise qui l'a adoptée et auprès de laquelle il eut de grands amis sur les bancs de la faculté parmi lesquels Edouard Herriot, maire de Lyon et futur président du conseil, Emile Bertrand, Célestin Jonnart... Il rentrait chaque été en Algérie avec beaucoup d'idées et de projets qu'il partageait avec l'élite affiliée dans les cercles, notamment le cercle les "jeunes Algériens". Les idées républicaines trouvèrent, par ce biais, un chemin dans le microcosme de la société musulmane et sa frange représentée par la jeunesse qui se passionnait déjà des mutations enregistrées en Turquie sous l'influence de la civilisation occidentale ; tels étaient surtout les sentiments des "jeunes Algériens". Lyon qui attirait une forte colonie d'étudiants arabes d'Egypte notamment, ville intellectuelle par excellence, était un centre de rencontre de la jeunesse arabe et musulmane.

Les étudiants envoyés par le Khédivé étaient les plus nombreux parmi eux également de nombreux Tunisiens. C'est à Lyon que Ben Ali Fekar entrera en contact avec les étudiants Egyptiens et Tunisiens qui, en se côtoyant, apprenaient à mieux se connaître en découvrant la similitude de leurs aspirations rêvant de construire chez eux, un monde nouveau. Nazli Hafsia dans son livre sur *"Les premiers modernistes tunisiens"* écrivait : *"Cette période d'intenses activités intellectuelles, de chaudes discussions libres, d'enthousiasme pour le redressement et la construction de leurs pays marqua toute une génération, caractérisée par un esprit réceptif d'ouverture, d'autant qu'elle appartenait elle-même à une élevée civilisation"* (2007, p. 211). Les jeunes algériens s'intéresseront de près à l'évolution de la société tunisienne et ses intellectuels Bach Hanba, Béchir Sfar... parmi les jeunes tunisiens à l'origine en 1903, de la création

d'associations libres dont la Khaldounia qui au moyen de cours gratuits jouera un rôle dans la formation scientifique des élèves de la grande mosquée ez-Zitouna. Cette association fut un des vecteurs actifs dans l'émergence de l'élite tunisienne cultivée acquise aux idées modernes qui a pris part aux affaires publiques du temps du résident général. Ben Ali Fékar regrette dans sa conférence prononcée à Saint Nazaire en 1905 "qu'il n'y ait pas en Algérie cet effort en vue développement intellectuel que l'on observe parmi les Tunisiens". Depuis l'étoile nord africaine–l'ENA – Messali Hadj combat pour un ensemble franco-maghrébin (Messali Hadj, 2000, p. 199)

Durant les premières années de son séjour à Lyon, il rencontrera le leader panislamiste et fondateur du parti national égyptien Mostafa Kamil Pacha qui le sollicite à écrire pour son journal "Liwa" (*l'Etendart*), paraissant au Caire. C'est, par le truchement des étudiants égyptiens envoyés par le khédivé dont nombreux étaient inscrits à la faculté de droit de Lyon que, sans doute, Ben Ali Fekar entrera en contact avec les idées de la renaissance véhiculées par les grands leaders musulmans réformistes Djamel Eddine al-Afghani, Mohamed Abdou... dont la plupart résidaient en Europe, d'où, ne pouvant faire mieux et autrement dans leurs pays occupés, ils propagèrent leurs idées.

L'œuvre de Ben Ali Fekar cet intellectuel qui a émergé au début du 20^{ème} siècle est très peu connue. Elle a suscité peu d'intérêt en Algérie, parce que entièrement accomplie en France au moment où il poursuivait ses études supérieures en droit. Sa personnalité politique s'est certes affirmée seulement à ce moment et cela, au contact de l'élite égyptienne envoyée par le Khédivé parmi lesquelles se distinguaient des personnalités telles Mustapha Kamil Pacha⁴⁷, Abdelaziz Zouièche⁴⁸. Dans notre approche l'histoire, la politique s'y trouveront souvent mêlés pour donner un contenu

⁴⁷ Mustapha Kamil Pacha, juriste et homme politique, né au Caire le 14 août 1874. Il fut envoyé par le khédivé Mohamed Ali pour des études de droit à Lyon. Avocat, il crée le 2 janvier 1900 trois journaux "Lewa" (L'étendart) en arabe, L'étendart égyptien en français et The Egyptian Standart en anglais enfin le 27 novembre 1907 il fonde le parti national égyptien. Son discours et sa plume traduisaient les frémissements profonds à l'intérieur de la société égyptienne, pour des changements. Il est mort le 10 février 1908... Abdelaziz Zouièche figurera également avec Mustapha Kamil Pacha ayant fait tous les deux leurs études en droit à la faculté de Lyon, parmi les personnalités qui, plus tard, seront à la tête du courant libéral et égyptianiste dans leur pays.

⁴⁸ Nazli Hafsia, Les premiers modernistes tunisiens, Abdeldjelil Zaouèche (1873-1947), p. 20, MIM Editions, Tunis, 2007.

lisible, par derrière les libelles, les mots et les phrases, à l'implicite contenu dans le discours de Ben Ali Fekar.

II. 2. Corpus : Des faits et des idées

« Parler, c'est sans doute échanger des informations ; mais c'est aussi effectuer un acte, régi par des règles précises, qui prétend transformer la situation du récepteur et modifier son système de croyance et/ou son attitude comportementale. »

(Kerbrat-Orecchioni, 1980, p. 84).

Définir une intention analytique est certainement le point de départ de la recherche relative aux discours politiques ; il est ensuite nécessaire de réunir des données de travail. Le chapitre premier de notre étude montre les choix qui ont présidé à la construction d'un corpus de travail hétérogène, les jalons théoriques aux conséquences en termes d'analyse. L'intérêt d'étude de cette problématique est établi autour d'hypothèses de représentations socio-discursives qui renvoient à un moment précis de l'histoire de l'Algérie (se mêle dans cette démarche l'histoire), et désignent un groupe social bien défini.

Nous trouvons dans toute société des discours de doxa (lieux commun, stéréotypes, savoirs partagés). Ces éléments se constituent et s'organisent de manière non aléatoire dans les divers groupes sociaux. Toute personne est susceptible de porter certains de ces discours, et, du même coup, cet appariement révèle son positionnement social. Ainsi, nous pouvons dire que ce sujet est « responsable » de ses représentations, même de manière non consciente. Le discours est formé de signes-symptômes qui signifient de façon emblématique des systèmes de valeurs. Ils peuvent être désignés par des mots ou des formules diverses qui démontrent une manière de dire ; ce peut être également des signes iconiques (des mises en scène d'images). De cet angle, Le corpus est d'ordre inter discursif, incluant aussi d'autres éléments de manière où l'on peut établir l'hypothèse que les divers éléments d'une situation de communication (identités, finalité, dispositifs) témoignent également des valeurs et des idéologies. Le corpus a une dépendance toute particulière à l'analyse que l'on a optée de lui faire. Jacques guilhaumou dit;

« Le corpus participe d'une démarche heuristique, en ce que celle-ci propose un certain cheminement intellectuel à partir d'hypothèses de base pour découvrir « des faits et des idées », c'est-à-dire pour interpréter. Or, interpréter est une opération délicate qui ne peut se faire qu'après coup, même lorsque dans une démarche plus expérimentale on fait des hypothèses préalables. Interpréter consiste en une opération de mise en relation des faits observés avec d'autres faits pour en tirer, par inférence, des hypothèses de sens »(2000, p. 56).

Nous pouvons déduire aussi, qu'un corpus ne peut servir de prétexte engageant une nécessité de départ obligatoire pour une éventuelle analyse du discours, d'où la l'exigence d'une certaine confrontation de textes avec d'autres corpus. Les significations sociales que renferme un texte peuvent se répartir dans un large combinatoire des mots en relation avec leurs différents contextes. Ce qui engage en permanence l'ouverture du corpus même après clôture d'analyse. Ce sont les indices de « contrastivité » (externe et interne) du corpus qui par le jeu des ressemblances/différences établissent le sens.

Nous procédons pour notre part selon « *la méthode de l'escargot* » (Jacques Guilhaumou, 2002, p. 56) : partir d'un premier corpus noyau envisagé selon des paramètres de temps, d'espace, de genres, de dispositifs, de locuteurs, de thèmes, etc., et ce en relations avec les objectifs d'analyse que l'on se fixe de faire et, d'élargir progressivement ce corpus en créant le duel avec d'autres corpus, autant que de besoin, en fonction des questions qui apparaissent au fur et à mesure des analyses.

Tout corpus renvoyant à d'autres corpus dans un enchaînement de contextes situationnels, para textuels et inter discursifs, se construit progressivement sous forme de ce que G. Genette appelle une architextualité, notion reprise par les tenants d'un traitement informatisé des textes. Un jeu de réflexivité entre les corpus dont on voit qu'il ne peut être qu'ouvert, car c'est la découverte progressive des questions qui se posent lors des analyses issues de ces confrontations qui renvoie à d'autres textes et donc à d'autres corpus.

II. 2.1. Corpus de référence : un référentiel de taille

Notre corpus de référence est « *L'œuvre française en Algérie, jugée par un Arabe* » et « *Dépositions de 1891* » respectivement de Si M'hamed Ben Rahal et Ben Ali Fekar par le biais desquels nous allons extraire des échantillons représentatifs d'un discours engagé. Ces textes ont une valeur de norme, « faire référence » (Blanche, Benveniste, 2000, p. 145) contenant des énoncés « complets » de l'énonciation discursive. Le choix qui nous a guidé vers la constitution d'un corpus de référence avec des discours politiques émanant de la première élite algérienne formée à la double école arabe et française, du courant « Jeunes Algériens » n'est pas commun. Il obéit à des raisons et critères qui ont confortés et soutenus notre choix. Ces motivations, tiennent du fait à la fois, de l'aspect inédit des discours, de l'autorité politique de ces deux auteurs sur le plan de l'action et du militantisme politique considérés comme des pionniers dans le domaine de l'expression politique en Algérie, et l'implication de la première élite algérienne, formée à l'école française, dans le mouvement contestataire de l'ère coloniale. Les stratégies d'identification des textes ou extraits à faire figurer dans le corpus générale ont été diverses et adaptées en fonction des lieux de recherche et de la nature des textes recherchés

II. 2.1.1. “*L'œuvre française en Algérie jugée par un Arabe*” : un discours politique pionnier, un discours de référence.

“*L'œuvre française en Algérie, jugée par un Arabe*” de son auteur Benali Fekar se présente sous forme d'opuscule contenant une vingtaine de pages (19 pages). Il s'agit d'une conférence animée par l'auteur à Rouen – France – invité par les membres de la société normande de géographie de Saint – Nazaire. Cette conférence fut publiée en 1905 aux Editions E. Cagniard (Léon Gy, successeur).

En page de garde, le titre de l'ouvrage en caractère gras est accompagné de trois mentions :

- Le nom de l'auteur : Nén Ali Fekar
- Sa qualité : Professeur d'arabe à la chambre de commerce de Lyon.
- Le nom de l'imprimerie et l'année d'édition (Rouen Imprimerie E. Cagniard (Léon GY, successeur) RuesJeanne-d'arc, 88, et des Basnages, 5.
- Année de publication : 1905.
- Le titre de la conférence : l'œuvre française jugée par un Arabe.

La seconde page porte la mention «Extrait de la société normande de géographie (Janvier-Mars 1905) »

La deuxième page contient les références, nom et année de publication, de la revue dans laquelle le texte de la conférence a été publié, on peut lire la mention suivante : Extrait du Bulletin de la société normande de Géographie⁴⁹ (Janvier-mars 1905).

La troisième et quatrième page contient l’allocution du président de la société normande de Géographie de Saint-Nazaire, Rouen, M. Fernand Robillard, adressée aux membres et aux invités de cette séance publique du Jeudi 22 décembre 1905. Dans ce texte d’allocution, le Président, en première partie, fait un témoignage de reconnaissance et rappelle le souvenir du fondateur de la société normande de géographie, récemment décédé, M. Gabriel Gravier⁵⁰, honorant sa mémoire en faisant l’éloge de cet « érudit » et de ses qualités d’éminent chercheur reconnu pour ses nombreux travaux historiques et son activité dans la rénovation, de la région, des études géographiques le qualifiant « de travailleur infatigable » et ses qualités intrinsèques d’homme dévoué, opiniâtre et patriote lui collant la devise latine « *Labor omniavincit improbus* ». Ensuite, le président entame une présentation du conférencier Ben Ali Fakar soulignant l’importance de cette conférence en relation avec ce contexte marquant celui de la colonisation et du regard que portent les algériens (indigènes) à la France coloniale. En invitant le conférencier à parler de l’œuvre française en Algérie l’intention des membres de la société normande de géographie était clairement exprimée. M. Fernand Robillard, son président, dans son discours d’introduction à la conférence déclarait : ‘‘il nous a paru intéressant de rechercher comment l’œuvre française était jugée par les Arabes eux – mêmes...’’⁵¹.

‘‘*L’œuvre française en Algérie jugée, par un Arabe*’’ est destinée surtout à un public, celui de la France métropolitaine dont, pendant son séjour en France, il cherchera, par son discours d’ouverture, à établir les ponts. Cet exercice fut très

⁴⁹ Cette société fut créée en 1879 et dissoute en 1939.

⁵⁰ Gabriel Gravier (1827-1904) Historien, géographe et écrivain français. Il est connu pour être l’auteur notamment d’une biographie de René-Robert Cavelier De La Salle, publiée en 1871, et d’une vie de Samuel Champlain, publiée en 1900.

⁵¹ Allocution de M. Fernand Robillard, président. Le 29 janvier 1908, BénaliFekar participait à un autre colloque organisé par ladite société sur le thème : La rénovation de l’Islam et la révolution turque.

apprécié en France où il réussit à gagner l'esprit d'un grand nombre des membres de l'élite dont le romancier Pierre Loti, les peintres Etienne NasredineDinet, Gabriel Deneux... favorables à une rencontre entre l'Occident et l'Islam. Ce public connaissant l'Algérie à travers seulement, les récits des chefs militaires, avait soif de percer la réalité arabe d'une colonisation que l'opposition des colons en Algérie empêche d'entendre. L'accueil réservé à la conférence de Ben Ali Fekar par les membres d'une des plus prestigieuses sociétés savantes, la société normande de géographie de Saint-Nazaire, est suffisamment éloquent pour expliquer comment la société française était si peu informée sinon aussi, carrément tenue à l'écart de la réalité des problèmes de l'occupation et de ses conséquences sur la population algérienne. La finalité recherchée par Ben Ali Fekar à travers sa conférence, c'est faire connaître son point de vue sur la réalité des faits en Algérie concernant les "Indigènes" et parfois d'interpeller l'opinion française. L'œuvre politique de Ben Ali Fekar vis-à-vis de la question coloniale a surtout une dimension d'explication abordant les questions liées à l'instruction, à l'histoire, à l'identité, au progrès, à la liberté, aux droits...

Le Président de la société normande de géographie invité à présenter Ben Ali Fekar auteur de la dite conférence « *L'œuvre française en Algérie, jugée par un Arabe* », justifie en ces termes l'opportunité d'un tel thème :

« L'œuvre de la France en Algérie jugée par un Arabe » a été l'objet des appréciations les plus diverses : publicistes et économistes ont tous écrit sur cette matière, les uns critiquant tout ce qui a été fait, les autres approuvant tout et se félicitant hautement des moyens employés et des résultats obtenus. Au moment où la question du Maroc soulève tant de graves problèmes et appelle plus que jamais l'attention sur le Nord de l'Afrique, il nous a paru intéressant de rechercher comment l'œuvre française était jugée par les Arabes eux-mêmes : nous ne pouvions mieux, ce semble, nous adresser qu'au distingué professeur qui occupe depuis trois années la chaire d'Arabe de l'enseignement à la chambre de commerce de Lyon »(Ben Ali Fekar, 1905, p. 04).

Au sujet du locuteur Ben Ali Fekar, le président de la société de géographie de Saint-Nazairedira dans son allocution présentant ce dernier en ces termes :

‘‘ Originaire de Tlemcen, ancien élève de l’Ecole normale supérieure des Lettres d’Alger, il a appartenu pendant douze ans à l’enseignement public .Tout dévoué à son pays d’origine, en rapport constant avec ses compatriotes, connaissant leurs aspirations et leurs désirs et en même temps imbu des idées modernes et initié à nos mœurs et à notre civilisation, il nous a paru être l’un des hommes les plus compétents pour nous apporter une vue d’ensemble sur les intérêts communs des deux peuples, français et arabe⁵² ... ‘‘ (Ben Ali Fekar, 1905, p. 03)

En invitant le conférencier à parler de l’œuvre française en Algérie l’intention des membres de la société normande de géographie était clairement exprimée. M. Fernand Robillard, son président, dans son discours d’introduction à la conférence déclarait : *‘‘il nous a paru intéressant de rechercher comment l’œuvre française était jugée par les Arabes eux – mêmes ...’’* (1905, p. 03)⁵³. Certes nous savons aussi que les sociétés savantes ont été au service des campagnes coloniales françaises : Maroc, Sénégal... Si le discours de Fernand Robillard s’inscrit dans une stratégie de conquête, celui de Benali Fekar dégage par contre, un désir de dialogue et de rapprochement dans le contexte de la présence coloniale. Ses capacités intellectuelles, ses connaissances de la langue seront mises à profit pour atteindre l’objectif de justice recherché par ses concitoyens.

II. 2.1.2. « Dépositions de 1891 » : un discours politique fondateur, un corpus référentiel :

La prise de parole politique de Si M’hamed Ben Rahal est contenue dans le discours qu’il a prononcé en 1891 devant la commission des XVIII à Paris devant Jules

⁵²Allocution de M. Fernand Robillard, président de la Société normande de géographie de la ville de Saint Nazaire - Loire atlantique – France. Les sociétés savantes avaient généralement pour objectif *‘‘de collaborer à l’œuvre de progrès scientifique, de propagande nord-africaine et d’expansion coloniale’’*. A titre d’exemple la société de géographie d’Alger et de l’Afrique du nord comprenait quatre sections : technique, économique et coloniale, historique et archéologique, et littéraire.

⁵³Allocution de M. Fernand Robillard, président. Le 29 janvier 1908, Bénali Fekar participait à un autre colloque organisé par ladite société sur le thème : La rénovation de l’Islam et la révolution turque.

Ferry⁵⁴, homme d'état français et ministre de l'éducation nationale en présence du Docteur Ben Larbi (1850-1935) qui s'était illustré à l'époque par ses positions tendant à faire échec au plan du gouvernement général d'Algérie portant sur la protection des lieux de culte et des Mahkama de droit personnel religieux. Ce discours, sous forme de dépositions, recueillies du 1^{er} Mai au 2 Juin 1891, à été présenté à la commission des études des questions algériennes et publié la même année à Paris par l'imprimerie du Sénat. A ces dépositions fut joint le rapport d'un des dix huit sénateurs, partis faire un voyage d'étude en Algérie, dont Franck Chauveau et qui furent aussitôt publiées sous le N°4, contenant 373 pages comme nous le confirme C. R. Ageron :

« Elles forment un in 4° de 373 page. Il existe un second volume de dépositions car certaines dépositions postérieures au 20 Juillet nous sont connues par la presse, mais ce 2^{ème} volume (signalé par des parlementaires en 1913), est introuvable au Sénat ou dans les bibliothèques parisiennes » (C. R. Ageron, 1968, p. 216).

Ces dépositions donnèrent une orientation majeure à l'enquête coloniale accordant une importance capitale aux questions relatives notamment aux droits des indigènes à l'instruction, la représentation... C. R. Ageron en parle en ces termes :

« Questions de représentation, de scolarisation, de naturalisation des Indigènes, la recherche d'une politique indigène plus libérale, la condamnation quasi générale de la politique antérieure sont les points communs les plus saillants de ces dépositions évidemment fort diverses ». (C. R. Ageron, 1968, p. 448)

A cette occasion, M'hamed Ben Rahal dénonce l'arbitraire du régime de l'indigénat, des réformes dans le système éducatif, de la justice et des questions liées aux conditions sociales et religieuses des « indigènes ». Parmi ces revendications,

⁵⁴Jules Ferry (1832-1893), Homme d'état français, opposant à l'Empire, il a été membre du gouvernement provisoire et Maire de Paris. Il est connu pour ses lois restaurant l'instruction obligatoire et gratuite, instituées en 1793, sous l'impulsion des lois Louis Joseph Charlier. Promoteur de l'école publique et laïque, il est considéré comme l'un des pères fondateurs de l'identité républicaine. Sa carrière politique fut marquée par son engagement en faveur d'une expansion coloniale française particulièrement dans la péninsule indochinoise.

figurent à titre d'exemple : L'extension de l'enseignement pour les Algériens, l'organisation du crédit agricole et le droit à une représentation algérienne au parlement français. L'esprit dans lequel s'inscrit l'action politique de M'hamed Ben Rahal est celui d'un mouvement émergent à l'époque, constitué par l'élite moderniste formée à l'école française, appelé mouvement des « Jeunes Algériens ». A ce sujet disait le sociologue Abdelkader Djeghloul :

« Dans tous ses écrits et discours on retrouve les mêmes thèmes principaux : dénonciation de l'arbitraire colonial et du code de l'indigénat, défense de la langue arabe et l'identité arabo-islamique, revendication d'une représentation autonome algérienne dans les institutions françaises, affirmation d'une nécessité de modernisation de la société algérienne et d'une assimilation sélective de l'Occident par le biais en particulier du développement de l'instruction. Tous ces thèmes seront ceux du mouvement national mais ce qui fait la différence entre Ben Rahal et l'plupart des hommes de sa génération d'une part et les leaders du mouvement national d'autre part c'est la perspective dans laquelle s'inscrivent ces revendications »
(1984, p. 65).

De l'avis général des historiens et spécialistes du discours politique colonial, le discours de M'hamed Ben Rahal revêt un caractère significatif dans la sphère géopolitique de l'époque. Ce discours, parmi d'autres également, eut un impact retentissant dans les milieux français et plus généralement européens ce qui aida à donner courage à la masse musulmane dite « indigène » qui, après une hibernation, se mit à parler.

II. 2. 2. Choix du corpus : une conviction intime

Une problématique pertinente dans l'élaboration d'un corpus demeure l'accès aux textes en questions. Dans le cadre de notre travail, les discours choisis relèvent de l'ordre public, prononcés respectivement par l'homme politique algérien Si M'hamed ben Rahal, en 1897, au congrès international des orientalistes à Paris et Ben Ali Fekar dans son discours prononcé à la société de géographie de Saint-Nazaire, France, en 1905. Les deux discours politiques restent, malheureusement, méconnus dans l'histoire de la politique algérienne particulièrement celui de Ben Ali Fekar, d'où son importance.

Ce discours a été trouvé dans sa bibliothèque, laissée en héritage à sa descendance, avec d'autres documents précieux : diplômes, livres inédits, manuscrits...

La particularité dans le choix que nous avons fait autour de ces deux discours tient de fait à la fois, de l'aspect inédit du discours et l'implication de la première élite algérienne, formée à l'école française, dans le mouvement contestataire de l'ère coloniale. Les stratégies d'identification des textes ou extraits à faire figurer dans le corpus générale ont été diverses et adaptées en fonction des lieux de recherche et de la nature des textes recherchés. Toutefois, toutes avaient en commun la nécessité de définir des paramètres permettant de mettre à jour des discours comparables en termes de sujet.

L'échantillonnage repose sur une sélection thématique ainsi nous avons relevé un certain nombre de concepts et idées traités dans l'œuvre avec autant d'énoncés, à savoir : L'émancipation par la langue, l'idéologie implicite, la religion, la science, la langue, la modernité, la compétence linguistique, l'engagement politique... Les grandes lignes de la pensée du discours politique de Ben Ali Fekar seront soutenues par des énoncés puisés dans le même discours et qui font l'objet de l'inventaire cité en annexe.

Nous y relèverons également à l'intérieur de ces grands axes dégagés plus haut les différents lexèmes porteurs de sens et autour desquels l'idée implicite prend forme et que nous essayerons de développer afin d'en connaître plus et de les situer dans le contexte phrastique dans lesquels ils se produisent.

Notre choix s'est porté sur les énoncés du discours politique que nous avons jugé utiles et révélateurs pouvant cerner l'implicite dans ces différentes formulations et manifestations. Ce discours contient certes aussi, d'autres indices et énoncés renfermant des sous-entendus et comme le dit si bien Mme C. Kerbrat - Orecchioni : "On ne parle pas toujours directement" (1986, p. 123). Le discours politique qu'on essaye d'analyser contient une infinité de non-dits et ça sera là, une occasion d'y revenir dans d'autres recherches pour y déceler d'autres énoncés implicites.

Dans cet ouvrage, le choix des « énoncés » implicites est volontaire mais loin d'être exhaustif. Il correspond à un choix qui obéit à des critères de compréhension et de réflexion à la limite de nos connaissances des facteurs politiques qui ont conduit l'étude du sujet par l'auteur. Dans cet inventaire mon choix référentiel a porté sur des sujets consacrés par l'auteur à l'indigénat, à la reprise historique, à l'assimilation, à la conquête des droits, à la langue en tant que vecteur à l'émancipation et la culture enfin,

à la phénoménologie du modernisme et de la modernité. Ce chapitre traite des référents essentiels, ce que nous désignons par corpus d'analyse dans notre étude, autour desquels s'articulent les discours politiques de Benali Fekar et Si M'hamed Ben Rahal, objets de notre analyse, à savoir :

- Instruction.
- Indigénat.
- Islam.
- Assimilation.
- Progrès et civilisation

II. 2. 3. Corpus d'analyse : la pertinence d'une démarche

Le corpus a plusieurs définitions dont celle de Sinclair (Sinclair, 1996, 4, cité et traduit par Hubert, 2000, p.11) qui demeure la plus citée. Dans le domaine de la linguistique, le corpus est une somme de données langagières, sélectionnées et organisées selon des critères linguistiques explicites, servant d'échantillon au langage. Nous déduisons que pour la constitution du corpus, les données ne sont pas sélectionnées à la légère. Cela nous renvoie aux principes et critères de sélection dont l'élément majeur reste la finalité du corpus.

La notion de corpus est essentiellement fondamentale en sciences du langage, elle repose avant tout sur l'homogénéité, la synchronie et la redondance. Sinclair, auteur célèbre, définit le corpus comme « un vaste ensemble de mots ». La tradition nous a légué une définition trop normative dans les domaines, relevant du droit, de la littérature ou encore de la religion, conçue par la philologie et l'herméneutique particulièrement dans le domaine des traitements automatiques du langage. Aujourd'hui, l'on opte pour une conception plus éclectique.

En linguistique, le corpus est défini comme une somme d'énoncés limités sur lesquels se fonde l'étude d'un aspect linguistique de sa composante. Il est l'objet concret, palpable sur lequel s'applique un traitement, une étude. Cependant, les données que renferme un corpus peuvent être captieuses car elles ne s'imposent pas, elles se construisent. Elles se manifestent sous forme de textes sur lesquels l'analyste n'a pas de totale liberté « d'inventer » ses données, le tout doit se fonder sur une réalité. Outre cet

élément, l'on se pose la question aussi de savoir ce que faut-il considérer dans un corpus, est-ce l'ensemble des données ou en extraire un sous-ensemble significatif et équilibré aussi, comment traiter le codage que renferme les textes du corpus et quel traitement imposer...

Dans une démarche analytique autour du corpus, les éléments de sa composante ainsi que l'environnement descriptif de ces éléments forment le socle de base pour une telle démarche autrement dit, le cadre et le référentiel de l'analyste. Ce cadre, fixé par l'analyse, est un moyen d'ajuster et de délimiter la perspective. Pour se faire, le corpus doit répondre à trois types de critères : Les conditions de signifiante (pertinence, cohérence), d'acceptabilité (représentativité, régularité et complétude) et d'exploitabilité (homogénéité et volume). L'ensemble de ces conditions demande à s'accompagner d'éclairage complémentaires dérivants des différentes disciplines utilisant le corpus (statistiques lexicales et lexicométrie, analyse de contenu en psycho-sociologie, linguistique structurale, etc.).

- **Pertinence** : L'objectif d'analyse détermine le sens du corpus ayant un impact aussi sur sa réutilisabilité à savoir; les éléments pris en considération pour atteindre un objectif d'analyse pouvant être réemployé pour d'autres analyses. Bardin illustre bien ces propos : « Les éléments obtenus doivent être adéquats comme source d'information pour correspondre à l'objectif qui suscite l'analyse » (Bardin, 1977, p.128).
- **Cohérence** : Synthétiser est le propre de l'analyse du corpus qui doit être claire et expressive, comprise comme une représentation d'entités avec ses articulations internes. L'homogénéité doit donc figurer au centre d'une telle approche obéissant à des critères de choix précis à savoir : un ensemble de documents qui ne soit pas hétéroclite constituant un objet d'étude perçu par l'analyste comme une entité ou un objet dans l'univers référentiel qui l'intéresse mettant l'accent sur les conditions d'existence de cet objet, sur ses lois de production, sur les paramètres qui le font reconnaître dans cet univers référentiel.
- **Représentativité** : Equilibre et composition, deux éléments centraux que le corpus doit s'efforcer de refléter assurant ainsi que l'échantillon ou extrait avec la même configuration des observables. Ce travail d'analyse sur échantillon doit être rigoureux formant une partie représentative de l'univers de départ. La

représentativité s'articule autour des traits fondamentaux du fonctionnement du discours retenus sous le nom de redondance et clôture, autrement dit comme le souligne Greimas ; « La manière d'être du discours porte en elle-même les conditions de sa représentativité (Greimas, 1966, p.143).

- **Régularité** : Expliciter les principes pour en définir le corpus est ce qui est défini par la régularité, en prémunissant cette démarche de manques, d'excès et d'éléments étrangers. Autrement dit, une fois le champ du corpus défini la prise en compte des éléments de celui-ci est indispensable pour ne laisser quelconques éléments et sous aucun prétexte non justifiable sur le plan de la rigueur. C'est ce qui est défini dans la règle de l'exhaustivité.
- **Complétude** : Le niveau de détail adopté qui doit avoir un corpus pour répondre aux besoins de l'analyse, est nécessaire voire indispensable. Ces adaptations peuvent relever soit de l'enrichissement de l'affinement, ou encore d'ajustement du niveau de discrétisation de la réalité à représenter. L'exhaustivité du corpus repose sur la totalité des éléments implicitement contenus dans le corpus pour la conception d'un modèle. L'exhaustivité des données du corpus peut être assurée par un choix d'échantillon fini sur un espace potentiellement continu.
- **Homogénéité** : Le corpus doit être si possible homogène dans le cadre de l'objectif de l'analyse et les dimensions de variation étudiées.
- **Volume** : Les procédés d'analyse visent à retenir et décrire des régularités qui structurent le corpus. La redondance est nécessaire afin de faire émerger et repérer les aspects caractéristiques et informatifs.

Notre choix s'est porté sur les énoncés du discours politique que nous avons jugés utiles et révélateurs pouvant cerner l'engagement dans ces différentes formulations et manifestations. Ces discours contiennent certes, aussi, d'autres indices et énoncés renfermant les non dits et comme le dit si bien C. Kerbrat - Orecchioni : *''On ne parle pas toujours directement''* (1990 : 172). Les discours politiques qu'on essaye d'analyser contiennent une infinité de non-dits et ça sera là, une occasion d'y revenir dans d'autres recherches pour y déceler d'autres énoncés implicites.

II. 2.4. Grille d'analyse : Thèmes développés et extraits choisis

Les discours ; « *L'œuvre française en Algérie, jugée par un Arabe* » et « *Déposition de 1891* » s'articulent autour d'une floraison thématique, récurrente et précise, formant le noyau central de la pensée des locuteurs Ben Ali Fekar et M'hamed Ben Rahal. Ils développent, à cet effet, des sujets faisant l'objet d'une sorte de revendication à laquelle s'attachent les auteurs à défendre se projetant comme portes parole d'une population en quête de droits; d'instruction, de représentation...

Nous énumérerons ici les questions cruciales auxquelles s'attardent Ben Ali Fekar et M'hamed Ben Rahal dans leurs discours en faisant une sélection des éléments déterminants pour notre analyse répondant ainsi à la problématique centrale autour de laquelle s'articule notre travail de recherche. La sélection des extraits choisis que nous allons présenter ici, renferme les thèmes majeurs, débattus dans leurs discours, se justifiant par rapport à leur récurrence, leur développement et leur pertinence. Le choix des énoncés engageants est volontaire mais loin d'être exhaustif. Il correspond à un choix qui obéit à des critères de compréhension et de réflexion du sujet. Dans cet inventaire, notre choix référentiel a porté sur des sujets consacrés par l'auteur à l'indigénat⁵⁵, à la reprise historique⁵⁶, à l'assimilation⁵⁷, à la conquête des droits, à la langue en tant que vecteur à l'émancipation⁵⁸ et la culture enfin, à la phénoménologie du progrès vue sous les notions d'évolution et de modernité.

⁵⁵ Le régime pénal connu sous le nom de code de l'indigénat a été institué jusqu'en 1944 en Algérie par la loi de 1881 et les décrets des 29 mars et 29 mai 1902 rendus sous l'influence des délégations financières. Cette loi fut longtemps au cœur du système colonial en Algérie. La situation d'inégalité créée par cette loi exceptionnelle sera dénoncée par Ben Ali Fekar. Elle fut soutenue par le parti des colons qui était farouchement opposé à l'assimilation des indigènes.

⁵⁶ Le professeur Abdelkader Djeghloul utilisa ce concept de reprise historique dans le sens d'essor nouveau à l'initiative historique. Reprise, renouveau, renaissance sont généralement employés dans le même sens. (Abdelkader Djeghloul, *Éléments d'histoire culturelle algérienne*, ENAL, Alger, 1984).

⁵⁷ "La logique de la politique d'assimilation était de conférer à tous les sujets français la nationalité française et les droits de citoyenneté française, parmi lesquels le droit à la représentation politique paraissait alors le plus fondamental. Mais nous savons déjà que de cette assimilation-là, de l'extension du droit de cité français à ses sujets musulmans, la colonie européenne ne voulait que sous certaines conditions" Charles-Robert Ageron, *les Algériens musulmans et la France 1871-1919 – T.1* PUF Paris 1968.

⁵⁸ La seconde moitié du 19^{ème} siècle enregistra l'émergence d'un courant indigénophile animés en Métropole par des personnalités politiques et des lettrés qui, constatant l'échec de la colonisation, manifestaient une opinion en faveur des indigènes "en renonçant au dédain, à la

Dans ce travail, nous accorderons une place privilégiée à l'analyse des contenus accordés aux concepts de progrès et de modernité par l'élite algérienne enfin, à expliquer pourquoi la motivation de ces choix déterminants de l'avenir comme facteurs d'émancipation à la fois politique et culturelle.

Au-delà de la modernité, il y a aussi d'autres sujets interpellant l'esprit nouveau des intellectuels et hommes politiques à l'entrée du XX^{ème} siècle et qui seront abordés, parmi lesquels, cette notion qui a soulevé tant de polémiques et dont on a besoin de connaître du véritable sens, en la plaçant dans la réalité du moment où il était dangereux de prendre le parti contre le pouvoir colonial. L'œuvre de Ben Ali Fekar est ainsi très utile pour nous offrir, une clef à la lecture de tous les termes ayant fait partie, du lexique du discours politique de l'époque : « *assimilation* », « *émancipation* », « *évolution* » ... qu'il faut dépoussiérer, à partir des sources locales.

C'est l'environnement difficile de la colonisation qui les a induit naturellement, mais avaient-ils le même sens dans les deux camps, algérien et colonial? Ces concepts lancés par des indigénophiles métropolitains ont-ils le sens qu'on leur attribue trop souvent ? Ces concepts sont tout fait hors des champs, sémantique et politique, dans lesquels beaucoup d'historiens ont voulu les contenir. C'est à quoi nous tenterons d'y répondre. Sans doute que dans le contexte d'une domination, les notions prennent un autre sens par rapport à celui, droit des mots, loin de certaines appréciations unilatérales. Les Jeunes Algériens n'étaient certes pas dans l'erreur de croire que la France coloniale envisageait de faire mieux pour les Algériens à cette époque et cela, même s'ils ne cherchaient pas, par pure stratégie, à se replier dans une position hostile à son égard. Pour favoriser la solution de leurs problèmes ils répétaient qu'il était temps de fonder une entente sur le respect des intérêts des Algériens. Voilà autant de questions

manière forte, à la spoliation en posant la question du gouvernement et la civilisation des indigènes" telle était notamment la doctrine d'Ismael Urbain cet homme politique français. A l'assimilation Ben Ali Fekar préférera parler d'émancipation c'est-à-dire "rendre libre, affranchir d'une domination, d'un état de dépendance", voir le dictionnaire Larousse, Paris 1995. Il fut peu prolix aussi à employer dans son discours politique le mot de modernisation de peur qu'il soit confondu avec occidentalisation. Il préférait alors utiliser les vocables de: progrès, évolution. L'homme politique algérien Si M'hamed Ben Rahal disait "Il ne faut pas confondre modernité et occidentalisation" exprimant ainsi la volonté du peuple algérien à préserver son identité. "Civilisation et non pas assimilation à notre civilisation" écrivait Ismael Urbain dans un article publié en 1860, sous le pseudonyme de Georges Voisin, intitulé "L'Algérie pour les Algériens".

dues à la complexité des termes et qui, dans l'environnement de cette prise de conscience, méritent une nouvelle réflexion, et un effort nécessaire de connaître et de comprendre.

Nous retrouvons des similitudes, à des exceptions près, et le même centre d'intérêt constituant une préoccupation cardinale pour nos deux conférenciers autour des mêmes droits publics et civiques. Si M'hamed Ben Rahal, rappelons-le, avait fait une courte carrière politique dans l'administration coloniale de part les postes successifs qu'il avait occupé entre 1876 et 1878 en tant que khalifa, de son père Caid Hamza Ben Rahal, et Caid l'ayant remplacé après sa démission. Six années plus tard, il démissionne de ses fonctions administratives et choisit le rôle de porte-parole et d'interlocuteur personnel du pouvoir colonial. Ce rôle, il va l'accomplir entant que représentant du peuple algérien au sénat français et aux grandes manifestations politiques nationales et internationales. Ainsi, il fut appelé en 1891, comme nous l'avons montré plus haut, avec Docteur Ben Larbi, à représenter le peuple algérien à la commission sénatoriale dite des « XVIII » à Paris. Dans son discours lors des travaux de cette commission, il dénonce l'arbitraire du régime de l'indigénat et des réformes dans les domaines de la fiscalité et de la justice. En outre, il revendique une extension de l'enseignement pour les algériens, le droit à une représentation algérienne au parlement français et des questions relatives à la politique coloniale d'assimilation et à l'Islam. Si M'hamed Ben Rahal est l'auteur également d'autres discours et conférences et d'autres contributions politiques portant sur « L'avenir de l'Islam » et son discours prononcé lors de la visite, à Tlemcen, du Président de la république Emile Loubet en 1903. Mais c'est particulièrement son premier discours qui intéresse notre analyse autour de l'engagement de l'élite dite « Jeunes algériens ». Nous tenterons d'esquisser, ci-suit, ces différentes revendications qui constituent les thèmes de bataille de nos deux auteurs, et des éléments pertinents pour notre analyse, et d'en dresser la situation concrète de ces notions dans le contexte général de la colonisation.

Pour des besoins méthodologiques de l'analyse de notre corpus, nous avons opéré une segmentation de séquences discursives se rattachant à chacune d'elles et formant notre corpus d'étude. Cette opération s'articule autour d'une segmentation graphique fournissant des directives pour la construction du sens par découpage et par regroupement (liage) d'unités d'une complexité variable. En effet, virgules, points, points virgules, points d'exclamation, points d'interrogation...etc, manifestent un rôle

syntactique et énonciatif déterminant. Le sens communiqué est déterminé par la nature des phrases typographiques, longueur et complexité pour des besoins énonciatifs. Aussi, au niveau textuel, les alinéas (paragraphe ; blanc complémentaire ou intertitre, partie, chapitre), renvoient à une structure du texte par rapport à une cohérence sémantique pour l'équilibre du texte entre segmentation (découpage du texte en unités) et articulation (construction de sens à l'intérieur de celle-ci).

Ainsi, la segmentation phrastique de notre corpus, pour des besoins d'analyse, est désignée en unités sémantiques moins graphique se rapportant aux grands axes des discours et à l'intérieur desquels résident également des unités élémentaires et complémentaires pour le sens. Il est à signaler que cette segmentation opérée autour des énoncés formant notre corpus d'analyse s'accompagne de précisions rattachées à l'affiliation de chaque discours. Nous aurons de cette manière ; **(Ins)** pour instruction, **(Is)** pour Islam, **(Ind)** pour indigénat, **(As)** pour assimilation et **(Pc)** pour progrès et civilisation. Cette segmentation et précisions autour des énoncés d'étude donnent naissance à une grille de lecture formant l'articulation majeure de notre analyse.

- L'instruction

La politique scolaire en Algérie coloniale est passée par différentes phases de tâtonnements. L'une des décisions dévastatrices prise par l'administration coloniale était de mettre fin aux ressources matérielles destinées à assurer une permanence de l'instruction publique, constituées généralement de biens habous. Ecoles coraniques, zaouya et Medersas furent, beaucoup d'entre elles, rasées ou délaissées. Certaines ont continué, tant bien que mal, leur mission par l'apport direct des habitants. L'état de guerre a certes contribué à cette situation où plusieurs maîtres-savants avaient pris la décision de quitter le sol de leur pays. Alexis Tocqueville⁵⁹ signalait:

« Nous avons mis la main sur ces revenus (ceux des fondations pieuses ayant pour objet de pourvoir aux besoins de la charité ou de l'instruction publique). Nous avons laissé tomber les écoles, dispersé les séminaires. Autour de nous, les lumières se sont éteintes... c'est-à-dire que nous avons rendu la société musulmane beaucoup plus (...) ignorante et plus barbare qu'elle n'était avant de nous connaître » (1962, p. 323).

⁵⁹ Tocqueville, Œuvres complètes, T. III, P. 323, Paris, 1962.

Par ailleurs, l'historien C. R. Ageron fait la description suivante de la situation de l'instruction des indigènes :

« Le niveau de l'instruction avait nettement reculé depuis la conquête française où, à titre d'exemple, à Constantine le chiffre des étudiants fut tombé de 600 à 60 en seulement dix ans et les écoles de 86 à 30. Certains officiers du bureau arabe y voyaient une situation avantageuses pour leur politique de colonisation comme l'affirme le capitaine Richard que lorsque les écoles coraniques auraient disparu et le peuple arabe décimé par l'ignorance des premiers âges, il serait, en ce moment, possible de lui apprendre quelque chose⁶⁰. Il aurait fallu attendre le décret du 14 juillet-6 Aout 1850 pour voir naître une décision, sous la seconde république, proclamant l'ouverture des portes à l'instruction publique, dans une perspective d'assimilation, ce que l'on a appelé les écoles Arabes-Françaises ou Franco-arabes, où toute allusion à la religion était interdite dans cet enseignement laïque de l'Arabe coranique rattaché au ministère de la Guerre. Dans les écoles réservées aux filles, celles-ci étaient des lieux de travaux d'aiguille. Sous l'ordre de Napoléon III, une école normale fut créée à Alger en 1865, ayant pour objet de former « des maitres initiés à l'usage de l'arabe parlé, à la connaissance générale des mœurs. On devait surtout déceler des sujets capables d'adapter leurs méthodes aux habitudes intellectuelles des indigènes. La direction indiquée était la bonne ; la langue arabe toutefois n'était enseignée aux normaliens français qu'à raison de trois heures par semaine. Il fut prévu dès la création que les musulmans pourraient faire partie du personnel enseignant. Sur une promotion de 3à élèves-maîtres, on décida qu'il y aurait chaque année 1à élèves-musulmans boursiers. Enfin, un service d'inspection des écoles arabes-françaises fut mis sur pied en 1865 et confié au grand arabisant Perron, animateur du collège principal d'Alger » (1968, p. 245)

⁶⁰ Richard, Etude sur l'instruction du Dahra (Alger, 1848). Cf. diverses notations d'Urbain condamnant cette opinion chez certains officiers.

Le progrès était en marche jusqu'à l'avènement, le 11 mai 1865, d'un arrêté du gouverneur général freinant l'effort et compromettant cet élan confiant la charge financière, l'entretien et la surveillance des écoles indigènes aux communes de plein exercice refusant ainsi, les crédits aux écoles arabes-françaises sous le motif que les indigènes n'avaient qu'à fréquenter les mêmes écoles. Les musulmans refusèrent d'envoyer leurs enfants à l'école car ces dernières étaient tenues par des enseignants congréganistes malgré les relances faites par le gouverneur général aux maires des communes à fusionner les races dans les écoles communales et que ces dernières étaient ouvertes tous les enfants de la commune sans aucune distinction de race ni de religion.

Dans l'histoire de l'imposition de l'école française en Algérie et des lois scolaires dites « Lois Jules Ferry », en 1881, l'accès à l'école devient gratuit et obligatoire avec un enseignement primaire laïc marquant ainsi, une scission avec les deux grandes phases antérieures, faites d'hésitations et de tâtonnements, marquées par le sceau du refus scolaire à la population indigène. Les « Lois Jules Ferry » ont, certes, modifié le panorama scolaire en Algérie jusqu'alors. Cependant, l'absence d'une volonté réelle et confirmée d'une politique de scolarisation de la part des autorités coloniales entraîna des refus massifs, même après 1883, comme en témoignent les moyens alloués et les obstacles barrant le chemin à une scolarisation effective des algériens. Ce refus, dans l'histoire de la politique scolaire coloniale en Algérie, n'est point l'unique leitmotiv d'un tel échec du mouvement de civilisation des populations locales. Il se justifie aussi, du fait d'un processus contradictoire déterminé à la fois par les émetteurs de cette politique et ces récepteurs en terme de communication relative à un contenu et une perspective prenant en considération les caractéristiques propres de la société réceptrice.

La politique coloniale de l'instruction est caractérisée par une ambiguïté marquante et d'une contradiction insurmontable : Ouvrir l'école aux indigènes c'est courir le risque de mettre en cause le rapport colonial, c'est aussi éveiller les consciences et parvenir à créer l'effet d'une acculturation. Ce sentiment de refus et de crainte par rapport à la scolarisation des indigènes prévalait particulièrement dans les milieux des colons. Les deux périodes de la politique de scolarisation en Algérie ne se ressemblent pas. La première marquée par une forme de discontinuité et de tâtonnements, la deuxième, est plus cohérente, et systématique. Cependant, sur le plan effets et retombées, il n'y a point de grandes différences.

La politique coloniale de l'émancipation quant à elle tend plus à plus à justifier la réussite de l'entreprise coloniale. Elle ne contredit point les propos de Jules Ferry⁶¹ qui y voyait pas plus loin qu'une formation capable de fournir « des débouchés »⁶² à une main d'œuvre au service de l'expansion de la colonisation toujours « plus avantageuse »⁶³ profitable aux seuls colons, les indigènes étant réduits à de passibles « consommateurs »⁶⁴ des déclassés pourvoyeurs en bras le marché du travail, leur instruction ne dépassant guère le seuil du primaire.

« On dit – et le fait dans sa généralité est vrai – que le jeune arabe, le jeune kabyle, le musulman jusqu'à l'âge de douze ans ou de treize ans montre tous les signes d'une vive intelligence, remarque Ferry, mais à ce moment, poursuit-il, il se produit dans son organisation une crise et dans son intelligence un arrêt de développement. Il se marie jeune et il est perdu non seulement pour l'école mais même ajoute-t-on pour la civilisation française ! Messieurs, je pourrais répondre que la crise à laquelle on fait allusion est la même chez les jeunes tunisiens ; je me contenterai d'une réponse plus simple encore. Si la crise éclate dans la quatorzième année, gardons-les toujours jusqu'à cet âge, propose Ferry, c'est assez, bien assez puisque nous ne voulons pas leur rendre familiers nos beaux programmes d'enseignement primaire que nous ne voulons leur apprendre ni beaucoup l'histoire ni beaucoup de géographie mais seulement le français, le français avant tout, le français et rien d'autre. Si vous le voulez. Et si nous ajoutons à cela, comme on en a fait l'essai heureux dans un certain nombre d'école, un petit enseignement pratique et professionnel, nous nous apercevons bien vite que le coran n'est en aucune façon

⁶¹ Jules Ferry (1832-1893), Homme d'état français, opposant à l'Empire, il a été membre du gouvernement provisoire et Maire de Paris. Il est connu pour ses lois restaurant l'instruction obligatoire et gratuite, instituées en 1793, sous l'impulsion des lois Louis Joseph Charlier. Promoteur de l'école publique et laïque, il est considéré comme l'un des pères fondateurs de l'identité républicaine. Sa carrière politique fut marquée par son engagement en faveur d'une expansion coloniale française particulièrement dans la péninsule indochinoise.

⁶² Jules Ferry, « Discours au Sénat sur l'Algérie du 6 mars 1891 », in Paul Robiquet, Discours et opinions de Jules Ferry.

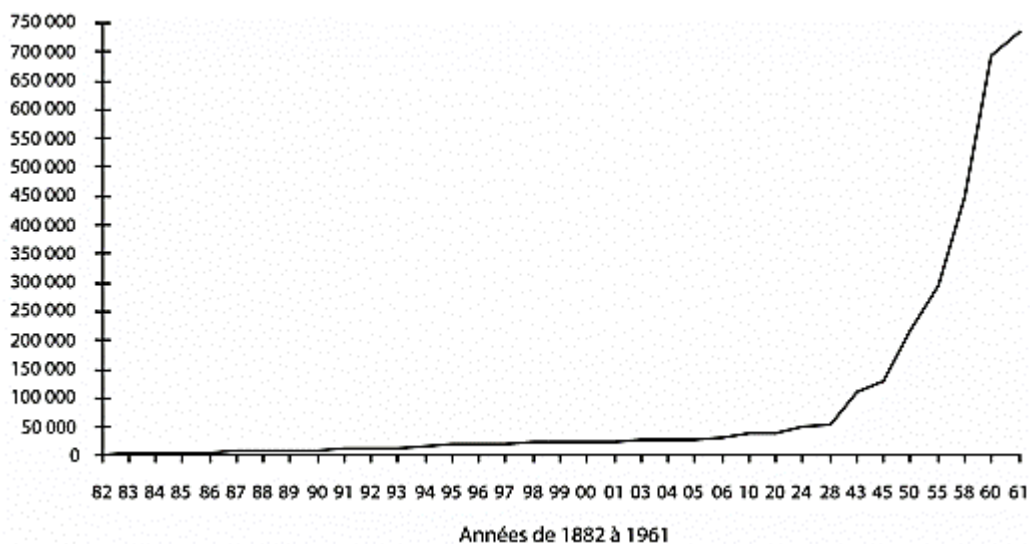
⁶³Ibid, p. 195.

⁶⁴Ibid, p. 210.

l'ennemi de la science, même sous son aspect le plus humble et le plus élémentaire ; et ces populations qui sont avant tout laborieuses, malheureuses, vouées au travail manuel, comprendront vite de quel secours peut bien être cette modeste éducation française, dans leur lutte pour la vie de chaque jour »(1891, p. 22).

Ces freins, du côté indigène, apparaissent sous la forme d'une résultante des contradictions véhiculée à travers ce projet colonial jusqu'à la deuxième guerre mondiale.

FIG. 1 – Effectifs des élèves de statut musulman inscrits à l'école primaire en Algérie de 1882 à 1961⁶⁵



Nous présenterons dans le tableau suivant l'ensemble des énoncés repérés, dans les deux discours politiques, qualifiés d'actes de langage autour du thème de l'instruction. Pour des raisons pratiques, nous appellerons cette catégorie thématique d'énoncés par (**Ins**)

Enoncé	Thème de l'instruction	Personnage
Ins1	<i>Si les conseillers généraux et municipaux musulmans</i>	Ben Ali Fekar

⁶⁵ Histoire du système d'enseignement colonial en Algérie, AissaKadri, ENS éditions, Paris, 2007.

n'ont pas toujours compris la nature de la mission dont ils sont chargés, il fallait préalablement répandre davantage l'instruction dans la masse.

- Ins2** *La connaissance de la langue française aurait dû être la première condition à poser pour l'éligibilité des indigènes, ainsi leur participation eût été plus utile dans les travaux de diverses assemblées locales.* **Ben Ali Fekar**
- Ins3** *Il fallait donc recourir au seul remède moral et intellectuel indiqué, au lieu de persister à laisser les représentants qui n'ont ainsi jamais représenté les milieux desquels ils étaient censés émaner, à la merci des traductions des interprètes.* **Ben Ali Fekar**
- Ins4** *Il ne s'ensuit pas que tous les conseillers ou assesseurs algériens soient illettrés, mais c'est le cas de la plupart d'entre eux.* **Ben Ali Fekar**
- Ins5** *Aussi comment s'étonner après cela, de les voir voter soit sur un signe du maire ou comme ce maire, soit sur une indication de l'interprète, soit dans le sens du préfet, sans chercher à comprendre, le plus souvent, ce qu'on leur demande de faire, d'où le surnom de "béné oui oui" qu'on leur a donné ?* **Ben Ali Fekar**
- Ins6** *On reconnaissait que les représentants musulmans ne pouvaient ni comprendre ni être entendus, sans cependant chercher une solution logique qui était de faire appel à des assesseurs familiarisés avec la langue française ou de développer l'instruction de façon à pouvoir combler cette grave lacune.* **Ben Ali Fekar**
- Ins7** *Au lieu de cela (l'instruction) on maintient l'obscurantisme dans les milieux algériens et on veut créer des conseils fantômes, des conseils sui generis* **Ben Ali Fekar**

dont l'utilité est plus que douteuse

- | | | |
|--------------|--|--------------------------|
| Ins8 | <i>Pauvre enseignement, pauvres moyens ! Pitoyable spectacle</i> | M'hamed Ben Rahal |
| Ins9 | <i>On ne peut pas soutenir que l'Arabe soit essentiellement mauvais et l'histoire atteste son antique perfection des arts comme dans les sciences les moins accessibles, il est donc apte à recevoir l'instruction et en tirer profit.</i> | M'hamed Ben Rahal |
| Ins10 | <i>Prendre des jeunes dans leurs douars, les tenir plusieurs années sur les bancs d'un établissement édifié à grands frais puis les renvoyer dans leurs tribus « gros jean comme devant » sans leur avoir indiqué un but et les avoir mis à même d'appliquer ce qu'ils viennent d'apprendre, ce serait créer des déclassés et rien de plus</i> | M'hamed Ben Rahal |
| Ins11 | <i>Rien ne tient plus au cœur du musulman que la langue qu'il suce avec le lait, celle dans laquelle il lit le livre saint et invoque Dieu.</i> | M'hamed Ben Rahal |
| Ins12 | <i>L'instruction est l'instrument de maintien d'une culture religieuse et nationale.</i> | M'hamed Ben Rahal |
| Ins13 | <i>L'Arabe peut subir l'instruction mais ne la demande pas car il y voit une sorte de piège en vue de lui ravir sa nationalité et sa religion.</i> | M'hamed Ben Rahal |
| Ins14 | <i>Je veux parler de l'instruction des filles.</i> | Ben Ali Fekar |
| Ins15 | <i>Ce qui dépare la société musulmane d'aujourd'hui, c'est sa profonde ignorance.</i> | M'hamed Ben Rahal |
| Ins16 | <i>Non seulement l'ignorance des arts et des sciences actuelles, mais encore et surtout les choses de sa religion.</i> | M'hamed Ben Rahal |

- Ins17** *Les états musulmans sont arriérés et divisés, mais la diffusion de l'instruction leur fera reprendre leur place dans le monde et l'hostilité de la chrétienté amènera leur union.* **M'hamed Ben Rahal**
- Ins18** *A quoi les institutions pourraient-elles servir qi ceux à qui elles sont destinées ne s'avèrent ni appréhender l'esprit ni en comprendre le but* **Ben Ali Fekar**
- Ins19** *Présentement nous sommes des coffres fermés ; il est de toute nécessité d'avoir une clé pour nous ouvrir. Cette clé ne peut être que la langue française. Après, vous pourrez juger si nous sommes capables de progrès... si l'instruction fait de nous des déclassés ou des hommes... si notre prédilection apparente pour les postes ou les emplois rétribués - prédilection qui semble comme à tous les peuples - n'est pas par exemple l'indice d'une situation économique de nature à éveiller la sollicitude que les critiques »* **M'hamed Ben Rahal**

- L'indigénat :

Les musulmans d'Algérie étaient considérés comme des français sur le plan formel mais soumis au code de l'indigénat, avec une nationalité dénaturée, les assujettissant aux restrictions les plus extrêmes. Pour devenir pleinement français, il fallait passer obligatoirement par la naturalisation. Pourtant le discours républicain français prônait l'égalité et la fraternité. La politique coloniale en Algérie instaurait, sous le second empire, une différence juridique entre européens et indigènes, une situation qui a prévalu jusqu'à la loi du 7 mai 1946. Le sénatus consulte du 14 juillet 1865⁶⁶ annonçait :

⁶⁶Le sénatus consulte de 1865 a été inspiré par Ismayl Urbain, métis, saint simonien, converti à l'islam, marié à une musulmane algérienne, et un temps conseiller de Napoléon III pour lutter contre le pouvoir absolu des colons et promouvoir l'idée de « Royaume arabe ». (Note de Claude Liauzu)

« *L'indigène musulman est français ; néanmoins il continuera à être régi par la loi musulmane. Il peut être admis à servir dans les armées de terre et de mer. Il peut être appelé à des fonctions et emplois civils en Algérie. Il peut, sur sa demande, être admis à jouir des droits de citoyen français ; dans ce cas, il est régi par les lois civiles et politiques de la France* »(1865, p. 65).

Le décret Crémieux de 1870 va permettre aux juifs d'accéder à la nationalité française et non les musulmans. En 1881, le code de l'indigénat est confirmé établissant des sanctions particulières pour les indigènes avec une dépossession continue de leurs terres et une liste d'infractions spécifiques : Réunion sans autorisation, départ du territoire de la commune sans permission de voyage, actes irrespectueux, ... sous peine d'amende ou internement. Un exercice des libertés publiques extrêmement restreint et un ensemble de mesures discrétionnaires conçues pour faire régner « le bon ordre colonial » faisant des musulmans algériens « de facto et de jure » des algériens de race inférieure totalement rejetée de la disposition législative légale des colonisateurs et les maintenir dans un état de dépendance totale. « En général, ce code assujettissait les autochtones au travail forcé, à l'interdiction de circuler la nuit, aux réquisitions, aux impôts de capitation (taxes) sur les réserves et à un ensemble d'autres mesures tout aussi dégradantes. Il s'agissait d'un recueil de mesures discrétionnaires destiné à faire régner le « bon ordre colonial », celui-ci étant basé sur l'institutionnalisation de l'inégalité [...]. Ce code fut sans cesse « amélioré » de façon à adapter les intérêts des colons aux « réalités du pays » »⁶⁷. Le code de l'indigénat fut aboli avec la loi d'avril 1946, les musulmans algériens purent recouvrir à leurs libertés en travaillant et en circulant librement.

Pour une démarche pratique, nous insérons ci-dessus un tableau illustratif des différents énoncés se rattachant au thème de l'indigénat, puisés dans les deux discours politique, que nous désignerons par le signe **(Ind)**

Enoncé	Thème de l'indigénat	Personnage
Ind1	<i>J'aimerais l'envisager (le sujet), sous le rapport qui peut intéresser le plus, c'est-à-dire du point de vue indigène,</i>	Ben Ali Fekar

⁶⁷ <http://histoirecoloniale.net/le-code-de-l-indigenat-dans-l.html>

	<i>au point de vue de cette race autochtone ou que nous considérons comme telle, jusqu'à nouvel ordre, race qui compte tant de sympathie en France, et qui, depuis la réconciliation entre vainqueurs et vaincus, n'a pas hésité à ratifier de son sang, ce pacte, sur divers champs de bataille où le drapeau français s'est trouvé engagé</i>	
Ind2	<i>On ajoute aussi que, les indigènes n'attachant pas une grande importance au droit de suffrage que la loi leur accorde, la proportion des abstentions serait trop considérable</i>	Ben Ali Fekar
Ind3	<i>Libre à nos compatriotes français de revendiquer intégralement pour eux les droits de citoyens, pour nous, sujets français nous sommes et sujets nous désirons rester.</i>	M'hamed Ben Rahal
Ind4	<i>Si nous demandons une place dans les conseils c'est que d'une part, la constitution française est telle que, qui n'est pas représenté n'est pas défendu.</i>	M'hamed Ben Rahal
Ind5	<i>Quand on rêve de s'annexer la moitié d'un continent, réduire l'indigène à la misère, même par la voie légale, n'est pas une politique, le charger de tous les crimes n'est ni une justification ni une solution.</i>	M'hamed Ben Rahal
Ind6	<i>Nous sommes de ceux qui croient qu'il n'est pas difficile de faire mieux, mais il faut se hâter si l'on ne veut pas que toute réconciliation devienne impossible.</i>	M'hamed Ben Rahal
Ind7	<i>Le XXème siècle verra nécessairement une politique franco-musulmane mieux appropriée ou une catastrophe.</i>	M'hamed Ben Rahal
Ind8	<i>L'expérience a démontré l'inanité de cette conception</i>	Ben Ali

	<i>(l'indigénat), si chère à la race française amie des révolutions et des changements brusques.</i>	Fekar
Ind9	<i>Cela étant de l'essence du tempérament français et peut avoir des conséquences plus fâcheuses lorsqu'il s'agit d'une autre race absolument différente de mœurs, de religion et de civilisation.</i>	Ben Ali Fekar
Ind10	<i>Les autres pays ont leurs journaux en arabe, leurs revues, leurs théâtres leurs savants, leurs médecins, leurs ingénieurs, leurs avocats, et la France y est bien plus connue et bien plus appréciée qu'elle ne l'est de la masse algérienne, indigène j'entends.</i>	Ben Ali Fekar
Ind11	<i>A ces visionnaire d'un futur lointain, à ces prévoyants de l'avenir on préfère généralement ceux qui prêchent pour la conquête d'une province, le dépouillement d'un peuple, l'exploitation d'une religion, sans songer que ce qui s'acquiert par la violence, se perd par la violence aussi.</i>	M'hamed Ben Rahal
Ind12	<i>Pour le moindre motif, sauf le plus léger prétexte, tantôt séparés, tantôt unis, ils se sont rués sur les domaines, se partageant leur dépouilles, accaparant leurs richesses, désorganisant leurs institutions, bouleversant leur société, non sans les charger de tous les crimes et de tous les pêchés.</i>	M'hamed Ben Rahal
Ind13	<i>Or, pour ces sortes de gens (indigènes et colons), il n'est pas d'attitude plus fructueuse, ni plus commode que d'exalter les qualités de son mandat et d'exagérer les défauts des autres de montrer les besoins de l'un et de taire ou nier les intérêts des autres.</i>	M'hamed Ben Rahal
Ind14	<i>Le XXème siècle qui verra le Cap du Caire et le transaharien, verra nécessairement une politique franco-musulmane mieux appropriées ou une catastrophe.</i>	M'hamed Ben Rahal

Ind15	<i>Lorsque vous voudrez faire quelque chose de sérieux, ne perdez point ceci de vue, que vous n'obtiendrez jamais rien de l'indigène que par l'indigène</i>	M'hamed ben Rahal
Ind16	<i>Nous voulons un sénateur et un député indigène, nommés par des indigènes.</i>	M'hamed Ben Rahal
Ind17	<i>L'indigène dit : Je supporte des impôts très lourds, lesquels profitent exclusivement à d'autres. Je suis de toutes les corvées, autorisées ou non, je suis humilié, l'usure me ruine, la colonisation me refoule... Et aujourd'hui, sans compensation aucune on me demande de donner le seul bien qui me reste, mon enfant. Est-ce juste ?</i>	M'hamed Ben Rahal
Ind18	<i>(Ind) « Nous ne devons pas en désespérer ! »</i>	Ben Ali Fekar

- L'Islam :

La coïncidence entre séparation de l'Eglise et de l'Etat en application de la loi du 7 septembre 1907 et la conscription appelant les Algériens paraissaient aux yeux de l'opinion publique musulmane comme concomitante, s'inscrivant en droite ligne dans le projet politique coloniale. Cette option avait certes, plongé la population dans une profonde émotion. Le code de l'indigénat, la loi de la séparation du culte et de l'Etat dont l'entrée en vigueur était envisagée dès 1908 avec la disparition aussi des biens religieux "habous", les tribunaux répressifs, l'abolition de la justice des cadis, la pénétration française au Maroc, la situation économique défavorable... ont motivé, entre autres griefs, l'appel à la résistance contre la conscription ayant entraîné, en 1911, la "hidjra" ou l'exode d'une bonne partie de la population vers l'Orient.

L'élite éclairée de la frange des Jeunes Algériens considérait la loi sur la séparation entre le temporel et le spirituel n'était que l'aboutissement d'une lutte séculaire qui se confond avec l'histoire même de la France et de ce fait elle ne pouvait s'appliquer aux Algériens dont la grande masse était déjà, depuis l'occupation, dans

un sentiment d'hostilité et de méfiance à l'égard de la politique coloniale du gouvernement français. Dans un article publié, en 1912, dans les colonnes du journal "Jeune Algérien", "Rachidi", paraissant à Djidjel, sous le titre "Pourquoi les populations indigènes d'Algérie protestent contre la conscription? Le journaliste et homme politique BénaliFékar écrit "Le gouvernement français agit comme il l'entend parce qu'il est le maître. Il ne peut imposer toutes ses volontés à ses sujets qui attendaient l'octroi pur et simple des droits politiques". Avec la fermeture et la destruction des lieux de culte et de savoirs telle la célèbre médersa médiévale de Tlemcen, en 1865, l'Islam était considéré par la France coloniale comme un ennemi naturel alors qu'il apparaissait pour la population comme l'unique et dernier moyen de salut après une longue et dure lutte contre l'occupation de l'Algérie, en 1830.

« Jugé comme ontologiquement réfractaire à cette séparation, l'islam était considéré comme un ennemi naturel de l'État moderne qui devait donc, non pas le renvoyer dans la sphère privée, mais plutôt le maintenir dans un strict rapport de subordination. La création d'un « droit musulman algérien » est très emblématique de cette domestication de l'islam, caractérisée également par l'exception algérienne au principe de séparation de la religion et de l'État. »(2008, p. 497).

Nous continuerons avec cette présentation sous forme de tableau dans lequel nous insérerons les énoncés porteurs d'actes de langage autour du thème de l'islam contenu dans les deux discours politique. Nous appellerons ces énoncés par (Is)

Enoncé	Thème de l'Islam	Personnage
Is1	<i>La religion musulmane ne s'oppose nullement au progrès.</i>	Ben Ali Fekar
Is2	<i>Le seul et unique obstacle consiste en l'ignorance profonde dans laquelle sont plongés les musulmans, depuis plusieurs siècles, c'est cette ignorance qui est la source de tous leurs maux</i>	Ben Ali Fekar
Is3	<i>Comme tous les Musulmans, les Algériens commencent</i>	Ben Ali

	<i>à concevoir que l'Islam n'est pas l'immuabilité, mais la parfaite compatibilité avec le progrès (taqaddoum) qui apparaît maintenant comme l'unique moyen de salut, car seul il peut leur assurer une existence moins pénible sans négliger pour cela leurs devoirs en vue de l'autre monde.</i>	Fekar
Is4	<i>C'est le credo de l'esprit nouveau qui s'infiltré depuis de nombreuses années dans le monde musulman et dont les manifestations éclatent aux yeux de tous avec une intensité et une rapidité que la logique la plus rigoureuse suffit à peine à expliquer.</i>	Ben Ali Fekar
Is5	<i>Le législateur français ne pouvait donc pas ne pas être animé d'un sentiment d'animosité contre l'Islam.</i>	Ben Ali Fekar
Is6	<i>Je dirai de l'Islam occidental africain, s'il ne se civilise pas par la France et pour la France, il se civilisera malgré elle et contre elle.</i>	M'hamed Ben Rahal
Is7	<i>L'Islam peut suivre l'impulsion de la civilisation occidentale à tous les degrés sauf en ce qui concerne le dogme, la morale et la famille.</i>	M'hamed ben Rahal
Is8	<i>La note dominante de sentiments du monde civilisé envers l'Islam est hostilité... mais ces menées ténébreuses n'auront pas l'effet qu'il en attend et c'est sous le canon de la chrétienté que se fera la renaissance de l'Islam.</i>	M'hamed Ben Rahal
Is9	<i>Comment arriver à une entente désirable et nécessaire ? Par une action double en faisant connaître l'Islam sous son vrai jour au monde chrétien, en faisant connaître la civilisation sous son vrai jour au monde musulman.</i>	M'hamed ben Rahal
Is10	<i>Le XXème siècle verra la solution de ce problème (Islam) par une catastrophe ou la paix.</i>	M'hamed Ben Rahal
Is11	<i>Catastrophe si la chrétienté persiste dans son hostilité</i>	M'hamed

	<i>envers l'Islam, paix si elle lui tend la main et l'aide à se relever.</i>	Ben Rahal
Is12	<i>Il n y a pas d'Islam africain, asiatique, européen, il n y a qu'une religion universelle : l'Islam.</i>	M'hamed Ben Rahal
Is13	<i>Pourquoi penser à ce lendemain, tandis que nous avons Dieu Le Très Haut, dispensateur des richesses ?</i>	Ben Ali Fekar

- L'assimilation :

« Il y a deux manières de conquérir un pays ; la première est d'en mettre les habitants sous sa dépendance et de les gouverner directement ou indirectement, c'est le système des anglais en Inde. La seconde est de remplacer les anciens habitants par la race conquérante » (Toqueville, 1962 : 217).

La politique française en Algérie s'orientait davantage vers la seconde pour une politique de dépeuplement en Algérie visant d'une part, un flux d'émigrants constant et important, d'autre part la disparition progressive des indigènes. Le but escompté de cette politique ne fut jamais atteint puisque, vers la fin du XIX^{ème} siècle, un fléchissement considérable du flux migratoire commençait à être enregistré et la population indigène commençait, quant à elle, à se développer sensiblement avec un taux de croissance supérieur à celui des couches d'origine européenne du pays comme nous l'indique le graphique ci-dessus :

Tabl. 1 - Population urbaine dans les populations de l'Algérie du Nord (période coloniale)⁶⁸

⁶⁸ Kamel Kateb, Population et organisation de l'espace en Algérie, institut national d'études démographiques, Paris, 2003.

Année	Population totale		Population urbaine		Population urbaine en %			Taux de variation annuel moyen de la population urbaine (%)			Taux de variation annuel moyen de la population musulmane (%)
	Musul.	Non musul	Musul.	Non musul	Musul.	Non musul	total	Musul.	Non musul	total	
1886	3 287 217	464 820	268 000	319 000	8,2	68,6	15,6				
1906	4 447 788	680 263	410 500	468 700	9,2	68,9	18,6	2,1	1,9	2,0	1,5
1926	5 150 756	833 359	607 600	620 000	11,8	74,4	22,5	2,0	1,4	1,7	0,7
1931	5 588 314	881 584	730 800	673 100	13,1	76,4	23,8	3,8	1,7	2,7	1,6
1936	6 201 144	946 013	867 000	743 000	14,0	78,5	24,7	3,5	2,0	2,8	2,1
1948	7 679 078	922 272	1 329 000	737 000	17,3	79,91	27,3	3,5	-0,06	2,0	1,7
1954	8 449 332	984 031	1 642 000	792 000	19,4	80,4	27,0	3,7	1,2	2,8	1,6

Sources: Annuaire statistique de l'Algérie année 1960. Les catégories statistiques sont celles utilisées par les services statistiques en Algérie.

Le concept d'assimilation fut développé, pour sa première fois, avec l'avènement des premières politiques coloniales au moment où l'espérance démographique était perçue comme une simple question de temps. L'assimilation visait, dans son projet premier, l'inclusion des propriétés indigènes avant celle des sujets, vers la fin du XIXème siècle, exprimée essentiellement par des voix politiques originaires de la métropole.

« ...le fait certain est le grand accroissement de la politique indigène en Algérie. Si nous insistons sur ces chiffres, c'est qu'ils doivent dicter notre façon de gouverner. Les hésitations ne sont plus permises. Il faut, comme je le prêche depuis plus de vingt ans, nous gagner les Arabes pendant qu'il est encore temps ». (Leroy-Beaulieu, P, cité par Gourdon, Hubert, Henry, Jeau-Robert, Henry Lorcerie Françoise, 1974 : 44).

La politique coloniale d'assimilation a vite pris, de ce fait, une nécessité inévitable afin de préserver les intérêts de la France en Algérie. La démarche optée pour se faire, résidait d'abord, dans le fait d'accorder à une couche intermédiaire de la société indigène, la nationalité française tout en maintenant son statut de musulmans. Le gouvernement colonial français avait envisagé un processus basé sous l'option de l'armée et de l'école, cette dernière visant la création une élite intellectuelle indigène à laquelle serait accordée la citoyenneté française la faisant bénéficier des pleins droits.

La politique d'assimilation est considérée par l'autorité coloniale française comme une action faisant partie de son idéologie "à vocation civilisatrice". A ce projet d'assimilation, les colons français ont clairement affiché leur refus craignant voir leurs intérêts desservis. A cette conception, les esprits libéraux de la métropole développèrent

une autre vision celle consistant à renoncer pleinement au statut personnel politique, religieux et juridique lui permettant de se déclarer « assimilé ». Ceux parmi les indigènes ayant accepté la naturalisation, abandonnant leur statut personnel, étaient considérés par la majorité musulmane comme des subordonnés coloniaux. Les intellectuels musulmans de la première élite des « Jeunes Algériens » avaient leur propre conception de l'assimilation que plus d'un considérait comme une sorte de monture politique, une manipulation idéologique. Comme dans toute forme de domination la colonisation a ouvert la voie à toutes les manipulations idéologiques destinées à valider, dans un champ discursif où l'Algérien ne comptait pas réellement, le projet colonial. Le juriste et homme politique algérien Bénali Fekar s'interrogeait, profitant de sa liberté académique, utilisant le droit comme arme, sur la validité de ce concept se posant la question : *''Comment peut-il être possible à une minorité, quelque prépondérante qu'elle soit, d'assimiler une majorité énorme et qui se développe d'années en années ?*.

L'esprit "assimilationniste" est né de l'évolution des idées politiques au sein de ce courant métropolitain de la fin du 19^{ième} siècle plaidant pour une modification de la politique indigène de la France. Les idées "assimilationnistes" en agitation devaient interpellier Ben Ali Fekar et M'hamed Ben Rahal et à livrer leur opinion dans une sorte de dialogisme. Ils communiqueront sur le sujet par réaction au discours colonial et à son slogan politique "assimilationniste" qui ne les a pas laissés indifférents. L'intégration voulue par les "Jeunes Algériens" politiquement minoritaires encore, ce sont la reconnaissance et par là, l'application des principes essentiels visant les droits politiques.

Le thème du rapprochement franco-arabe fut longtemps au centre d'un débat métropolitain animé, à contre courant de l'opinion générale, par des personnalités politiques et quelques écrivains du courant libéral qui prônaient la défense des Indigènes dans les colonies. La tendance algérianiste de ce courant et qui affichait ses positions en faveur d'une Algérie franco-musulmane fut à l'origine des propositions politiques "d'association", de "civilisation", "d'assimilation" avec des contenus

politiques différents. Thomas Ismael Urbain⁶⁹ fut un des apôtres les plus en vue de ce courant indigénophile⁷⁰ qui a secoué le parlement français, dans les années 1890 – 1892.

L'esprit "assimilassionniste" est né de l'évolution des idées politiques au sein de ce courant métropolitain de la fin du 19^{ième} siècle plaidant pour une modification de la politique indigène de la France. Les idées "assimilationnistes" en agitation devaient interpellier Ben Ali Fekar et M'hamed Ben Rahal, ce qui explique l'intérêt qu'ont eu ces derniers à soulever, lors de leurs interventions sur la question et à livrer leurs opinions dans une sorte de dialogisme.

L'assimilation est un thème récurrent qui a suscité longtemps un long débat, entre d'une part les indigénophiles qui y voyaient là une justice rendue aux Algériens qui doivent cesser d'être soumis aux rigueurs des mesures exceptionnelles du code de l'indigénat (responsabilité collective, confiscation des terres, impôts exceptionnels, délits dits de l'indigénat...) et les colons, d'autre part, qui envisageaient l'assimilation à la Mère – Patrie mais à leur seul profit. Les deux communautés discursives sur le sujet furent, comme on l'a montré, les indigénophiles d'un côté et les colons de l'autre. A travers l'énoncé cité plus haut Benali Fekar traduit, implicitement, aussi à quel point l'indigène restait indifférent devant ce débat métropolitain qui n'a intéressé, jusque là, que les colons.

Comme nous l'avons fait pour les thèmes de l'Islam, l'indigénat et l'instruction, nous dégagerons sous forme de tableau récapitulatif des énoncés qui se rapportent au

⁶⁹ Publiciste et membre du gouvernement d'origine créole (1812-1884) son idéal politique en faveur des Indigènes l'amena à écrire de nombreux articles parus dans le journal des Débats, la revue de l'Orient et de l'Algérie, Revue de Paris... enfin son ouvrage connu "L'Algérie Française : Indigènes et immigrants" dans lesquels il manifestait son zèle particulier en faveur du rapprochement franco-arabe, contre l'Algérie française rêvée par les colons. Pour expliquer son opposition à la domination de l'Algérie par les colons il écrit dans le journal La Liberté (11 fev 1877) "Le moment est venu où les hommes politiques de la Métropole doivent comprendre que les questions algériennes sont d'un intérêt métropolitain de premier ordre. C'est au gouvernement métropolitain à les discuter, à les diriger, à les résoudre".

⁷⁰ Son idéologie était limitée aux notions politiques de renaissance, de réformes véhiculées par les ténors du mouvement panislamique. Le projet politique interne était porté par les idées, de : comment s'émanciper du colonialisme ? C'est à travers le tête à tête « indigènes-colons » alimenté par l'idéologie naissante des « Fatyans » que vont se cristalliser les germes du nationalisme qui vont aussi, au fur et à mesure, se colorer de teintes politiques.

thème de l'assimilation tel débattu dans les deux discours politique. Ces énoncés seront, quant à eux, désignés par (As).

Enoncé	Thème de l'assimilation	Personnage
As1	<i>A l'heure qu'il est, il faut au contraire attirer l'élément musulman et l'incorporer au bloc français au fur et à mesure que les conditions générales de son éducation économique et sociale le rendront à même d'y figurer.</i>	Ben Ali Fekar
As2	<i>C'est une sorte d'assimilation progressive, rationnelle et opportune qu'il faut rechercher et non pas procéder par des mesures hâtives édictées en vue de les maintenir dans un particularisme outrancier, sous prétexte que cela répond mieux à leur mentalité spéciale comme on se plaît à le dire.</i>	Ben Ali Fekar
As3	<i>L'assimilation telle que nous la souhaiterions n'est autre qu'une harmonie parfaite entre les éléments français et arabe, harmonie qui consiste à convaincre par les actes et non par les paroles, que la France entend relever moralement et matériellement nos compatriotes dont elle a assumé la charge.</i>	Ben Ali Fekar
As4	<i>Mesdames et Messieurs, il ne faut pas croire qu'on puisse arriver ainsi à l'assimilation telle qu'on veut l'entendre généralement.</i>	Ben Ali Fekar
As5	<i>Comment peut-il être possible à une minorité, quelque prépondérante qu'elle soit, d'assimiler une majorité énorme et qui se développe d'année en année ?</i>	Ben Ali Fekar
As6	<i>Laissons, si vous le voulez bien, Mesdames et Messieurs, toutes les tentatives infructueuses qui ont été faites et les propositions qui ont été soumises à l'opinion publique pour la solution de la question arabe, qu'il me suffise de vous dire qu'elles vont depuis</i>	Ben Ali Fekar

	<i>l'assimilation à outrance jusqu'au refoulement pur et simple.</i>	
As7	<i>L'expérience a démontré l'inanité de cette conception (de l'assimilation), si chère à la race française amie des révolutions et des changements brusques, cela étant de l'essence du tempérament français peut avoir des conséquences plus fâcheuses lorsqu'il s'agit d'une autre race absolument différente de mœurs, de religion et de civilisation</i>	Ben Ali Fekar
As8	<i>Cet étranger (les colons) s'assimilera, lui, parce que ses mœurs, sa religion lui permettent de le faire sans trop sacrifier à ses conditions.</i>	Ben Ali Fekar
As9	<i>Refus de l'assimilation mais cependant revendication d'une représentation politique</i>	M'hamed Ben Rahal
As10	<i>« Après l'Algérie, ce fut la Tunisie qu'elle occupa, et après la Tunisie... ce sera le Maroc, inchallah ! Comme disent les musulmans. »</i>	Ben Ali Fekar

- Progrès et civilisation :

"Coloniser, c'est se mettre en rapport avec des pays neufs, pour profiter des ressources de toute nature de ces pays, les mettre en valeur dans l'intérêt national, et en même temps apporter aux peuplades primitives qui en sont privés les avantages de la culture intellectuelle, sociale, scientifique, morale, artistique, littéraire, commerciale et industrielle, apanage des races supérieures. La colonisation est donc un établissement fondé en pays neuf par une race avancée, pour réaliser le double but que nous venons d'indiquer." (Merignhac, 1912 : 43).

L'occupation française en Algérie se justifiait par cette « mission civilisatrice », donnée par les différents acteurs de la colonisation, la mettant comme l'une des priorités, voire la priorité centrale. A cet effet, nous tenons à titre d'illustration, rappeler

quelques propos de l'époque notamment ceux émanant de l'intendant civil d'Alger, Genty de Bussy, dans un rapport fait en 1834 :

« Appelée au beau rôle, de coloniser une des régences barbaresques, la France a pris pour auxiliaire de sa marche le plus puissant moyen de civilisation, l'instruction. Pacifier et éclairer tour à tour les contrées, y répandre de nouveau les bienfaits de la science qui les ont fuies depuis des siècles, telle est la noble mission qu'elle s'est proposée et qu'elle accomplira. ». (1834, p. 80)

Dans ce rapport, il réagit en s'interrogeant : « Est-ce aux Français à civiliser les Arabes ou aux Arabes à civiliser les Français ? Mais les Français sont plus avancés que les Arabes en civilisation, c'est donc à eux de donner la loi et les règlements » (1834, p. 84). De plus, l'Algérie « était aux mains des Barbares » et « avait l'état écœurant de cette société arabe qui se gangrène de plus en plus, sous le poids d'un despotisme d'autant plus terrible qu'il semble parfaitement légitime et naturel aux opprimés aussi bien qu'aux oppresseurs » (1834, p. 98). De tels propos étaient très répandus en Europe, comme le soutient la réaction belge au sujet de la colonisation : « L'Algérie était avant 1830 aux mains des Barbares. La France, qui à cette époque en a fait la conquête, a voulu la rendre à la civilisation et fidèle à ses principes traditionnels; elle s'est appliquée à régénérer au lieu de détruire ceux qu'elle avait domptés par la supériorité de ses armes », « Rendre à la civilisation », « régénérer », « donner les lois et les règlements », « instruire », « répandre les bienfaits de la science », tels étaient donc les « nobles » objectifs de la conquête coloniale à l'adresse des Arabes, ces « barbares ».

Ben Ali Fekar et M'hamed Ben Rahal se prononcent catégoriquement en faveur de l'avenir de la religion musulmane quant à sa compatibilité avec l'état actuel de la civilisation. Le concept de progrès est souvent assimilé par Ben Ali Fekar à cette transition qui doit s'opérer dans le monde musulman en vue de l'avenir dont l'horizon de signification est constitué en référence à l'idée de progrès et de transformation rapide en opposition à l'immobilisme. L'expérience du progrès ne peut être vécue qu'à travers une transition choisie et orientée impliquant l'homme dans la Cité .

Pour mieux cerner les énoncés ayant trait au thème du progrès et de la civilisation et pour des raisons pratique de notre analyse, nous insérerons sous forme de tableau les énoncés prélevés des deux discours politique et que nous désignerons par le signe (Pc).

Enoncé	Thème du progrès et de la civilisation	Personnage
Pc1	<i>Des édifices, une base solide, un fondement qui puisse leur assurer une stabilité définitive, c'est la formation d'une élite intellectuelle arabe, capable de tracer le sillon que doivent suivre leurs coreligionnaires dans la voie du progrès</i>	Ben Ali Fekar
Pc2	<i>Ainsi, comme vous voyez, nous sommes déjà de bons clients, de bons consommateurs, ce à quoi répondraient les producteurs que nous ne faisons que notre devoir mais c'est déjà beaucoup de faire son devoir, et nous voudrions que vous fissiez le vôtre en nous aidant à consommer aussi vos productions intellectuelles, car sans cela nous vivrions seulement pour manger et non pour penser</i>	Ben Ali Fekar
Pc3	<i>Le jour où la France a planté son drapeau sur le rivage africain, elle a pris l'engagement tacite de se consacrer à la civilisation et à l'émancipation du peuple qu'elle venait de conquérir.</i>	M'hamed Ben Rahal
Pc4	<i>Outre la perte subie par la France d'une armée nombreuse et d'un capital considérable, la population arabe décimée par des luttes continuelles, ruinée quant à ses biens, il a subsisté longtemps un antagonisme, je n'ose pas dire une haine réciproque, source de tous les retards, dont l'évolution normale du pays a souffert jusqu'à ces dernières années.</i>	Ben Ali Fekar
Pc5	<i>On doit travailler par tous les moyens possibles à comprendre que les intérêts des uns sont liés intimement à ceux des autres et que par des concessions mutuelles, dictées par des considérations d'humanité et de justice,</i>	Ben Ali Fekar

	<i>on peut arriver à une collaboration féconde en vue du développement de la société française et arabe.</i>	
Pc6	<i>D'ailleurs la brillante civilisation à laquelle sont parvenus les Arabes est là pour l'attester.</i>	Ben Ali Fekar
Pc7	<i>Le monde civilisé à tout intérêt à s'attacher à l'Islam par des bienfaits car s'il ne se civilisera pas par lui et pour lui il se civilisera malgré lui et contre lui.</i>	M'hamed Ben Rahal
Pc8	<i>Sous peine de déchoir, elle doit tenir parole quelles que soient les difficultés qu'elle pourrait rencontrer dans l'accomplissement de cette glorieuse tâche.</i>	M'hamed Ben Rahal

II. 3. Approche et procédés d'analyse

Compte tenu des objectifs de notre investigation, nous avons jugé utile d'analyser la manière dont le locuteur s'implique dans sa production et y implique ses interlocuteurs, en se basant notamment sur les modes de la légitimation, la structuration et l'engagement (Garric, et al, 2006, p. 198) (Seignour, 2009, p. 290). Le travail d'analyse que nous nous proposons repose aussi sur une méthode descriptive en se projetant sur nos principales hypothèses sur les discours, les sujets parlant, le contexte de production ainsi que le cadre de référence dans lesquels cette méthode s'inscrit.

Nous montrerons ensuite que les discours comportent formellement des marqueurs qui contiennent autant de traces de la présence (ou absence) du locuteur. Une fois ces indicateurs repérés, interviendra la formulation d'une grille de lecture à partir de laquelle nous fonderons l'analyse détaillées de chacun des énoncés descriptifs. Cette démarche méthodologique s'oriente vers un objectif majeur celui qui consiste à présenter de manière précise et concise les catégories d'analyse à savoir : actes de langage et performance des discours mobilisateurs de cette élite dite « jeunes Algériens », exhortant un changement dans la société dite « indigène » au nom des droits essentiels, des valeurs démocratiques et humanistes, se trouvant au cœur de contradictions, de l'ordre de la double contrainte. C'est cette thématique de l'engagement qui sera au cœur de notre analyse.

Les discours politiques de Ben Ali Fekar et M'hamed Ben Rahal sont ainsi, en dialogisme, avec les discours multiples et les interprétations interdiscursives sur les énoncés qui configurent les débats ouverts à cette époque sur des sujets d'actualité voir : l'assimilation, l'indigénat, l'instruction... dans le contexte de l'Algérie coloniale.

L'analyse lexico-sémantique que nous nous proposons sur les fragments relevés du discours de Benali Fekar '*L'œuvre française en Algérie, jugée par un Arabe*' et celui de Si M'hamed Ben Rahal '*Dépositions de 1891*' permet de préciser le sens de la phrase, composé des significations possibles (dans le contexte) des lexèmes et des rapports syntaxiques dégagés par l'analyse syntaxique. Mais étant donné qu'un même lexème peut avoir plusieurs significations cette analyse ne peut réussir que lorsque la plausibilité d'une signification est vérifiée par le contexte. Si elle est rejetée, une autre hypothèse sur la signification devra être envisagée jusqu'à ce qu'il y ait concordance entre les différents niveaux d'analyse linguistique et extralinguistique.

Dans ce type de recherche, si spécifique de part sa thématique à forte consonance historique et politique, nous nous sommes orienté vers l'approche qualitative, la mieux appropriée pour notre étude, s'articulant autour d'une analyse précédée d'une sélection d'échantillons que nous avons opérée autour des thématiques récurrentes et essentielles pour notre recherche ensuite l'analyse des données qui consiste à dégager les tendances générales ou typiques du matériel collecté (Gromo, 2004 : 246). Cette analyse qualitative est basée sur une lecture systématique des éléments de notre corpus afin de catégoriser leurs contenus et de faire réapparaître l'information nécessaire pour notre question de recherche (Gromo, 2004 : 187). D'un point de vue purement linguistique, l'approche que nous ferons du sujet portera essentiellement sur des constructions caractéristiques des locuteurs sur le plan notamment actes de langage et pertinence, des traits distinctifs de la pragmatique à laquelle notre recherche se rattachera.

Cette méthode qualitative s'articulera autour d'un travail de recherche en amont et en aval, c'est-à-dire un travail de lecture et de relecture des discours afin de dégager les aspects récurrents et pertinents servant notre analyse. Autrement dit, une analyse du langage et du contexte linguistique. Cette démarche, suivant un objectif purement linguistique, repose sur une visite constante des discours afin d'assurer une qualité au travail entrepris. Une méthode éprouvée qui semble beaucoup aider les descriptions

fécondes et observations récurrentes et cycliques. Se basant à la fois sur le contexte et le contenu des discours mis à l'étude.

L'analyse qualitative proposée comme approche permet de sonder les phénomènes linguistiques et discursifs de façon systématique. Elle repose sur des techniques spécifiques de collecte et de traitement de données. Elle se veut une recherche empirique œuvrant à recueillir des faits pour répondre à des questions de recherche particulières et précises. Les recherches et méthodes qualitatives sont étroitement rattachées à des faits et des phénomènes humains qui par le fait même, ne sont pas commensurables avec précision. Cela nous conduit à évoquer la notion de rigueur scientifique qui elle-même est un idéal difficile à atteindre car, en sciences humaines ou encore sciences de la nature, les êtres ne sont pas transparents d'où la difficulté d'élucider une pensée intime, de garder une objectivité et ne pas avoir un parti pris pour un objet d'étude (Raymond Robert Tremblay et Yves Perrier, 2006, p. 219).

Cependant l'orientation qualitative et les questions relatives à la validité sont indispensables. Tremblay et Perrier distinguent quelques types, constituant des notions essentielles reliées à celle-ci et que nous souhaiterions énumérer, quelques unes d'entre elles, selon l'intérêt et la pertinence pour notre recherche :

- La fiabilité : Indépendance des analyses par rapport à l'idéologie du chercheur est, pour ce qui caractérise cette notion, certainement la manière la plus fiable d'opérer une démarche méthodologique. Elle consiste à présenter des situations en question, des contextes et les discours autour d'une problématique à laquelle nous souhaiterions répondre.
- La validation : Elle suppose un contrôle et une vérification des données et des interprétations. L'interprétation quant à elle, doit se justifier par rapport à une direction théorique connue et reconnue dans un champ disciplinaire précis, la linguistique pour ce qui est de notre cas. Elle implique également une forme honnêteté par rapport à des résultats vérifiés du travail de recherche.
- Elle se résume dans la fiabilité des sources et la citation de celles-ci.

II. 3. 1. Actes de langage : entre action et finalités du sens

Cette théorie a beaucoup fait connaître les approches pragmatiques (Kerbrat-Orecchioni, 2001, p. 177). Elle est considérée comme une approche philosophique du

langage tentant à rendre compte en termes généraux quelques propriétés de la langue humaine, séparément de toute langue particulière. La genèse de cette théorie est attribuée à John Langshaw Austin, sous forme de conférences, 1955, *How to do things with words* (1962, p. 122).

Dans la conception générale des actes de langage, Austin propose le concept de « performatifs » pour marquer l'ensemble des énoncés décrivant l'accomplissement de l'acte (un ordre, une déclaration, etc.), opposés aux énoncés affirmatifs, faisant l'étatréel des choses (affirmatif ou constatatif). Dans la vision austinienne, un événement de parole est accommodation d'une phrase par une langue (acte locutoire), l'accomplissement d'un acte dans un contexte (acte illocutoire) et les finalités des énoncés, les intensions (acte perlocutoire).

Ensuite, des allongements ont été opérés autour de la théorie des actes de langage notamment avec les travaux de John Roger Searle (1969) qui a rationalisé la pensée d'Austin particulièrement dans le domaine touchant l'explication de la structure (exhaustive) des actes de langage, leur taxionomie et le phénomène de l'intentionnalité. La complexité des rapports qu'entretiennent entre eux les actes de langage est une résultante des liens qu'instaure le locuteur avec ses interlocuteurs, du contexte auquel il se réfère ainsi que la matérialité du message qu'il énonce.

La taxionomie de Searle se caractérise par une tentative de distinguer les moult schémas par le biais desquels le locuteur prend position sur le monde, sur ses interlocuteurs et sur lui-même. Du fait, de cette particularité, la théorie des actes de langage se rapproche de la théorie sociale de « l'avoir communicationnel » telle formulée par Habermas (1987) expliquant que communiquer ne se résume pas seulement à transmettre une information mais à construire des rapports sociaux, prendre position dans un contexte donné et fixer les régularités communicationnelles. La réalisation d'un acte indirect de langage, selon John Searle, se réalise lorsque :

« Le locuteur énonce une phrase, veut dire ce qu'il dit mais veut dire encore quelque chose d'autre. Par exemple, un locuteur peut énoncer la phrase « Je veux que tu le fasses » en demandant à l'auditeur de faire quelque chose. L'énonciation a la signification incidente d'une affirmation mais à la signification première d'une demande, demande qui est

adressée par l'entremise d'une affirmation » (Sperber et Wilson, 1982, p. 71).

La constitution des actes indirects est complexe, elle est l'apanage d'une combinaison de plusieurs actes simples réalisés concurremment dans un énoncé. Ils sont généralement formés d'un acte illocutoire primaire, non littéral et non perceptible au premier abord, et un acte illocutoire secondaire, littéralement exprimé dans un énoncé. L'interlocuteur accède à la compréhension de l'énoncé par l'intervention des connaissances d'ordre linguistique, conversationnel, pragmatique et factuel (1983, p. 72). Pour une bonne compréhension de ces paramètres, il y a lieu d'opérer une distinction entre les actes indirects simples et ceux indirects complexes :

- Les actes indirects simples font appel à un usage conventionnel de langue.
- Les actes indirects complexes non pas une forme conventionnelle. Le contexte manifeste son importance dans le jeu de l'interprétation des énoncés.

II. 3.1.1. Délimitation des actes de langage :

En pragmatique, le problème de délimitation des actes de langage est récurrent ; comment les délimiter ? Où commence et se termine la phrase ? Pour se faire, nous nous sommes intéressés à une démarche qui semble convenir à notre corpus celle de la pragmatique appliquée avec une approche « microscopique »⁷¹ du texte qui va nous permettre largement de dégager les tendances illocutoires spécifiques propres à chaque énoncé spécifié par rapport à une thématique globale. Dans cette démarche, les actes illocutoires sont ciblés par la phrase plutôt que par le discours complet. Ces phrases elles-mêmes font partie d'un échantillonnage prélevé des deux discours autour des thèmes récurrents qui s'y trouvent abordés (instruction, indigénat, Islam, assimilation, progrès et développement).

Ce choix des énoncés est fait autour de la notion linguistique de la phrase délimitant les actes de langage contenus dans les discours est utilisé en option par l'ensemble des pragmaticiens comme le fait remarquer Searle : « ... *la forme grammaticale caractéristique de l'acte illocutionnaire est la phrase complète (qui peut*

⁷¹ Vincent Dubost, étude socio-pragmatique du discours publicitaire en fonction de la variable « sexe ». Le cas des pilules rouges et des pilules moro (1910-1950), mémoire, université du Québec à trois rivières, déc 1992.

ne comporter qu'un mot)... » (1972, p. 83) ou encore Grevisse : « un assemblage logiquement et grammaticalement organisé en vue d'exprimer un sens complet... » (1969, p. 35). Nous prenons donc, en considération le paramètre « phrase » dans la délimitation des actes de langage constituant l'unité première de signification. Pour se faire, nous procéderons par la méthode la plus courante et simple consistant à faire un découpage sur la base de l'usage de la majuscule et le point servant à une première appréhension des unités de sens. C'est sur la base du concept de la phrase, tel décrit, que nous avons pu faire un premier découpage des discours. Cette approche, consistant à mettre la phrase comme moyen de délimitation des actes de langage, peut sembler limitée. En effet, dans notre corpus il y a la présence de certains cas phrastiques de plus d'un acte de langage, l'exemple suivant illustre parfaitement ce cas de figure :

Nous sommes de ceux qui croient qu'il n'est pas difficile de faire mieux (assertif) mais il faut se hâter si l'on ne veut pas que toute réconciliation devienne impossible (directif)

Nous considérons cette phrase comme étant deux actes de langage séparés car elle renferme deux propositions indépendantes. Par ailleurs, le cas de la proposition subordonnée et principale seront traitées comme un seul acte de langage. Nous ferons appelle dans ces situations aux catégories syntaxiques de proposition principale, de proposition indépendante et de proposition subordonnée et cela, en vue de systématiser le découpage des discours en actes de langage.

II. 3.1.2. Identification des actes de langage :

Les différentes catégories analytiques, présentées plus haut, nous permettent d'étudier notre corpus. Ceci dit, certains problèmes demeurent lacunaires notamment en matière d'identification des actes de langage et particulièrement de savoir quels types d'actes réalise le locuteur en formulant un énoncé ? Comment distinguer avec certitude les actes du langage ?

Pour répondre à ces questions, il est évident qu'un certain nombre d'éléments le permettent aisément tels les moyens syntaxiques, lexicales, la ponctuation. Cependant, ces paramètres restent insuffisants, il faut rajouter à ces derniers les tableaux sémantiques des verbes performatifs français tels conçus par Daniel Vanderveken⁷² nous permettant de les identifier en actes de langage.

⁷² Daniel Vanderveken, les actes duscours, Liège/Bruxelle, PirreMardaga, 1988, Chapitre VI.

Le travail que nous avons choisi de présenter à travers ces critères n'est ni exclusif, ni exhaustif. Pendant la cueillette des données, l'identification des actes de langage nous a permis de reconnaître une forme d'empilement de critères et paramètres auxquels il est cependant difficile d'établir une hiérarchie.

Il faut souligner par ailleurs que notre approche repose partiellement sur une sorte d'intuition, nommée par Chomsky « *L'intuition du sujet parlant* » (1957, p. 98) qui nous guide dans le travail d'identification des actes de langage. Pour Dubois, cette « intuition du sujet parlant » est plus large « *...explique la possibilité [que le sujet parlant] a de construire, de reconnaître et de comprendre les phrases grammaticales, d'interpréter les phrases ambiguës, de produire des phrases nouvelles. Cette intériorisation de la grammaire rend compte aussi de l'intuition du sujet parlant, c'est-à-dire de la possibilité qu'a ce dernier de porter un jugement de grammaticalité sur les énoncés présentés* » (Ibid, p. 103).

C'est dans cette mesure, en notre qualité de chercheur doté d'un bagage théorique et en tant que « sujet parlant », nous pensons accomplir cette mission autour de l'étude des actes de langage.

II. 3.1.3. Critères : la norme

Nous tenterons de faire une synthèse des critères d'ordre linguistique nous permettant l'identification des actes de langage de notre corpus. Nous aurons l'occasion plus loin de voir en détail ces aspects jugés importants pour notre recherche et dont nous ferons une brève synthèse. Pour se faire, nous nous sommes appuyés sur les travaux de Searle et de Vanderveken.

- Les critères syntaxiques :

La force illocutoire est très souvent exprimée par les types syntaxiques des énoncés à travers notamment, à titre d'exemple : les phrases déclaratives contenant une force illocutoire assertive, les phrases interrogatives et impératives amenant les interlocuteurs à entreprendre une action, les phrases exclamatives à force illocutoire expressive exprimant un état mental.

- Les critères de ponctuation :

Les points de suspension, les points d'interrogation et les points d'exclamation sont parmi les signes de ponctuation à contenance significative d'une force illocutoire

donnée. Les marques entretiennent un lien étroit avec la syntaxe. Ces points marquent selon Grevisse : « ... l'expression de la pensée incomplète pour quelques raisons d'ordre affectif ou autre (réticence, convenance, émotion, brusque repartie de l'interlocuteur, etc.) » (1969, p. 116) et permettent en effet, de dégager la force illocutoire expressive. Le point d'interrogation relève pour sa part, de la force illocutoire directive poussant l'interlocuteur à entreprendre une action. Le point d'exclamation quant à lui, nous achemine vers la force illocutoire expressive, il permet également de révéler la force illocutoire directive accompagnée des énoncés impératifs.

- Les critères lexicaux :

L'acte illocutoire repose essentiellement sur les verbes dits performatifs permettent au locuteur d'accomplir l'acte illocutoire; tel est le cas pour les verbes (dire, affirmer, informer...) exprimant une force illocutoire assertive, les verbes (approuver, déplorer, s'excuser...) dégageant une force illocutoire expressive, les verbes (s'engager, promettre, juger...) formulant une force illocutoire engageante, les verbes (ordonner, exiger, demander...) exprimant une force illocutoire directive et les verbes (déclarer, baptiser...) d'une force illocutoire déclarative.

– Les critères des modes et des temps des verbes :

Le locuteur dans sa démarche discursive fait l'usage de temps et de modes pour marquer la force illocutoire qu'il veut accomplir. Le choix des temps et des modes est important dans cette démarche. A ce titre nous précisons que par exemple, pour engager un ordre il est nécessaire d'employer l'impératif, pour l'engagement le futur est recommandé... Vanderveken parle de « Conditions de contenu propositionnel »⁷³ qui permettent de déterminer une sorte de concordance entre temps/mode et la force illocutoire de l'énoncé. Nous précisons, à titre informatif et illustratif, que la force illocutoire assertive se réalise par les temps du présent et du passé, la force illocutoire directive se réalise par l'imparfait ou encore le subjonctif, la force illocutoire expressive se schématise par l'emploi notamment du passé, présent et futur, et la force illocutoire déclarative quant à elle se manifeste par l'usage particulier du présent.

II. 3. 2. Pertinence : une théorie du sens et des intentionnalités

Dans l'évolution de la pensée pragmatique, la théorie de la pertinence de Sperber et Wilson (Sperber et Wilson, 1989), se veut une continuité des travaux de Grice. Elle

⁷³ Daniel Vanderveken, les actes d'usage, Liège/Bruxelle, PirreMardaga, 1988, Chapitre VI.

se manifeste dans cette perspective comme un bond dans la compréhension des mécanismes du fonctionnement de la communication. L'intention du locuteur est au cœur des démarches de ces chercheurs gardant cependant, les aspects codiques de la communication qui sont considérés dans cette perspective, comme des éléments clés dans la compréhension de la communication et à partir desquels les processus inférentiels nous conduisent aux intentions du locuteur. La réciprocité d'attente entre locuteurs et interlocuteurs de propos pertinents est exigée avec une forme de coopération pour se comprendre ce qui est nommé par Sperber et Wilson : « le principe de pertinence » (2004, p. 144). La pertinence, telle perçue ici, est définie par la minimisation des coûts de traitement et par la maximisation des efforts cognitifs. Elle se veut un trait spécifique à l'esprit et l'orientation de la cognition humaine qui réside dans la maximisation d'une forme de pertinence en fonction d'hypothèses possibles. Ce système concis permet d'expliquer la composante inférentielle de la communication. Il est ainsi, définit comme suit : « *Tout acte de communication ostensive communique la présomption de sa propre pertinence optimale* » (Sperber et Wilson, 2004, p. 154).

La propriété du principe de pertinence explique la manière dont les individus sélectionnent les informations ayant retenues leur intention dans un temps donné. Ceci dit, la théorie de la pertinence ne s'articule pas seulement sur les particularités linguistiques de la communication, elle se penche également sur la manière dont l'esprit humain fonctionne dans une situation de communication. Ainsi, les énoncés ne deviennent plus les seuls marqueurs pertinents, mais aussi avec les pensées, les croyances, l'environnement de l'échange communicationnel... d'où la nécessité, encore une fois, du contexte qui recèle des informations diverses sur les croyances de l'interlocuteur. Le contexte est essentiel pour déterminer la pertinence d'un énoncé.

Par ailleurs, la notion de pertinence n'est pas définitive. L'énoncé est dit pertinent non seulement par rapport au contexte de l'énonciation mais aussi dépendant de l'environnement cognitif mutuel des locuteurs. Ce dernier est un ensemble d'hypothèses réciproquement manifestes pour des locuteurs dans un moment donné. Sperber et Wilson définissent cette situation comme suit : « on dit d'une hypothèse qu'elle est manifeste pour un individu « *si et seulement si cet individu est capable à ce moment-là de représenter mentalement ce fait et d'accepter sa représentation comme vraie ou probablement vraie* » (Ibid, p. 198). L'environnement cognitif se mêle au contexte qui se construit pour l'interprétation de chaque énoncé et devient cette somme composée de

différents types d'informations désignés par le paradigme de contexte s'illustrant, dans cette optique, comme une base fondamentale pour la pertinence. Ces deux spécialistes font des théories de la communication, telles formulées ultérieurement, des modèles inadapés pour une description de la communication inter-humaine. Il est important de signaler que la langue a été envisagée particulièrement comme un support d'une activité mentale. Pour Saussure, la langue représente « la pensée organisée dans la matière phonique » (1972, p. 155). Pour Sperber et Wilson, la communication verbale et la pensée ne sont pas de la même nature : la pensée est une supputation mentale de l'univers environnant, riche et varié, car le message linguistique n'est qu'une représentation inachevée des pensées du locuteur.

« En rédigeant ce livre nous n'avons pas littéralement mis nos pensées sur du papier. Ce que nous avons mis sur le papier, ce sont de petites marques noires, dont vous avez en ce moment une copie sous les yeux. Quant à nos pensées, elles sont restées là où elles ont toujours été : dans nos cerveaux ». (Sperber & Wilson, 1989, p. 11).

II. 3.2.1. L'implication logique et contextuelle :

Nous avons abordé, jusque là, quelques conceptions et définitions se rapportant à la notion de pertinence dans l'approche faite par Sperber et Wilson. Nous développerons ici les ramifications de cette approche en abordant notamment les implications logiques et contextuelles, désignés aussi comme une partie de la classe des effets contextuels et leur pertinence, mais aussi de degré de pertinence. Nous revenons à ce titre, au modèle proposé par Sperber et Wilson (2004, p. 111).

L'implication logique est un ensemble d'hypothèses dont les thèses initiales font appel seulement à des règles d'élimination. L'implication contextuelle, quant à elle, se définit comme un ensemble d'hypothèses impliquant une thèse inscrite seulement dans son contexte. Les implications textuelles sont, pour Sperber et Wilson (Ibid, p. 123), de la classe des effets contextuels et qui déterminent la pertinence d'une hypothèse. Une hypothèse est dite pertinente dans un contexte qui donne un effet contextuel dans le contexte lui-même de l'énonciation. L'information devient ainsi, pertinente au regard d'un système impliquant des croyances et en appelle à des modifications. Autrement dit, plus une information a des effets contextuels, plus elle est pertinente.

II. 3.2.2. Le degré de pertinence :

Sperber et Wilson accordent, dans leur théorie de la pertinence, deux attributions centrales au processus d'inférence de l'esprit humain. Le principe de pertinence, tel développé par nos deux auteurs comme acte de communication a sa propre pertinence optimale dans un contexte qui se fonde sur des informations contenues dans l'énonciation, telle prononcée, et les présomptions du monde ambiant utilisé par le locuteur pour l'interprétation des énoncés, engagent des implications. Elle se définit ainsi, en termes d'effets contextuels. Si une hypothèse ne manifeste pas d'effet contextuel, dans un contexte, elle ne devient plus pertinente dans le dit contexte. La possession des effets contextuels est une condition nécessaire de la pertinence d'une énonciation dans un contexte. Des prémisses ou intuitions de pertinence se figent sur des degrés de pertinence et non sur l'absence ou la présence de celle-ci.

« Chaque effet contextuel nécessite ainsi un supplément d'effort. Si les bénéfices tirés d'un effet contextuel ne dépassaient jamais le coût du supplément d'effort nécessaire pour réaliser cet effet, alors on ne pourrait jamais atteindre un degré positif de pertinence. Il ne vaudrait pas la peine de penser. Pourtant, sauf lorsqu'ils sont totalement épuisés, les humains pensent. La conclusion empirique qui s'impose est que l'effort de traitement nécessaire 171 pour inscrire une implication contextuelle ou pour augmenter ou diminuer la force d'une hypothèse n'est pas coûteux au point d'annuler la contribution de ce processus à la pertinence. En outre, puisque ce supplément d'effort est toujours proportionné aux effets qui le rendent nécessaire, on peut simplement l'ignorer dans l'évaluation de la pertinence. L'esprit ne se soucie sans doute que des efforts qui peuvent être évités. Nous ferons de même et ne tiendrons compte que de l'effort de traitement qui a pour résultat un effet contextuel; nous ignorerons l'effort supplémentaire qui résulte lui-même du fait qu'un effet contextuel a été produit. (Sperber et Wilson, 1989, p. 193).

CHAPITRE 3

ACTION ET PERTINENCE : ANALYSE DES DISCOURS POLITIQUES

Dans ce troisième chapitre, intitulée «Analyse des procédés et stratégies discursives», nous engagerons une analyse fondée sur les récurrences, les reformulations, les manières de dire, les discours transverses... Nous tenterons en même temps d'identifier les différents modes discursifs explicatifs notamment, la mémoire interdiscursive dans le processus explicatif, les paradigmes désignationnels du fait de l'évènement en question voire aussi les déclencheurs mémoriels. Nous tenterons de désigner les mots qui fonctionnent sous le régime de l'allusion plutôt que sous celui de la désignation. Cette partie se veut purement analytique mettant en valeur les aspects épistémologiques et linguistiques des discours politiques émergeant contenu dans les discours de Ben Ali Fekar et M'hamed Ben Rahal. Ces discours sont caractéristique d'un style, d'une démarche enfin, d'une approche favorable, en résumé, à l'identité, au dialogue, à la langue française en tant qu'outil de communication, à la langue arabe en tant que langue de culture. Pour mieux cerner le contenu des discours véhiculés par Ben Ali Fekar et M'hamed Ben Rahal, nous avons jugé nécessaire la déconstruction des mots afin de mieux étudier la portée sémantique accordée par le locuteur aux notions de : « assimilation », « modernité » et d'autres énoncés voire, les concepts d' « harmonie », d' « entente », d' « émancipation » en compulsant d'autres écrits, du même auteur et cela, pour une plus large lisibilité et interprétation des contenus.

Notre intention dans cette analyse que nous nous proposons de faire se base sur l'hypothèse que le discours politique de l'élite dite « Jeunes Algériens » constitue un exemple d'action et d'engagement pour les autres tenants politiques qui vont suivre et continuer, autrement peut être, cet élan politique pionnier et fondateur en Algérie du dire politique. Nous pensons par ailleurs, que l'étude globale de notre corpus vue sous l'angle de la pragmatique, va nous permettre d'établir un certain modèle des discours politiques algériens au début du XXème siècle. Nous nous y attèlerons afin, aussi, de découvrir quelques constantes propres au style utilisé par la première élite politique algérienne.

Notre démarche est animée d'une volonté voulant étudier le discours politique algérien de la première heure à travers deux représentants de cette mouvance politique qu'a connue l'Algérie au début du XXème siècle sous la férule du mouvement des « Jeunes Algériens » prenant en compte les différentes contraintes ayant présidé sa production et les différentes manifestations qui ont accompagné sa diffusion. Cette

volonté de traiter le sujet nous a mené à opter pour le choix que nous avons fait d'une analyse de type pragmatique.

L'analyse pragmatique que nous nous proposons de faire sur les fragments relevés du discours de Ben Ali Fekar et M'hamed Ben Rahal permettent de préciser le sens de la phrase, composée des significations possibles (dans le contexte) des lexèmes et des rapports syntaxiques dégagés par l'analyse syntaxique. Mais étant donné qu'un même lexème peut avoir plusieurs significations différentes selon le contexte cette analyse ne peut réussir que lorsque la plausibilité d'une signification est vérifiée par le contexte. Si elle est rejetée, une autre hypothèse sur la signification devra être envisagée jusqu'à ce qu'il y ait concordance entre les différents niveaux d'analyse linguistique et extralinguistique.

Dans la situation telle décrite, le contexte prend une signification concrète dès lors qu'il a contribué à aider la compréhension des revendications tendant à l'égalité ou une entente pour trouver un terrain d'harmonisation. Dans leur pensée politique, les locuteurs devaient stimuler les questions afin d'amener des réponses concrètes sur le terrain. D'un autre côté, il constitue aussi à leurs yeux, un élément accélérateur au processus de rapprochement des deux sociétés arabe et française. Le point d'équilibre entre les deux postures est, certes, difficile à obtenir.

L'un des aspects majeurs de la pragmatique reste sans nul doute le principe des actes de langage insérés dans une action engagée par le locuteur au moment de l'énonciation. La pragmatique prend compte également des aspects contextuels de la production langagière aux côtés des actes du locuteur et de ses intentions ainsi qu'aux conséquences des actes. Dans notre cas, nous pouvons citer le contexte social du discours politique, la nécessité de prendre la parole...

Nous nous intéresserons particulièrement à la composante illocutoire des actes de langage contenus dans le corpus dans l'intention d'appréhender les intentions discursives des deux discours politiques de M'hamed Ben Rahal et Ben Ali Rahal. Pour l'analyse de notre corpus nous nous sommes inspirés des travaux de Searle.

III. 1. Action des discours : La mouvance des actes de langage:

L'étude que nous présentons ici consiste à analyser des fragments, sélectionnés plus haut, des deux discours politiques choisis et mis à l'examen dans notre recherche à l'aide de trois théories élaborées dans le domaine de la pragmatique. Il s'agit des actes de langage, du contexte et de la performance. Il est à rappeler que les trois théories que nous allons exploiter aux fins de notre recherche, développées dans la partie théorique, ont été élaborées et développées par le pionnier Austin et son successeur Searle.

Cette analyse, en trois temps, est déterminée par des enjeux différents passant d'une théorie à l'autre. En effet nous traiterons de ce que l'on accomplit comme acte lorsque l'on parle, du contenu implicite des énoncés et asseoir enfin, le sujet parlant dans un contexte socio-historique et politique bien défini. Cette démarche comporte en elle également des enjeux dont la combinaison dans l'étude d'exploration et de navigation que nous engageons à travers les théories pragmatiques.

L'analyse que nous nous proposons de faire maintenant sur les actes de langage autour des thèmes dégagés sous forme d'échantillons, présentés plus haut, s'inscrit dans notre conception de base sur laquelle repose notre travail à savoir : déterminer les procédés et l'engagement politique de l'élite dite « Jeunes Algériens ». L'analyse des actes de langage, en fonction des thèmes récurrents et choisis dans les deux discours politiques, élaborée sous forme de tableau descriptif prenant en considération les paramètres liés aux extraits choisis, les personnages, l'objet, les actes de langage et les types d'actes de langage, nous permettra aux fins de cette étude de mesurer d'une part l'engagement des deux auteurs et repérer les procédés linguistiques qui leur ont permis d'élaborer un discours politique à travers notamment les actes de langage et leur implication dans ce processus.

Nous tenterons de dégager à la fin de cette analyse un modèle conceptuel politique propre à cette élite politique. Nous espérons déceler également quelques constantes propres au style déployé par les deux auteurs de discours. Autrement dit, dans quelle mesure ce style pourra-t-il être caractéristique au temps et à l'espace choisis. En somme l'ensemble des théories utilisées foisonnent et fonctionnent à l'intérieur de cette recherche comme trois électrons auréolant l'atome.

III. 1.1. Actes de langage « directs »: Vers une concrétisation de l'acte

Dans les éléments d'analyse pour sa taxonomie, Searle use de ce qui est appelé « Direction d'ajustement » comme point déterminant. La direction d'ajustement pour nous orienter vers quelques éléments d'analyse. La présence majoritaire d'assertifs contenus dans les actes de langage de nos deux discours politiques montre en effet, la position des deux acteurs de représenter un monde de domination et d'injustice.

Comme nous l'avons mentionné précédemment, nous avons choisis pour la cueillette des données, la taxonomie des actes de langage autour d'une théorie logique générale des actes de langage. Ce procédé est caractérisé par une structure logique de l'ensemble de toutes les forces illocutoires possibles et les conditions de succès et de satisfactions de tous les types d'acte illocutoire. Il serait judicieux, avant d'entamer une telle démarche, d'apporter quelques précisions au sujet de la manière dont les actes se réalisent dans notre corpus. Comme le souligne Vanderveken (Daniel Vanderveken, 1988, p. 226), il existe plusieurs manières de concrétiser tel ou tel acte. Les verbes : Défendre, questionner... sont parmi un florilège multiple de verbes permettant la réalisation d'acte directif. A ce sujet, notre corpus renferme plusieurs tendances qui nous permettent de réaliser cette approche.

Cette démarche nous permettra certainement de déceler la signification de chaque acte par rapport à son contexte de production et de manière générale du discours politique mis en examen.

- L'instruction :

Enoncé	Acte de langage	But illocutoire	Direction d'ajustement	Etat psychologique
Ins1	Directif	La nécessité de répandre l'instruction dans les milieux « indigènes ».	L'état d'ignorance des élus et conseillers municipaux musulmans est dû à l'absence de	Il faut répandre l'instruction pour les musulmans

			l'instruction dans les milieux musulmans.	
Ins2	Directif	L'éligibilité des indigènes passe par la connaissance de la langue française pour une meilleure représentativité.	L'échec de représentativités des indigènes aux assemblées nationales dû à une méconnaissance de la langue française.	Volonté d'instruire les indigènes pour une meilleure représentativité et une action efficace.
Ins4	Assertif	L'analphabétisme touche la masse des conseillers ou assesseurs algériens.	« Illettré » définie le monde dans lequel vivent les indigènes.	Conviction entière que l'analphabétisme affecte la masse indigène.
Ins8	Expressif	Situation dramatique du système de l'enseignement.		Désolation totale face à cette situation qualifiée de « pitoyable ».
Ins11	Assertif	L'attachement irréductible du musulman à la langue arabe.	La langue arabe est une nécessité pour le musulman, comparée au lait maternel nécessaire pour le nourissant, à travers laquelle il apprend à lire le Coran et les rudiments de sa religion.	Sincérité des propos manifestant l'intérêt capital pour la langue arabe et son enseignement.

Ins12	Assertif	L'instruction est l'élément central sur lequel se base le progrès et le développement.	L'instruction réfèrent premier d'une culture religieuse et nationale.	Affirmation à caractère véridique et légitime.
Ins13	Assertif	L'appréhension des musulmans face à l'instruction.	Piège, ravir c'est en ces termes que l'appréhension de l'instruction chez les musulman est perçue. Une appréhension légitimée par la nation et la religion.	Un état de fait véridique que tente l'énonciateur de décrire dans le but de mettre l'accent sur les obstacles freinant l'aboutissement de la politique d'instruction.
Ins14	Expressif	Le désir exprimé de parler de l'enseignement des filles.		C'est un sujet qui tient à cœur au locuteur, il y a une forme d'insistance de parler de l'instruction des filles comme si l'on en empêche de le faire.
Ins15	Assertif	L'ignorance sévit dans les sociétés musulmanes et empêche celles-ci d'évoluer et de progresser d'où la	Profonde ignorance marque la situation des sociétés musulmanes dans le monde.	C'est un état de fait évident. L'ignorance se propage et constitue un danger pour les

		nécessité de l'instruction.		sociétés musulmanes dans le monde.
Ins16	Assertif	L'ignorance affecte les domaines des arts et des sciences pas seulement la religion également et surtout.		

- L'indigénat :

Enoncé	Acte illocutoire	But illocutoire	Direction d'ajustement	Etat psychologique
Ind10	Expressif	Envisager une politique musulmane mieux appropriée ou une catastrophe		Projection dans le futur d'une situation politico-sociale pouvant être améliorée ou une catastrophe. Une appréhension de peur se dégage de cette énoncé avec une connotation de peur.
Ind12	Assertif	Situation bouleversante	Dépouilles, privation,	Un constat réel et dramatique

		<p>dans laquelle sont plongés les indigènes ; dépouillés, privés de leurs domaines et de leurs richesses, bouleversés quant à leur mode de vie, opprimés et accablés de tous les crimes.</p>	<p>bouleversement, oppression sont les termes utilisés par le locuteur pour désigner le monde dans lequel vivent les indigènes</p>	<p>confirmé par le locuteur se voulant être le porte parole d'une masse indigène vivant les affres de la politique coloniale française.</p>
Ind13	Expressif	<p>Refus et incompréhension qualifient cet énoncé dans lequel il exprime un sentiment d'injustice par rapport à la politique coloniale française de deux poids deux mesures quant à deux communautés ; indigène et les colons.</p>		<p>Un sentiment de refus et d'exagération par rapport à une politique coloniale instaurant des inégalités sociales montrant les besoins de l'un (le colon) et de taire ou nier les intérêts des autres (indigènes). Un sentiment de déception qui se croise avec une sorte de dénonciation, implicitement</p>

				exprimée, autour de cette politique qualifiée de néfaste.
Ind14	Expressif	Un doute plane autour de la politique coloniale française engagée en Algérie quant à son avenir.		Une peur apparaît clairement et explicitement dans cet énoncé marqué par un doute sur le devenir de l'Algérie au XXème siècle. Un devenir meilleur ou catastrophique.

- L'Islam :

Enoncé	Acte de langage	But illocutoire	Direction d'ajustement	Etat psychologique
Is1	Assertif	L'Islam est compatible au progrès et ne le refuse pas.	La religion musulmane accepte et encourage le progrès.	Une affirmation se dégage insistant sur le fait que l'Islam est compatible aux notions de développement et de progrès contrairement à ce que l'on peut

				penser (le colonisateur).
Is5	Directif	L'Islam souffre d'un sentiment d'animosité clairement affiché par le législateur français.	L'animosité caractérise le sentiment du législateur français par rapport à l'Islam.	Volonté d'attirer le regard de l'interlocuteur sur le sentiment d'animosité existant et animant le législateur français.
Is7	Directif	Attire l'intention de l'interlocuteur sur la possibilité de l'Islam suivre l'impulsion de la civilisation occidentale excepté en ce qui concerne la famille, le dogme et la morale.	Nous voulons suivre le progrès atteint par la civilisation occidentale à condition que cela n'affecte pas la morale, le dogme et la famille.	Nous devons suivre les progrès atteints par la civilisation occidentale tout en prémunissant notre morale, notre famille et notre dogme.
Is9	Directif	Faire connaître le vrai Islam aux chrétiens et la civilisation occidentale aux musulmans	Pour qu'il y ait entente entre les deux communautés, il faut engager une action double en faisant connaître l'Islam sous son vrai jour au monde chrétien, en faisant	Espérance et souhait en une telle conception désirable et nécessaire pour l'entente des deux communautés.

			connaître la civilisation sous son vrai jour au monde musulman.	
Is10	Expressif	Projection dans le XXème siècle vers une solution du problème de l'Islam pouvant amener la paix ou au contraire une catastrophe.		Le sentiment qui s'en dégage est celui d'une appréhension incertaine. Il veut exprimer par cet énoncé la nécessité d'opérer une politique fiable de paix amenant à régler le problème de l'Islam afin d'éviter une catastrophe.
Is11	Directif	Changer l'hostilité envers l'Islam et l'aider à se relever.	L'Islam souffre d'une hostilité de la part de la chrétienté qualifiée de catastrophe. Cependant, une éventuelle paix pourrait exister si cette dernière pouvait aider l'Islam à se	Enlever toute hostilité envers l'Islam et lui permettre de se relever pour une paix commune.

			relever.	
Is12	Directif	Changer une conception visant à présenter plusieurs Islam : Africain, asiatique... et concevoir une seule religion universelle l'islam.	Plusieurs désignations territoriales sont faites autour de l'islam, cela est faux puisqu'il existe une seule religion universelle celle de l'islam.	Il ne peut y avoir qu'une seule religion universelle l'islam.

- L'assimilation :

Enoncé	Acte du langage	But Illocutoire	Direction d'ajustement	Etat psychologique
As1	Directif	Incorporer au bloc français l'élément musulman en lui permettant d'améliorer ses conditions générales.	L'amélioration des conditions générales des musulmans relatives à son éducation économique et sociale lui permettent d'incorporer le bloc français	Nécessité d'améliorer les conditions générales des musulmans tant sur le plan éducatif et économique que social.
As5	Commissif	S'engager à dire qu'il est impossible qu'une minorité	Une volonté politique vise à assimiler les indigènes ce que	Refus total de la politique d'assimilation.

		(française) puisse assimiler une majorité (indigène).	refuse le locuteur.	
As8	Assertif	L'assimilation des « étrangers » (colons) est un fait normal car ils n'auront rien à sacrifier contrairement aux indigènes qui auront eux tout à sacrifier.	La religion et les mœurs des indigènes ne leur permettent pas l'assimilation, telle conçue par le système politique colonial français	Il y a une sorte de refus à travers une affirmation absolue du rejet de la politique coloniale d'assimilation.

- Progrès et civilisation :

Enoncé	Acte de langage	But illocutoire	Direction d'ajustement	Etat psychologique
Pc1	Directif	Faire changer la situation des indigènes en leur donnant une stabilité définitive, des fondements et des bases solides permettant l'émergence d'une élite arabe moderne œuvrant dans la voie du	Faire ré-émerger la société musulmane capable de contribuer au développement local et suivre la voie du progrès.	Donner les moyens aux indigènes pour se développer et contribuer au développement et au progrès.

		progrès.		
Pc3	Assertif	Une rétrospective d'un état de fait celui de l'engagement pris pas la France de se consacrer à la civilisation et à l'émancipation du peuple qu'elle venait de conquérir.	Une interpellation d'un état de chose contraire à un engagement pris celui de civiliser et émanciper la population musulmane.	Une évidence absolue accompagnée d'un sentiment à la fois de désespoir face à une population en quête de droits et un espoir voulant faire accomplir à la France ses engagements envers cette population toujours en attente.
Pc6	Assertif	Les arabes sont capables du progrès et du développement.	la brillante civilisation à laquelle sont parvenus les Arabes est là pour l'attester.	Les Arabes se développeront et créeront une civilisation.
Pc7	Directif	Le monde civilisé doit aider le monde musulman à se développer.	Le monde civilisé à tout intérêt à s'attacher à l'Islam par des bienfaits car s'il ne se civilisera pas par lui et pour lui il se civilisera malgré	Aider le monde musulman à se développer cela va dans l'intérêt du monde civilisé.

			lui et contre lui.	
Pc8	Directif	La France doit tenir parole d'aider les musulmans à se développer.	Sous peine de déchoir, elle doit tenir parole quelles que soient les difficultés qu'elle pourrait rencontrer dans l'accomplissement de cette glorieuse tâche.	Respecter l'engagement pris en faveur d'un monde musulman développé et prospère.

III. 1.2. Actes de langage indirects: un sens caché, un acte manifeste

La réalisation d'un acte de langage indirect se fait lorsque : « *Le locuteur énonce une phrase, veut dire ce qu'il dit mais veut dire encore quelque chose d'autre. Par exemple, un locuteur peut énoncer la phrase « Je veux que tu le fasses » en demandant à l'auditeur de faire quelque chose. L'énonciation a la signification incidente d'une affirmation mais à la signification première d'une demande, demande qui est adressée par l'entremise d'une affirmation* » (John Searle, 1982, p. 71). La constitution des actes indirects est complexe, elle est l'apanage d'une combinaison de plusieurs actes simples réalisés concurremment dans un énoncé. Ils sont généralement formés d'un acte illocutoire primaire, non littéral et non perceptible au premier abord, et un acte illocutoire secondaire, littéralement exprimé dans un énoncé.

L'interlocuteur accède à la compréhension de l'énoncé par l'intervention des connaissances d'ordre linguistique, conversationnel, pragmatique et factuel⁵⁸. Pour une bonne compréhension de ces paramètres, il y a lieu d'opérer une distinction entre les actes indirects simples et complexes :

-Les actes indirects simples font appel à un usage conventionnel de langue.

⁵⁸ John Searle, op. cit., 1982, p. 71.

-Les actes indirects complexes non pas une forme conventionnelle. Le contexte se manifeste important dans le jeu de l'interprétation des énoncés.

Nous procéderons à l'analyse des actes de langage indirects, comme nous l'avons fait pour les actes illocutoires, sous forme d'un tableau.

- L'instruction :

Enoncé	Acte illocutoire primaire	Acte illocutoire secondaire
Ins3	Assertif	Directif
Ins5	Assertif	Directif
Ins6	Assertif	Directif
Ins7	Assertif	Expressif
Ins9	Assertif	Directif
Ins10	Assertif	Directif

- L'indigénat

Enoncé	Acte illocutoire primaire	Acte illocutoire secondaire
Ind1	Assertif	Expressif
Ind2	Assertif	Directif
Ind3	Assertif	Expressif
Ind4	Assertif	Directif
Ind5	Assertif	Engageant
Ind6	Assertif	Engageant
Ind7	Assertif	Expressif
Ind8	Assertif	Directif

Ind9	Assertif	Expressif
Ind11	Assertif	Engageant

- **L'Islam :**

Enoncé	Acte illocutoire primaire	Acte illocutoire secondaire
Is2	Assertif	Directif
Is3	Assertif	Directif
Is4	Assertif	Expressif
Is6	Assertif	Engageant
Is8	Assertif	Expressif

- **L'assimilation :**

Enoncé	Acte illocutoire primaire	Acte illocutoire secondaire
As2	Assertif	Directif
As3	Assertif	Engageant
As4	Assertif	Directif
As6	Assertif	Engageant
As7	Assertif	Expressif

- **Le progrès et civilisation :**

Enoncé	Acte illocutoire primaire	Acte illocutoire secondaire
Pc2	Assertif	Expressif
Pc4	Assertif	Engageant

Pc5	Assertif	Directif
------------	-----------------	-----------------

III. 1.3. Articulation et manifestation des actes de langage : Un modèle conceptuel politique « Jeune Algérien »

Nous tenterons de dégager à la fin de cette analyse un modèle conceptuel politique propre à cette élite politique. Nous espérons déceler également quelques constantes propres au style déployé par les deux auteurs de discours. Autrement dit, dans quelle mesure ce style pourra-t-il être caractéristique au temps et à l'espace choisis. En somme l'ensemble des théories utilisées foisonnent et fonctionnent à l'intérieur de cette recherche comme trois électrons auréolant l'atome. A ce sujet Patrick Charaudeau dit : *« Le niveau du discursif constitue le lieu d'intervention du sujet parlant, devenu sujet énonciateur, lequel doit satisfaire à des conditions de légitimité (principe d'altérité), de crédibilité (principe de pertinence) et de captation (principes d'influence et de régulation), pour réaliser un ensemble d' "actes de discours", c'est-à-dire, finalement, un texte. Celui-ci se fait à l'aide d'un certain nombre de moyens linguistiques (catégories de langue et modes d'organisation du discours), en fonction d'une part des contraintes du situationnel et des possibles manières de dire du communicationnel, et d'autre part du "projet de parole" propre au sujet communicant. Ainsi, les sens du texte produit seront pour une part surdéterminés par les contraintes de la situation d'échange et pour une autre part singuliers du fait de la spécificité du projet de parole »* (2009, p. 166).

III. 1.3.1. La fluidité des actes simples :

L'analyse des actes de langage nous a permis de dégager les résultats suivants que nous insérons sous forme de tableau récapitulatif :

	Assertif	Directif	Commissif	Expressif	Déclaratif
Enoncé	11	10	01	06	00

L'acte assertif :

Représentant 11 actes recensés dans notre corpus, l'acte assertif est le plus souvent utilisé pour décrire un état de choses, de faits, une situation de manière neutre et objective comme le souligne Searle, de façon à ce que les mots s'ajustent au monde. Il se manifeste dans le discours sous la forme de phrases déclaratives.

Dans le contexte des discours politiques étudiés et analysés plus haut, les descriptions renvoient généralement aux thèmes liés à l'instruction, l'assimilation et l'Islam. Les locuteurs jouent le rôle d'instance intermédiaire se situant entre l'instance politique et l'instance publique ou sociale revendiquant le plus souvent des droits d'égalité entre les deux communautés.

Le temps utilisé dans la plupart des phrases est le passé composé, l'imparfait et le présent du subjonctif. Nous considérons que l'usage des actes assertifs permet au locuteur d'acquérir une certaine crédibilité de la part de ses interlocuteurs.

Rien ne tient plus au cœur du musulman que la langue qu'il suce avec le lait, celle dans laquelle il lit le livre saint et invoque Dieu. L'instruction est l'instrument de maintien d'une culture religieuse et nationale

Les stratégies discursives employées par les locuteurs permettant d'asseoir cette crédibilité reposent sur l'image du sujet parlant qu'il construit lui-même comme le mentionne P. Charaudeau : « *La crédibilité est avant tout une question d'image, d'image du sujet parlant. Il n'y a pas d'acte de langage qui ne passe par la construction d'une image de soi, que le sujet en question cherche à la construire ou qu'il s'en trouve affublée sans qu'il en ait véritablement conscience. Dès l'instant que l'on parle, apparaît, transparait, émerge de soi une partie de ce que l'on est à travers ce que l'on dit. Cela peut être calculé, mais la plupart du temps cela se fait à notre insu, voire, parfois, malgré nous. Il ne s'agit pas ici du positionnement idéologique du sujet, du contenu de sa pensée, de ses opinions, mais de ce qui ressort de son comportement, de ses façons de parler, de raisonner, du rapport qu'il entretient avec les autres et avec lui-même et qu'il offre à la perception des autres* » (2015, p. 55). Cela correspond parfaitement à notre corpus puisque nous avons tiré de l'ensemble des énoncés assertifs étudiés que 13 marques des énonciateurs, se résumant à la première personne du pluriel, sont présents dans les deux discours ce qui est déjà un moyen pour le politique de ne pas

s'afficher en tant qu'individu. Le fait de s'exprimer au nom de plusieurs personnes (« nous ») donne de la crédibilité au discours. Plus grand est le nombre de personnes qui partagent un avis, plus cet avis a de chances d'être crédible⁵⁹.

Autre procédé linguistique utilisé par les deux locuteurs est celui qui consiste à parler « au nom de l'opinion publique » (Nicole Everert-Desmedt, 1993, p. 193) pour faire partager l'avis non pas par un groupe de personnes mais par un ensemble d'individus beaucoup plus large et important constituant ce qui est appelé l'entité abstraite ou l'opinion publique. Cette situation est illustrée par un certain nombre de phrases extraites de notre corpus et dont voici un exemple :

Rien ne tient plus au cœur du musulman que la langue qu'il suce avec le lait, celle dans laquelle il lit le livre saint et invoque Dieu.

L'instruction est l'instrument de maintien d'une culture religieuse et nationale.

Il est à signaler que l'ensemble de ce type de phrases sont utilisées majoritairement dans le présent de l'indicatif s'inscrivant dans une logique argumentaire, très souvent implicite, dispersée dans le texte, formée de présupposés non exprimés comme le fait rappeler si bien Pierre Oléron : « *L'argumentation s'appuie sur des principes admis par ceux qui la conçoivent. Ces principes sont quelquefois explicités, mentionnés sous forme d'assertions au cours de l'argumentation. Dans de nombreux cas ils sont seulement implicites et l'on peut les considérer comme des présupposés* » (1987, p. 76). Dans cet ordre d'idée, pour restituer les présupposés dans l'exemple cité précédemment, on pourra restituer l'argumentation suivante :

« La langue arabe est une nécessité pour les musulmans, ils aspirent à l'apprendre et l'étudier. La langue (Arabe), par le biais de l'instruction, permet aux musulmans de maintenir leur culture religieuse et nationale. Il nous faut l'instruction pour maintenir notre culture religieuse et nationale » (Ben Ali Fekar, 1905, p. 08).

Cette assertion, telle proposée est ici définie comme « une proposition que l'on annonce et que l'on tient pour vraie » (Patrick Charaudeau, 1992, p. 619). Elle exprime dans le contexte négatif le procès d'énonciation en déclinant le degré de vérité ou le mode d'existence discursive d'un propos. Ceci s'exprime parfaitement dans notre

⁵⁹ Un principe largement exploité dans le discours scientifique.

corpus comme une sorte de bataille menée par le locuteur dans le but de libérer l'homme de l'oppression coloniale.

Ci-joint un tableau récapitulatif des actes assertifs recensés dans les différents axes thématiques :

Actes de langage	Instruction	Indigénat	Islam	Assimilation	Progrès et civilisation
Assertif	06	01	01	01	02
Total	11				

Les actes directifs :

L'estimation globale des actes directifs contenus dans notre corpus est de 10 actes. Ils consistent majoritairement dans les cas d'une part, à formuler des ordres à l'instance réceptrice et d'autre part, à ordonner, explicitement, l'acquisition des droits publics et civiques.

Mais il faut se hâter si l'on ne veut pas que toute réconciliation devienne impossible. Le XXème siècle verra nécessairement une politique franco-musulmane mieux appropriée ou une catastrophe.

Il fallait préalablement répandre davantage l'instruction dans la masse.

La position de cet énoncé dans le discours est importante, le choix des mots ne l'est pas moins. Cet énoncé, parmi tant d'autres également, met en scène les destinataires, citoyens et décideurs, dans un rôle d'agent. La tournure personnelle « Il faut, il fallait », utilisée majoritairement dans l'ensemble des cas, est intégrée à un collectif non spécifié. L'usage de la tournure personnelle et le verbe falloir confèrent à l'engagement, à proprement parler, un caractère de nécessité et dans un ordre de détermination quasi naturel. Autrement dit, les interlocuteurs ne sauraient raisonnablement réfléchir autre qu'il leur est recommandé. Ainsi, la matérialité langagière contribue pour une part à une interprétation globalement directive du discours.

Pour ce qui est de la valeur actionnelle, elle est accréditée par la dimension générique du discours. En effet, le discours adressé aux citoyens français, et indirectement aux décideurs politiques, par un arabe, dans un contexte colonial, sous entend une finalité incitative. L'emploi du verbe falloir couvre quant à lui une action future devant être effectuée par l'interlocuteur.

Nous présenterons ci-dessus un tableau récapitulatif des actes directifs recensés autour des axes thématique de notre corpus :

Acte du langage	Instruction	Indigénat	Islam	Assimilation	Progrès et civilisation
Directif	02	00	05	01	03
Total	11				

L'acte expressif :

La présence des actes expressifs dans le corpus étudié est de 6 actes. Ces actes expressifs servent à exprimer un sentiment de désolation manifeste de la situation du secteur de l'enseignement public.

Pauvre enseignement, pauvres moyens ! Pitoyable spectacle

Nous l'avons attribué aux actes expressifs par le marquage de présence d'un point d'exclamation et ne relevant pas du mode impératif. L'expressivité de cet énoncé a été appréhendée également à partir de l'utilisation de figures de style telles les superlatifs ou encore l'adverbe d'intensité. L'usage de mots à charge émotionnelle et expressive se manifeste également dans le corpus à travers notamment un vocabulaire exprimant une certaine intensité (Pitoyable).

Ci-dessus un tableau récapitulatif des actes expressifs recensés dans les cinq grands axes thématiques de notre corpus :

Acte de langage	Instruction	Indigénat	Islam	Assimilation	Progrès et civilisation
Expressif	02	03	01	00	00
Total	06				

L'acte commissif :

Nous avons repéré dans notre corpus la présence d'un seul cas, des actes commissifs. Il consiste à s'engager auprès de l'interlocuteur autour d'une action et de réfuter le concept d'assimilation tel véhiculé par l'instance coloniale et s'engage à réajuster ce concept.

Le but de ces actes se formule autour de l'engagement pris par le locuteur dans son énonciation par rapport à son interlocuteur pour réaliser quelque chose. La direction d'ajustement dans ce cas s'articule, comme pour les actes directifs, autour de ce renvoi réciproque du monde aux mots. Dans ce sens, l'engagement pris va faire modifier le monde. Searle s'est penché davantage sur cette relation particulièrement des similitudes directives existantes entre les actes directifs et les actes commissifs. De cette réflexion est née cette hypothèse que les actes engageants seraient des actes de demande que l'on adresse à soi-même et que les actes directifs seraient des actes mettant l'interlocuteur dans l'obligation de faire quelque chose. Cependant, la question n'a pu trouver de réponses concrètes et la distinction entre actes directifs et actes commissifs est maintenue. De manière générale, l'acte commissif exprime l'intention du locuteur d'accomplir l'action engagée par la proposition.

Comme pour les actes précédant suivra un tableau illustrant la localisation des actes commissifs dans notre corpus :

Actes de langage	Instruction	Indigénat	Islam	Assimilation	Progrès et développement

Commissif	00	00	00	01	00
Total	01				

L'acte déclaratif :

Nous n'avons repéré aucun acte de langage de type déclaratif dans l'ensemble des axes thématiques de notre corpus. L'acte déclaratif permet au locuteur de provoquer des réactions voire des changements dans le monde par le biais de son énonciation. Il se concrétise par cette correspondance qu'il établit entre les mots et le monde d'où la direction d'ajustement des mots au monde et du monde aux mots. Dans ce cas de figure et pour la réussite de ces types d'actes le contexte extra-linguistique joue un rôle déterminant dans ce processus. Il y a à la fois les paramètres relatifs au cadre institutionnel à prendre en considération et la proposition du locuteur et de son interlocuteur. Il est à noter que les actes déclaratifs ne dégagent pas d'état psychologique spécifique du locuteur.

L'acte déclaratif est donc, le plus grand absent de notre corpus à caractère politique. A cet état de fait, l'acte déclaratif se manifeste de part ses caractéristiques distinctives, un peu « à part », il est utilisé particulièrement dans la langue usuelle comme le souligne Daniel Vandervken : « ... *Il y a un ensemble très restreint d'actions humaines que les locuteurs peuvent accomplir par des déclarations* » (1993, p. 27). Aussi, notons que l'accomplissement de ces actes il faut que le locuteur ait un pouvoir légal pour accomplir un acte déclaratif, c'est-à-dire posséder un pouvoir de changer le monde par les mots.

III. 1.3.2. Combinaison des actes : une action stratégique

Les actes indirects recouvrent un ensemble de 55^o/_o. Ce constat peut confirmer notre hypothèse de base sur l'usage des actes de langage indirects en situation contextuelle. L'emploi des actes de langage indirects semble être une stratégie évidente voire voulue, spécifique aux discours politique algérien de la première heure de la 1^{ère} moitié du XX^{ème} siècle.

« [...] *La généralisation que propose SEARLE est la suivante: pour réaliser une requête indirect, il suffit d'assurer une condition de satisfaction du locuteur ou d'une condition*

de satisfaction de l'interlocuteur. En d'autres termes, la valeur illocutoire d'un énoncé peut être ou explicitement ou implicitement, de façon ou conventionnelle ou conversationnelle, conversationnellement de manière généralisée ou particulière » (J.Moeschler, 1985, p. 41)

Actes de langage indirects	Instruction	Indigénat	Islam	Assimilation	Progrès et civilisation
Assertif/Directif	06	03	02	02	01
Assertif/Expressif	01	04	03	01	01
Assertif/Engageant	00	03	01	02	01
Total	07	10	06	05	03

L'acte indirect assertif/expressif :

Au nombre de 10 actes, l'acte indirect assertif/expressif consiste, dans notre corpus, généralement, à marquer une forme d'étonnement, de désolation, d'incompréhension et de désarroi face à une attitude coloniale opprimante formée d'injustice et d'inégalité. Concepts et décisions politiques font l'objet de la part des locuteurs d'une réaction expressive, souvent dissimulée, que l'analyse des actes de langage a pu cependant faire réapparaître, de manière évidente, pour donner la juste mesure des propos contenus et du sens voulu.

« J'aimerais l'envisager (le sujet), sous le rapport qui peut intéresser le plus, c'est-à-dire du point de vue indigène, au point de vue de cette race autochtone ou que nous considérons comme telle, jusqu'à nouvel ordre, race qui compte tant de sympathie en France, et qui, depuis la réconciliation entre vainqueurs et vaincus, n'a pas hésité à ratifier de son sang, ce pacte, sur divers champs de bataille où le drapeau français s'est trouvé engagé » (Ben Ali Fekar, 1905, p. 07)

Dans cet énoncé, nous avons fait intervenir de manière directe, les éléments de la proposition (ce qui est clairement exprimé) au moment de l'identification des actes de langage pour déterminer le but illocutoire, autrement dit, l'intention du politique. Ici, le politique fait une assertion sur la situation politico-sociale en Algérie, particulièrement

celle des « indigènes », et le rapport de sentiments existant entre les deux communautés indigène et française telle perçue par le politique en sa qualité d'Arabe proche de la communauté indigène. L'expressivité de cet énoncé ne se limite pas au seul discours vantant les mérites de la race indigène et ses sentiments par rapport à l'état colonisateur mais engage une autre expression contenue dans une opinion celle d'un changement espéré ou plutôt envisagé quant à la désignation de cette communauté par « indigène ».

Cette position du politique permet de façonner l'environnement moral et culturel influençant la formation des opinions et la production des politiques. Le discours à contenance d'actes indirects fait au colonisateur fuse de toutes parts et ce lecteur récapitule ce que pense le locuteur c'est-à-dire ce que pensent les Arabes de la colonisation et de l'état colonial de leur pays.

Nous pouvons dire de manière générale que les verbes indicateurs d'actes expressifs donnent au locuteur la possibilité d'exprimer ses sentiments, ses attitudes. On les trouve souvent comme une sorte de réaction par rapport à une attitude d'un tiers poussant, dans notre cas, le locuteur à prendre position face aux agissements des français en territoire algérien. Les verbes « aimer, vouloir, souhaiter... » contenus dans notre corpus, déclinent un intérêt, un sentiment ou expriment un vœu, une envie, un désir d'acquiescer quelque chose, de voir une action engagée autour des droits de cette population dite « indigène ».

Les verbes assertifs, quant à eux, manifestent une démarche visant à faire un état des choses à autrui en les informant sur une réalité qui peut permettre d'influer sur son comportement. Ainsi, le verbe « compter » est utilisé par cette déclaration que les français de France ont de la sympathie pour les indigènes.

Dans cette étude, nous avons voulu nous en tenir à une interprétation la plus proche possible du discours politique et maintenir un niveau d'inférence identique dans l'interprétation des énoncés impliquant chacun des types d'actes de langage. Il est à souligner que les exemples cités ne sont pas exhaustifs, bien que représentatifs, ne pouvant rendre compte de la variété dans les nuances que peut présenter un corpus politique et dans bien des cas, la discussion reste ouverte quant à l'identification précise des actes de langage.

L'acte indirect assertif/commissif :

Il se manifeste dans notre corpus au nombre de 07 cas d'actes de ce type. C'est un engagement pris par le politique, par l'intermédiaire de ces énoncés, à mettre en garde le législateur d'une telle politique dévalorisante, dans notre cas l'indigénat, et à prodiguer une voie à suivre, une solution à ce problème, en somme des actions à entreprendre pour remédier à cette situation dont souffre les musulmans algériens désignés sous le vocable de « indigène ».

« L'assimilation telle que nous la souhaiterions n'est autre qu'une harmonie parfaite entre les éléments français et arabe, harmonie qui consiste à convaincre par les actes et non par les paroles, que la France entend relever moralement et matériellement nos compatriotes dont elle a assumé la charge » (Ben Ali Fekar, 1905, p. 06).

Dans notre exemple, le politique tente de faire d'abord un constat négatif à cette situation et propose une voie à suivre pour corriger une politique dont souffre la majorité de ses compatriotes. L'essentiel du message politique s'adresse à la raison discursive ce qui suppose son engagement total et aussi, une complète "vibration" contre le terme "indigène" supporté comme un complexe par les jeunes de l'élite représentés déjà comme un danger. Les colons vont d'ailleurs totalement ignorer leurs critiques. Le langage qu'il adopte appelle à "l'esprit humain", à proprement parler, notion fondamentale qu'il gardera à l'esprit et qui reviendra souvent sous sa plume et dans son universalité. Le discours politique de maturation chez nos deux hommes politique apparaîtra sous deux formes l'un externe, visant l'occupant, mettant à nu son projet d'assujettissement de l'homme algérien, l'autre, interne, traitant des phénomènes régressifs tant sur les plans sociaux, politiques, économiques et religieux qui freinent l'évolution de la société algérienne et arabe, d'une manière générale.

Les actes indirects, assertif/Directif :

Le cas de ces types d'actes se manifeste dans notre corpus de manière prépondérante et assez significative se résumant au nombre de 14 actes. Ils se manifestent sous la forme d'une assertion touchant la nécessité de comprendre un état de fait, une réalité que le locuteur veut acheminer à son interlocuteur dans le but de le faire réagir et l'impliquer indirectement dans ce regard qu'il porte aux choses.

L'expression de la directivité se fait alors le plus souvent par l'emploi d'allocation verbales à l'instar de : « obligatoire, être nécessaire, avoir besoin » ou de verbes « falloir, devoir, pouvoir » employés dans le cadre d'une phrase déclarative.

« Mesdames et Messieurs, il ne faut pas croire qu'on puisse arriver ainsi à l'assimilation telle qu'on veut l'entendre généralement »⁶⁰.

« On doit travailler par tous les moyens possibles à comprendre que les intérêts des uns sont liés intimement à ceux des autres et que par des concessions mutuelles, dictées par des considérations d'humanité et de justice, on peut arriver à une collaboration féconde en vue du développement de la société française et arabe »⁶¹.

Le cas de notre exemple explique parfaitement ce besoin vital chez nos politiques de faire réagir des interlocuteurs quant à une situations qualifiée d' « impossible » pour les « indigènes » et de tenter de les orienter vers une autre voie possible pouvant aider à améliorer les droits sociaux et politiques de cette communauté en quête de ses droits et de sa liberté.

Les actes indirects assertif/Directif font partie, de toute évidence, d'une argumentation voulant orienter l'interlocuteur vers l'objectif ultime qui est celui, comme le manifestent nos deux exemples cités pour illustration, de faire changer le monde.

III. 1.4. Un foisonnement d'action, un acte ciblé : synthèse

Les résultats de l'analyse que nous avons obtenus plus haut seront synthétisés ci-dessus par un tableau représentant la répartition des actes de langage dans l'ensemble du corpus. Aux chiffres que nous avons déjà donnés, se rajoutent une équation en % et des signes _ et + indiquant que le nombre d'actes est significativement plus ou moins élevé dans l'ensemble du corpus comparativement à l'ensemble des autres actes.

Actes de langage	%	+/_
Assertif	25	+

⁶⁰ As4, p. 25.

⁶¹ Pc5, p. 28.

Directif	23	+
Expressif	13	+
Commissif	01	-
Assertif /Directif	24	+
Assertif/Expressif	17	+
Assertif/Commissif	10	-
Actes de langage	%	+/_
Directs	49	-
Indirects	51	+

L'approche globale réalisée autour du corpus nous a dévoilé la façon dont les actes de langage étaient répartis dans les discours politiques choisis pour l'étude. Notre première analyse nous a permis de constater que ces discours étaient composés majoritairement d'actes assertifs, directifs, expressifs et d'actes assertif/directifs, assertif/expressifs. Aussi, notre corpus s'illustre avec une grande quantité plus importante d'actes indirects que d'actes directs. Cette répartition des actes de la langue telle qu'elle se manifeste dans notre analyse, nous permet de penser que cela pourrait correspondre à un modèle des premiers discours politiques algériens où s'exprime pour la première fois le dire politique algérien de la première élite moderniste les « Jeunes Algériens » à l'aune du XX^{ème} siècle. Cette pléiade d'hommes politiques formés à l'école française avait pour objectif d'exposer des faits (actes assertifs), de faire réagir une instance (publique et politique, française et « indigène ») (actes directifs), d'exprimer des sentiments par rapport à une situation ; politique, sociale, culturelle ou religieuse (acte expressif) et de proposer une autre vision des choses (acte assertif/commissif). Notre corpus semble se distinguer par la diversité des buts illocutoires qu'il présente.

Par ailleurs, le travail d'analyse réalisé autour des actes de langage nous a permis, sur d'autres plans, de faire la distinction entre actes directs et indirects et dégager

l'expression de ces quatre objectifs moulés en fonction des risques d'une réaction négative de la part de l'interlocuteur (qui comporte aussi l'instance politique). Ainsi, réprimander, critiquer virulemment une instance politique, donner des ordres n'auraient pu amener l'interlocuteur à réagir ou plus simplement à réfléchir. C'est sans doute pour cette raison que le locuteur a eu recours à l'acte indirect.

III. 1.5. Dissimulation de l'acte et effet du discours

L'étude des actes de langage a été réalisée comme nous l'avons précisé au départ, dans une démarche visant à considérer ces actes comme des catégories analytiques indépendantes les unes des autres dans le cadre d'une analyse microscopique de notre corpus. Cependant, cela ne nous empêche point de les considérer également dans une approche macroscopique du discours politique. Les spécialistes du discours politique, particulièrement, algérien, de la première heure, en contexte colonial, considèrent en effet, ce type de discours, aux spécificités bien nuancées, comme une action revendicative visant à faire amener l'interlocuteur (l'instance politique) à adhérer au projet. Ainsi, le discours politique est avant tout un discours de type directif. Dissimuler cet objectif ultime serait tout simplement feindre un acte directif pendant l'argumentation et occupera, au plan de la dissimulation, une place donnée sur un continuum comme nous allons le voir dans ce schéma :

+dissimulé← assertif-expressif-commissif-directif→-dissimulé.

Cette dissimulation semble être omniprésente dans notre corpus politique et semble opérer de manière relativement régulière. Pour identifier cet objectif on passe par un processus d'inférence, d'interprétation autour des actes de langage et leur but illocutoire. Dans ce continuum, nous pensons que plus l'acte réalisé dans le discours est éloigné de l'objectif de « faire changer le monde » plus cet acte est dissimulé. Il est à souligner, par ailleurs, que dans le cadre de cette démarche, le locuteur (politique) n'est réellement actif dans ce continuum que dans la deuxième moitié de celui-ci, manifestant sa présence et son interaction avec l'interlocuteur car la direction d'ajustement allant du monde aux mots n'existe seulement que dans les actes dits commissifs et directifs. C'est particulièrement dans cette politique que se manifeste, à plusieurs niveaux, l'argumentation alors que dans la première partie le locuteur est considéré passif comme un narrateur (acte assertif).

A travers cette étude, nous avons pu faire quelques observations qui nous permettent de formuler certaines questions et hypothèses synthétisés dans le but de donner une vue d'ensemble des éléments analysés et éventuellement de nouvelles voies de recherche.

Le discours politique algérien au début du XXème siècle

Nous avons souligné précisément quelques caractéristiques du discours politique algérien de la première génération moderniste dite « Jeunes Algériens » à leur tête Si M'hamed Ben Rahal et Si Ben Ali Fekar. Ces types de discours, considérés pionniers du dire politique en Algérie, dans un contexte colonial, consistant essentiellement à exposer des faits par rapport à une situation coloniale, à revendiquer des droits et alerter une instance à la fois publique et politique autour de certaines décisions politiques prises par l'état colonial à l'instar de l'indigénat, l'assimilation, l'instruction... qualifiées d'injustes et expriment une politique de deux poids deux mesures pour les deux communautés vivant ensemble et partageant le même territoire.

Ces discours, par leur originalité, constituent un modèle à travers lequel s'identifie un courant d'opinion cristallisé autour de plusieurs problématiques dont celle de l'émancipation. Ce courant puisera ses arguments dans la tradition de culture de l'occupant. "La mission civilisatrice" de la France en Algérie, vocation coloniale affichée fera, dans le contexte de notre analyse, l'objet de critiques. L'essentiel du message politique de Ben Ali Fekar et M'hamed ben Rahal s'adresse à la raison discursive ce qui suppose son engagement total et aussi, une complète "vibration" contre le terme "indigène" supporté comme un complexe par les jeunes de l'élite. Le langage qu'il adopte appelle à "l'esprit humain", à proprement parler, notion fondamentale qu'il gardera et qui reviendra souvent sous sa plume et dans son universalité. Le discours politique de maturation chez nos deux hommes politiques apparaîtra sous deux formes l'un externe, visant l'occupant, mettant à nu son projet d'assujettissement de l'homme algérien, l'autre, interne, traitant des phénomènes régressifs tant sur les plans sociaux, politiques, économiques et religieux qui freinent l'évolution de la société algérienne et arabe, d'une manière générale.

La prise en compte d'un public par le politique, mesures et procédés.

L'étude de notre corpus suggère l'idée que le politique s'adresse à une double instance à la fois publique (français, « indigènes » et colons) et politique (décideurs politiques). Nous avons constaté qu'au début du XXème siècle des variations qui nous poussent à croire que le politique accordait une importance cardinale au type du public auquel il s'adressait avec un souci d'adapter le discours suivant qu'il s'adresse aux uns et aux autres. Nous constatons l'importance à étudier le discours politique en tenant compte de l'ensemble de ses aspects impliquant une connaissance des « possibles » qui entourent un objet d'analyse spécifique pour une connaissance complète de la totalité du phénomène. Dans cette étude nous nous sommes limités dans l'explication des observations propres à notre objet d'analyse.

D'un autre regard, la variation stylistique a été observée dans notre corpus, au niveau pragmatique, dans les liens que nous avons fait entre les caractéristiques lexicales et syntaxiques des énoncés et leur statut pragmatique. Une certaine correspondance pourrait y exister entre variation pragmatique et variation lexicale ou syntaxique.

Dans ce travail de recherche, nous nous sommes souvent posés des hypothèses quant aux liens entre pragmatiques et données historiques ou sociaux situant ainsi, notre réflexion à mi-chemin entre analyse historique et sociologique. Cela nous a semblé de prime abord difficile et confus mais nous nous sommes résignés à suivre un désir de changer l'approche du discours politique en dépassant les frontières disciplinaires. Ceci dit, nous pensons avoir réussi dans notre mission dans le traçage théorique que nous avons choisi au départ de notre recherche. Cette recherche constitue à notre avis un exemple de ce que l'on pourrait faire autour de ces types de discours si particuliers et spécifiques de par le contexte global dans lequel ils se manifestent et à développer la discussion autour de ce phénomène. Le choix que nous avons fait autour des éléments de la pragmatique semble aussi avoir facilité la tâche à la fois d'analyse et de l'interprétation du sens implicite contenus dans ces discours.

L'analyse pragmatique

L'analyse des actes de langage contenus dans notre corpus et plus largement encore la pragmatique n'a pas, à notre avis, encore suscité l'intérêt pour l'étude et la

recherche. L'analyse microscopique utilisée pour l'analyse de notre discours semble l'être aussi. Il est à rappeler que cette dernière a fait l'objet d'une première présentation lors des travaux de recherche de Vincent Dubot⁶², innovant dans le domaine de la pragmatique d'où la démarche choisie en s'en inspirant.

Notre recherche de part son corpus et sa démarche reste une tentative de défricher le domaine de la pragmatique en Algérie et des études historiques ou sociolinguistiques. Cela nous pousse à faire un bilan général des activités engagées autour de notre thème central et les propositions d'analyse que nous avons pu opérer à travers particulièrement un choix théorique celui de la pragmatique. L'intérêt d'une telle approche réside, comme nous l'avons mentionné dans la première partie, dans le souci de faire réapparaître l'engagement des deux hommes politiques choisis à l'étude par le biais de leurs discours politiques dans la formulation de leurs énoncés à travers notamment les actes de langage. Cependant, malgré les problèmes rencontrés particulièrement dans l'identification des actes de langage, nous restons convaincus de notre théorie qui regorge de potentialités et de richesses.

Cependant, une telle approche n'est pas sans poser un certain nombre de problèmes que nous souhaiterions développer ici de manière brève et succincte. Le problème majeur réside dans l'identification même des actes de langage qui d'apparence simple et facile ne l'est cependant pas face au risque de présenter une vision un peu trop réductrice en classant dans la même catégorie des énoncés qui nous paraissent dignes d'être distingués. Nous citerons à titre d'exemple les énoncés visant à proposer un recours ou une voie de conduite, sous la forme de proposition, face à une situation posant problème pour la masse « indigène » et que nous avons classés en tant qu'actes assertif/commissifs et des actes assertif/directifs réprimandant une politique ou alertant sur une politique donnée et suggérant une autre.

Les discours politiques mis en analyse dans notre recherche font partie du discours indirect libre. Il est, par l'emploi de phrases juxtaposées, sans marques linguistiques spécifiques, une lecture duelle à l'approche des problèmes confrontés par la société algérienne dans la phase cruciale de la colonisation, face tout d'abord, à elle-même, et,

⁶² Vincent Dubot, mémoire présenté à l'université du Québec à Trois-Rivières sous le thème d'une étude socio-pragmatique des discours publicitaires en fonction de la variable « sexe ». Le cas des pilules rouges et des pilules Moro (1910-1951). Décembre, 1992.

ensuite, à l'occupant colonial. L'engagement politique de notre auteur est à l'aune de ces centres d'intérêts principaux. La société algérienne se trouvant face à elle-même notre juriste et homme politique appelle de ses vœux à : *“La constitution d'une élite intellectuelle arabe qui, seule, pourra faire admettre toutes les réformes modernes”*. Ils jugeront ensuite tous les deux la nécessité impérieuse de faire évoluer le peuple arabe auquel il associe le pays, c'est-à-dire l'Algérie. Pour conduire son sort, ils appelleront donc à la constitution d'une élite arabe. Le destin de l'Algérie est celui également de tout le monde arabe dont ils exprimeront indirectement l'état dans lequel il se trouve et qui a besoin d'accomplir une évolution, leitmotiv à toute la pensée de Ben Ali Fekar et M'hamed Ben Rahal. Leur idéal politique n'est donc pas abstrait puisqu'il réalise comme étape principale à cela, l'instruction.

Face à l'occupant colonial, leur discours vise l'ordre établi, c'est-à-dire le système colonial dans tous ses états, en démontrant *“l' inanité du régime nouveau”*, c'est-à-dire la colonisation. En se préoccupant du droit et *“des principes d'humanité et de justice, sur lesquels se base la civilisation française”*, le discours traduit implicitement sa volonté ferme de pénétrer partout la vérité et de mettre à nu les injustices érigées en lois dans *“l'état de droit de la France civilisée”*. Il introduit souvent l'ironie et s'en servira d'ailleurs à démasquer *“l'universelle duperie”* de la soi-disant mission civilisatrice de la France, à narguer et, enfin, à bafouer allégrement les doctrines, les institutions et les lois qui prétendent à son respect.

“Le passé est mort, disent les Arabes” ainsi l'usage de ce dicton arabe démontre souvent la dualité de son discours à deux visages : l'un arabe, l'autre français. De la même manière, il utilisera souvent aussi le label para verbal *« Incha Allah »* qui peut signifier explicitement le possible et implicitement l'impossible. Il dessine la figure d'un personnage implicite à la fois narrateur et témoin.

Ce discours indirect libre a l'avantage de ne pas tracer de frontières entre l'auteur et ses origines ce qui constitue d'ailleurs un aspect important d'un combat enfin, le milieu colonial. Il détermine parfaitement l'influence du milieu social sur sa pensée politique et ses réactions face à la civilisation occidentale. Ce dernier point illustre clairement la méthode qui permet, implicitement, à ses idées de se frayer un chemin. Il est souvent, dans ce discours, sensé tenir une place neutre pour le rendre crédible: *“Considérons – le comme tel et examinons la situation telle qu'elle se présente à*

l'heure actuelle'''. Certains, y trouveront – là, une simple subjectivité langagière et d'autres y déduiront un contenu pour expliquer une inférence et une volonté politique de communication.

III. 2. Articulations des discours : Analyse de la pertinence :

Dans cette partie de notre recherche et dans le fil directeur de la première partie de notre analyse, nous nous interrogerons sur la question de savoir ce que veulent dire les locuteurs lorsqu'il abordent les thématiques, soulevées dans le chapitre II de la première partie de notre travail, autour notamment de l'instruction, l'indigénat, l'Islam, l'assimilation et progrès et civilisation et déceler la part de leur engagement dans le processus discursif et thématique. Notre attention portera moins sur les stratégies et procédés discursifs, analysés précédemment, que sur une sorte d'évaluation de cette thématique et de son articulation discursive. Nous tenterons cependant, de comprendre le regard porté par les locuteurs sur une situation donnée et le sens, souvent dissimulé, voulu ou recherché, à travers une interprétation qui s'appuie sur des données contextuelles.

Pour se faire, nous nous sommes projetés dans deux hypothèses différentes : l'une suggérant l'idée que les locuteurs suivent une stratégie les amenant à émettre une sorte de jugement sur une situation, coloniale et de domination pour ce qui est de notre cas, l'autre plus engagée voulant changer une situation et amener une instance, particulièrement publique et politique, à œuvrer par rapport à un ensemble de propositions que véhicule le corpus et la vision que proposent les deux locuteurs pour remédier à cette situation.

Dans cette optique, l'intervention et la prise en compte des facteurs externes du discours : vie, formation, parcours professionnel des locuteurs et le milieu à la fois social, culturel, religieux et politique dans lequel l'événement se produit ayant permis l'émergence de ces deux discours d'où l'orientation générale de notre recherche et du choix porté sur l'analyse pragmatique.

Nous rappellerons par ailleurs, que les énoncés sur lesquels nous avons décidé de travailler ont été choisis par rapport à un certain nombre de critères dont voici les plus importants :

- Existence d'un locuteur évaluant, faisant état d'appréciations générales d'une situation coloniale, identifiée.
- Existence d'une force adverse qui s'oppose à l'idée du changement.
- Existence d'un vocabulaire de mots axiologiques dépréciatifs dans situation politico-sociale jugée par les locuteurs.
- Existence de certains énoncés révélateurs et significatifs : tournures, maximes...

La description des performatifs concerne leurs conditions de félicité renvoyant à une existence de procédures d'énonciation socialement admise dont l'émission de l'énoncé se trouve partie prenante. Dans le concept de félicité et de son aboutissement, elle doit se défiler correctement et complètement dans un champ de vision incorporant les circonstances et les personnes nécessaires pour l'énoncé performatif.

Dans cette partie de notre analyse, nous montrerons et analyserons les règles sémantiques et syntaxiques des énoncés performatifs que nous avons déjà repéré, dans la partie méthodologique, dans les deux discours de Ben Ali Fekar et M'hamed Ben Rahal. Au niveau macro-discursif, nous avons déjà analysé, dans le premier chapitre de cette partie, les manifestations et récurrences des différents actes de langage. Nous œuvrons à présent à les traiter fragment par fragment ou classe par classe. Une analyse qui axe son champ d'action sur une étude appliquée de l'engagement de l'élite politique algérienne dite « Jeunes Algériens » tel qu'il se manifeste dans l'énonciation performative des deux discours mis en examen. Une application accordant séance à l'ensemble de la théorie de la performance ou de la performativité et de ses assises, énumérés précédemment. Nous procéderons par considérer chaque classe comme un type d'actes de langage avant de les appréhender par rapport à leurs particularités sémantiques dans les différentes « occurrences » qui se manifestent concrètement et spacio-temporellement localisés. Nous entendons par « occurrences » la réalisation effective d'un énoncé performatif incarnant et manifestant la classe.

III. 2.1. Les performatifs : marqueurs de sens

La floraison des marqueurs illocutoires performatifs omniprésents dans notre corpus reflète un panel aussi varié que diversifié. Nous citerons d'abord le lexique à

travers notamment les verbes mais sans oublier aussi les marqueurs grammaticaux tels décrits par la grammaire traditionnelle : Les signes exclamatifs ou interrogatifs, la ponctuation et l'ordre des mots. Il est à signaler que ce travail fait autour des actes de langage performatifs ne reflète qu'une partie de sa composante compte tenu du choix porté sur un ensemble d'énoncés relatifs à îlot thématique récurrent dans les discours que nous délimiterons en classe.

III. 2.1.1. La classe des questions : les stimulants

Ils sont distinctifs par leur point d'interrogation et des morphèmes interrogatifs. Leur usage fait appel à une sorte de quête de l'information par le locuteur stimulant une réponse des interlocuteurs. Ils portent en eux une direction d'ajustement construite autour des mots décrivant le monde. Ils sont porteurs d'un état psychologique exprimant un désir manifeste de savoir. Manifestement, tel est le cas pour l'ensemble des questions repérées dans notre corpus dont nous citerons quelques uns :

(Is9) « Comment arriver à une entente désirable et nécessaire ? »

Cependant, le but illocutoire change au niveau des « occurrences », ce changement s'appuie dans notre corpus sur une forme de variation limitée mettant en valeur seulement deux valeurs illocutoires directive et de l'avertissement. Voici un exemple d'énoncé illocutoire directif :

(As5) « Comment peut-il être possible à une minorité, quelque prépondérante qu'elle soit, d'assimiler une majorité énorme et qui se développe d'année en année ? ».

Dans cet énoncé (As5) Ben Ali Fekar s'interroge sur le problème d'assimilation imposé à la population « indigène » par l'administration coloniale. Il explique dans cet énoncé qu'une minorité (française) ne pouvait assimiler une majorité (musulmane « indigène ») qui s'accroît d'année en année. L'énoncé (As5) aurait pu être formulé autrement avec la même valeur illocutoire, nous obtiendrions alors : « Il est impossible qu'une minorité puisse assimiler une majorité ». La notion d'assimilation au centre de grandes polémiques était pour lui une simple abstraction portant en elle des contradictions de l'idéologie coloniale. Ben Ali Fekar affiche clairement son opposition totale et son non adhésion à la politique de l'assimilation telle formulée et exprimée par le discours coloniale. L'énoncé (As5) se décline en fond comme une directive. La position de Benali Fekar concernant la politique "assimilationniste" est, à travers cet

énoncé, jugée selon lui impossible autant aussi, il faut le souligner, le contenu politique accordé à ce concept était encore vague. Il fallait chercher le sens qui se cache derrière le mot d'où le double dialogisme et la contre argumentation. Il s'agissait pour certains d'assimilation civile ou administrative, pour d'autres un moyen d'acquérir l'élite à la cause de la colonisation par des choix représentatifs ou l'octroi des droits politiques aux élites indigènes... Nous relevons ici deux mots importants "minorité" et "majorité" et c'est autour de ces lexèmes que l'idée prend forme. Il voulait ainsi expliquer qu'avec le peuple musulman d'Algérie, la France coloniale ne pouvait procéder par l'asservissement ou par l'assimilation. Le locuteur entendait faire comprendre que l'Algérien a droit d'espérer la civilisation par l'école. D'autres énoncés interrogatifs se manifestent dans le discours le cas de celui-ci : (Is13) « *Pourquoi penser à ce lendemain, tandis que nous avons Dieu Le Très Haut, dispensateur des richesses* ». L'énoncé (Is13) est un directif. L'auteur, Ben Ali Fekar, fait intervenir la raison avec un sentiment religieux manifeste pour exprimer un état de pauvreté dans lequel est assignée la population musulmane sous l'oppression coloniale. Dans le contexte historique et politique, l'énoncé (Is13) s'exprime de la manière suivante : « *ne pensons pas au lendemain Dieu est dispensateur des richesses* ».

Aussi, l'énoncé suivant : (Ins5) « *Aussi comment s'étonner après cela, de les voir voter soit sur un signe du maire ou comme ce maire, soit sur une indication de l'interprète, soit dans le sens du préfet, sans chercher à comprendre, le plus souvent, ce qu'on leur demande de faire, d'où le surnom de "bénéni oui oui" qu'on leur a donné ?* ». Le déficit de représentation et de représentativité qu'il énonce dans un autre chapitre de son exposé s'inscrit toujours dans la problématique de l'émancipation politique. Ben Ali Fekar n'aura de cesse d'exiger le changement dans les conditions l'éligibilité ou les modes de recrutement des représentants des Musulmans et cela, pour mettre fin à l'ambiguïté du système appliqué aux Algériens car ne requérant pas la compétence, c'est ce qu'il appellera "les bénini oui oui" à qui les colons ont cédé la parole et la représentativité. L'énoncé est autrement argumenté à travers une autre écriture utilisant un ton caricatural et cela, pour démontrer le peu d'efficacité et de crédibilité qui peut être accordé à un système électif ou de désignation des représentants des Algériens. Dans l'énoncé (Ins5), il y a souci visant l'émergence d'une élite et d'une société civile nous relèverons en marge, qu'il donnera lui-même l'exemple d'un mouvement dont il sera leader celui des « jeunes Algériens » et d'un journal, d'une même obédience, "El

Misbah'' (La lanterne) qu'il créera avec son frère Larbi Fekar à Oran, en 1904. Cette métamorphose est le produit d'un choix résolu celui de l'élite traditionnelle qui, tout en continuant sa lutte sourde après l'échec de la phase de transition armée aux côtés de l'Emir Abdelkader et les chefs des insurrections populaires, allait accepter de mettre ses enfants sur les bancs de l'école française et de leur apprendre la langue du plus fort.

Sur un autre thème, nous avons relevé l'énoncé suivant : (Ind17) *«L'indigène dit : Je supporte des impôts très lourds, lesquels profitent exclusivement à d'autres. Je suis de toutes les corvées, autorisées ou non, je suis humilié, l'usure me ruine, la colonisation me refoule... Et aujourd'hui, sans compensation aucune on me demande de donner le seul bien qui me reste, mon enfant. Est-ce juste ?* Dans l'énoncé (Ind17) M'hamed Ben Rahal aborde, sous forme de plainte, le code de l'indigénat. Ce régime devait affirmer la suprématie des classes possédantes, celle des colons, qui considéraient que les "Indigènes" ne peuvent "être gouvernés que par voie d'autorité ". Avec le code de l'indigénat élevé au rang d'institution l'idéologie des colons était destinée à marginaliser la population musulmane et de la mettre dans l'impossibilité d'exercer des droits. Une institution primitive et contraire aux droits humains. Il est difficile de faire entendre au colon européen qu'il existe d'autres droits que les siens en pays arabe et que l'indigène n'est pas une race taillable et corvéable à merci... Les colons la proclament (la race vaincue) à l'envie, incorrigible et non éduicable, sans avoir jamais rien tenté cependant, depuis trente années, pour l'arracher à sa misère morale et intellectuelle. Le but de l'indigénat est la dévaluation des autochtones certes, mais la dévaluation est une forme dynamique par contraste ce qui explique la réaction de la population et l'impulsion malgré tout non belliqueuse des "Jeunes Algériens". Le code de l'indigénat était considéré comme indigne et de fait, un point de fracture entre les deux populations arabe et française dans un climat où règnent en maîtresse l'obnubilation, les destructions et l'appauvrissement. Tout changement face à ce climat exigeait l'émergence de forces adéquates amenant des modifications ou des ruptures d'où la réaction des "Jeunes Algériens" dans cette période intermédiaire entre l'arrêt de la guerre et la naissance du premier parti national.

Pour terminer cette catégorie ou classe des questions, nous rajouterons ce dernier énoncé ayant la même portée sur le plan sens que le dernier : (Ins18) *« A quoi les institutions pourraient-elles servir si ceux à qui elles sont destinées ne savent ni appréhender l'esprit ni en comprendre le but »*. Pour être un plaidoyer de l'Algérie et

son éveil, Benali Fekar avait compris la nécessité qu'il y a, implicitement, de s'appropriier la langue de l'occupant. C'est là un peu le sens qu'il veut donner implicitement et explicitement à un défi : la parole ou l'écrit contre le mutisme. Sa critique politique est réaliste. Il n'est pas un pamphlétaire, son écriture n'est pas polémique. Son langage met indirectement en scène les vertus de la civilisation française pour poser les questions essentielles liées aux droits et aux libertés jusqu'à maintenant ignorés par le système colonial. Son rôle est d'acculer la France coloniale sur son propre terrain et de dénoncer son projet d'occupation.

III. 2.1.2. La classe des impératifs : l'expression de la nécessité

Marqués par des formulations autour des prières, la prescription ou l'ordre, ils définissent particulièrement les points illocutoires des phrases impératives. Elles sont davantage marquées aussi par le choix des verbes et leurs temps. Elles sont porteuses d'un but illocutoire celui de faire quelque chose à l'interlocuteur et d'un mode d'ajustement du monde aux mots d'où l'effet perlocutoire. Sur le plan psychologique, ce type de phrases recouvre des sentiments de souhait, de désir, etc.

Dans notre corpus, les manifestations d'ordre impératives renvoient majoritairement à des ordres, exprimés par des expressions différentes, à connotation d'obligation comme notamment dans notre cas, l'usage des verbes « falloir », « devoir » et « pouvoir » conjugués à la forme impersonnelle « il faut », à la première personne du pluriel « nous devons » ou encore à la deuxième personne du pluriel « vous devez ». Cet usage dans le discours exprime la nécessité d'entreprendre une action autour d'un sujet avec des suggestions d'actions, signifiant très souvent la notion de devoir et l'impossibilité de faire autrement.

Son usage syntaxique se manifeste sous différents aspects, il est formulé essentiellement par le verbe « falloir », « devoir », très proches sur le plan sens mais différents sur le plan structure grammaticale, divers expressions renvoyant à la notion d'ordre.

• L'usage du verbe « Falloir » :

Dans notre corpus, les énoncés relèvent une forte présence de phrases de la catégorie des ordres. Le verbe « falloir » renvoie à l'expression d'une nécessité. Son sens est plus fort et pertinent que celui du verbe « devoir ». Dans le discours, il se manifeste, comme le veut sa conjugaison, à la forme impersonnelle, c'est-à-dire à la

troisième personne du singulier et à tous, ou presque, les temps. Il est le plus souvent, comme l'attestent nos exemples, suivi d'un verbe à l'infinitif et rarement d'une proposition subordonnée. Nous analyserons à présent les manifestations de ce verbe dans l'échantillonnage choisi pour notre étude :

(Ins3) « *Il fallait donc recourir au seul remède moral et intellectuel indiqué, au lieu de persister à laisser les représentants qui n'ont ainsi jamais représenté les milieux desquels ils étaient censés émaner, à la merci des traductions des interprètes* ». Dans cet énoncé le locuteur, M'hamed Ben Rahal, pointe du doigt la colonisation ayant été ruineuse et meurtrière, au lieu de choisir les meilleures médications visant à traiter moralement et intellectuellement les maux de la société, fait outrage aux règles de bonne gouvernance avec le choix d'élus figurants et ignorants à la merci de interprètes.

(Ind6) « *Nous sommes de ceux qui croient qu'il n'est pas difficile de faire mieux, mais il faut se hâter si l'on ne veut pas que toute réconciliation devienne impossible* ». Ici, l'auteur, M'hamed Ben Rahal, suggère au pouvoir colonial de faire mieux face à la situation qu'endurent les « indigènes » sinon toute réconciliation risque, à terme de devenir impossible. L'auteur, dans sa pondération et son autorité morale et intellectuelle, rappelle que l'impasse ne pouvait que sans tarder se faire attendre non sans conséquences douloureuses pour les uns et les autres. En d'autres termes, si la politique coloniale poursuit ses erreurs l'Algérie finit un jour par se réveiller et les risques peuvent être douloureux pour tout le monde.

(As1) « *A l'heure qu'il est, il faut au contraire attirer l'élément musulman et l'incorporer au bloc français au fur et à mesure que les conditions générales de son éducation économique et sociale le rendront à même d'y figurer* ». Dans cet autre échantillon de notre corpus, l'auteur, dans sa vision, est favorable à une collaboration plutôt qu'à une politique d'assimilation rendue impossible, à son propre jugement.

(As2) « *C'est une sorte d'assimilation progressive, rationnelle et opportune qu'il faut rechercher et non pas procéder par des mesures hâtives édictées en vue de les maintenir dans un particularisme outrancier, sous prétexte que cela répond mieux à leur mentalité spéciale comme on se plaît à le dire* ». Pour ce qui est de cet énoncé, Le problème crucial d'assimilation est évoqué. Le concept d'assimilation est un concept qui fluctue d'une situation à une autre. L'auteur entend par particularisme la différence tendant à maintenir les autochtones dans leur situation d'indigènes. Dominant la langue,

les concepts tapis que l'on résume sous des euphémismes « assimilation », « émancipation »..., transformés en symboles, ont fait partie du processus de pacification du pays comme il en va de même d'autres concepts creux utilisés à donner des habits à la colonisation. De telles formulations n'avaient littéralement pas de sens pour détourner l'évènement historique produit par l'occupation coloniale.

(As4) « *Mesdames et Messieurs, il ne faut pas croire qu'on puisse arriver ainsi à l'assimilation telle qu'on veut l'entendre généralement* ». Dans ce dernier exemple de cette rubrique, l'auteur, Ben Ali Fekar revient de nouveau sur le concept d'assimilation. Ce concept politique, plein d'arrière pensées et de calculs, était appréhendé non en sa signification intrinsèque, mais exclusivement sur le critère d'une simple audience. La monture politique prônant ainsi que d'autres avatars manipulés tels : émancipation, intégration... de domination coloniale est utilisée comme le soutien ou encore le vernis de l'idéologie colonialiste dont le symbolisme essentiel est l'annihilation des droits et des libertés. Ces derniers n'étaient point acceptés étant donné la forte et constante aspiration de la société à une existence nationale indépendante. Le vernis politique de ses thèses popularisées n'avait, en fait d'autres objectifs que la validation par les mots, dans un champ discursif où l'algérien ne comptait pas réellement, du projet colonial. L'auteur admet que la politique d'assimilation des populations musulmanes est impossible.

Dans cette somme d'énoncés, (Ins3), (Ind6), (As1), (As2) et (As4), présentés et expliqués, la tendance manifeste explicitement l'idée de l'ordre impliquant une obligation impérieuse de changement. Le ton est tantôt accusateur tantôt réconciliateur pour essayer de trouver une solution au problème indigène. La force illocutoire de ces énoncés est importante car elle est l'émanation d'un discours appartenant à deux personnalités algériennes éminentes, M'hamed Ben Rahal, premier bachelier algérien, homme politique et homme de lettres, et Ben Ali Fekar, premier docteur algérien en droit, professeur et homme de lettres, occupant ainsi une place privilégiée sur la scène politique.

• **L'usage du verbe « Devoir » :**

Nous l'avons signalé précédemment, la distinction entre les verbes « falloir » et « devoir » s'opère difficilement sur le plan sens si ce n'est la structure grammaticale qui permet une telle distinction. L'obligation est certainement le référent sémantique du

verbe « devoir ». Le verbe « devoir » est dans la majorité des cas de notre corpus suivi d'un verbe à l'infinitif ce qui conforte davantage le sentiment d'obligation que manifeste ce dernier. Aussi, le verbe « devoir » est le plus souvent dans nos exemples, conjugué au présent de l'indicatif et au conditionnel passé. L'opération de la conjugaison des verbes et leurs temps, renvoie à une orientation spécifique du sens du dit verbe. De cette catégorie, nous avons relevé les exemples suivants :

(Ins2) « *La connaissance de la langue française aurait dû être la première condition à poser pour l'éligibilité des indigènes, ainsi leur participation eût été plus utile dans les travaux de diverses assemblées locales* ». Dans cet énoncé, le temps du verbe devoir est au conditionnel présent, exprimant ainsi une supposition ou une probabilité. L'auteur, sur le plan sens accordé à l'énoncé, fait référence à l'état de colonisation que subit son pays. La colonisation n'étant pas dans la communication, l'auteur tente d'expliquer par là que la connaissance de la langue française conditionne à l'éligibilité des indigènes dans les assemblées. Allusion est faite au choix, jugé négatif, des « élus » au service de la colonisation qui, dans leurs rôles, n'étaient pas représentatifs pour défendre les intérêts de leurs concitoyens. Il tente d'expliquer par là aussi que la colonisation est impossible sans une politique d'instruction et de scolarisation et qu'un pays sans élite représentative est un pays sujet à domination et ne peut aspirer à une véritable libération.

(Pc5) « *On doit travailler par tous les moyens possibles à comprendre que les intérêts des uns sont liés intimement à ceux des autres et que par des concessions mutuelles, dictées par des considérations d'humanité et de justice, on peut arriver à une collaboration féconde en vue du développement de la société française et arabe* ». Dans cet énoncé et celui qui suivra aussi, le temps du verbe devoir est au présent de l'indication et accompagné d'un verbe à l'infinitif révélant ainsi l'obligation formelle de l'action. Sur le plan sens de l'énoncé, le locuteur confirme là, à travers les mots qu'il emploie son habit d'homme politique en proposant, dans la situation ni guerre ni paix, une collaboration bénéfique, appelant à des concessions faites de part et d'autre, des deux sociétés, mettant fin à leurs antagonisme. Derrière cela se cache la profonde peur des colons très peu réceptifs aux discours en soutenant que la majorité de la population n'est pas mûre pour cette collaboration afin de garder ad vitam aeternam le pouvoir et la mainmise du pays écartant de facto toute possibilité d'intégration.

(Pc8) « *Sous peine de déchoir, elle doit tenir parole quelles que soient les difficultés qu'elle pourrait rencontrer dans l'accomplissement de cette glorieuse tâche* ». Dans le temps du présent de l'indicatif et du ton de l'obligation, le locuteur dans son énoncé évoque le destin des Algériens sous l'occupation française, le locuteur relève que la société est restée la même et que, s'il y a progrès, il est de la nature des choses qui évoluent normalement. L'instruction était à la base du progrès auquel pouvait aspirer le pays pour émerger de la longue nuit qui lui a coûté sa colonisation. Le premier besoin, ressentait-il, était le développement social et intellectuel et que les Algériens pouvaient profiter sur ce plan de la présence française. Ce discours ne peut plus cacher la sanction de l'échec d'une société en crise depuis déjà un bon moment et dont le statu quo rendait le projet de l'émir presque utopique. Cette impression se dégage dans le discours politique de Ben Ali Fekar. Le constat de l'échec qu'il fait est tantôt inductif et tantôt implicite.

Dans l'exemple (Pc5) et (Pc8), nous avons remarqué la présence également du verbe « pouvoir » qui semble venir en aide ou compléter l'illocution impérative autour de son énonciation. Le verbe « pouvoir » joint dans les deux énoncés au verbe « devoir » exprime selon N. Le querler (1996, p. 201) une capacité (possibilité par rapport aux qualités inhérentes au sujet), une permission (renvoie à un être animé humain ou à des lois sociales ou éthiques), ou une possibilité matérielle (relation avec les conditions matérielles extérieures au sujet). Le verbe « devoir » quant à lui, établit, dans le discours, un lien de nécessité entre une fin et les moyens d'y parvenir impliquant de ce fait, une probabilité. Il suggère aussi, une « nécessité d'être » comme devoir épistémique, une nécessité absolue.

• La prière :

Elle exprime une forme d'imploration ou le souhait de voir se réaliser ou se manifester une certaine situation. Le locuteur, n'ayant pas une position de supériorité par rapport à son interlocuteur, elle se veut une demande d'intercession auprès d'une autorité, pour notre cas, politique. L'exemple relevé de ce type de phrase est le suivant : (Pc2) « *Ainsi, comme vous voyez, nous sommes déjà de bons clients, de bons consommateurs, ce à quoi répondraient les producteurs que nous ne faisons que notre devoir mais c'est déjà beaucoup de faire son devoir, et nous voudrions que vous fission votre en nous aidant à consommer aussi vos productions intellectuelles, car sans cela*

nous vivrions seulement pour manger et non pour penser ». Dans cet énoncé, le locuteur se plaint de la politique menée par la France coloniale visant à maintenir les indigènes dans un rôle de passifs consommateurs exigeant par là l'accès à la science pour une véritable émancipation de la population autochtone. Comme nous le voyons dans cet énoncé, la prière n'a pas un caractère obligatoire ce qui entrainera une force illocutoire moins importante que dans les autres cas où le locuteur occupe une place hiérarchique supérieure à son interlocuteur.

• **L'usage de « il est de toute nécessité » :**

L'ordre est formulé dans ce corpus par également le choix fait autour de certaines expressions notamment : Il est de toute nécessité accompagnée d'un verbe à l'infinitif. Elle implique le sentiment de l'indispensable dont on ne peut s'en passer. C'est dans cet ordre d'idée que sont formulés les énoncés suivants :

(Ins19) « Présentement nous sommes des coffres fermés ; il est de toute nécessité d'avoir une clé pour nous ouvrir. Cette clé ne peut être que la langue française. Après, vous pourrez juger si nous sommes capables de progrès... si l'instruction fait de nous des déclassés ou des hommes... si notre prédilection apparente pour les postes ou les emplois rétribués - prédilection qui semble comme à tous les peuples - n'est pas par exemple l'indice d'une situation économique de nature à éveiller la sollicitude que les critiques ». L'intervention, dans cet énoncé, de l'auteur Ben Ali Fekar, est faite autour d'un élément indispensable celui de l'instruction et de la culture, car, pour cet acteur politique, la renaissance de la société algérienne n'est possible que par la diffusion des « Lumières ». Ce discours ne peut plus cacher la sanction de l'échec d'une société en crise depuis déjà un bon moment et dont le statu quo rendait le projet de l'émir presque utopique. Pour une réelle reprise Ben Ali Fekar use du mot 'instruction' dans tous ses discours. Il défendait l'obligation morale de la France d'offrir aux algériens les chances d'accéder à l'instruction. Instruction et modernité interprétée sous l'angle de l'évolution sont deux segments d'une même trajectoire dans l'entente de raison, une socialité orientée à rendre égale les chances et les conditions pour tout le monde. Cette égalité de chances était là le passage obligé vers cette politique mais cette lutte fut une bataille perdue. Son pragmatisme n'a pas débouché sur l'émergence d'une volonté de progrès pour tout le monde y compris les indigènes. Les quelques intellectuels ce sont

indignés de la situation cherchant toujours à se libérer du système oppressif qui est imposé aux indigènes par les colons écartant de facto toute possibilité d'entente. A travers l'instruction les jeunes algériens y voyaient l'énergie nécessaire à leur projet de reprise historique. Alain Calmes (l'Harmattan, 1984, p. 142) écrit : ''C'est le cas de M'hamed Ben Rahal, originaire de Nédroma, près de Tlemcen, qui posté à l'intersection de deux cultures, refuse le mirage de la francisation et ne prend que ce qui lui semble véritablement utiles dans la civilisation de l'occupant''. L'énoncé (Ins19) est une autre catégorie de l'ordre se manifestant particulièrement à travers l'expression de « il est de toute nécessité de » accompagnée de l'auxiliaire être conjugué au présent. C'est une posture de supériorité ou d'autorité, relative particulièrement à l'âge du personnage, son statut politique et sa notoriété, qui est mise au devant donnant sens à un devoir d'obéissance.

- **Le conseil :**

Nous avons repéré également dans notre corpus des énoncés à valeur d'un simple conseil. L'exemple ci-dessus le montre assez bien :(Ind15) « *Lorsque vous voudrez faire quelque chose de sérieux, ne perdez point ceci de vue, que vous n'obtiendrez jamais rien de l'indigène que par l'indigène* ». Il y a une force prescriptive qui se dégage de cet énoncé. Elle peut être comprise par deux possibilités soit un déficit ou un ordre. La position des interlocuteurs garantit certainement le succès de l'énoncé car ils entretiennent une relation hiérarchique. L'auteur, M'hamed Ben Rahal, s'adressant à l'assemblée, au sénat français, devant le ministre de l'instruction Jules Ferry, point du doigt le problème de la sous représentativité des « indigènes » dans les assemblées. Le déficit de représentation et de représentativité qu'il énonce dans cet énoncé, de son exposé s'inscrit toujours dans la problématique de l'émancipation politique. M'hamed Ben Rahal n'aura de cesse d'exiger le changement dans les conditions l'éligibilité ou les modes de recrutement des représentants des Musulmans et cela, pour mettre fin à l'ambiguïté du système appliqué aux Algériens car ne requérant pas la compétence, c'est ce que appellera, dans l'énoncé analysé plus haut, Ben Ali Fekar "les béni oui oui" ce dont il se vengera souvent dans ses écrits ainsi que son frère Larbi. Dans ce contexte, nous pourrions nous engager plutôt vers un défi qui a une valeur prescriptive.

III. 2.1.3. La classe des exclamatives : l'évidence d'un état

Les phrases exclamatives reposent sur une certaine vérité du sentiment véhiculé dans l'énoncé, reflet du vrai dans le monde actuel. En faisant l'exclamation suivante : (Ins8) « *Pauvre enseignement, pauvres moyens ! Pitoyable spectacle* », le locuteur donne pour vrai le fait d'une situation pitoyable de l'enseignement dans une Algérie marquée par le colonialisme. Pour être faux, il implique une reconnaissance que le locuteur se soit trompé ou ait menti. La phrase exclamative se manifeste de ce fait, comme une variante de la phrase assertive, véhiculant un contenu admis pour vrai malgré l'écart de différence, entre phrase exclamative et phrase assertive, qui les sépare sur le plan à la fois mode et tension. La phrase exclamative comme l'atteste l'exemple cité plus haut, extrait de notre corpus, (Ins8) renvoie à une idée d'évidence (évidence du contrat : pauvre enseignement, pauvres moyens ! évidence d'une séquence irréfutable ou d'un argument rédhibitoire : Mais je n'ai jamais dit cela !). Les phrases exclamatives forment une classe de performatifs à valeur illocutoire variée. Elles se présentent comme des phrases de mode déclaratif ou impératif. Dans notre corpus, leur caractère exclamatif est signalé par la ponctuation seulement. Sur le plan performatif, leur performativité est tantôt explicite ou implicite dans le cadre des énoncés impératifs, tantôt implicite, dans le cadre des déclaratifs purs.

- **Les énoncés impératifs à contenu illocutoire explicite :**

Nous citerons dans cette catégorie les exemples suivants :

(Ind18) « *Nous ne devons pas en désespérer !* ». C'est une phrase à modalité impérative. Elle renferme une force illocutoire prescriptive. Elle est associée à un contenu, par sa signification prescriptive, conforme à sa force illocutoire. De ce fait, elle incarne un acte de langage direct. En revanche, la réussite de cet acte n'est pas assurée car ne mettant pas en relation des interlocuteurs par rapport à une hiérarchie particulière.

- **Les énoncés déclaratifs à contenu illocutoire implicite :**

Nous avons recensé dans notre corpus les cas suivants :

(Ins8) « *Pauvre enseignement, pauvres moyens ! Pitoyable spectacle* ».

(As10) « *Après l'Algérie, ce fut la Tunisie qu'elle occupa, et après la Tunisie... ce sera le Maroc, inchallah ! Comme disent les musulmans.* ».

(Ind1) « *Jusqu'à nouvel ordre !* »

Pour conférer à ces énoncés une force illocutoire explicite, il est de toute nécessité de joindre un quasi-commentaire préfixé renfermant un verbe performatif. L'état dans lequel se manifestent ces énoncés, ils sont considérés comme des phrases grammaticalement déclaratives. Ainsi, pour leur attribuer une force illocutoire, elles pourront commencer par « j'affirme que ». Nous aurons alors, pour chacun de ces énoncés, une proposition principale formée par l'expression préfixée « j'affirme que » et une proposition subordonnée complétive renfermant le sens de l'énoncé. Ils deviennent ainsi, des performatifs « assertifs » conférant la responsabilité du locuteur par rapport à la vérité suggérée dans les déclarations (but illocutoire), ajustant les mots au monde (exprimant un état de chose). L'énoncé (Ins8) pourrait recouvrir son sens, tel voulu par le locuteur, complet et explicite traduisant l'ambiance difficile qui prévaut et l'esprit critique qui se manifeste chez l'élite. Les difficultés rencontrées par la conquête étaient non seulement dues à la résistance armée des habitants sur le terrain, mais surtout à la méconnaissance de la langue des indigènes comme instrument indispensable de communication. Le fait paraît banal, mais il est stratégiquement très important.

Parmi l'inventaire des énoncés exclamatifs, nous citerons un autre type de déclaratifs à valeur illocutoire implicite se rangeant parmi les performatifs appelés par Searle les « déclarations », non en tant que mode grammatical, au sens pragmatique. L'énoncé (As10) fait partie de cette catégorie. (As10) « *Après l'Algérie, ce fut la Tunisie qu'elle occupa, et après la Tunisie... ce sera le Maroc, inchallah ! Comme disent les musulmans.* ». « *Inchallah !* » Prononcé par le locuteur Ben Ali Fekar dans sa conférence, utilise une autre expression trompeuse quand il évoque le projet d'annexion du Maroc il s'agit de "In chaa Allah", une autre formule sibylline, toute de souplesse, qui veut dire dans un autre sens dans la langue arabe urbanisée "vous pouvez attendre". Ces expressions nous donnent une idée sur le style de l'homme qui parlait avec un humour grinçant, son éthique et son adhésion réelle et profonde aux thèses qu'il défend.

Aussi, le même schéma pour l'énoncé (Ind1) « *Jusqu'à nouvel ordre !* » Le libellé « *jusqu'à nouvel ordre* » interiorise le refus de l'étiquette d' « indigène » en même temps elle laisse deviner la déception, le désespoir mais aussi l'orgueil de cet homme fortement attaché à son pays. Elle traduit aussi un sentiment nationaliste sous-jacent dans la résistance contre l'occupant. C'est là un non dit, une allusion à un choix référentiel extra-énonciatif, qu'il est facile de décrypter. Cette phrase conforte un choix différé, à savoir : la reprise historique. Cette reprise est déterminante pour l'évolution de son statut de simple « Indigène » à un statut tout simplement d'homme dans le respect de ses droits. L'expression « *jusqu'à nouvel ordre* » est un message lourd de sens. Nous noterons que le problème de la décolonisation ne sera pas posé par les jeunes Algériens. Il sera nourri plus tard par le combat mené par les leaders du nationalisme. Ce présupposé cache implicitement la réalité d'une confrontation sourde, dont l'objectif est la remise en cause de la colonisation, étape dans l'évolution vers le mouvement national.

Dans ces deux énoncés (Ind1) et (As10) la réussite de l'acte performatif dépend du pouvoir qu'on les « indigènes » à opérer des changements. Ils sont classés des performatifs de type « expressif » exprimant un état psychologique, celui d'un peuple opprimé. Nous pouvons ainsi, conclure ce chapitre réservé à une forme de classification à travers le mode verbal, l'ordre des mots et l'intonation.

III. 2.2. Les paramètres pragmatiques des actes de langage performatifs : Agencement des forces illocutoires

Dans cette partie de notre analyse nous aborderons les performatifs implicites et explicites tels formulés par Austin. Les performatifs implicites sont les énoncés dont le but illocutoire n'est pas clairement identifié par un élément déterminé à l'inverse des performatifs explicites qui manifestent un but et une force illocutoire marquée par un indice pragmatique dit « performatif ». Nous verrons au vue de cette étude comment se réalisent l'ensemble de la répartition des actes de langage dits performatifs implicites et explicites.

III. 2.2.1. Les performatifs implicites : Dire dans la contrainte

- Par développement :

La qualité discursive des actes de langage est le plus souvent implicite d'où la nécessité pour ces énoncés d'ajouter un quasi-commentaire préfixé ou suffixé précisant le but illocutoire. Ce quasi-commentaire s'oppose, sur le plan syntaxique, à la deuxième partie de la phrase, la partie descriptive. Il se formalise notamment par la ponctuation voire la virgule et la mobilité. De ces énoncés, nous avons choisi de présenter les suivants :

(Ins10) « Prendre des jeunes dans leurs douars, les tenir plusieurs années sur les bancs d'un établissement édifié à grands frais puis les renvoyer dans leurs tribus « gros jean comme devant » sans leur avoir indiqué un but et les avoir mis à même d'appliquer ce qu'ils viennent d'apprendre, ce serait créer des déclassés et rien de plus, je vous l'assure ». Nous avons rajouté à cet énoncé pour préciser le but illocutoire et la qualité discursive, un quasi-commentaire suffixé. Le sens de l'énoncé est porté par la première partie : *« Prendre des jeunes dans leurs douars, les tenir plusieurs années sur les bancs d'un établissement édifié à grands frais puis les renvoyer dans leurs tribus « gros jean comme devant » sans leur avoir indiqué un but et les avoir mis à même d'appliquer ce qu'ils viennent d'apprendre, ce serait créer des déclassés et rien de plus ».* La deuxième partie, quant à elle ; *« Je vous l'assure »* a un sens pragmatique. Séparés par la virgule, elle précise la force et le but illocutoire donnant ainsi, forme à l'engagement pris par le locuteur par rapport à la vérité du contenu propositionnel de son énoncé. Nous pourrions déduire ainsi l'acte total réalisé indiquant l'intention du locuteur à communiquer le fait que le musulman algérien est frappé de « capitis diminuto » et ne jouit absolument d'aucun des avantages des autres français bien que supportant et au-delà, toutes charges de ces derniers. Compte tenu de ces modulations, nous obtenons un énoncé performatif « assertif ». Cet exemple illustre parfaitement les performatifs implicites par développement, formés de deux sous-phrases indépendantes mais reliées. L'affirmation est formulée dans la partie descriptive alors que le quasi-commentaire précise, quant à lui, le but illocutoire de l'acte performatif dans sa globalité. Récanati manifeste clairement dans ses propos ce que nous venons d'avancer : *« Le commentaire, en effet, sert à faire reconnaître à*

l'auditeur la nature de l'acte illocutionnaire que le locuteur entend accomplir par son énonciation, et comme accomplir un acte illocutionnaire c'est, entre autres choses, faire reconnaître à l'auditeur l'acte dont il s'agit, dans le cas présent, est accompli par l'énonciation conjointe de l'énoncé et de son commentaire plutôt que par l'énonciation du premier à l'exclusion du second : l'énonciation du commentaire n'est pas un deuxième acte de parole s'ajoutant à celui que l'énoncé commenté sert à accomplir, mais un aspect de ce dernier »⁶³.

Nous retrouverons ci-dessus les classes des performatifs telles présentées par Searle, représentées par des énoncés tirés de notre corpus et que nous présenterons comme suit :

*(Pc7) « **Je vous avertis**, le monde civilisé à tout intérêt à s'attacher à l'Islam par des bienfaits car s'il ne se civilisera pas par lui et pour lui il se civilisera malgré lui et contre lui ».*

*(Ind4) « **Je vous en prie**, si nous demandons une place dans les conseils c'est que d'une part, la constitution française est telle que, qui n'est pas représenté n'est pas défendu.*

*(Ins15) « **Croyez-moi**, ce qui dépare la société musulmane d'aujourd'hui, c'est sa profonde ignorance ».*

*(Is8) « La note dominante de sentiments du monde civilisé envers l'Islam est hostilité... mais ces menées ténébreuses n'auront pas l'effet qu'il en attend et c'est sous le canon de la chrétienté que se fera la renaissance de l'Islam, **je le veux** ».*

*(As2) « C'est une sorte d'assimilation progressive, rationnelle et opportune, **je l'approuve**, qu'il faut rechercher et non pas procéder par des mesures hâtives édictées en vue de les maintenir dans un particularisme outrancier, sous prétexte que cela répond mieux à leur mentalité spéciale comme on se plait à le dire ».*

Le cas de l'énoncé (Pc7) est un « assertif » à travers lequel le locuteur, M'hamed Ben Rahal, insinue, dans un engagement assurant la vérité de l'état de choses manifestés, que le monde civilisé, par ses bienfaits, a besoin de vivre en entente avec

⁶³ Recanati (F.), op. cit., p.49.

le monde musulman en l'aidant à assurer des pas tendant le progrès recherché communément et qu'il réussira par sa volonté avec l'aide ou sans l'aide des pays en avance. L'usage des mots dans cet énoncé témoigne de cet état de choses.

L'énoncé (Ind4), pour sa part, se manifeste comme un performatif « direct ». Par son biais, M'hamed Ben Rahal décline son engagement politique direct pour ordonner ou exiger plus de dignité accordée aux algériens traités en indigènes dans son sens le plus barbare du terme en posant la question de sa représentation politique lui ouvrant la voie à la parole pour se défendre. L'énoncé se manifeste dans le discours sous la forme d'une prière ou d'un vœu auquel l'auteur espère tant.

Pour ce qui est de l'énoncé (Ins15), l'énoncé revêt un caractère performatif « promissif ». Par le biais de son énonciation, le locuteur, Ben Ali Fekar, fait part d'un sentiment profondément marqué par l'état d'ignorance dans lequel se trouvent les « indigènes ». C'est une situation cruciale dans le processus d'éveil, né au début du XX^{ème} siècle, sous la houlette de l'élite intellectuelle nouvelle formée à la double école arabe et française, érigée en classe moyenne, donnant une lecture moderne des problèmes de progrès, d'évolution et de liberté. L'implication politique de ces « jeunes » était surtout dans la réforme globale sociale, religieuse et politique avec une certaine tendance à vouloir s'affranchir du religieux en séparant le politique pour enfin aboutir à cette fameuse modernité ce qui explique la suspicion à leur égard des Vieux turbans . Ils n'étaient pas épargnés des pré-supposés de francisation et d'occidentalisme à leur égard. Leur rhétorique politique était orientée vers la reconnaissance, la représentation, l'égalité des droits contre toute sorte de discrimination, l'instruction, l'acquisition des savoirs, le progrès, l'intelligence, l'instruction de la femme, lieux communs du discours moderniste. Cette nouvelle génération, moins inquiète du contact avec la civilisation occidentale et sans se déraciner ou s'acculturer sensés être sous l'influence de sa sphère manifestait déjà, sous l'effet des idées modernistes, des positions favorables à l'accès de la culture de l'autre. Par cette énonciation, le locuteur se promet d'ajuster les choses à ses dires tenant compte d'une réalité qui doit être manifestement identique à son souhait énoncé.

Enfin, le dernier énoncé (As2) extériorise un état psychologique, faisant foi de but illocutoire, celui du locuteur Ben Ali Fekar, auteur du discours. Il est question dans cet énoncé du concept d'assimilation qui fluctue d'une situation à une autre. L'auteur

entend par particularisme la différence tendant à maintenir les autochtones dans leur statut d'indigènes. Dominant la langue, les concepts tapis que l'on résume sous des euphémismes « assimilation », « émancipation »..., transformés en symboles, ont fait partie du processus de pacification du pays comme il en va de même d'autres concepts creux utilisés à donner des habits à la colonisation. De tels énoncés, de telles formulations n'avaient littéralement pas de sens pour détourner l'évènement historique produit par l'occupation coloniale. Ainsi, la nature de cet énoncé revêt un caractère performatif « expressif ».

- Par analyse :

Nous entendons par les performatifs implicites par analyse, les énoncés dont le verbe performatif est dit « parenthétique » tel décrit par Recanati⁶⁴. Il désigne, toujours dans cette conception, un verbe qui suggère un double emploi, descriptif ou pragmatique, conjugué au présent de l'indicatif et à la première personne en opposition aux verbes dont l'emploi se restreint à un seul usage, unique, à la première personne et au même temps. Dans la somme d'énoncés collectés à des fins d'analyse, nous citerons, pour illustration, l'exemple de l'énoncé (Ins14) « *Je veux parler de l'instruction des filles* » qui s'articule autour du verbe « vouloir », de nature performative, indiquant la direction de l'énoncé et la manière dont il devrait être appréhendé, dans ce cas de figure il s'agit d'un « promissif ». Ici le locuteur, Ben Ali Fekar, revendique dans son discours l'instruction des filles qu'il considère comme nécessaire à l'éveil et au progrès de la société musulmane en générale. Pour revenir aux verbes parenthétiques que nous avons soulevé précédemment, le verbe « vouloir » manifeste un autre usage, qui peut être cette fois-ci descriptif. Le même énoncé (Ins14) peut revêtir une casquette descriptive en rajoutant un adverbe l'exemple de « **fréquemment** » devenant « *Je veux **fréquemment** parler de l'instruction des filles* ». Ainsi, le verbe « vouloir » nous offre la possibilité d'une double lecture descriptive et performative ou pragmatique. Cette catégorie des verbes performatifs dits « parenthétiques » sera analysée à travers les énoncés prélevés de notre corpus d'ensemble soumis à l'examen. Nous avons retenus les énoncés suivants :

⁶⁴ Recanati (F.), op. cit. p.64.

(Ind1) « J'aimerais l'envisager (le sujet), sous le rapport qui peut intéresser le plus, c'est-à-dire du point de vue indigène, au point de vue de cette race autochtone ou que nous considérons comme telle, jusqu'à nouvel ordre, race qui compte tant de sympathie en France, et qui, depuis la réconciliation entre vainqueurs et vaincus, n'a pas hésité à ratifier de son sang, ce pacte, sur divers champs de bataille où le drapeau français s'est trouvé engagé ».

(Ind9) « Les autres pays ont leurs journaux en arabe, leurs revues, leurs théâtres leurs savants, leurs médecins, leurs ingénieurs, leurs avocats, et la France y est bien plus connue et bien plus appréciée qu'elle ne l'est de la masse algérienne, indigène j'entends »

(Ind17) « Je supporte des impôts très lourds, lesquels profitent exclusivement à d'autres. Je suis de toutes les corvées, autorisées ou non, je suis humilié, l'usure me ruine, la colonisation me refoule... Et aujourd'hui, sans compensation aucune on me demande de donner le seul bien qui me reste, mon enfant ».

(Is6) « Je dirai de l'Islam occidental africain, s'il ne se civilise pas par la France et pour la France, il se civilisera malgré elle et contre elle ».

(As6) « Laissons, si vous le voulez bien, Mesdames et Messieurs, toutes les tentatives infructueuses qui ont été faites et les propositions qui ont été soumises à l'opinion publique pour la solution de la question arabe, qu'il me suffise de vous dire qu'elles vont depuis l'assimilation à outrance jusqu'au refoulement pur et simple ».

(Pc4) « Outre la perte subie par la France d'une armée nombreuse et d'un capital considérable, la population arabe décimée par des luttes continues, ruinée quant à ses biens, il a subsisté longtemps un antagonisme, je n'ose pas dire une haine réciproque, source de tous les retards, dont l'évolution normale du pays a souffert jusqu'à ces dernières années ».

Les énoncés énumérés constituent, sur le plan thématique, un échantillon des actions menées ou une forme de slogan de cette élite dite « Jeunes Algériens ». Ils sont dans le discours épris de justice, de liberté et de modernité. Ils sont quelque peu les portes parole d'un peuple qui aspire à un monde meilleur. Les deux locuteurs sont dans leurs discours, symboliquement, le peuple. Les discours sont majoritairement

performatifs. Ils expriment un état psychologique celui de l'intention du peuple à manifester et à revendiquer ses droits. Pour illustrer nos propos, l'énoncé (Ind9) « *Les autres pays ont leurs journaux en arabe, leurs revues, leurs théâtres leurs savants, leurs médecins, leurs ingénieurs, leurs avocats, et la France y est bien plus connue et bien plus appréciée qu'elle ne l'est de la masse algérienne, indigène j'entends* », manifeste le sentiment du locuteur, Ben Ali Fekar, à revendiquer pour son peuple le droit de créer des journaux, revues, théâtres... Il tente d'exprimer par là que la France est bien plus appréciée que par la population autochtone, en Algérie. Il explique qu'ailleurs, dans d'autres pays conquis, les colonisés ont leur élite qui s'exprime dans tous les domaines à travers leur presse, leurs savants, leurs professionnels qu'il soit médecins, savants ou ingénieurs. En Algérie, pense-t-il, rien n'est fait pour véritablement faire accéder les indigènes au progrès. Politiquement, l'auteur exprime à travers cet énoncé son souci de statut et de pleine reconnaissance juridique, de progrès et d'évolution pour ses concitoyens considérés dans leur marginalisation comme « indigènes ». Il y a une obligation manifeste dans ces énoncés par le biais des actes performatifs à faire quelque chose et essayer de changer un état de choses avec une direction d'ajustement du monde aux mots. Dans l'énoncé du même souci visant l'émergence d'une élite et d'une société civile nous relèverons en marge, qu'il donnera lui-même l'exemple d'un mouvement dont il sera leader celui des « jeunes Algériens » et d'un journal, d'une même obédience, 'El Misbah' (La lanterne) qu'il créera avec son frère Larbi Fekar à Oran, en 1904. Cette métamorphose est le produit d'un choix résolu celui de l'élite traditionnelle qui, tout en continuant sa lutte sourde après l'échec de la lutte armée menée aux côtés de l'Emir Abdelkader et les chefs des insurrections populaires, allait accepter de mettre ses enfants sur les bancs de l'école française et de leur apprendre la langue du plus fort.

L'énoncé (Is6) « *Je dirai de l'Islam occidental africain, s'il ne se civilise pas par la France et pour la France, il se civilisera malgré elle et contre elle* » manifeste, quant à lui, le sentiment du locuteur M'hamed Ben Rahal, autour de l'Islam, il donne par le biais de cet énoncé sa vision des choses, manifestant une obligation formelle à remédier à une telle situation pour se prémunir des risques à venir. Il optimise quant à croire que le monde musulman sous domination coloniale française finira par se développer sous la férule de la France ou contre elle en lui permettant l'accès à l'instruction si sa politique coloniale continue à le marginaliser. Aussi, l'énoncé (Pc4)

« Outre la perte subie par la France d'une armée nombreuse et d'un capital considérable, la population arabe décimée par des luttes continuelles, ruinée quant à ses biens, il a subsisté longtemps un antagonisme, je n'ose pas dire une haine réciproque, source de tous les retards, dont l'évolution normale du pays a souffert jusqu'à ces dernières années » l'auteur explique que le retard dans lequel se trouve ses concitoyens est dû aux effets de la longue guerre qui a laissé ses cicatrices profondes au sein de la population avec ses drames. C'est les conséquences douloureuses de cette guerre qui sont à l'origine de l'antagonisme né depuis, osant parler à demi-teinte de la « haine » qui a continué à exister opposant la population des autochtones à celle des colons.

Dans cette catégorie se manifestent également d'autres énoncés épousant syntaxiquement d'autres formes généralement : « Je+V+que+Proposition subordonnée » à l'exemple de :

(Ind1) « J'aimerais l'envisager (le sujet), sous le rapport qui peut intéresser le plus, c'est-à-dire du point de vue indigène, au point de vue de cette race autochtone ou que nous considérons comme telle, jusqu'à nouvel ordre, race qui compte tant de sympathie en France, et qui, depuis la réconciliation entre vainqueurs et vaincus, n'a pas hésité à ratifier de son sang, ce pacte, sur divers champs de bataille où le drapeau français s'est trouvé engagé ».

(As6) « Laissons, si vous le voulez bien, Mesdames et Messieurs, toutes les tentatives infructueuses qui ont été faites et les propositions qui ont été soumises à l'opinion publique pour la solution de la question arabe, qu'il me suffise de vous dire qu'elles vont depuis l'assimilation à outrance jusqu'au refoulement pur et simple ».

L'emploi des verbes dans ces énoncés revêt un sens pragmatique. La portée des verbes est pragmatique, elle s'articule autour de « Dire », « considérer » et « envisager » qui sont des « assertifs » engageant la responsabilité du locuteur par rapport à l'état de choses décrit dans la subordonnée principale constituée d'un verbe performatif. Elle a pour rôle d'indiquer la valeur et la portée pragmatique en somme, le but illocutoire de l'assertion qu'elle met en place. Quand le locuteur dit : (Ind1) « J'aimerais l'envisager (le sujet), sous le rapport qui peut intéresser le plus, c'est-à-dire du point de vue indigène, au point de vue de cette race autochtone ou que nous

considérons comme telle, jusqu'à nouvel ordre, race qui compte tant de sympathie en France, et qui, depuis la réconciliation entre vainqueurs et vaincus, n'a pas hésité à ratifier de son sang, ce pacte, sur divers champs de bataille où le drapeau français s'est trouvé engagé », il n'accepte pas le statut d'indigène accordé aux autochtones algériens. L'expression « jusqu'à nouvel ordre » qu'il utilise démontre cela, soulignant que la réconciliation passe obligatoirement par la reconnaissance des algériens comme détenteurs de droits en tant qu'autochtones issus d'un pays qui leur appartient. Il tente par là, de convaincre aussi que les « indigènes » ayant versé leur sang dans différents champs de batailles lors des campagnes militaires françaises en Europe méritent en contre partie, une reconnaissance. La préposition subordonnée est dans l'unanimité des cas déclarative constituant le vrai énoncé. La principale, quant à elle, indique la valeur pragmatique autrement dit, le but illocutoire de l'assertion introduite. De manière générale, la portée performative des verbes en usage dans ces énoncés, permettent aux locuteurs de faire part de leurs croyances actuelles ou d'asserter que ... Ce deuxième usage, non descriptif est considéré comme « asymétrique », c'est-à-dire en changeant la personne et le temps, on a un énoncé performatif à connotation descriptive ou encore constative.

Dans l'énoncé (As6), La franchise du langage du locuteur l'amènera à traduire dans un système de codage, les contraintes qui mettent à jour le dire faux de ce discours en citant à l'appui des situations qui rendent cette politique inimaginable. Il y a certes, un rapport dialectique entre le dire et la vérité politique pour traduire l'indifférence des Algériens à l'égard des débats politiques en métropole sur la question arabe ?

L'ensemble des cas d'énoncés relevant de cette catégorie des actes performatifs par analyse que nous avons énumérés et traités plus haut dégagent une ambiguïté levée par l'intermédiaire d'une analyse grammaticale.

III. 2.2.2. Les performatifs explicites : la performativité

Une performativité clairement déployée dans un énoncé est un marqueur des performatifs explicites. Leur expression se manifeste, par un affixe, par un verbe non descriptif conjugué à la première personne de l'indicatif présent. Ils sont définis par Austin comme suit : « *Je veux dire qu'elles commencent (toutes) par ou contiennent*

une expression très significative et très claire, telle que « je parie », « je promets », « je lègue », expression employée aussi très communément pour nommer l'acte même que j'accomplis en formulant l'énonciation (par exemple parier, promettre, léguer, etc.) »(1970, p. 98).

Du point de vue de Searle, les performatifs explicites sont répertoriés en cinq classes que nous avons déjà présentées dans le premier chapitre de cette partie. Nous reviendrons sur ces classes pour situer nos énoncés par rapport à cet ensemble théorique soulevé à la fois par Searle et Austin.

- **Les performatifs assertifs :**

Ils font appel à la dimension cognitive dont nous avons déjà eu l'occasion de soulever lors du premier chapitre de cette partie. Les « assertifs » sont l'illustration de ce type de démonstration des locuteurs à travers leurs discours traitant des aspects essentiels de leurs énonciations à savoir : l'assimilation, l'instruction, l'indigénat, l'Islam et progrès/modernité. Il y a souvent dans ces énoncés un enseignement à retenir qui renvoie à un sens précis voulu par le locuteur. Dans ces performatifs, on y lit une forme d'autorité dictant la finalité de la chose. Cela est rendu possible par l'adhésion au sein de ces assertifs : les affirmations, les assertions, les descriptions, les catégorisations, les identifications, les explications... comme le précise Searle.

Nous avons constaté pour le cas des phrases déclaratives, formulées de cette manière, peuvent se convertir à des énoncés performatifs explicites, dans leurs structures profondes, que nous avons déjà eu l'opportunité de les analyser précédemment, et que nous avons désignés des performatifs implicites par réduction. Cependant, ces types d'énoncés par réduction ne le sont qu'en apparence. Ce ci nous conduit à désigner ces deux catégories d'énoncés d' « assertifs ». L'analyse faite autour de ces énoncés peut relever à la fois le sens descriptif et le sens pragmatique nous conduisant vers une lecture meilleure de l'engagement pris par cette élite dite « jeunes Algériens » à travers leurs discours. A titre d'exemple, l'énoncé (Ins9) « *On ne peut pas soutenir que l'Arabe soit essentiellement mauvais et l'histoire atteste son antique perfection des arts comme dans les sciences les moins accessibles, il est donc apte à recevoir l'instruction et en tirer profit* » peut avoir son équivalent de la manière suivante : « **Je vous signale,** *on ne peut pas soutenir que l'Arabe soit essentiellement*

mauvais et l'histoire atteste son antique perfection des arts comme dans les sciences les moins accessibles, il est donc apte à recevoir l'instruction et en tirer profit ». Cet énoncé (Ins9) l'auteur tente par son biais d'évoquer le souvenir des temps glorieux des Arabes et de la civilisation qu'ils ont produite faisant allusion à leur perfection dans les domaines des arts et des sciences réanimant des sentiments d'orgueil. La tendance chez le colonisateur est de considérer les peuples qu'il vient de soumettre après une conquête militaire comme des barbares et qu'il vient éclaircir en leur apportant les lumières de la civilisation. L'auteur défend un discours montrant que les Algériens de par leur passé glorieux, leur religion étaient aptes d'accepter la culture de l'autre aux fins du progrès et de son émancipation. Dans sa lutte pour le développement de l'instruction, l'auteur cherche à expliquer que les Algériens doivent accéder par le biais des écoles à la culture et à la science. L'énoncé est de par sa composante, assertif.

(Ins13) « L'Arabe peut subir l'instruction mais ne la demande pas car il y voit une sorte de piège en vue de lui ravir sa nationalité et sa religion ».

Cet énoncé « assertif » ramené à sa forme explicite atteste de l'existence d'une réalité celle que les savants conservateurs étaient les plus hostiles à s'opposer à l'école de la colonisation du fait de la langue française qui y était enseignée en exclusivité au détriment de la langue arabe. Trop méfiants ils y voyaient là, aussi, un moyen de les priver de leur religion tant aussi que de leurs terres. Cet énoncé « assertif » témoigne de l'engagement de cette élite en faveur des droits, des libertés et du changement dont les énoncés suivants éclairent davantage cette notion.

(Ind2) « On ajoute aussi que, les indigènes n'attachant pas une grande importance au droit de suffrage que la loi leur accorde, la proportion des abstentions serait trop considérable ».

(Ind11) « A ces visionnaire d'un futur lointain, à ces prévoyants de l'avenir on préfère généralement ceux qui prêchent pour la conquête d'une province, le dépouillement d'un peuple, l'exploitation d'une religion, sans songer que ce qui s'acquiert par la violence, se perd par la violence aussi ».

(Is4) « *C'est le credo de l'esprit nouveau qui s'infiltré depuis de nombreuses années dans le monde musulman et dont les manifestations éclatent aux yeux de tous avec une intensité et une rapidité que la logique la plus rigoureuse suffit à peine à expliquer* ».

(Pc1) « *Des édifices, une base solide, un fondement qui puisse leur assurer une stabilité définitive, c'est la formation d'une élite intellectuelle arabe, capable de tracer le sillon que doivent suivre leurs coreligionnaires dans la voie du progrès* ».

Aussi, il est à signaler que ces « assertifs », performatifs en tant qu'actes, font l'état, outre leurs contenus descriptifs, de choses en mesure d'engager des actions pour le changement de la situation précaire et inhumaine dans laquelle sont confrontés les « indigènes ». Les énoncés que nous avons recueillis témoignent du malaise qui règne dans société musulmane. La félicité de ces actes, en tant que performatifs, est sous la coupe de circonstances nécessaires pour sa réalisation : La responsabilité engageante des interlocuteurs par rapport à cet état de fait manifeste dans les énoncés (le fait illocutoire et la sincérité du locuteur en exprimant ses croyances à cet état de choses (contenu propositionnel des phrases).

(Ind17) « *L'indigène dit : Je supporte des impôts très lourds, lesquels profitent exclusivement à d'autres. Je suis de toutes les corvées, autorisées ou non, je suis humilié, l'usure me ruine, la colonisation me refoule... Et aujourd'hui, sans compensation aucune on me demande de donner le seul bien qui me reste, mon enfant* ».

(Is8) « *La note dominante de sentiments du monde civilisé envers l'Islam est hostilité... mais ces menées ténébreuses n'auront pas l'effet qu'il en attend et c'est sous le canon de la chrétienté que se fera la renaissance de l'Islam* ».

Nous aborderons à présent la classe des « directifs », comment se présentent-ils à leur tour ?

- **Les performatifs directifs :**

Ils manifestent particulièrement leur importance dans les deux discours mettant davantage l'accent sur le malaise général dans lequel se trouve la société musulmane. Une société, qualifiée d'indigène, opprimée, subissant les affres du colonialisme au

quotidien, où les droits les plus élémentaires sont bafoués par un régime de dictature et d'oppression s'exerçant au moyen de la directivité. Les directifs sont, dans notre corpus, l'illustration parfaite de « l'exercice de pouvoirs, de droits ou d'influences »⁶⁵ comme le dit Austin. A caractère performatif, ils expriment une volonté de faire changer cette situation en opérant des choix sous forme de projets, pouvant faire améliorer la vie des « indigènes ». La vocation des directifs est d'inférer un faire-faire chez l'interlocuteur. Cependant, les actes énoncés sont destinés à un interlocuteur, public ou politique, ce qui nous renvoie vers l'instance publique et l'instance politique que nous avons précédemment abordée dans la première partie de notre recherche. Ce ci dit, le profil intellectuel et politique des locuteurs influe et importe beaucoup sur l'énonciation et sur son cheminement. Elle revêt de ce fait, un caractère de supériorité, prescrivant des comportements, importante dans la réussite des « directifs ». Dans cette mesure, l'impact recherché par les locuteurs celui de faire-faire n'est pas directement obtenu ou de manière simultanée. Nous verrons ci-suit l'articulation de ces énoncés à caractère directif.

(As1) « *A l'heure qu'il est, il faut au contraire attirer l'élément musulman et l'incorporer au bloc français au fur et à mesure que les conditions générales de son éducation économique et sociale le rendront à même d'y figurer* ».

(As4) « *Mesdames et Messieurs, il ne faut pas croire qu'on puisse arriver ainsi à l'assimilation telle qu'on veut l'entendre généralement* ».

(Ind16) « *Nous voulons un sénateur et un député indigène, nommés par des indigènes* ».

(Ind4) « *Si nous demandons une place dans les conseils c'est que d'une part, la constitution française est telle que, qui n'est pas représenté n'est pas défendu* ».

Dans l'énoncé (As1) Dans sa vision demande et se veut favorable à une collaboration plutôt qu'à une politique d'assimilation rendue impossible à son propre jugement. L'énoncé est une demande, avec une force illocutoire cherchant faire agir l'interlocuteur par rapport à ses propos, donc une forme particulière d'ordre.

⁶⁵ Austin (J. L.), *op. cit.*, p. 54.

Pour ce qui est de l'énoncé (As4) Le locuteur aborde le concept politique, plein d'arrière-pensées et de calculs, d'assimilation appréhendé non en sa signification intrinsèque mais exclusivement sur le critère d'une simple audience. La monture politique prônant ainsi d'autres avatars tels : émancipations, d'intégration... de domination coloniale est utilisé comme le vernis de l'idéologie colonialiste. Ces derniers n'étaient guère acceptés étant donné la forte et constante aspiration de la société à une existence nationale indépendante. Le vernis politique de ses thèses popularisées n'avait, en fait, d'autres objectifs que la validation par les mots, dans un champ discursif où l'algérien ne comptait pas réellement, du projet colonial. L'auteur admet que la politique d'assimilation des populations musulmanes est impossible.

Pour sa part l'énoncé (Ind4) décline un engagement politique de son auteur M'hamed Ben Rahal pour exiger plus de dignité accordée aux algériens, traités en Indigènes dans son sens le plus barbare du terme, en posant la question de sa représentation politique lui ouvrant ainsi la voie à la parole pour se défendre. L'énoncé (Ind4) est une demande aux allures d'un ordre émanant du locuteur à l'adresse du régime politique colonial. L'énoncé équivaut à « *Donnez nous une place dans les conseils c'est que d'une part, la constitution française est telle que, qui n'est pas représenté n'est pas défendu* ». Le locuteur ici met au devant son autorité intellectuelle et politique pour entreprendre énonciation engageante telle formulé dans son énoncé.

La position de cet énoncé dans le discours est importante, le choix des mots ne l'est pas moins. Cet énoncé, parmi tant d'autres également, met en scènes les destinataires, citoyens et décideurs, dans un rôle d'agent. La tournure personnelle « Il faut, il fallait », utilisée majoritairement dans l'ensemble des cas, est intégrée à un collectif non spécifié. L'usage de la tournure personnelle et le verbe falloir confèrent à l'engagement, à proprement parler, un caractère de nécessité et dans un ordre de détermination quasi naturel. Autrement dit, les interlocuteurs ne sauraient raisonnablement réfléchir autre qu'il leur est recommandé. Ainsi, la matérialité langagière contribue pour une part à une interprétation globalement directive du discours.

Pour ce qui est de la valeur actionnelle, elle est accréditée par la dimension générique du discours. En effet, le discours adressé aux citoyens français, et indirectement aux décideurs politiques, par un arabe, dans un contexte colonial, sous

entend une finalité incitative. L'emploi du verbe falloir couvre quant à lui une action future devant être effectuée par l'interlocuteur.

- **Les performatifs « promissifs » :**

Dans « Dépositions de 1891 » et « L'œuvre française en Algérie jugée par un Arabe », les énoncés de type « promissifs » que nous avons dégagé témoignent du degré d'implicature et de l'engagement, pour les deux locuteurs M'hamed Ben Rahal et Ben Ali Fekar, dans le champ des revendications et du changement nécessaire tant espéré par cette élite qui aspire tant au progrès et développement. Il y a chez nos deux locuteurs une réelle volonté de s'impliquer, avec des intentions et des sentiments sincères, d'agir et de provoquer un changement nécessaire pour un peuple martyrisé et terrorisé par un système colonial oppressant. Ce sont en quelques sortes les porte-paroles d'un peuple qui aspire à la liberté, la justice et au progrès. Ils portent en eux une réelle volonté, manifeste et résolue, d'ajuster le monde aux mots autrement dit, de respecter la parole engagée. Ils portent en eux l'expression de tout un peuple. Nous avons repéré dans notre corpus la présence d'un seul cas des actes commissifs. Il consiste à s'engager auprès de l'interlocuteur autour d'une action dans notre cas de réfuter le concept d'assimilation tel véhiculé par l'instance coloniale et s'engage à réajuster ce concept.

Le but de ces actes se formule autour de l'engagement pris par le locuteur dans son énonciation par rapport à son interlocuteur de réaliser quelque chose. La direction d'ajustement dans ce cas s'articule, comme pour les actes directifs, autour de ce renvoi réciproque du monde aux mots. Dans ce sens, l'engagement pris va faire modifier le monde. Searle s'est penché davantage sur cette relation particulièrement des similitudes directives existantes entre les actes directifs et les actes commissifs. De cette réflexion est née cette hypothèse que les actes engageants seraient des actes de demande que l'on adresse à soi-même et que les actes directifs seraient des actes mettant l'interlocuteur dans l'obligation de faire quelque chose. Cependant, la question n'a pu trouver de réponses concrètes et la distinction entre actes directifs et actes commissifs est maintenue. De manière générale, l'acte commissif exprime l'intention du locuteur d'accomplir l'action engagée par la proposition. Cependant, dans quelle mesure et par quels procédés linguistiques l'engagement est réel et effectif ? De notre corpus, nous avons extrait les énoncés « permissifs » suivants :

(Pc3) « *Le jour où la France a planté son drapeau sur le rivage africain, elle a pris l'engagement tacite de se consacrer à la civilisation et à l'émancipation du peuple qu'elle venait de conquérir* ».

Dans cet énoncé, le locuteur exprime un contenu propositionnel lié par son sens descriptif. Il se veut de défendre les intérêts des indigènes quant à leurs droits et libertés. Dans cet énoncé émane une force illocutoire qui renvoie à la valeur illocutoire qui elle-même n'est autre que la fonction pragmatique de l'énoncé. Le locuteur, par le choix des verbes, tente de faire quelque chose et s'engage à agir d'où le caractère performatif de l'énoncé. La sincérité qui émane de cet énoncé témoigne de la condition de félicité ou de bonheur de ce type d'action performatif ; le « promissif ». De manière générale, les locuteurs expriment par le biais de ces types d'énoncés, une obligation d'agir conformément à leurs discours.

- **Les performatifs expressifs :**

Les actes expressifs servent à exprimer un état psychologique à travers l'intention illocutoire du locuteur. Nous citerons à titre d'exemple le sentiment de désolation manifeste de la situation du secteur de l'enseignement public. L'ensemble des énoncés de cette catégorie témoigne de cet état d'esprit profondément marqué par le sentiment d'injustice et du refus de l'autre.

Pauvre enseignement, pauvres moyens ! Pitoyable spectacle

La dimension psychologique occupe en effet, une place centrale dans l'ensemble du corpus. Dans ces discours, les auteurs font implicitement allusion au mépris grave commis à l'égard du peuple conquis de ce pays désigné sous le vocable "d'Indigène". C'est là une dénomination qu'il considère humiliante et qui n'est pas sans affecter, sans conséquences aussi, les sentiments profonds de dignité de la race arabe à laquelle ils clament avec fierté leur appartenance. Ce sentiment d'appartenance "Arabe" qui construit son image avec son costume, son accent... est exprimé orgueilleusement à travers notamment l'intitulé du discours de Ben Ali Fekar : "*L'œuvre française en Algérie jugée par un Arabe*".

Nous l'avons attribué aux actes expressifs par le marquage de présence d'un point d'exclamation et ne relevant pas du mode impératif. L'expressivité de cet énoncé a été

appréhendée également à partir de l'utilisation de figures de style telles les superlatifs ou encore l'adverbe d'intensité. L'usage de mots à charge émotionnelle et expressive se manifeste également dans le corpus à travers notamment un vocabulaire exprimant une certaine intensité (Pitoyable).

(As10) « Après l'Algérie, ce fut la Tunisie qu'elle occupa, et après la Tunisie... ce sera le Maroc, inchallah ! Comme disent les musulmans ».

(Pc4) « Outre la perte subie par la France d'une armée nombreuse et d'un capital considérable, la population arabe décimée par des luttes continuelles, ruinée quant à ses biens, il a subsisté longtemps un antagonisme, je n'ose pas dire une haine réciproque, source de tous les retards, dont l'évolution normale du pays a souffert jusqu'à ces dernières années ».

Prononcé par le locuteur Ben Ali Fekar dans sa conférence, (As10) utilise une autre expression trompeuse quand il évoque le projet d'annexion du Maroc il s'agit de "In chaa Allah", une autre formule sibylline, toute de souplesse, qui veut dire dans un autre sens dans la langue arabe urbanisée "vous pouvez attendre". Ces expressions nous donnent une idée sur le style de l'homme qui parlait avec un humour grinçant, son éthique et son adhésion réelle et profonde aux thèses qu'il défend. Le but illocutoire visé, qui suit également l'état psychologique du locuteur, est celui d'une ironie imposée par une forme de mépris et de dédain.

Pour sa part l'énoncé (Pc4) explique le retard dans lequel se trouvent ses concitoyens dû aux effets de la longue guerre qui a laissé ses cicatrices profondes au sein de la population avec ses drames. C'est les conséquences douloureuses de cette guerre qui sont à l'origine de l'antagonisme né depuis, osant parler à demi-teinte de la « haine » qui a continué à exister opposant la population des autochtones à celle des colons. Le but illocutoire qui se dégage de cet énoncé est celui d'une incompréhension par rapport à un système colonial oppressant. Les énoncés énumérés témoignent, dans leur ensemble, d'une réalité au quotidien vécue par les indigènes.

- **Les performatifs déclaratifs :**

Nous n'avons repéré aucun acte de langage de type déclaratif dans l'ensemble des axes thématique de notre corpus. L'acte déclaratif permet au locuteur de provoquer des réactions voire des changements dans le monde par le biais de son énonciation. Il se concrétise par cette correspondance qu'il établit entre les mots et le monde d'où la direction d'ajustement des mots au monde et du monde aux mots. Dans ce cas de figure et pour la réussite de ces types d'actes le contexte extra-linguistique joue un rôle déterminant dans ce processus. Il y a à la fois les paramètres relatifs au cadre institutionnel à prendre en considération et la proposition du locuteur et de son interlocuteur. Il est à noter que les actes déclaratifs ne dégagent pas d'état psychologique spécifique du locuteur.

L'acte déclaratif est donc, le plus grand absent de notre corpus à caractère politique. A cet état de fait, l'acte déclaratif se manifeste de part ses caractéristiques distinctives, un peu « à part », il est utilisé particulièrement dans la langue usuelle comme le souligne Daniel Vandervken : « ... Il y a un ensemble très restreint d'actions humaines que les locuteurs peuvent accomplir par des déclarations »⁶⁶. Aussi, notons que l'accomplissement de ces actes il faut que le locuteur ait un pouvoir légal pour accomplir un acte déclaratif, c'est-à-dire posséder un pouvoir de changer le monde par les mots.

III. 2.3. Les actes de langage performatifs : Pertinence et action

Notre travail d'analyse s'est effectué, en grande partie, à l'aide de la taxinomie utilisée par Serale, et les fondements qui la soutiennent nous sont convaincants à plus d'un titre. Cette taxinomie et ses fondements ont été pour nous un appui sur et d'une aide certaine pour sonder les paramètres du discours politique de l'élite dite « Jeunes Algériens », des discours riches et pluriels mais ô combien difficiles compte tenu du contexte historique dans lequel ils ont pu se frayer une voie d'énonciation. Les discours sont d'autant plus épineux à l'analyse quand il s'agit particulièrement de cerner l'énonciation performative de ces dits discours. De ce point de vue, nous tenterons

⁶⁶ Daniel vanderveken, op. cit, p. 27.

l'effort, dans ce chapitre, au regard de la taxinomie searlienne, de regrouper quelques unes de ces classes qui manifestent des similitudes pragmatiques évidentes. Nous en avons dégagé deux classes.

III- 2- 3-1- Les informatifs : des actes pertinents

Cette catégorie des actes de langage contenant des énoncés dits « informatifs » renferme un ensemble d'énoncés, varié sur le plan syntaxique, mais identiques quant à leur portée performative. Les assertifs, les phrases interrogatives et exclamative, marquées par la ponctuation sont considérées comme des ensemble faisant partie de la catégorie des actes de langage informatifs. Ils sont considérés, pour des besoins d'illustration, les énoncés suivants :

(Ins6) « *Laissons, si vous le voulez bien, Mesdames et Messieurs, toutes les tentatives infructueuses qui ont été faites et les propositions qui ont été soumises à l'opinion publique pour la solution de la question arabe, qu'il me suffise de vous dire qu'elles vont depuis l'assimilation à outrance jusqu'au refoulement pur et simple* ».

(As5) « *Comment peut-il être possible à une minorité, quelque prépondérante qu'elle soit, d'assimiler une majorité énorme et qui se développe d'année en année ?* »

(As3) « *L'assimilation telle que nous la souhaiterions n'est autre qu'une harmonie parfaite entre les éléments français et arabe, harmonie qui consiste à convaincre par les actes et non par les paroles, que la France entend relever moralement et matériellement nos compatriotes dont elle a assumé la charge* ».

(Ins5) « *Aussi comment s'étonner après cela, de les voir voter soit sur un signe du maire ou comme ce maire, soit sur une indication de l'interprète, soit dans le sens du préfet, sans chercher à comprendre, le plus souvent, ce qu'on leur demande de faire, d'où le surnom de 'béni oui oui' qu'on leur a donné ?* »

(As8) « *Cet étranger (les colons) s'assimilera, lui, parce que ses mœurs, sa religion lui permettent de le faire sans trop sacrifier à ses conditions.* »

(Ins6) est un « assertif » qui se justifie par l'information à savoir contenue dans cet énoncé. L'auteur résume par les mots qu'il utilise dans cet énoncé le constat de la situation de la colonisation et tente d'informer l'interlocuteur d'un état de fait et qui

résolue le locuteur à conclure que l'échec de la politique coloniale menée à abouti à l'échec, voire aujourd'hui « le refoulement pur et simple » de l'indigène. La politique d'indigénisation a, pour le locuteur Ben Ali Fekar, conduit à ce résultat de rejet par manque réel de volonté.

Les énoncés (As5) et (Ins5), quant à eux, témoignent d'une volonté du locuteur à transmettre une information. Le premier énoncé, sous forme d'interrogation, explique que la tentative d'assimilation n'était qu'un leurre et que, de son point de vue, cette politique était impossible à réaliser choisissant de mettre en valeur l'aspect humain compte tenu de l'infirme proportion des colons par rapport à la masse autochtones, au moins dix fois plus grande. Dans le deuxième, sous la forme également d'une interrogation, l'auteur dénonce le choix irresponsable des représentants indigènes dans les assemblées. Dans l'opinion générale, ces hommes étaient choisis pour leur fidélité mais aussi comme relais du pouvoir colonial, largement inféodé à la colonisation du fait de leur révérence, leur subordination à l'emprise coloniale. Le néologisme « Béni oui oui » caricaturant les subalternes coloniaux à fait partie pour la première fois du discours politique et cela dans le but de stigmatiser les caïds et tous les factotums de lobby procolonial. (As8) est un assertifs. L'assimilation est à la fois volonté et pratique politique. Or, les deux composantes présentes sur le même territoire ne dialoguent pas. L'« assimilation » du projet colonial n'est pas partagé ni par les colons, ni par les « Indigènes ». Il est une utopie. Il fait partie d'une stratégie discursive que les acteurs politiques ne pouvaient mettre en œuvre. Le locuteur reconnaissait certes que l'assimilation est, en l'état des choses, politiquement impossible.

Enfin, le dernier énoncé (As3) de la catégorie des « assertifs » tente d'informer lui aussi d'une situation et d'un point de vue relatif à l'assimilation. Dans cet énoncé, le locuteur Ben Ali Fekar dévoile le sens qu'il accorde à la notion d'assimilation répond à un discours antérieur qu'il rejette implicitement. A travers l'appréciation qu'il fait de la politique d'assimilation envisagée il est clair qu'il n'accordait pas la même au sens de ce concept. Cet énoncé qui précise explicitement l'attitude de Ben Ali Fekar sur la question s'inscrit dans la continuité d'un débat ouvert par les indigénophiles bien des années avant, avec à leur tête l'homme de gouvernement Thomas Urbain. Il faut dire aussi que cette attitude ne fut pas partagée par l'ensemble de l'intelligentsia algérienne de l'époque et qui suppose malgré tout encore, un travail interprétatif du discours et de son contexte. L'assimilation est un thème récurrent qui a suscité longtemps un long

débat, entre d'une part les indigénophiles qui y voyaient là une justice rendue aux Algériens qui doivent cesser d'être soumis aux rigueurs des mesures exceptionnelles du code de l'indigénat (responsabilité collective, confiscation des terres, impôts exceptionnels, délits dits de l'indigénat...) et les colons, d'autre part, qui envisageaient l'assimilation à la Mère – Patrie mais à leur seul profit. Cette allégation contredit clairement les analyses qui considèrent, d'une manière générale, l'élite du mouvement "Jeunes Algériens" parce que d'origine bourgeoise, comme étant acquise à l'assimilation. Ben Ali Fekar rejetait, dans son discours, toute assimilation non basée sur des règles d'humanité et de justice, tendant au progrès et à l'émancipation de la société arabe. Cette question est soulevée non sans rappeler la phrase célèbre, d'un sens très profond, lancée par l'écrivain apôtre de la négritude le président Léopold Sédar Senghor qui déclarait en 1944 : "Assimilation ? oui ! Etre assimilé ? non !".⁶⁷

A contenance informative, ces énoncés affiche ce que l'on sait sur le sujet ou la question mais aussi ce que l'on pense, croit ou ressent et que l'on veut communiquer à l'autre. Cet ensemble d'éléments, désignés sous le vocable « informatif », est transmis et reçu par l'interlocuteur.

III- 2-3-2 Les obligatifs : soumission d'une action, d'une obligation

Comme le suggère leur appellation, les actes de langage obligatifs s'articulent autour d'une obligation soumise à l'interlocuteur par le locuteur, à laquelle ce dernier peut se soumettre lui-même. Cette catégorie des actes de langage regroupe les « directifs » et les « promissifs », manifestant l'ordre, la prescription et la prière. Les énoncés sélectionnés ci-après reflètent parfaitement cette catégorie des actes de langage.

(Ind3) « Libre à nos compatriotes français de revendiquer intégralement pour eux les droits de citoyens, pour nous, sujets français nous sommes et sujets nous désirons rester ».

(Ind6) « Nous sommes de ceux qui croient qu'il n'est pas difficile de faire mieux, mais il faut se hâter si l'on ne veut pas que toute réconciliation devienne impossible ».

⁶⁷ « La négritude » Léopold Sédar, Paris, 1944.

(Ind15) « Lorsque vous voudrez faire quelque chose de sérieux, ne perdez point ceci de vue, que vous n'obtiendrez jamais rien de l'indigène que par l'indigène ».

(Is8) « La note dominante de sentiments du monde civilisé envers l'Islam est hostilité... mais ces menées ténébreuses n'auront pas l'effet qu'il en attend et c'est sous le canon de la chrétienté que se fera la renaissance de l'Islam ».

(As1) « A l'heure qu'il est, il faut au contraire attirer l'élément musulman et l'incorporer au bloc français au fur et à mesure que les conditions générales de son éducation économique et sociale le rendront à même d'y figurer ».

Dans l'exemple (Ind3) est une forme d'obligation consistant à demander à l'état colonial de maintenir le statut de sujets pour les musulmans d'Algérie. Cet énoncé exprime un engagement en tant qu'homme politique pour expliquer que ses compatriotes préféreraient rester des sujets autant les citoyens français garderont pour eux et sans partage, tous les droits.

Pour sa part, l'énoncé (Ind6) est une suggestion et une mise en garde. L'auteur suggère au pouvoir colonial de faire mieux face à la situation qu'endurent les indigènes sinon toute réconciliation risque, à terme de devenir impossible. L'auteur dans sa sagesse et son autorité morale et intellectuelle, rappelle que l'impasse ne pouvait que sans tarder se faire attendre non sans conséquences douloureuses pour les uns et les autres. En d'autres termes, si la politique coloniale poursuit ses erreurs, l'Algérie finira un jour par se réveiller et les risques peuvent être douloureux pour tout le monde. Quand à l'énoncé (Is8) est un avertissement et une prédication. En effet, l'auteur prédit et avertit en même tant que tant l'hostilité à l'égard des Musulmans est réelle, tant aussi ces derniers continuent d'être heurtés par rapport à leur religion ou menacés dans leurs territoires, ils seront obligés, tôt ou tard, de se mobiliser contre leurs adversaires pour se défendre. Aussi l'énoncé (Ind15) formule une prescription, il y a une sorte de force prescriptive qui se dégage de cet énoncé. Elle peut être comprise par deux possibilités soit un déficit ou un ordre.

La position des interlocuteurs garantit certainement le succès de l'énoncé car ils entretiennent une relation hiérarchique. L'auteur, M'hamed Ben Rahal, s'adressant à l'assemblée, au sénat français, devant le ministre de l'instruction Jules Ferry, point du doigt le problème de la sous-représentativité des « indigènes » dans les assemblées. Le

déficit de représentation et de représentativité qu'il énonce dans cet énoncé, de son exposé s'inscrit toujours dans la problématique de l'émancipation politique. M'hamed Ben Rahal n'aura de cesse d'exiger le changement dans les conditions l'éligibilité ou les modes de recrutement des représentants des Musulmans et cela, pour mettre fin à l'ambiguïté du système appliqué aux Algériens car ne requérant pas la compétence, c'est ce que appellera, dans l'énoncé analysé plus haut, Ben Ali Fekar "les béni oui oui" dont il se vengera souvent dans ses écrits ainsi que son frère Larbi. Dans ce contexte, nous pourrions nous engager plutôt vers un défi qui a une valeur prescriptive. Enfin, l'énoncé (As1) est une obligation manifeste. L'auteur, dans sa vision, est favorable à une collaboration plutôt qu'à une politique d'assimilation rendue impossible à son propre jugement. Ainsi se réalisent les actes de langages dits « obligatifs », dans notre corpus, autour de l'obligation, l'ordre, la requête ou une prescription. Ces actes obligatifs donnent la possibilité d'engager, dans un futur lointain ou proche, une personne, un autre ou soi-même.

Dans ce travail, nous accorderons une place privilégiée à l'analyse des contenus accordés aux concepts de progrès et de modernité par l'élite algérienne enfin, à expliquer pourquoi la motivation de ces choix déterminants de l'avenir comme facteurs d'émancipation à la fois politique et culturelle.

Au-delà de la modernité, il y a aussi d'autres sujets interpellant l'esprit nouveau des intellectuels et hommes politiques à l'entrée du XX^{ème} siècle et qui seront abordés, parmi lesquels, cette notion qui a soulevé tant de polémiques et dont on a besoin de connaître du véritable sens, en la plaçant dans la réalité du moment où il était dangereux de prendre le parti contre le pouvoir colonial. L'œuvre de Ben Ali Fekar est ainsi très utile pour nous offrir, une clef à la lecture de tous les termes ayant fait partie, du lexique du discours politique de l'époque : « *assimilation* », « *émancipation* », « *évolution* » ... qu'il faut dépoussiérer, à partir des sources locales.

C'est l'environnement difficile de la colonisation qui les a induit naturellement, mais avaient-ils le même sens dans les deux camps, algérien et colonial? Ces concepts lancés par des indigénophiles métropolitains ont-ils le sens qu'on leur attribue trop souvent ? Ces concepts sont tout fait hors des champs, sémantique et politique, dans lesquels beaucoup d'historiens ont voulu les contenir. C'est à quoi nous tenterons d'y répondre. Sans doute que dans le contexte d'une domination, les notions prennent un

autre sens par rapport à celui, droit des mots, loin de certaines appréciations unilatérales. Les Jeunes Algériens n'étaient certes pas dans l'erreur de croire que la France coloniale envisageait de faire mieux pour les Algériens à cette époque et cela, même s'ils ne cherchaient pas, par pure stratégie, à se replier dans une position hostile à son égard. Pour favoriser la solution de leurs problèmes ils répétaient qu'il était temps de fonder une entente sur le respect des intérêts des Algériens. Voilà autant de questions dues à la complexité des termes et qui, dans l'environnement de cette prise de conscience, méritent une nouvelle réflexion, et un effort nécessaire de connaître et de comprendre.

CHAPITRE IV

ENGAGEMENT « JEUNE ALGERIEN »: INTERPRETATION DES DISCOURS POLITIQUES

Le quatrième et dernier chapitre est intitulé : ‘Engagement « Jeune Algériens » : Interprétation des discours politiques’. Nous tenterons l’effort dans cette partie de la recherche d’interpréter et de jeter un regard critique des problèmes que soulève les auteurs induits du fait de la colonisation et aussi, d’autres facteurs qui se révèlent dans l’analyse de leurs discours politique. En dehors des questions liées à la colonisation et ses épreuves au plan du respect des droits, leur pensée est conforme plus largement, comme on le verra plus loin dans l’analyse, au combat idéologique à la fois politique et culturel impulsé par les forces de renouveau en agitation à cette époque déjà en France et dans le monde arabo – musulman, sous la férule des leaders du mouvement de la réforme ‘Nahda’ la renaissance.

Les pays colonisateurs ont souvent décrit le mouvement de la renaissance arabe comme un danger et ses membres placés sous surveillance. Les professeurs Abdelkader Midjaoui (1848-1913) et Abdeslam Aboubekr (1875-1942) étaient les animateurs de la première ‘nahda’ algérienne aux aspirations universelles et avec lesquels Bénéali Fekar a sympathisé. Ces hommes de la renaissance se sont employés à clarifier le dogme et à libérer l’Islam de certaines traditions éculées. La population de Tlemcen creuset de vieilles traditions islamiques était profondément marquée par l’histoire du Maghreb ce qui explique ses accents propices à ce mouvement. L’islam prôné par ses élites modernes se définit aux sources de la Révélation avec une place importante accordée à l’effort personnel, c’est-à-dire l’‘ijtihad’ afin de décriper les situations souvent difficiles, contre l’immobilisme. Au moyen âge arabe des savants à l’instar de Issa et Moussa ouled el Imam, Al–Abili, Cheikh Mohamed Bneyoucef essanoussi et bien d’autres ont incarné cette mobilité constante de la pensée.

Dans ce travail, nous accorderons une place privilégiée à l’interprétation des contenus accordés aux concepts de progrès et de modernité par l’élite algérienne enfin, à expliquer pourquoi la motivation de ces choix déterminants de l’avenir comme facteurs d’émancipation à la fois politique et culturelle.

Au-delà de la modernité, il y a aussi d’autres sujets interpellant l’esprit nouveau des intellectuels et hommes politiques à l’entrée du XX^{ème} siècle et qui seront abordés, parmi lesquels, cette notion qui a soulevé tant de polémiques et dont on a besoin de connaître du véritable sens, en la plaçant dans la réalité du moment où il était dangereux de prendre le parti contre le pouvoir colonial. L’œuvre de Ben Ali Fekar est ainsi très

utile pour nous offrir, une clef à la lecture de tous les termes ayant fait partie, du lexique du discours politique de l'époque : « *assimilation* », « *émancipation* », « *évolution* » ... qu'il faut dépoussiérer, à partir des sources locales.

C'est l'environnement difficile de la colonisation qui les a induit naturellement, mais avaient-ils le même sens dans les deux camps, algérien et colonial? Ces concepts lancés par des indigénophiles métropolitains ont-ils le sens qu'on leur attribue trop souvent ? Ces concepts sont tout fait hors des champs, sémantique et politique, dans lesquels beaucoup d'historiens ont voulu les contenir. C'est à quoi nous tenterons d'y répondre. Sans doute que dans le contexte d'une domination, les notions prennent un autre sens par rapport à celui, droit des mots, loin de certaines appréciations unilatérales. Les Jeunes Algériens n'étaient certes pas dans l'erreur de croire que la France coloniale envisageait de faire mieux pour les Algériens à cette époque et cela, même s'ils ne cherchaient pas, par pure stratégie, à se replier dans une position hostile à son égard. Pour favoriser la solution de leurs problèmes ils répétaient qu'il était temps de fonder une entente sur le respect des intérêts des Algériens. Voilà autant de questions dues à la complexité des termes et qui, dans l'environnement de cette prise de conscience, méritent une nouvelle réflexion, et un effort nécessaire de connaître et de comprendre.

IV. 1. Sur le plan référentiel : La prégnance des marqueurs

La conception du référentiel et des processus qu'il engage dans le domaine du discours politique implique des activités interprétatives en mouvement. Décrire et interpréter une activité du ressort de l'esprit et du langage correspond à une reprise de transformation. Convaincus d'une approche contextuelle sociohistorique et linguistique, nous avons émis le souhait d'entreprendre une construction des référentiels, qui dans leur usage, puisent dans ce processus de contexte. Nous espérons par le biais de ce processus que le référentiel, par sa norme, soutienne et aide l'interprétation des discours et de leur portée engageante. Nous souhaitons décrire l'usage de l'énonciation et le référentiel contextuel s'y rattachant.

Ce collectif est associé à la démarche de recherche, d'interprétation, d'analyse, de commentaire. Cette vision est soutenue par Sperber et Wilson (2004, p. 198) qui notent que cette approche « *doit aussi permettre de rendre compte de la façon dont les instruments se constituent pour le sujet dans une intime relation avec les artefacts inscrits dans l'histoire et la culture de la société dans laquelle il vit et comment, en retour, les instruments des sujets comme des collectifs contribuent aux évolutions sociales, culturelles et historiques* » (2004, p. 272). C'est sous ce regard que nous appréhendons la fonction des référentiels de l'engagement. Ces référentiels sont des constructions humaines dont on doit les inscrire dans l'histoire et la culture de la société dans laquelle ils sont développés.

Ce travail nous a incité à donner une large présentation de la société de référence en accordant une large place à l'histoire, à la psyché humaine, à la nature des conflits leur temps et leur époque soit une sociologie complète des forces productives des contradictions entre les deux couches sociales antagonistes sphère de création idéologique. Les énoncés apparaissent mieux dans le discours factuel de Ben Ali Fekar, journaliste. Son discours des "Lumières" est à la fois une appréciation du monde, une logique d'évolution de la société musulmane mais aussi une réaction contre la politique coloniale qui s'oppose à l'instruction de tous les Algériens. Cet énoncé dialogique fonde la matérialité du signifiant et établit le chemin d'une réponse à grand nombre de sujets posés à la société connotée négativement et dans l'indifférence d'"indigènes" et qui revendique une citoyenneté future.

C'est par pareils énoncés d'une matérialité double et particulière que ces deux éléments de l'élite vont, par leurs discours, petit à petit creuser le chemin de réponses palpables qu'ils veulent obtenir dans leur statut d'êtres humains puis de citoyens dans un ensemble dit "civilisé" celui de la France occupante dans sa volonté politique d'élargir les frontières de son empire colonial. Tout signe est dans le cas de telles études soumis aux critères d'évaluation idéologique. Ainsi note Philippe Schepens : "Tout signe est soumis aux critères de l'évaluation idéologique (Ibid, 2011, p. 219). "Les Lumières" réfractent des signes et des appréciations différenciées de la part des interlocuteurs ouvrant un champ vaste "d'interactions verbales". "Pour la petite équipe d'intellectuels qui constitue la rédaction d'El Misbah, écrit Abdelkader Djeghloul, le terrain privilégié d'intervention est celui de l'instruction et de la culture et qu'il s'agit pour elle de promouvoir une renaissance de la société algérienne par la diffusion des "Lumières". La thèse essentielle développée dans les colonnes du journal est que l'état d'arriération sociale de l'Algérie n'est pas une fatalité" (Abdelkader Djeghloul, 1984, p. 177). Le champ dialogique est en pratique chaque fois fondé par des signes mis en circulation par les locuteurs de chaque camp.

Pour entrer dans notre sujet nous constatons que l'analyse du discours politique de Ben Ali Fekar et de M'hamed Ben Rahal, nous impose une lecture critique pour apprécier ce qui est de sa pensée susceptible de soutenir pour l'analyse du discours. Nous avons pour cela intégrer dans cette analyse l'ensemble de leurs écrits sous formes d'articles parus dans les journaux ou d'extraits de ses principaux livres notamment: l'usure en droit musulman et ses conséquences pratiques (1908) et de la fonction de la richesse d'après le Coran (indébit).

VI. 1.1. De l'instruction : Les « Lumières »

Le terrain privilégié d'intervention des deux locuteurs Ben Ali Fekar et M'hamed Ben Rahal reste celui de l'instruction et de la culture, car pour ces acteurs politiques la renaissance de la société algérienne n'est possible que par la diffusion des « Lumières ». Ces discours ne peuvent plus cacher la sanction de l'échec d'une société en crise depuis déjà un bon moment et dont le statu quo rendait le projet de l'émir presque utopique. Pour une réelle reprise, nos deux conférenciers usent du mot "instruction" dans tous leurs discours. Ils défendaient l'obligation morale de la France d'offrir aux algériens les chances d'accéder à l'instruction. Instruction et modernité sont deux segments d'une

même trajectoire dans l'entente de raison, une socialité orientée à rendre égale les chances et les conditions pour tout le monde. Cette égalité de chances était là le passage obligé vers cette politique mais cette lutte fut une bataille perdue. Leur pragmatisme n'a pas débouché sur l'émergence d'une volonté de progrès pour tout le monde y compris les indigènes. Les quelques intellectuels ce sont indignés de la situation cherchant toujours à se libérer du système oppressif qui est imposé aux indigènes par les colons. A travers l'instruction les « Jeunes Algériens » y voyaient l'énergie nécessaire à leur projet de reprise historique. Alain Calmes écrit : *''C'est le cas de M'hamed Ben Rahal, originaire de Nédroma, près de Tlemcen, qui posté à l'intersection de deux cultures, refuse le mirage de la francisation et ne prend que ce qui lui semble véritablement utiles dans la civilisation de l'occupant''* (Mostéfa Lacheraf, 1982, p. 189).

La colonisation est par là entendue comme domestication ou encore dénaturalisation de l'homme, son exclusion de la Cité loin de son éducation et de son émancipation. Le philosophe des Lumières J. J. Rousseau ne pouvait, de par sa pensée lue et étudiée par Ben Ali Fekar, que s'insurger contre ces égarements. *''L'Arabe, en 1830, savait lire et écrire. Après un demi siècle de colonisation, il croupir dans l'ignorance''* (Mostéfa Lacheraf, 1978, p. 234) écrivait Mostéfa Lacheraf. Les occupants n'étaient pas disposés à dépenser des fonds publics pour *''instruire les indigènes''*. Les quelques actions de la III^{ème} république, comme celle de Jules Ferry, relatives à la création d'écoles pour accueillir *''les indigènes''* suscitèrent le courroux des communes qui refusèrent des écoles. Pour justifier le discours colonial qui tend à considérer les habitants du pays comme des *''Indigènes''*, Benali Fekar, écrit :

« ...Je me bornerais à l'envisager (le sujet), sous le rapport qui peut intéresser le plus, c'est-à-dire du point de vue indigène, au point de vue de cette race autochtone ou que nous considérons comme telle, jusqu'à nouvel ordre, race qui compte tant de sympathie en France, et qui, depuis la réconciliation entre vainqueurs et vaincus, n'a pas hésité à ratifier de son sang, ce pacte, sur divers champs de bataille où le drapeau français s'est trouvé engagé... » (Ben Ali Fekar, 1905, p. 12).

L'éducation de la femme trouvera en des personnalités comme Si M'hamed Ben Rahal et Bénali Fekar des portes paroles actifs. Cette revendication a mérité l'attention de l'élite arabe en général et maghrébine notamment. Les Jeunes Algériens militeront en faveur de l'instruction de la femme citant en exemple la Turquie qui elle jouit, depuis le XIX^e siècle de l'éducation et de la culture modernes. *''Car si la femme musulmane n'a pas bénéficié dans une large mesure de l'instruction, ce n'est pas à l'Islam qu'il*

faudrait l'attribuer, comme certains écrivains européens sont souvent portés à le faire , mais à la passion aveugle ou au zèle fanatique , de quelques commentateurs de la période décadente'' écrivait le Jeune Tunisien Sadek Zmirli (Nazil Hafsia, 2007, p. 175).

IV. 1.2. De l'indigénat : « Jusqu'à nouvel ordre ! »

Bornons-nous à présent à voir de plus près ce premier mot clé du discours de Ben Ali Fekar et M'hamed Ben Rahal qui est "L'indigénat" où le postulat des droits et libertés est bien mis en valeur. *''Ce n'est pas le discours qui est politique mais la situation de communication qui le rend politique''*, (Patrick Charaudeau, 2005, p. 233). D'une autre manière F. Leimdofer écrit : *''La connaissance n'est jamais le dévoilement naïf d'une réalité à découvrir, ni exempte d'intérêt pratiques, individuels, sociaux, économiques ou politiques ''* (F. Leimdofer, 2005, p. 222). Ben Ali Fekar écrit : *''Intéresser les citoyens dans la plus large mesure aux bénéfices de la civilisation moderne, c'est développer considérablement les chances de stabilité générale, qui assurent à la vie d'un pays un avenir dans surprises et une prospérité sans risques''* (Ben Ali Fekar, 1911, p. 56). Les deux discours sont à situer bien sûr dans un contexte précis celui de la colonisation avec tout ce qu'elle suppose comme privations de droits et de libertés. De cette époque, il n'existe point de lecture politique de la situation de l'Algérie. Avec ces discours, c'est les premiers balbutiements de l'expression politique. Toutes les formes idéologiques de lutte étaient de facto souterraines. Ils avertissent d'emblée le lecteur du choix fait par l'occupant colonial celui considérant les habitants du pays qu'il a conquis comme des "Indigènes"

⁶⁸, ce qui correspond étymologiquement à "infra humain", "barbares" ou "néant humain". Dans ces discours, les locuteurs font implicitement allusion au mépris grave commis à l'égard du peuple conquis de ce pays désigné sous le vocable d'"Indigène". C'est là une dénomination qu'ils considèrent humiliante et qui n'est pas sans affecter, sans conséquences aussi, les sentiments profonds de dignité de la race arabe à laquelle ils clament avec fierté leur appartenance. Ce sentiment d'appartenance "Arabe" qui construit leur image avec leurs costumes, leurs accents... est exprimé orgueilleusement

⁶⁸La racine mot "indigène" recouvre une réalité sociologique et politique que le fait colonial a voulu ignorer.

à travers l'intitulé même de la conférence de Ben Ali Fekar : *L'œuvre française en Algérie jugée par un Arabe*. Burnous, turban... autant d'arguments émotionnels dont il use pour mettre en valeur son image d'Arabe.

« *Jusqu'à nouvel ordre* » : *Une conscience en veilleuse*

Voyons maintenant un autre énoncé combatif de la conférence « *L'œuvre française en Algérie, jugée par un Arabe* », il s'agit de la phrase « *Jusqu'à nouvel ordre* » (Ben Ali Fekar, 1905, p. 22) contenue dans son discours qui fait référence à une conscience toujours en éveil. Le statut de colonisé est arbitraire ou du moins ne doit être tenu pour définitif écrit le sociologue Abdelkader Djeghloul, abordant la question de l'assimilation dans son article consacré à *El Misbah* intitulé un journal algérien en 1904⁶⁹.

« *Mon travail est envisagé, sous le rapport qui peut vous intéresser le plus, c'est-à-dire au point de vue indigène, au point de vue de cette race autochtone ou que nous considérons comme telle, jusqu'à nouvel ordre... race qui, depuis la réconciliation entre vainqueurs et vaincus, n'a pas hésité à ratifier de son sang, ce pacte, sur divers champs de bataille...* » (Ben Ali Fekar, 1905, p. 07). Dans cette déclaration, l'argumentation use d'une sémiotique particulière avec une différence de perception entre un arrière plan de guerre voilée et un premier plan de « réconciliation ». Le locuteur semble vouloir démontrer par là, emboîtant le pas aux pragmatiques que « nous sommes capables d'apprendre qu'à la suite de déceptions ». La prétention de validité revendiquée dans cet énoncé à savoir la réconciliation, dépend de deux conditions qui sont : 1) la reconnaissance des droits, 2) cette reconnaissance une fois remplie, soit crédible. Dans sa théorie, Wittgenstein souligne : « *Dès que nous engageons une communication, nous déclarons implicitement notre volonté de nous entendre les uns avec les autres à propos de quelque chose. Dès lors qu'il n'existe aucun espoir sensé d'obtenir un consensus, et serait-ce sur des divergences, la communication s'interrompt* » (Claude Romano, 2009, P ; 122). Habermas parle « *d'entente* » au sens le plus élevé ainsi que de « *consensus rationnel* »⁷⁰ destinés tous les deux à remplacer le concept de vérité.

⁶⁹ Algérie Actualités, semaine du 27 septembre au 3 octobre 1979.

⁷⁰ Textes et contextes. Essais de reconnaissance théorique, Éditions du Cerf, 1994.

« *In cha allah* » : Langage trompeur

Dans sa conférence, Ben Ali Fekar utilise une autre expression trompeuse quand il évoque le projet d'annexion du Maroc il s'agit de "*In chaa Allah*", une autre formule sibylline, toute de souplesse, qui veut dire dans un autre sens dans la langue arabe urbanisée "vous pouvez attendre". Ces expressions nous donnent une idée sur le style de l'homme qui parlait avec un humour grinçant, son éthique et son adhésion réelle et profonde aux thèses qu'il défend.

Le lib "*jusqu'à nouvel ordre*" intériorise le refus de l'étiquette d' "indigène" en même temps elle laisse deviner la déception, le désespoir mais aussi l'orgueil de cet homme fortement attaché à son pays. Elle traduit aussi un sentiment nationaliste sous – adjacent dans la résistance à l'occupant. C'est là un non dit, une allusion à un choix référentiel extra – énonciatif, qu'il est facile de décrypter. Cette phrase conforte un choix différé, à savoir : la reprise historique. Cette reprise est déterminante pour l'évolution de son statut de simple "Indigène" à un statut tout simplement d'homme dans le respect de ses droits. L'expression "*jusqu'à nouvel ordre*" est un message lourd de sens. Nous noterons que le problème de la décolonisation ne sera pas posé par les jeunes Algériens. Il sera nourri plus tard par le combat mené par les leaders du nationalisme. Ce présupposé cache implicitement la réalité d'une confrontation sourde, dont l'objectif est la remise en cause de la colonisation, étape dans l'évolution vers le mouvement national. Le docteur en droit André Lecocq écrivait dans son livre Tlemcen ville française (1842-1871) : "*Au début les indigènes étaient peu enclins à aliéner leurs immeubles. Les habitants répugnaient à reconnaître ainsi la domination de leurs vainqueurs et leur établissement définitif dans le pays*" (Alfred Bel, 1905, p. 89).

La loyauté de ces indigènes semble être mal récompensée vu le sang qu'ils ont versé pour défendre la France sur divers champs de bataille. Ce sort n'est pas celui qu'ils méritent, semble t-il, déplorés dans leur lecture des évènements. L'usage du vocable « *indigène* » qui, selon Larousse veut dire, « *né dans le pays qu'il n'habite pas* », est facteur à exacerber la haine et les discriminations, considéraient-ils. Avec le mot indigène c'est la relégation, l'exclusion de tout un peuple et de son histoire. C'est l'opposition de deux sociétés l'une "sauvage" et l'autre "civilisée". Leur discours est ainsi explicitement anti-colonial : "*L'état de guerre qui n'a pas cessé d'exister, pour ainsi dire, jusqu'en 1871, n'a profité ni à l'un, ni à l'autre des deux peuples. Car outre*

la perte subie par la France d'une armée nombreuse et d'un capital considérable, la population arabe décimée par les lutttes continuelles, ruinée quant à ses biens, il a subsisté longtemps un antagonisme, je n'ose pas dire une haine réciproque, source de tous les retards, dont l'évolution normale du pays a souffert jusqu'à ces dernières années ' (Ben Ali Fekar, 1905, p. 12).

IV – 1- 3- De l'assimilation : « Harmonie »

Dans leurs remarquables conférences sur la représentation politique des Musulmans Algériens, Ben Ali Fekar auteur de *“L'œuvre française en Algérie jugée par un Arabe”* et Si M'hamed Ben Rahal auteur de *“Dépositions de 1891”* soulignaient l'admission dans une forte proportion des Indigènes dans les assemblées locales, leur consentir les mêmes attributions que leurs collègues français et étendre le droit de suffrage en l'entourant au besoin, de nouvelles garanties, telles que la connaissance de la langue française. Ces intellectuels qui attachaient une grande importance à l'instruction de ses concitoyens a démontré durant leur vie qu'ils étaient ouvert aux débats sur les questions du moment concernant l'évolution du monde musulman.

C'est l'esprit nouveau qui naît en Algérie avec des intellectuels et hommes politiques comme qui vont prendre une part active à réfléchir et à poser les problèmes que rencontrent leurs compatriotes musulmans. Leur combat pour légalité civile allait ouvrir une brèche dans le mur de silence qui séparait les deux sociétés arabe et française. A travers ce combat, ils ont cherché implicitement à persuader leurs compatriotes que la meilleure manière de servir leurs intérêts était le dialogue et le rapprochement. Ce compromis est important dans la mesure où il définit clairement la visibilité politique nouvelle de la génération des jeunes algériens. Les colons vont alors s'efforcer de jeter le discrédit sur tout discours qui irait dans le sens d'un compromis, l'attitude des colons avait pour objectif de renforcer les inégalités et les injustices. La position de ces locuteurs est de ce point de vue tout à fait claire, car le sens qu'ils accordent au mot dialogue s'élargit à l'entente des deux peuples, le vivre ensemble. L'attitude des colons était intrinsèquement discriminatoire. Ces discours traduisent leur engagement dans le débat public français pour revendiquer le dialogue.

Par le dialogue, ils comptent ainsi parvenir à la principale revendication qui est le passage du statut de colonisé à celui de Citoyen. Sur ce point Abdelkader Deghloul écrit : *“La résistance algérienne prend de nouvelles formes, la résistance – refus qui*

tente héroïquement mais désespérément de s'opposer à l'avance de la colonisation (insurrections locales et sporadiques, banditisme d'honneur, exodes en direction du Machrek...) et la résistance-dialogue qui tout en reconnaissant provisoirement le fait accompli de la colonisation, tente de l'infléchir dans le sens moins défavorable aux Algériens et de sauvegarder ce qui peut l'être en particulier de l'identité culturelle'' (Abdelkader Djeghloul, 1984, p. 99). A propos d'assimilation politique Montesquieu, le philosophe de la renaissance, écrit dans l'Esprit des lois *''C'est la folie des conquérants de vouloir donner à tous les peuples leurs lois et leurs coutumes''* (Montesquieu, 1966, p. 344). Plusieurs humanistes de la Renaissance critiquent *''le droit des nations civilisées''* à dominer d'autres peuples. Malgré ces garanties, ils afficheront leur opposition totale à la politique de l'assimilation car, explique le locuteur : *« Comment peut-il être possible à une minorité, quelque prépondérante qu'elle soit, d'assimiler une majorité énorme et qui se développe d'année en année ? »* (Ben Ali Fekar, 1905, p. 11). Dans cet énoncé, l'auteur dévoile le sens qu'il accorde à la notion d'assimilation répond à un discours antérieur qu'il rejette implicitement. A travers l'appréciation qu'il fait de la politique d'assimilation envisagée il est clair qu'il n'accordait pas la même au sens de ce concept. Cet énoncé qui précise explicitement l'attitude du locuteur sur la question s'inscrit dans la continuité d'un débat ouvert par les indigénophiles bien des années avant, avec à leur tête l'homme de gouvernement Thomas Urbain. Il faut dire aussi que cette attitude ne fut pas partagée par l'ensemble de l'intelligentsia algérienne de l'époque et qui suppose malgré tout encore, un travail interprétatif du discours et de son contexte. L'assimilation est un thème récurrent qui a suscité longtemps un long débat, entre d'une part les indigénophiles qui y voyaient là une justice rendue aux Algériens qui doivent cesser d'être soumis aux rigueurs des mesures exceptionnelles du code de l'indigénat (responsabilité collective, confiscation des terres, impôts exceptionnels, délits dits de l'indigénat...) et les colons, d'autre part, qui envisageaient l'assimilation à la Mère – Patrie mais à leur seul profit.

Les deux communautés discursives sur le sujet furent, comme on l'a montré, les indigénophiles d'un côté et les colons de l'autre. A travers l'énoncé cité plus haut, le locuteur traduit, implicitement, aussi à quel point l'indigène restait indifférent devant ce débat métropolitain qui n'a intéressé, jusque là, que les colons. Dans cette situation telle décrite, nous retrouvons un double dialogisme, un qui représente une continuité d'un débat sur la question de l'assimilation ce qu'on appelle un dialogisme interdiscursif, et

également une sorte de réponse non déclarée aux indigénophiles notamment Urbain ce qui nous mène vers un autre dialogisme dit dialogisme interlocutif.

La voie politique empruntée par cette élite nous permet de mieux comprendre le processus idéologique du discours. Leurs interrogations traduisent aussi un certain scepticisme quant à la finalité de cette politique dite d'assimilation dont le protagoniste le plus acharné fut Thomas Ismael Urbain. Ainsi le dialogisme prend une place de choix dans la transmission idéologique et aussi dans la formulation politique. Les interrogations cachent en vérité d'autres appréhensions voire ses non-dits, y voyant là sans doute, les relents d'une forme de "francisation" des indigènes. *"Il est possible aussi que les frères Fekar abordaient de la manière complémentaire l'assimilationnisme politique et la défense de l'algérianité, annonçant le nationalisme culturel d'Ibn Badis"* (E. H. Chalabi, 1998, p. 22).

A propos de l'assimilation Abdelkader Djeghloul écrit : *"Discours à double sens, discours en trompe l'œil centré sur une interprétation différente de la notion d'assimilation. La seule solution pour sortir du statut de colonisé est l'assimilation dit le pouvoir colonial à l'intelligentsia algérienne naissante"* (Abdelkader Djeghloul, 1984, p. 155). A cette notion d'assimilation articule les différents paramètres d'une situation de communication. Les perspectives étant méconnues chaque situation laisse ouverte une compréhension qui va penser les conditions de la mise en commun du sens par les groupes en état de communication.

Dans ces discours sur la situation de l'Algérie, les locuteurs, foncièrement opposés à toute politique visant la naturalisation des Algériens, expriment des sentiments refoulés qui, implicitement, trahissent des sentiments nationalistes inavoués profonds de changement à l'égard de la colonisation.

La position des locuteurs concernant la politique "assimilationniste" est, à travers ces discours, jugée, selon eux, impossible autant aussi, il faut le souligner, le contenu politique accordé à ce concept était encore vague. Il fallait chercher le sens qui se cache derrière le mot d'où le double dialogisme et la contre argumentation. Il s'agissait pour certains d'assimilation civile ou administrative, pour d'autres un moyen d'acquérir l'élite à la cause de la colonisation par des choix représentatifs ou l'octroi des droits politiques aux élites indigènes ...

Nous relevons ici deux mots important "minorité"(As5) et "majorité"(As5) et c'est autour de ces lexèmes que l'idée prend forme. Le locuteur voulait ainsi expliquer

qu'avec le peuple musulman d'Algérie, la France coloniale ne pouvait procéder par l'asservissement ou par l'assimilation. Il entendait faire comprendre que l'Algérien a droit d'espérer la civilisation par l'école. Il relèvera par ailleurs, le sens qu'il entend accorder au concept de l'assimilation : « *L'assimilation telle que nous la souhaiterions, écrit-il n'est autre qu'une harmonie parfaite entre les éléments français et arabe, harmonie qui consiste à convaincre par les actes et non par les paroles, que la France entend relever moralement et matériellement nos compatriotes dont elle a assumé la charge* »(As3).

Cette allégation contredit clairement les analyses qui considèrent, d'une manière générale, l'élite du mouvement "Jeunes Algériens" parce que d'origine bourgeoise, comme étant acquise à l'assimilation. Les deux auteurs rejettent, dans leurs discours, toute assimilation non basée sur des règles d'humanité et de justice, tendant au progrès et à l'émancipation de la société arabe. Cette question est soulevée non sans rappeler la phrase célèbre, d'un sens très profond, lancée par l'écrivain apôtre de la négritude le président Léopold Sédar Senghor qui déclarait en 1944 : "Assimilation ? oui ! Etre assimilé ? Non !". (Léopold Cédar, 1988, p. 221)

L'assimilation est à la fois volonté et pratique politique. Or, les deux composantes présentes sur le même territoire ne dialoguent pas. L'"assimilation" du projet colonial n'est pas partagé ni par les colons, ni par les "Indigènes". Il est une utopie. Il fait partie d'une stratégie discursive que les acteurs politiques ne pouvaient mettre en œuvre. Ben Ali Fekar reconnaissait certes que l'assimilation est, en l'état des choses, politiquement impossible et il écrit à ce propos : (As8) « *A côté du Français, qui est, lui le vainqueur et cela même autorisé à agir comme il lui convient, arrive de toutes parts l'étranger qui, en réalité, contrebalance l'élément métropolitain. Cet étranger s'assimilera, lui, parce que ses mœurs, sa religion lui permettent de la faire sans trop sacrifier à ses traditions. Peu de temps après il sera légalement français. Il nommera ses représentants, ses défenseurs. Il développera son domaine, souvent au détriment de l'indigène, et cela légalement, par la licitation, par l'expropriation pour cause d'utilité publique, deux actes légaux qui ne peuvent jamais être compris de la population arabe autrement que comme des actes du vainqueur. L'ignorance et aussi, quelques maladresses administratives, l'empêcheront toujours d'en connaître le mobile qui inspire le législateur* »

La franchise du langage les amènera à traduire dans un système de codage, les contraintes qui mettent à jour le dire faux de ce discours en citant à l'appui des situations qui rendent cette politique inimaginable. Il y a certes, un rapport dialectique entre le dire et la vérité politique. Pour traduire l'indifférence des Algériens à l'égard des débats politiques en métropole sur la question arabe, l'auteur dira, dans son discours : *''Laissons, si vous le voulez bien, Mesdames et Messieurs, toutes les tentatives infructueuses qui ont été faites et les propositions qui ont été soumises à l'opinion publique pour la solution de la question arabe. Qu'il me suffise de vous dire qu'elles vont depuis l'assimilation à outrance jusqu'au refoulement pur et simple''*(As6). Puisqu'il accorde une priorité absolue à l'instruction des "Indigènes", dans la médiation qu'il veut engager en défendant les intérêts des Indigènes, il écrit : *« Nous assistons aujourd'hui à un spectacle vraiment surprenant : c'est que, presque partout, les Musulmans sont en progrès beaucoup plus sensibles qu'en Algérie. Tandis que l'on constate la présence, en France, de près de 500 étudiants musulmans de toutes nationalités, auprès des facultés et des écoles; on ne voit pas d'Algériens .Cela peut sembler paradoxal, mais telle est la réalité des faits qu'il importe de ne pas ignorer »*.⁷¹

C'est toute la problématique de la rénovation avec tout ce qu'ils considèrent comme à la fois rupture et modalité. Dans un milieu intellectuel encore très fragile, cette rénovation est une étape importante, jugent-ils, dans la conscience nationale celle-ci qui doit aboutir et, dans une autre étape, à la geste nationaliste portée par le discours idéologique fondé sur la revendication nationale. Dans leurs discours, ils empruntent également un canal pour exprimer la remise en question de certaines notions, telle "l'assimilation". "L'assimilation", une démarche purement coloniale, consiste à intégrer l'algérien, jusque là appelé "indigène" au corps social et politique français issu de la colonisation.

Cet imaginaire, cette représentation du langage n'a jamais été concrétisée dans les faits. Ce choix politique n'a jamais fait partie du champ thématique de Benali Fekar. Il communiquera sur le sujet par réaction au discours colonial et à son slogan politique assimilationniste qui ne l'a pas laissé indifférent. L'intégration voulue par les jeunes algériens, politiquement minoritaires encore, ce sont les garanties pour les libertés

⁷¹« L'œuvre française en Algérie, jugée par un Arabe » Rouen, 1905.

individuelles, la protection de la propriété, l'égalité devant la loi, l'avancement dans toute l'administration ...

A ce niveau l'échec de la colonisation est total. Confortant son idée de manière directe, il dit ; « *Depuis l'assimilation à outrance jusqu'au refoulement pur et simple* » (As6). On remarquera que ses préoccupations idéologiques y prennent plus d'importance lorsqu'il écrit sur le même sujet : « *L'expérience a démontré l'inanité de cette conception, si chère à la race française amie des révolutions et des changements brusques. Cela étant de l'essence du tempérament français peut avoir des conséquences plus fâcheuses lorsqu'il s'agit d'une autre race absolument différente de mœurs, de religion et de civilisation* » (Ben Ali Fekar, 1905, p. 08).

IV. 2. Sur le plan idéologique : Les morphèmes déterminants

Au plan idéologique, la crise actuelle du monde musulman relance aujourd'hui encore les débats autour des sujets que nous avons traités et qui restent encore au cœur de la problématique de progrès et de civilisation moderne soulevée déjà il y a plus d'un siècle par la nouvelle élite algérienne prisonnière encore, en ce moment encore, de la colonisation. La notion d'assimilation au centre de grandes polémiques était pour eux une simple abstraction portant en elle des contradictions de l'idéologie coloniale. Ce qui importe le plus pour ces locuteurs, c'est la finalité et le réel politique d'où la crédibilité de sa démarche qui vise essentiellement et avant tout à mettre fin au rapport de domination exercé par l'Etat colonial. La population s'arc boutait en profondeur pour résister contre cette politique encouragée en cela, par le mouvement panislamique⁷² qui trouvait aussi, un écho favorable dans le milieu de cette jeune élite.

⁷² Le panislamisme est un mouvement de propagande politico-religieuse né vers la fin du 19^{ème} siècle animé par les principaux leaders de la 'nahda' (renaissance) : Djamel Eddine al-Afghani, Mohamed Abdou, Rachid Rhida, Al kawakibi... Ce mouvement aspirait, à un moment où les peuples musulmans étaient sous domination, à éveiller en eux la fierté de leur religion et de la civilisation à laquelle ils appartiennent et cela, dans le but de leur libération du joug colonial. Halil Hadid, un des protagonistes de ce mouvement d'éveil et dont les idées ont influencé les intellectuels musulmans de l'époque, écrivait dans son livre "Le croissant contre la croix", London Luzae, 1907 : " ... De même, les ressources du sol ne sont développées qu'au seul profit des conquérants; et l'on est en droit de dire que le peu de bien être, que cette prospérité nouvelle apporte au peuple devenu sujet est largement compensé par l'obligation de se taire, devant ce crime social qu'est la perte de l'indépendance". La figure de Mustapha

Devant l'état d'infériorité du monde musulman son combat idéologique aura été de convaincre la jeune élite éclairée et libérale de la prise de conscience face à l'évolution moderne du monde. Dans leurs discours Ben Ali Fekar et M'hamed Ben Rahal mettent leur talents et leur conscience au service d'un anticléricalisme militant. En parlant de Musulmans éclairés, leur message politique ne s'arrête pas aux seuls algériens mais à l'ensemble du monde arabe ou la problématique idéologique est posée sans exception. L'idée de pays n'a pas de sens, semble vouloir ainsi expliquer. Elle n'est pas localisée et de cette manière elle doit être proclamée à la face du monde musulman, c'est-à-dire, implicitement, la "*Oumma*" (La Nation).

La première question est celle de savoir ce qu'est l'idéologie ? Chez Volochinov qui tend à extraire ce mode d'existence de la sphère idéaliste où le concept d'idéologie ou système d'idée est né historiquement, lui donne à juste titre, un concept matérialiste, une matérialité qui est celle "des signes, des paroles et des textes dans lesquelles les idées vivent et se diffusent". Pour Volochinov voit dans le roman "une création idéologique". En effet tout ce qui est idéologique renvoie à une sphère, à une situation historique ou psychologique de référence d'où l'importance du travail relatif au contexte qui correspond à une matérialité particulière

C'est dans cette matérialité qu'il y a lieu de lire les ambiguïtés qui peuvent naître du discours politique à la fois dans ce qu'il montre et dans ce qu'il cache d'où le double sens des termes mais également au sens de l'opinion dans le temps et dans l'espace à partir desquels les deux protagonistes regardent et énoncent leur dire. C'est dans cette démarche que s'inscrit notre démarche d'analyse du discours politique chez M'hamed Ben Rahal et Ben Ali Fekar. L'important pour Volochinov c'est de montrer que l'idéologie n'est pas "une réalité immatérielle emprisonnée dans l'esprit, mais aussi que les idéologies correspondent à une immatérialité spéciale". Cette évaluation nous permet d'enregistrer les décalages de sens accordés à des énoncés dans une société soumise à l'épreuve de la domination. Chaque énoncés tels "émancipation", "naturalisation"... constitue un champ dialogique par sa fragilité et son instabilité au sein d'une communauté humaine en confrontation idéologique, susceptible d'offrir "une arène dialogique". Chacun de ses signes a une matérialité objective dans le sens par lequel l'interlocuteur veut susciter son appréciation. C'est ce champ d'appréciations

Kamil Pacha diplômé en France et que B.F rencontra à Lyon où ils firent leurs études en droit, dominait la presse panislamique d'Egypte.

qui institue l'espace où se jouent les "interactions verbales". Dans l'ouvrage collectif "Matériaux philosophiques pour l'analyse du discours", Jacques Guilhaumou et Philippe Schepens soulignent : "*Cette arène est en quelque sorte chaque fois réouverte, chaque fois fondée, chaque fois instituée par les signes qui sont mis en circulation (par tels ou tels interlocuteurs), par le fait que ces signes, en raison même de leur fragilité rationnelle, ou émotionnelle ou esthétique appellent une réponse interhumaine*" (Jacques Guilhaumou et Philippe Schepens, 2011, p. 88).

La pensée politique de Ben Ali Fekar et M'hamed ben Rahal est basée sur un modèle social et politique fondé sur l'entente et le dialogue pour en quelque sorte une coexistence pacifique. Le vivre ensemble, la cohabitation était pour lui possible. Dans sa démarche politique Ben Ali Fekar apparaît comme ne voulant pas dissoudre les liens politiques mais veut une place séparée et égale pour les Algériens et à laquelle les lois lui donne droit. Tous les hommes naissent égaux avec des droits inaliénables, parmi ces droits : la Liberté. Il fera preuve d'un dévouement éprouvé à la cause de la justice. Pour ce descendant d'une vieille descendance cordouane cette coexistence était possible comme du temps d'Al andalous entre juifs, chrétiens et musulmans. Lors du congrès des orientalistes Ben Ali Fekar déclarait : "*Quand on rêve de s'annexer la moitié du continent, réduire l'indigène à la misère, même par la voie légale, n'est pas une politique; le charger de tous les crimes n'est pas une justification, ni une solution. Nous sommes de ceux qui croient qu'il n'est pas difficile de faire mieux. Mais il faut se hâter si l'on ne veut pas que toute r e c o n c i l i a t i o n devienne impossible. Le vingtième siècle verra nécessairement une politique franco-musulmane appropriée ou une catastrophe...*" (Ben Ali Fekar, 1905, p. 17)

Le concept de réconciliation suppose avant une compréhension signe auquel fait allusion le discours politique de Ben Ali Fekar, un autre maillon matériel d'une chaîne idéologique ininterrompue. Cette réaction psychologique propose un sens susceptible de parvenir à des relations en matière d'entente. Le langage de l'élite a été relativement factuel pour exprimer aussi, dans un style clair, conscient et délibéré l'identité algérienne dans ce conflit et cela avec des procédés langagiers que le pays conquis est un pays civilisé et de démontrer par une communication tantôt voilée, tantôt obvie le danger de cette forme de persécution. C'est au détour de "lectures" qu'il a des faits et des situations que Ben Ali Fekar fait appel à sa conscience en tant qu'intellectuel pour aborder les problèmes posés en notant avec circonspection les injustices et les réalités

bien différentes. Cette conscience individuelle est un fait socio-culturel qui prend forme dans le groupe et se nourrit de signes de communication idéologique et d'interaction sémiologique du groupe social.

La question de la colonisation restait encore longtemps après la colonisation du pays au centre de nombreuses discussions dans les "mâdjlis" (*réunions des sages*) ainsi qu'en témoignent les récits de la littérature populaire faisant part des polémiques soulevées autour de la spoliation des biens et les départs en exils mais également des divisions dont les colons ont systématiquement favorisé les leviers pour manipuler la société et surtout, les forces politiques à l'occasion des choix représentatifs ou lors des élections municipales, à savoir le conflit entre "hadar" et "couloughli" divisant les deux entités urbaines et qui fut dénoncé plusieurs fois et publiquement par Ben Ali Fekar (voir article publié, en 1932, dans le journal "Oran le matin" intitulé "Lettre ouverte au colonel Azan" à propos du déroulement des élections municipales).

IV. 2 .1. De l'exigence du progrès moderne et de la civilisation

Ben Ali Fekar et M'hamed Ben Rahal se prononcent catégoriquement en faveur de l'avenir de la religion musulmane quant à sa compatibilité avec l'état actuel de la civilisation. Le concept de progrès est souvent assimilé à cette transition qui doit s'opérer dans le monde musulman en vue de l'avenir dont l'horizon de signification est constitué en référence à l'idée de progrès et de transformation rapide en opposition au fatalisme. L'expérience du progrès ne peut être vécue qu'à travers une transition qu'il faut choisir et orienter enfin une implication de l'homme dans la Cité.

La modernité assimilée à l'évolution, au progrès était le maître mot des discours politiques des leaders arabes parmi notamment l'intelligentsia. Leurs discours politiques emboîtaient le pas à celui du mouvement réformiste qui prônait un régime politique constitutionnel libéral avec l'instruction comme principal vecteur à l'émancipation et à la modernisation.

Les énoncés développés sont, dans leurs formes, essentiellement pragmatiques. La morale de son discours politique est d'encourager l'idée d'un réveil avec la formation de l'homme algérien. Le discours politique de Ben Ali Fekar et M'hamed Ben Rahal font ressortir, dans leurs discours, une parfaite connaissance des réalités du pays et des graves difficultés qui s'opposent à son évolution. La science et l'instruction sont pour eux le point de départ du progrès. Leur constat, souvent implicite, est de considérer que

la société algérienne est en retard et que toute impulsion pour son développement doit fatalement prendre en compte ces deux facteurs mutants, décisifs. La décadence est une des conséquences de la colonisation. Pour le noyau réduit de l'élite le but de la modernité n'est pas d'adopter le système occidental mais de l'adapter.

Les discours « *L'œuvre française en Algérie, jugée par un Arabe* » et « *Dépositions de 1891* » sont, en ce sens, plus clairs pour souligner que c'est la colonisation et sa société inégalitaire qui amortit la vigueur et affaiblit l'énergie en parlant de réveil de la race arabe ou en évoquant le brillant passé de la civilisation à laquelle appartient le pays d'avant l'occupation. La notion des lumières est propre aussi aux Arabes contre tout préjugé défavorable. Elle est un concept normatif synonyme de progrès, d'idées nouvelles, d'évolution... Le monde moderne commence en effet avec la conscience de ces principes irréversibles. Mais cela n'est possible que si les leçons sont tirées du passé. L'acquisition des Lumières doit, aux yeux de cette première génération de l'élite de l'occupation, servir de levain à la reprise pour mettre le pied à l'étrier du progrès et de la civilisation d'une conscience universelle loin des barrières ethniques ou religieuses. On la retrouve utilisée par Abderrahmane Ibn Khaldoun dans la lettre qu'il écrit à son ami Lissan eddine Ibn Khatib parlant de la décadence évoquée sous l'expression de la disparition de la lumière, « *symbole émouvant que cet homme seul, un des plus grands représentants de la culture arabe, qui s'efforce de comprendre le destin de son pays gagné par l'obscurité et le désordre* »⁷³, écrit Yves Lacoste. Voilà aussi comment, en d'autres termes, partant d'éléments comparatifs concrets, il stimule l'occupant en lui faisant remarquer :

« *Ce que les Anglais égoïstes ont fait dans l'Inde et en Egypte, à ce point de vue, peut très bien l'être par la France altruiste* »⁷⁴.

L'explication de ce choix de formation sera poussée plus loin dans le discours politique de Ben Ali Fekar qui compte, par son discours, comme parmi les premiers théoriciens du progrès en Algérie :

⁷³Yves Lacoste, *La géographie, ça sert, d'abord, à faire la guerre*, La Découverte / Poche, édition augmentée, 2014, pages 15-16.

⁷⁴Yves Lacoste, *La géographie, ça sert, d'abord, à faire la guerre*, La Découverte / Poche, édition augmentée, 2014, pages 15-16.

« Cette élite assurerait un recrutement de choix pour les représentations locales et régionales, et donnerait le ton à la masse, mieux que ne pourraient le faire les institutions les plus libérales et les plus généreuses »(Ins20).

Aussi, annonce-t-il un sursaut de la conscience dans les générations futures. Il montrera aussi comment cette formation peut être bénéfique :

« Car, à quoi ces institutions pourraient-elles servir, si à qui elles sont destinées ne savaient ni en apprécier l'esprit ni en comprendre le but »(Ins18).

Dans ce bilan politique, il profite pour indiquer ce qui en vérité manque encore aux Algériens pour évoluer vers le progrès :

« Les autres pays ont leurs journaux en arabe, leurs revues, leurs théâtres, leurs savants, leurs médecins, leurs ingénieurs, leurs avocats, et la France y est bien plus connue et bien plus appréciée qu'elle ne l'est de la masse algérienne, indigène j'entends »(Ind9).

Pour être un plaidoyer de l'Algérie et son éveil, cette élite avait compris la nécessité qu'il y a, implicitement, de s'appropriier la langue de l'occupant. C'est là un peu le sens qu'ils veulent donner implicitement et explicitement à un défi : la parole ou l'écrit contre le mutisme. Leur critique politique est réaliste. Ils ne sont pas des pamphlétaires, leur écriture n'est pas polémique. Leur langage met indirectement en scène les vertus de la civilisation française pour poser les questions essentielles liées aux droits et aux libertés jusqu'à maintenant ignorés par le système colonial. Son rôle est d'acculer la France coloniale sur son propre terrain et de dénoncer son projet d'occupation. Ils n'auront de cesse, dans leurs discours politiques, de réclamer et d'urgence dans une phase où la domination coloniale allait devenir plus effective « la formation d'hommes au jugement sûr et indépendant, dont le cerveau a reçu cette empreinte du travail méthodique et scientifique ». ⁷⁵

Le déficit de représentation et de représentativité qu'ils énoncent s'inscrit toujours dans la problématique de l'émancipation politique. Ils n'auront de cesse d'exiger le changement dans les conditions l'éligibilité ou les modes de recrutement des représentants des Musulmans et cela, pour mettre fin à l'ambiguïté du système appliqué

⁷⁵ « L'œuvre française en Algérie, jugée par un Arabe » Rouen, 1905.

aux Algériens car ne requérant pas la compétence, c'est ce qu'il appellera "les bény oui oui" (Ins5) dont il se vengera souvent dans ses écrits ainsi que son frère Larbi : « *On m'objectera que les Musulmans sont représentés dans les Conseils municipaux, dans les conseils généraux et aux Délégations financières algériennes. Oui ! Cela est exact. Mais ces représentants sont, en majorité, peu aptes à prendre part aux discussions qui intéressent les intérêts généraux et surtout à pouvoir défendre ceux de leurs mandants. Tout le monde sait qu'ils votent invariablement en faveur de toutes les propositions de l'Administration ou du Président qui représente l'autorité supérieure* »... « *On a vu que les intérêts de la population algérienne qui est de cinq millions d'âmes contre sept cent mille Européens, sont faiblement représentés.* »⁷⁶

C'était là une décision difficile mais aussi importante. C'était un choix d'avenir porté sur l'instruction. La seule et vraie voie pour l'indépendance est le savoir. En faisant ce choix, le chemin n'était pas facile. Le parti colonialiste qui profitait des richesses de l'Algérie restait farouchement opposé à l'instruction des Algériens. Nous citerons le cas de ce journaliste défenseur de la colonisation qui, à la suite d'un article de Larbi Fekar⁷⁷ intitulé "Le réveil de la race Arabe", paru dans El Misbah (La lanterne)⁷⁸ en 1904, demandait à la France d'interdire l'instruction aux indigènes.

Une démarche en effet, très intelligente, par laquelle ils ont mené leur combat pour l'évolution de la société arabe en Algérie. Si la responsabilité historique des intellectuels algériens est parfaitement engagée en ce moment, ils fournissent ainsi un bel exemple de militantisme. Le réveil général n'est réalisable qu'après avoir franchi des étapes: « *Des édifices, une base solide, note-t-il dans sa conférence, un fondement*

⁷⁶ « L'œuvre française en Algérie, jugée par un Arabe » Rouen, 1905.

⁷⁷ Larbi Fekar (1865-1932), frère aîné de notre auteur. Il créa en 1904 le premier journal jeune algérien du nom d'El misbah (la Lanterne) à Oran. Instituteur à Oran puis à Ain Témouchent où une école porte son nom jusqu'à aujourd'hui.

⁷⁸ "El Misbah " ou Lanterne en Français fut créé en 1904 par le frère de notre auteur Larbi Fekar, instituteur. Le journal El Misbah se veut le premier journal « Jeune Algérien ». Ce journal paraissait dans les deux langues (arabe-français) eut à peine le temps d'exister résistant à divers formes de pressions avant sa fermeture. S'interdisant officiellement de faire de la politique, ce journal affichait néanmoins ouvertement ses opinions en faveur du « relèvement moral et matériel de la société algérienne ». Ce journal est né avec d'autres qui ont suivi, tels "Rachidi", "L'islam", "El hak el ouahrani"... à un moment où "Il était inutile de solliciter une sympathie quelconque de la presse d'Europe pour les Indigènes". Le croissant contre la croix, Halil Halid, London Luzae, 1907.

*qui puisse leur assurer (aux Algériens) une stabilité définitive, c'est la formation d'une élite intellectuelle arabe, capable de tracer le sillon que doivent suivre leurs coreligionnaires dans la voie du progrès ».*⁷⁹

IV – 2- 2- De l'Islam moderne

Sur le plan de la pensée religieuse, ces intellectuels algériens engagés, qui connaissent Ibn Khaldoun et Kant, Ibn Rochd (Avéroès) et Spinoza, n'ont cessé d'affirmer le primat de la raison sur la tradition influencé en cela, par les motazélites (rationalisant) avec leur problématique et leur méthode de raisonnement. Leur pensée religieuse est aussi favorable à l'enseignement d'Aboul-hacen al Acha'ari (874-935) en rupture avec le *mu'tazélisme*, mais qui accepte l'ouverture des portes de l'interprétation. Ils étaient contre toute forme d'orthodoxie rigide et scolastique figée de la même manière qu'ont été les savants algériens du moyen âge arabe tels Al Abili, professeur de Abderrahmane Ibn Khaldoun ou les frères Issa et Moussa Ouled el Imam (XIV^e siècle). Leur discours politiques investit un champ fondamental, celui du temps réel avec un langage qui met à nu la réalité du présent et ses contradictions.

Dans leurs discours politiques, ils développent et approfondissent avec insistance et force mais avec un éclat extraordinaire, les thèses d'un Islam moderne :

“ La religion musulmane ne s'oppose nullement au progrès. Le seul et unique obstacle consiste en l'ignorance profonde dans laquelle sont plongés les musulmans, depuis plusieurs siècles. C'est cette ignorance qui est la source de tous leurs maux ” (Is2).

L'énoncé portant sur la modernité permettra ainsi à l'auteur de délivrer une masse importante du savoir. Dans ce discours, la contamination lexicale des partisans de la « *Nahda* » (renaissance) paraît évidente. Ils lui empruntent, des mots ou expressions tels : *progrès, évolution, éducation, adaptation des principes de l'Islam à l'évolution du monde, la civilisation moderne...* Dans leur analyse, les deux locuteurs ne semblent point contrariés par la nature des deux sociétés et leurs antagonismes, l'une sécularisée, l'autre religieuse. La première dominante, à savoir l'Occident; l'autre dominée et cela, pour justifier les causes profondes du retard et de l'évolution de l'une par rapport à l'autre. Dans le monde musulman la laïcité et la séparation de l'Eglise et de l'état étaient perçues, pendant cette période de colonisation, comme un processus de

⁷⁹ L'œuvre française en Algérie, jugée par un Arabe, Rouen, 1905.

désislamisation. Les conservateurs considéraient que le colonisateur avançait sur ces questions d'une manière masquée pour atteindre son objectif. Sur ces mêmes questions, Ils y voyaient là, dans une position presque neutre, un contentieux historique de la France avec la religion dans ce pays. Nous rappellerons que le débat au sein de la société musulmane sur ces deux questions s'était pour, motif, enflammé entraînant la grande "hidjra" ou le départ massif d'une bonne partie de la population vers les pays du Machrek (Orient), l'Algérie étant devenue aux yeux de certains foqahas, en pôle position à cette époque, une terre d'infidélité.

Au XIXe siècle, l'Islam entre en contact avec l'Occident colonisateur. En tant qu'intellectuel et à l'instar des chefs de file de la « *Nahda* » dont la plupart font, rappelons-le, un séjour en Europe (Djamal Eddine al Afghani, Mohamed Abdou, Mustapha Kamil Pacha...) notre auteur, Ben Ali Fekar, appelle les Musulmans à s'ouvrir à l'esprit scientifique et technique, tout en reformulant la pensée de l'Islam. Les réformateurs font un gigantesque travail d'assimilation, cherchant à éviter une séparation entre la modernité et l'héritage islamique. Par assimilation, les auteurs entendaient une harmonisation à tout le monde de la règle de droit, le respect de la dignité morale des différentes couches de la société. La modernité c'est pour la jeune élite à la fois prise de conscience, développement par l'instruction et l'acquisition des savoirs techniques et scientifiques enfin, libération.

La tendance chez ces deux locuteurs est encyclopédique (savoirs européens et patrimoine) et les thèmes mobilisateurs autour de la question des réformes. La question essentielle étant le passage à l'universel. La religion et la science sont selon son esprit, toutes deux, l'expression de la raison. Ben Ali Fékar se dit indigné par la carence de l'exercice de l'*Ijtihad*, pris dans le sens de l'effort fourni par les Oulamas, qu'il considère comme un facteur important pour le progrès de la doctrine de l'Islam. Le contact avec le monde moderne implique selon eux un effort de rationalisation et un changement profond de mentalité. "Le paysan algérien et, plus généralement l'homme traditionaliste vivaient enfermés dans le présent ponctuel, imprévoyants et insoucieux de l'avenir" écrivait Pierre Bourdieu⁸⁰. Le combat pour le progrès n'est, selon ces « Jeunes Algériens », pas seulement lié à l'instruction mais également économique jugeant les conduites traditionalistes dans ce domaine avec les formes d'usure comme

⁸⁰ Pierre Bourdieu, *Esquisse algérienne*, Seuil, p.87, 2008.

une régression appelant au passage à un ordre économique temporel basé sur la recherche de la richesse par l'investissement et cela, par le biais du crédit. Le professeur qui a particulièrement étudié le système de production de la société algérienne écrit : *''L'apprentissage culturel et la pression collective tendent à décourager ce qui, en nos sociétés, est encouragé : esprit d'entreprise, volonté d'innover, souci de la productivité ou du rendement, et ainsi de suite. Le sentiment profond de la dépendance à l'égard de la nature dont on subit les rythmes et les rigueurs incline à une attitude de soumission à l'égard de la durée, à une indifférence nonchalante envers le temps qui passe, et nul ne songe à maîtriser, à épuiser ou à économiser''*⁸¹.

Par là ils semblent avoir répondu au début du vingtième siècle à beaucoup d'interrogations posées par le professeur Bourdieu concernant la situation difficile de progrès de la société algérienne pendant l'occupation coloniale. C'est la théorie du discours qui exige de spécifier et de décrire les différents constituants d'un lieu commun propice à une mobilisation et qui vont eux suggérer un enchaînement argumentatif qui va lui-même convoquer différents types de savoir.

IV. 2 .3. Du discours des Lumières : Une conscience absolue.

Dans leurs discours, il y a d'un côté cette conscience absolue du retard et de l'autre, cette volonté de reconquérir le temps perdu pour se mettre au diapason des pays modernes. *''Ce sont les temps modernes qui ont conceptualisé l'idée de progrès''*⁸² écrit Jacques Guilhaumou qui ajoute par ailleurs : *''Il importe aussi de prendre en compte le potentiel de rupture attendant à une conception multiforme du progrès. Avec la Révolution française, la rupture est introduite au titre de la mise en acte des droits de l'homme et du citoyen par une grande diversité d'acteurs, c'est-à-dire par une concrétisation de changements prévisibles (le nouvel ordre des choses) tout en élargissant les possibles , donc l'attente de transformations plus profondes''*⁸³. Ben Ali Fekar et M'hamed Ben Rahal accordent au mot modernité un double sens, l'un générique, accordant au mot une valeur de *''Lumières''*, l'autre, d'un sens plus engagé et qui équivaut à, *''ajustement – compétition''*. Son discours laisse apparaître une ferme

⁸¹Ibid.

⁸²Sieyès et l'ordre de la langue *L'intervention de la politique moderne*, Coll Philosophie, épistémologie, Editions Kimé, 2002.

⁸³Sieyès et l'ordre de la langue *L'intervention de la politique moderne*, Coll Philosophie, épistémologie, Editions Kimé, 2002.

volonté à l'émergence d'une société civile composée de l'élite dont les idées ont "une empreinte scientifique" et cela, en vue d'une renaissance arabe.

La modernité des Lumières est, selon leur rhétorique, synonyme de retard à rattraper dans un rapport avec l'Occident. Cette question a certes fait partie de grandes préoccupations de l'élite de l'époque. Elle a engagé ces intellectuels dans un débat sincère et de grande qualité. Pour mesurer leur pertinence, il y a lieu de citer les sentiments d'autres intellectuels et hommes politiques à cette époque dont le comportement discursif sur le sujet est, à bien des égards, estimé authentique à la condition de rester fidèle et, par là aussi, positif. Ben Ali Fekar fut le premier indigène à apporter son témoignage portant sur la politique coloniale en Algérie.

Dans le débat de fond concernant cet énoncé, nous remarquerons que la nouvelle élite a fait preuve de compétence linguistique pour faire lire et faire comprendre chacun des énoncés de leurs discours de plaidoyer ou de leur acte d'écrire envisagé comme moyen de dévoilement, de dire la vérité sur la condition des Algériens.

Pour Ben Ali Fekar la modernité n'est pas le sens que les historiens ont donné à cette notion d'un concept qui a évolué dans le temps. Elle se définit comme aussi le rapport opposé au conservatisme. Elle est surtout l'ère nouvelle à partir de laquelle le monde musulman doit sortir de sa torpeur. Il légitimera dans tous écrits ou discours la science comme la clé de la modernité. Cette notion est souvent associée à l'effort qui doit être fait sur soi même pour sortir de l'obscurantisme. La modernité n'est pas l'abandon des valeurs identitaires "La modernité n'est pas à confondre avec occidentalisation"⁸⁴ répètera Si M'hamed Ben Rahal dans son discours au congrès des orientalistes à Paris.

Il y va des conceptions de cette élite de considérer qu'il n'y a pas de cloison entre les cultures et que la civilisation moderne est née d'un métissage culturel universel. Dans leurs discours, ils parleront souvent de sociétés sans barrières, ni frontières, à l'image de son pays qui a connu un brassage ethnique : berbère, phéniciens, romains, arabes, turcs. Un pays où les noms de Yougourtha, Massinisa, Syphax, Yaghmoracen, Abdelkader... appartiennent au paysage familier de l'Algérie.

⁸⁴ L'avenir de l'Islam, Revue des questions diplomatiques et coloniales, Paris, 1901.

IV. 2.4. Du libéralisme, de la renaissance et de l'intégration

Libéralisme, renaissance et intégration sont les maîtres – mots de ces discours toujours d'une grande actualité sur l'Islam. En s'appuyant sur une interprétation large du Coran, il s'attachera à démontrer qu'il n'y a point de rupture entre le modernisme et l'Islam, entre la science et l'Islam.

Des locuteurs, rationalisant, partisans d'un Islam des Lumières, exhorteront les écrivains et les publicistes musulmans à se faire les plaidoyers du progrès et cela, sans doute, en réaction à l'opinion de certains écrivains qui affichaient un mépris hostile à l'Islam et sa civilisation dont Ernest Renan⁸⁵, ancien professeur de Ben Ali Fekar à l'école des Belles Lettres d'Alger :

“ De se prononcer catégoriquement en faveur de l'avenir de la religion musulmane quant à sa compatibilité avec l'état actuel de la civilisation... en s'efforçant de faire connaître dans leurs milieux et les causes qui ont provoqué la décadence des Etats Musulmans “.

C'est là le contenu de discours nouveaux qui, implicitement, ont pour finalité l'affranchissement de la contrainte religieuse imposée par les «foqaha» (les docteurs de la foi) quand, plus loin, il souligne que pour des considérations d'intérêt général, il y a lieu d'accepter les emprunts à l'Occident et cela, dans un souci d'évolution de la société musulmane.

IV. 2.5. De la mémoire et de l'identité

Ces discours critique sont destinés à un lectorat essentiellement français. Ils veulent par là exprimer une autre version des faits, celle des désastres provoqués par l'occupation militaire en représailles à la résistance du peuple. Ce rappel des faits a pour objectif d'éclairer l'opinion française en métropole et de faire l'exposé de sa propre vision des choses sur la colonisation. C'est là que réside la portée de l'action politique

⁸⁵ Ce fut l'opinion notamment de l'historien Ernest Renan (1828-1892) qui publia de nombreux articles contre l'Islam et sa civilisation. Averroes : “L'islam est le fanatisme...”(1862). Discours : “La civilisation musulmane n'existe pas; ce qu'on appelle ainsi serait de débris d'une culture étrangère à l'Islam, provenant de la Perse et de dissidents du christianisme”(1883).

de cet intellectuel qui a pris conscience de son rôle dans la lutte pour la défense des intérêts de ses concitoyens.

Nous avons relevé également dans la liste des points de repères du discours de Ben Ali Fekar et M'hamed Ben Rahal un autre aspect important et qui n'est autre que "L'identité", souvent mis en relief à travers les signifiants spécifiques et icônes. L'un des aspects marquants du discours de cette élite est celui de l'identité algérienne à travers ses hommes et ses militants ayant marqué, à jamais, l'Histoire de l'Algérie. De ces noms ou plutôt de ces emblèmes nous retenons celui de l'Emir Abdelkader, ce défenseur national pour la cause de la liberté contre toute domination. Ben Ali Fekar évoque le souvenir de cet adversaire redoutable pour illustrer le profil et l'identité de l'algérien. Ceci nous permet de constater ce rappel honorifique du passé historique de l'Algérie. Nous retenons, entre les lignes de sa pensée, cette demande de respect à ses hommes symboliques. Il est intéressant de retenir dans ce même ordre d'idée une phrase révélatrice; « *La France, patrie des Bayard, des Dugueslin et de tant d'autres esprits chevaleresques, n'oubliera pas avant longtemps l'émir Abdelkader, qui s'est posé en défenseur national* »⁸⁶. Cela soutient, fortement, l'hypothèse du respect des valeurs et des mœurs de l'algérien jusque là, bafoués. Ce renvoi à l'identité est assez expressif de la pensée de son discours politique.

De vieille souche citadine, ils assument avec force leur culture andalouse, leur histoire, leur croyance religieuse... Cette démarche répond à une exigence intérieure, celle d'affirmer la personnalité historique de l'Algérie en opposition totale avec la version coloniale. Libres de pensée, subissant moins la pression du parti colonial en Algérie, ils remettent en question le réalisme stéréotypé des partisans du grand empire français. Cette exigence se pose, pour lui, en termes de conscience.

Les locuteurs usent avec un savoir-faire particulier pour passer leur message, justifiant la présence de la France des suites d'une guerre. Ce rappel n'est point sans importance, il est à leurs yeux, un devoir de mémoire. Raviver le souvenir d'une guerre soutenue pendant 17 années par l'émir Abdelkader se veut d'être, implicitement, un hommage rendu au combat du peuple aux côtés du héros national. Nous remarquons que l'histoire tient une place prépondérante dans le dispositif de communication de ce juriste dont les concepts et les modes de raisonnement se fondent sur les systèmes de la pensée classique française.

³¹ « l'oeuvre française en Algérie, jugée par un Arabe. » Rouen, 1905.

Evoquer le nom de l'émir Abdelkader, c'est aussi montrer l'attachement que le peuple algérien a pour ses héros, "Une des plus grandes figures du XIXe siècle", dira-t-il, ⁸⁷ qui a incarné la lutte contre l'occupant. Ce rappel de l'histoire s'inscrit dans la stratégie de l'élite convaincue du travail de mémoire pour une véritable prise de conscience.

IV. 2.6. L'émancipation par le savoir

Cette élite ne reste pas figée sur le passé mais aborde aussi l'avenir. Le discours "Jeune Algérie" émanant de la première élite algérienne constitue le socle d'un nouveau langage qui s'imposera contre la volonté du système politique dominant. L'ordre discursif colonial est ainsi perturbé par la représentation et à contre courant, de son projet. Dans le discours "Jeune Algérien" il y a une sorte d'émancipation du langage. Ce discours n'est certes pas représentatif de toutes les forces centrifuges qui agitent le corps social traversé par les courants, d'un côté, les conservateurs partisans de la résistance – refus, de l'autre, les modernistes appelés "*Jeunes Algériens*" ou "*Jeunes-fez*" (le fez ottoman désigne sur le plan vestimentaire la référence jeune turque), soucieux de mettre en œuvre leur projet politique fondé sur le dialogue et l'entente. Il est celui de la frange évoluée constituée par les progressistes et les modernistes, dont le courant est surtout, animé par les lettrés, issus de l'école française et arabe.

Le discours analysés s'en prend à la nature du système colonial à l'origine de la misère morale et matérielle de la société algérienne. Il prend à revers également, l'attitude de sourde résistance adoptée sans issue par les "vieux turbans", restés fidèles à la mémoire des martyrs et à la tradition de lutte de leurs preux ancêtres. Cette frange d'Algériens évolués n'était certes, pas à l'abri jusqu'à l'apostat, des conservateurs. Composant avec une politique de dialogue, ils optèrent pour une attitude à la fois de communication et de défi. Ce mouvement s'apparentera de près aux autres forces nées de la lutte anti-coloniale et qui ont vu le jour au même moment en Egypte, en Turquie et en Tunisie sous la férule de jeunes intellectuels appelés "*Jeunes Egyptiens*", "*Jeunes Tunisiens*". La demande identitaire y occupera une place importante à travers le credo de l'instruction et l'appropriation des instruments du savoir manifesté ouvertement

³³« L'Oeuvre française en Algérie, jugée par un Arabe » Rouen, 1905.

après la fermeture des centres traditionnels de formation (écoles coraniques, *zaouia*, voir surtout, la destruction du célèbre centre de savoir traditionnel la “*Tachfiniya*”⁸⁸ qui aura pris dix années, avant d’être achevée en 1871.

Restant réalistes dans leurs discours et dans leur conception des événements, ils abordent aussi “La décadence” où Ben Ali Fekar étale son savoir-faire discursif et l’argumentation dans le discours politique. Le terrain privilégié d’intervention de ces « Jeunes Algériens » est celui de l’instruction et de la culture, car pour cet acteur politique la renaissance de la société algérienne n’est possible que par la diffusion des “Lumières”. Le mot “Lumières” s’entend dans la parole politique de Ben Ali Fekar comme un terme générique pour désigner “l’évolution”, “le progrès”. Fasciné au cours de ses études en France par la pensée des grands philosophes des Lumières du XVIIIème siècle ils s’affirmeront nettement contre les tenants de l’ordre et de la tradition. Cette notion s’oppose aux ténèbres identifiées à l’engourdissement conséquence à l’ignorance dans le sens des idées qui seront développées plus tard par le penseur algérien Malek Bennabi.

Le siècle des Lumières est souvent opposé à la période eu qui est convenu d’appeler dans l’histoire européenne, le moyen âge. Il y a aussi, la dimension religieuse de la Lumière selon le Coran où la Lumière est signe de la présence divine, un signe de rapprochement à Dieu. Pour Ben Ali Fekar qui a connu Jaurès et qui fut l’ami d’Edouard Herriot, le savoir et la science à savoir les Lumières sont utilisés dans leur discours, comme antidote à la colonisation. Avec les Lumières, les auteurs du discours, tout comme les leaders réformistes, s’approprient une notion qui mêle l’héritage de la raison, des lumières et de la révolution de 1789. Les discours “nationaliste” et “réformiste” des « Jeunes Algériens » qui ont négocié le tournant de la modernité marqueront une étape importante dans la lutte politique en Algérie. Avec les « Jeunes Algériens » commencèrent à se mettre en place les idées modernes de la pensée politique. A travers leurs écrits, ils ont bien compris la situation de l’Algérie en parlant d’instruction, de justice, de droits ...

⁸⁸ Cette médessa fut construite au 14^{ième} siècle par le roi zianide Abou Tachfin qui porte son nom .Celle-ci fut jusqu’au 17^{ième} siècle un centre irradiant de production de la culture aussi bien dans les domaines des sciences profanes que religieuses. Ce fut un bel édifice avec ses iwans, ses loges pour étudiants enfin sa bibliothèque. Il fut détruit en 1860 peu après l’occupation de la ville et ce, sous des prétextes d’urbanisme.

L'instruction était à la base du progrès auquel pouvait aspirer le pays pour émerger de la longue nuit qui lui a coûté sa colonisation. Le premier besoin, ressentaient-ils, était le développement social et intellectuel et que les Algériens pouvaient profiter sur ce plan de la présence française. Ces discours ne peuvent plus cacher la sanction de l'échec d'une société en crise depuis déjà un bon moment et dont le statu quo rendait le projet de l'émir presque utopique. Le constat de l'échec qu'ils font est tantôt inductif et tantôt implicite.

IV. 3. Sur le plan linguistique : un discours pragmatique

Du point de vue linguistique, les discours analysés font honneur à un certain pragmatisme pertinent. Le discours politique de cette pléiade d'hommes politiques traduit les sentiments des Algériens à une époque où il était encore difficile de faire entendre sa voix sous peine de tomber sous le coup du code de l'indigénat qui donnait les pleins pouvoirs à la justice des administrateurs. Leur discours est à la fois prudent, pragmatique et surtout communicatif. Il revendique à la fois l'avenir mais n'oublie pas aussi le passé avec le respect des valeurs. Son espace est national mais aussi arabe et musulman. Son discours est progressiste et son engagement est entier en faveur du progrès et de l'évolution du monde arabe et musulman.

Le discours politique de Ben Ali Fekar et M'hamed Ben Rahal est de double modalité l'une intellectuelle, l'autre politique en droite ligne avec la défense des intérêts indigènes. Les énoncés de leurs discours que nous avons soumis à l'examen plus haut traduisent les difficultés rencontrées par les indigènes dans leur rapport avec le pouvoir colonial établi en Algérie. Dans l'espace conflictuel imposé par la colonisation, Ben Ali Fékar et M'hamed Ben Rahal imposeront leur légitimité en tant qu'interlocuteurs par le fait qu'ils sont, d'une part, des intellectuels capables d'analyse en raison de leur formation et, d'autre part, en tant qu'indigènes confrontés par leur statut à la réalité de la colonisation. De cette position découle la légitimation de Ben Ali Fekar et M'hamed Ben Rahal à exprimer une pensée et à traduire des sentiments au nom de leurs coreligionnaires. Le but de notre étude est ainsi d'interpréter le langage de cette littérature à différent niveau de lecture de son langage variant entre une formulation claire et obvie ou à connotation implicite et voilée, avec des énigmes.

Avec la langue de l'occupant qu'ils maîtrisaient avec leur accent arabe, les locuteurs argumentent leur discours dans le sens de l'ordre politique et juridique établi, celui de la République. Ils prennent alors comparativement à témoin l'histoire, les valeurs de droit et de justice, les lois pour relever les contradictions du système politique appliqué aux Algériens. Nous ferons remarquer la spécificité, le style qui fait que ces discours politiques sont aussi des discours de qualité mariant subtilement éloquence et efficacité dans la parole et cela, pour montrer aussi comment la langue de l'occupant a été utilisée comme moyen de résistance. Une résistance et une manière de lutter contre le colonialisme par le biais de la langue exposant ainsi, toutes les failles d'un système qui renie les valeurs universelles dont les principes fondateurs de la déclaration française des Droits de l'Homme de 1789. Leur discours met par contre, en relief les difficultés rencontrées par la population, les retards et leur répercussion sur son évolution. Contrairement aux conservateurs qui représentent par ailleurs aussi, l'autre catégorie discursive agitant le milieu "Indigène" à la même époque, le discours de l'élite se place dans une perspective réformatrice qui veut amorcer le dialogue. Pour l'élite politique algérienne de l'époque la reprise historique est synonyme de retard à rattraper

IV. 3.1. Actes de langage : Le noyau idéologique des deux discours entre choix communicationnel et portée discursive

Le dispositif de communication que Ben Ali Fekar et M'hamed Ben Rahal n'aient fait pour attirer l'attention sur la situation en Algérie. Ce ne devait être là qu'un des côtés de leurs activités débordantes en France où ils résidèrent, un temps pour M'hamed Ben Rahal, et pendant presque deux décennies au service de l'enseignement de la langue arabe pour Ben Ali Fekar. Revenus en Algérie, ils travaillèrent de la même manière pour rendre leurs concitoyens plus dignes d'intérêt en luttant par les mêmes moyens (conférences, articles de journaux, pétitions, lettres ouvertes⁸⁹) à leur procurer la dignité, le progrès et la liberté.

⁸⁹ Pétition à M. le gouverneur général du 18 mai 1930. Lettre ouverte à M. le Président du conseil du 1 juin 1930

Pétition intitulé Le Cheikh Brahimi, journal "Oran le matin" du 20 mai 1934.

Pétition à M. le Président du sénat (déposée par le sénateur Bouvert). Journal officiel du 5 décembre 1930

Ils accordaient certes, beaucoup d'importance à l'information nécessaire en tant que vecteur à la promotion de l'éducation civique, l'intégration sociale et l'expression des idées, sachant aussi son rôle au plan de la prise de conscience. Convaincus de cela, ils encouragèrent les initiatives prises, par ci et par là, à travers l'Algérie, par l'élite algérienne, dans la création d'organes de presse, qui ont paru : " *Rachidi* " de Jijel (1910), " *El hak el wahrani* " en 1911, à Oran... Ses articles exprimaient clairement cette volonté de reprise qui a toujours hanté son esprit et son engagement politique. Elite moderne, réforme, science, acquisition des Lumières, effort de l'esprit constituent les maîtres - mots de son discours politique et intellectuel rationalisant et moderniste. Et, pour en quelque sorte conforter implicitement l'idée combattue par le parti colonial concernant l'existence d'un Etat en Algérie, il explique comment les artisans de la conquête se sont attelés à détruire les bases de celui-ci : « *L'armée française en pénétrant à Alger, prit comme première mesure le soin d'embarquer en masse tout ce qui touchait de près ou de loin à ce gouvernement oligarchique que les Turcs ont imposé à la population depuis leur établissement sur la côte algérienne, au commencement du XVIe siècle* »⁹⁰.

La forme allusive de cette phrase trahit un peu l'idée qu'il a également à l'égard des turcs présents en Algérie depuis le XVI^e siècle. Les termes tels "oligarchique", "imposé" sont là deux lexèmes qui témoignent implicitement des sentiments de l'auteur envers la présence turque qui, selon son opinion, ne fut pas heureuse pour les Algériens. Le premier suggère "la brutalité", le second, un "choix non consenti".⁹¹ L'énonciation de cet épisode historique n'est pas fortuite à considérer surtout la teneur

Ces lettres et pétitions formulent pour la plupart des desideratas au nom de ses compatriotes algériens proposant des réformes concernant entre autres la protection de la propriété indigène, la suppression du régime d'exception, la représentation parlementaire...

⁹⁰ « L'œuvre française en Algérie, jugée par un Arabe » Rouen, 1905.

⁹¹ L'arrivée des turcs en Algérie sonnera le glas pour Tlemcen qui, pendant plus de trois siècles, était devenue capitale du Maghreb central (1232 – 1556) avec une succession de trente deux rois sous le règne de la dynastie des zianide. Avec Alger comme nouvelle capitale cette déchéance fut très mal ressentie par la population qui devait endurer une situation difficile du fait de la forte présence des janissaires. Nous rappellerons que Tlemcen est située à la limite septentrionale de l'empire ottoman et pour protéger cette frontière il leur fallait concentrer le maximum de troupes pour faire face aux wattassides et les saadiens du Maroc qui voulaient à chaque fois battre de nouveaux territoires en Algérie. La brutalité du régime oligarchique turc devait provoquer l'hostilité d'une bonne partie de la population. De cette hostilité ont fait écho les grands poètes tels Said al-Mandassi (17^{ième}) ou Mohamed Ben M'Saib (18^{ième}) qui étaient un moment obligés à s'exiler au Maroc.

des mots utilisés. Les locuteurs veulent par là, implicitement, saisir l'occasion pour spécifier la nature du régime qui fut imposé aux algériens par les turcs et qui, indirectement, est comparable par ces deux aspects à celui imposé par la domination coloniale. Les destinataires réels de ce discours politique indirect qui se croise à plusieurs niveaux, sont les hommes politiques français mais aussi, les auditeurs qui veulent connaître de la situation en Algérie à partir d'un point de vue arabe. Par leur choix communicationnel, cherchaient à investir un espace afin de renforcer les alliances dans les milieux intellectuels métropolitains où malgré la chape de plomb imposée par les colons de nombreuses voix se sont élevées pour condamner le code de l'indigénat.

Un autre retour sur l'Histoire, mais cette fois-ci pas pour rappeler les héros de notre patrie, mais pour parler de 'L'histoire ' ou 'l'entité historique de l'Algérie' à travers les différentes étapes historiques qu'elle a connues. De la présence turque, Ben Ali Fekar reconnaîtra un seul héritage celui de l'existence d'une administration chaotique :

« Quelque mauvaise que fût l'administration d'alors, elle n'en était pas moins utile et pratiquée depuis des siècles. Au lieu de maintenir les fonctionnaires, on les envoya purement et simplement. On embarqua, pour des rivages plus hospitaliers, des hommes dont on eut pu faire des auxiliaires et des guides. C'est ainsi que, dès les premiers jours, Alger fut privée d'eau, car parmi les expulsés se trouvait le fonctionnaire qui était chargé de ce service. Les soldats faisaient des feux de joie ou allumaient leurs pipes avec les archives des domaines ou même du gouvernement. De sorte que, en s'appuyant sur la base tout ce qui existait alors, on voulait reconstituer un régime absolument nouveau qui eut pour conséquence de ne satisfaire ni les administrés, ni les gouvernants »⁹².

Cet extrait du discours nous montre parfaitement comment le locuteur gère un passé, chargé de traumatismes et cela, pour dessiner des perspectives d'avenir. L'expression 'des rivages plus hospitaliers' dégage sémantiquement et, dans le réel, une image de paix et de joie. Cette image est à vrai dire, en totale contradiction avec l'exil forcé, synonyme de déchirement, choisi pour ces fonctionnaires en rébellion contre le fait colonial.

Le discours politique de l'élite algérienne émergente est un discours de résistance. Leurs écrits ouvrent la voie à une expérience qui ira, au fur et à mesure, s'enrichir et se développer en s'adaptant aux exigences du vécu réel. L'article intitulé 'La

⁹² « L'œuvre française en Algérie, jugée par un Arabe » Rouen, 1905.

représentation politique des Musulmans Algériens'' est considéré par les historiens dont C. R. Ageron comme « *un modèle de synthèse des problèmes Algériens* »⁹³ alors que G. Meynier y voit dans son livre *l'Algérie révélée*⁹⁴ « ... *La politique des jeunes algériens exprimée pour la première fois, nettement* ». Un tel jugement n'est pas fortuit puisqu'il reconnaît, implicitement, la libération de la parole, la naissance d'un nouveau langage, celui du colonisé désigné pour statut inférieur « *indigène* » l'autre, par opposition au discours dominant de l'occupant.

Le discours politique de cette élite fait partie du discours indirect libre. Il est, par l'emploi de phrases juxtaposées, sans marques linguistiques spécifiques, une lecture duelle à l'approche des problèmes confrontés par la société algérienne dans la phase cruciale de la colonisation, face tout d'abord, à elle-même, et, ensuite, à l'occupant colonial. L'engagement politique de notre auteur est à l'aune de ces centres d'intérêts principaux.

La langue de l'occupant est un capital linguistique que les intellectuels ont utilisé dans leur combat avec un éventail formel : identité, légalité, droits politiques, instruction... En faisant usage de cette langue, ils exprimeront les attentes et les revendications de droit et de liberté. Ils exploiteront pour cela, les ressources et les subtilités de la langue du dominant. Ainsi la maîtrise de la langue de l'occupant allait dessiner les contours d'une phase nouvelle de structuration de la société, d'élaboration d'un système de pensée et cela, en adaptation avec les exigences du temps et de son évolution enfin, une approche systématique d'étude et de compréhension envers les fondements de la culture arabo-islamique traditionnelle et des réalités algériennes avec plus tard Malek Bennabi⁹⁵, Mohamed Cherif Sahli⁹⁶ et d'autres penseurs algériens. Le champ politique d'intervention de la langue n'est pas limité seulement aux drames ou à la situation des « Indigènes » mais à tout ce qui touche la vie dans tous les domaines, y

⁹³ Les Algériens Musulmans et la France (1871-1919), Presses universitaires de France, Paris, 1968.

⁹⁴ L'Algérie révélée - La guerre de 1914-1918 et le premier quart du XXe siècle, Droz, Genève, 1982.

⁹⁵ Historien et essayiste (1906- 1989) auteur de nombreux ouvrages dont : Le message de Yougourtha, édition En – nahda, 1947; Décoloniser l'histoire, introduction à l'histoire du Maghreb, Maspéro, Paris 1965, l'émir Abdekader, mythes français et réalités algériennes, ENAP, 1988.

⁹⁶ Penseur (1905 – 1973). Parmi ses publications nous citerons : Le phénomène coranique Alger, 1946; Lebeik, Alger 1947(roman) ; Les conditions de la renaissance, Alger 1948...

compris la religion. C'est là un positionnement par rapport à une situation globale à travers laquelle l'élite justifie les conditions d'un renouveau.

Leur discours est à la fois rupture et option pour l'avenir induisant des conduites et des comportements intellectuels plus précis et adaptés aux spécificités des situations socio-économiques et culturelles. A propos de l'appartenance à un système linguistique, Von Humboldt écrit : « ...*Chaque langage dessine un cercle magique autour du peuple auquel il appartient, un cercle d'où on ne peut sortir qu'en bondissant dans un autre* »⁹⁷. Le discours impliqué des démarches politico-intellectuelles des deux locuteurs est spécifique par sa pédagogie. Attachés à un Islam de progrès, obéissants à un sain réalisme religieux et partisans de la culture de l'esprit, ils s'opposeront à toute forme d'orthodoxie. Leur approche est en faveur d'un islam ouvert loin de s'opposer à la renaissance enfin, à la l'insertion de la société musulmane dans la modernité.

Le discours politique de Ben Ali Fekar et M'hamed Ben Rahal est de double modalité l'une intellectuelle, l'autre politique en droite ligne avec la défense des intérêts indigènes. Les énoncés de leurs discours que nous avons soumis à l'examen plus haut traduisent les difficultés rencontrées par les indigènes dans leur rapport avec le pouvoir colonial établi en Algérie. Dans l'espace conflictuel imposé par la colonisation, Ben Ali Fékar et M'hamed Ben Rahal imposeront leur légitimité en tant qu'interlocuteurs par le fait qu'ils sont, d'une part, des intellectuels capables d'analyse en raison de leur formation et, d'autre part, en tant qu'indigènes confrontés par leur statut à la réalité de la colonisation. De cette position découle la légitimation de Ben Ali Fekar et M'hamed Ben Rahal à exprimer une pensée et à traduire des sentiments au nom de leurs coreligionnaires. Le but de notre étude est ainsi d'interpréter le langage de cette littérature à différent niveau de lecture de son langage variant entre une formulation claire et obvie ou à connotation implicite et voilée, avec des énigmes.

Leurs arguments sont puisés dans la culture de dominant mais aussi dans leur propre culture. A la réalité politique qu'ils expriment, ils confrontent à la fois les principes de justice et de droit de la civilisation française et aussi, ceux qui guident la pensée et le progrès du monde musulman, à avoir les valeurs de l'Islam. La pensée libérale de ces intellectuels sera constamment, de mettre en évidence et d'expliquer,

⁹⁷« La magie du langage » Von Homboldt, Paris, 1989.

d'un côté comme de l'autre, les contradictions qui font entorse aux principes à la base des deux civilisations française et musulmane.

Les discours politiques de ces deux acteurs politiques est ainsi, en dialogisme, avec les discours multiples et les interprétations interdiscursives à tous les énoncés qui configurent les débats ouverts à cette époque sur des sujets d'actualité voir : l'assimilation, l'indigénat, l'instruction... concernant l'Algérie coloniale.

IV. 3.2. Contexte : Un ancrage référentiel et un sens au langage

Le début du XX^{ème} siècle est une période charnière dans l'histoire moderne de l'Algérie. Succédant à un moment difficile marqué par les échecs militaires qui ont rendu la colonisation effective, cette période a vu naître une résistance politique animée par des intellectuels dans un espace public dominé par les colons, dans un cadre d'échanges qui est l'occupation loin de l'unanimité des Algériens dont le milieu restait encore fragmenté. Le choix porté sur ces deux discours n'est pas fortuit; il est déterminé du fait qu'ils sont considérés comme des discours prononcés par des Algériens, "arabes", assimilés aux "Indigènes". Formés à l'école franco-arabe, ils sont des intellectuels qui à aucun moment n'ont fait partie du système colonial, voire ses institutions d'administration ou de représentation. Tout aussi "remarquable", pour Ben Ali Fekar, fut aussi son étude sur la "*représentation politique des musulmans algériens*" écrit C. R. Ageron où Ben Ali Fekar développait l'idée qu'il fallait "*admettre dans une forte proportion des indigènes dans les assemblées locales, leur consentir les mêmes attributions que leurs collègues français et étendre le droit de suffrage en l'entourant de garanties telles que la connaissance de la langue française*"⁹⁸. Selon toujours le même historien, Ben Ali Fekar a fait une intervention remarquée au congrès de l'Afrique du Nord en 1908 où, écrit-il : "*il est le seul Algérien noyé au milieu d'une forte représentation coloniale*".

L'analyse faite par ces eux acteurs politiques vise à démontrer implicitement que l'Etat algérien a existé avant que la colonisation n'advienne pour le saper à la base. Cette hostilité sourde est le résultat de l'intransigeance des Algériens eu égard des

⁹⁸ Les Algériens Musulmans et la France (1871-1919), Presses universitaires de France, Paris, 1968.

razzias et des confiscations enfin, de la politique décrétées par la suite (code de l'indigénat) par l'occupant colonial. Ainsi comme on le voit, la mémoire du passé est constamment ravivée dans le discours politique de ce leader qui juxtapose distinctement les deux entités politiques la France et l'Algérie et cela, dans un rapport conscient à l'histoire loin des antagonismes politiques ou religieux. Par leur ouverture, ils tenteront souvent dans ses écrits de démontrer que l'on peut être musulman et ouvert à l'Occident pour une entente possible entre les deux mondes.

Du destin des Algériens sous l'occupation française, il relèvera que de la même manière la société est restée la même et que, s'il y a progrès, il est de la nature des choses qui évoluent normalement : « *La société arabe est demeurée identique à elle-même dans ses grandes lignes et malgré les progrès réels qu'elle a accomplis pour suivre le mouvement général que rien ne peut entraver* ». De la présence turque, il reconnaîtra un seul héritage celui de l'existence d'une administration quoique chaotique : « *Quelque mauvaise que fût l'administration d'alors, elle n'en était pas moins utile et pratiquée depuis des siècles. Au lieu de maintenir les fonctionnaires, on les envoya purement et simplement. On embarqua, pour des rivages plus hospitaliers, des hommes dont on eut pu faire des auxiliaires et des guides. C'est ainsi que, dès les premiers jours, Alger fut privée d'eau, car parmi les expulsés se trouvait le fonctionnaire qui était chargé de ce service. Les soldats faisaient des feux de joie ou allumaient leurs pipes avec les archives des domaines ou même du gouvernement. De sorte que, en s'appuyant sur la base tout ce qui existait alors, on voulait reconstituer un régime absolument nouveau qui eut pour conséquence de ne satisfaire ni les administrés, ni les gouvernants* »⁹⁹. Cet extrait du discours montre parfaitement comment Benali Fekar gère un passé non encore liquidé chargé de traumatismes et cela, pour dessiner des perspectives d'avenir. L'expression « *des rivages plus hospitaliers* » dégage dans le réel une image de paix et de joie qui est à vrai dire en totale contradiction avec l'exil forcé, synonyme de déchirement, choisi pour ces fonctionnaires en rébellion contre le fait colonial. Le discours politique de l'élite algérienne émergente est un discours de résistance. Benali Fekar étant parmi les premiers ouvrent ainsi la voie à une expérience qui ira, au fur et à mesure, s'enrichir et se développer en s'adaptant aux exigences du vécu réel. L'article intitulé « La représentation politique des Musulmans

⁹⁹ L'œuvre française en Algérie, jugée par un Arabe de Bénali Fekar

Algériens ¹⁰⁰est considérée par les Historiens dont C.R. Ageron comme “ un modèle de synthèse des problèmes Algériens”¹⁰¹ alors que G. Meynier y voit dans son livre l’Algérie révélée...¹⁰² : “...La politique des jeunes algériens exprimée pour la première fois, nettement”. “Dans une remarquable étude sur la représentation politique des Musulmans algériens, Ben Ali Fekar indiquait qu’il fallait admettre dans une plus forte proportion les Indigènes dans les assemblées locales, leur consentir les mêmes attributions que leurs collègues français et étendre le droit de suffrage en l’entourant au besoin de nouvelles garanties, telles que la connaissance de la langue française”. Un tel jugement n’est pas fortuit puisqu’il reconnaît implicitement la naissance d’un nouveau langage celui du colonisé désigné par son statut inférieur « indigène » l’autre, par opposition au discours dominant du conquérant.

Le discours “ Jeune Algérie ” émanant de la première élite algérienne constitue le socle d’un nouveau langage qui s’imposera contre la volonté du système politique dominant. L’ordre discursif colonial est ainsi perturbé par cette représentation à contre courant de son projet. Le discours “Jeune Algérien ” de par son contenu, est une émancipation du langage. Ce discours n’est pas représentatif de toutes les forces centrifuges qui agitent le corps social traversé par les courants d’un côté, les conservateurs partisans de la résistance – refus, de l’autre les modernistes appelés “Jeunes Algériens” ou “Jeunes fez”, soucieux de mettre en œuvre leur projet politique visant le dialogue et la réconciliation. Le discours de la jeune élite ainsi opte, dès le début, pour un modèle d’universalisme se réclamant de la Raison et des lumières. Ce combat discursif concerne la frange évoluée constituée par les progressistes et les modernistes dont le courant est surtout animé par les lettrés issus des deux écoles française et arabe et dont William Marçais qui comptait parmi ses amis Ben Ali Fekar, avait souligné l’existence déjà au début du 20^{ème} siècle. Le discours de Ben Ali Fekar s’en prend à la nature du système colonial à l’origine de la misère morale et matérielle de la société algérienne. Il prend à revers également l’attitude de sourde résistance adoptée sans issue par les “vieux turbans” restés fidèles à la mémoire des martyrs et à la tradition de lutte de leurs ancêtres. Il arrivait souvent à cette frange d’Algériens évolués de subir souvent les critiques d’une partie de la population. Composant avec

¹⁰⁰ Publié en Janvier/février 1909 par Bénali Fekar dans la revue du Monde musulman.

¹⁰¹ Les Algériens musulmans et la France (1871-1919), Charles Ageron, presses universitaires de France.

¹⁰²L’Algérie révélée..., G. Meynier, Droz, 1982, Genève.

une politique de dialogue, ils optèrent pour une attitude à la fois de communication et de défi. Ce mouvement s'apparentera de près aux autres forces nées de la lutte anti-coloniale et qui ont vu le jour au même moment en Egypte, en Turquie et en Tunisie sous la férule de jeunes intellectuels appelés "Jeunes Egyptiens", "Jeunes Tunisiens". La demande identitaire y occupera une place importante à travers le credo de l'instruction et l'appropriation des instruments du savoir manifesté ouvertement après la fermeture des centres traditionnels de formation (écoles coraniques, zaouia), voire surtout, la destruction du célèbre centre de savoir traditionnel la médersa Tachfiniya dont la destruction aura pris dix années pour enfin, s'achever en 1871.

« La mission civilisatrice », version édulcorée de l'idéologie coloniale est alors savamment exploitée à témoin pour en quelque sorte mettre à nu la vérité du discours politique colonial. Le concept de droit des nations "civilisées" à coloniser devait, critiquant les effets de la colonisation, subir les attaques des humanistes de la Renaissance. Il sera utilisée comme une arme par la jeune élite et ce, pour démontrer que cette "mission" était plutôt meurtrière en Algérie de par les endurance du peuple Algérien, privé de ses droits élémentaires et soumis aux lois, jugeait-elle, inhumaines du code de l'indigénat.

Dans leurs discours politiques Benali Fekar et M'hamed Ben Rahal, relèveront dans leurs analyses et à travers leurs discours nuancés et subtils, les contradictions d'une colonisation qui se veut officiellement "civilisatrice" mais dont la réalité sur le terrain est en opposition totale avec ses valeurs propres aux plans du respect des droits, des libertés...¹⁰³ Dans leur manière de témoigner, ils opposeront le prestige de la loi et du droit à la réalité de la situation coloniale en Algérie. L'attitude des élites nouvelles est importante au plan de la méthodologie de la parole et cela, compte tenu de la réalité de chaque problème. De cette prise de parole politique par les élites, ces deux locuteurs seront précurseurs. Les progrès politiques et scientifiques sont au cœur des préoccupations des élites dans les sociétés avancées. C'est de cette manière qu'elles le seront et de la même manière pour l'élite du mouvement de la "Jeune Algérie" (C. R. Ageron, 1968, p. 312).

¹⁰³ Pour la réalisation de ce travail j'ai eu recours à la documentation qu'a mise à la disposition Bénali El hassar, journaliste et auteur.

Les conditions administratives, militaires et économiques n'étaient pas favorables à une expression sans contraintes. Les mailles du filet étaient très serrées, oser dire la vérité dans sa nudité n'était pas une chose facile devant aussi le discours iconoclaste livré à l'opinion pour justifier l'occupation. Dans leur rapport de force, le discours de ces deux hommes politiques qui ne pouvaient se mettre en travers de la locomotive en rêvant au-delà du pacte républicain, d'une république exemplaire en Algérie. Le recours au discours politique, souvent implicite, était pour eux, le moyen pacifique de lutte et aussi, le seul moyen d'exister politiquement. Cette forme de lutte a eu pour effet, de briser le silence des Algériens épuisés, après l'échec militaire du combat mené par l'émir et les chefs des insurrections populaires. Cette attitude fut malgré tout, un progrès dans le combat permanent mené par le peuple Algérien tout à fait au début de la colonisation. Le discours de l'élite algérienne de la première heure n'a pas été abondamment étudié à ce jour, d'où l'intérêt que j'ai trouvé à traiter de son sujet en prenant pour modèle ces deux personnalités marquantes. Le sujet étant vierge d'étude, les membres du jury me reprocheront sans doute les faiblesses d'un travail loin encore d'être exhaustif et loin d'avoir été aussi, bien mené, selon la méthode qui détermine la recherche dans le vaste domaine de l'analyse du discours.

Le discours politique de ces deux auteurs contredit les thèses d'intellectuels ou d'universitaires un peu pressés qui ont fait une description plus ou moins figée de la situation politique en Algérie du début du 20^{ième} siècle. Cette même réflexion mettait souvent à l'index l'élite formée à l'école franco-arabe lui reprochant sa non – participation à l'idéal politique de libération pour le progrès et l'évolution et l'indépendance de la société algérienne.

En effet, l'idéal révolutionnaire est la continuité, l'aboutissement d'un mouvement politique qui a constamment, sans discontinuité agité intérieurement et extérieurement le peuple algérien dans son âme profonde et cela, jusqu'au nationalisme intransigeant de la seconde étape ayant entraîné dans son exigence ultime la guerre pour l'indépendance.

Dans leurs discours Benali Fekar et Si M'hamed Ben Rahal puisent leurs arguments dans la culture du dominant mais aussi dans sa propre culture. A la réalité politique qu'ils expriment, ils confrontent à la fois les principes de justice et de droit de la civilisation française et aussi, ceux qui guident la pensée et le progrès du monde

musulman, à savoir les valeurs de l'islam. La pensée libérale de ces intellectuels sera constamment, de mettre en évidence et d'expliquer, d'un côté comme de l'autre, les contradictions qui font entorse aux principes à la base des deux civilisations française et musulmane.

Les discours dénotent un niveau de connaissances, une grande culture enfin, une nouveauté dans la démarche. Ils parleront de prix à payer pour la renaissance. Ils pourfendront de ce point de vue l'idéologie coloniale, voire le concept colonial de "mission civilisatrice de la France" que les militants de la lutte anti-coloniale, les intellectuels et les nationalistes dénonçaient sous le nom de mission civilisatrice meurtrière en Afrique, en Asie et dans le monde arabe. La présence coloniale en Algérie et dans le monde arabe était aussi, pour eux, une sorte de miroir réfléchissant qu'ils utilisent pour mettre l'accent sur les contradictions qui existent au sein de la société parlant d'obnubilation, de retards à rattraper par rapport aux sociétés avancées.

Dans leurs discours, ils font preuve d'objectivité et rationalité pour mettre en lumière la réalité de la colonisation entamée en Algérie par l'Etat français, en 1830. Par leur démarche simple et son argumentation riche, ils critiquent sans faiblesse les retombées néfastes de la colonisation sur à la fois le prestige de la France et sur le peuple colonisé d'Algérie. Ils feront preuve de pédagogie en décrivant le pays et son histoire, les hommes, la société enfin, l'idéologie coloniale.

Le discours politique des deux locuteurs, figures marquantes de la société civile naissante, est en rapport avec la colonisation et le développement humain de la société algérienne et ses antagonismes. En matière d'évolution de la société, leur discours porte prioritairement sur les progrès qui doivent y être accomplis mettant un doigt sur les retards et les fléaux sociaux. Leur conception du progrès avec la concrétisation de changements possibles dans l'attente de transformations encore plus profondes. Les discours de Ben Ali Fekar et M'hamed Ben Rahal introduisent fortement la notion de rupture "avec les conceptions moyenâgeuses" qui ont freiné l'évolution de la société ouvrant ainsi le champ à de nouveaux espaces de réflexion. En cela, leurs discours sont favorables au "progrès des Lumières et de la civilisation" revendiquant en d'autres termes le passage de "l'âge de la providence divine" vers "l'âge positif" de la société musulmane en valorisant l'esprit ce qu'on peut appeler la modernité, en s'adaptant aux circonstances du temps.

Une démarche en effet, très intelligente, par laquelle ils mènent leur combat pour l'évolution de la société arabe en Algérie. Si la responsabilité historique des intellectuels algériens est parfaitement engagée en ce moment, ils fournissent ainsi un bel exemple de militantisme. Le réveil général n'est réalisable qu'après avoir franchi des étapes: « *Des édifices, une base solide*, note Ben Ali Fekar dans son discours, *un fondement qui puisse leur assurer (aux Algériens) une stabilité définitive, c'est la formation d'une élite intellectuelle arabe, capable de tracer le sillon que doivent suivre leurs coreligionnaires dans la voie du progrès* » (Ben Ali Fekar, 1905, p. 06)

Le discours politico-intellectuel cerne, au plus près, l'indicible avec une remise en cause totale du projet de la colonisation. Critique, ces discours sont projetés sur des espaces qui vont naître exploitant les moyens de la colonisation : associations, journaux, mais surtout la langue. Cette réaction est une expérience très riche où la langue de l'occupant sert de principal vecteur de communication des deux sociétés l'une dominée, l'autre dominante. Cette langue au moyen de laquelle ils mettront en avant les valeurs universelles pour abolir les clivages et par là, également, les frontières existantes séparant les deux sociétés.

Cette langue étrangère aux traditions linguistiques du pays, va servir le discours politique de prise de conscience. A la résistance, les réticences et le refus de dialogue des anciens, la jeune élite aura difficilement à se frayer le chemin, pour exprimer ses idées et faire valoir ses positions au milieu d'une société déstructurée prise à l'étau de problèmes multiples : politiques, économiques...

Avec la langue de l'occupant qu'ils maîtrisaient avec leur accent arabe, les locuteurs argumentent leur discours dans le sens de l'ordre politique et juridique établi, celui de la République. Ils prennent alors comparativement à témoin l'histoire, les valeurs de droit et de justice, les lois pour relever les contradictions du système politique appliqué aux Algériens. Nous ferons remarquer la spécificité, le style qui fait que ces discours politiques sont aussi des discours de qualité mariant subtilement éloquence et efficacité dans la parole et cela, pour montrer aussi comment la langue de l'occupant a été utilisée comme moyen de résistance. Une résistance et une manière de lutter contre le colonialisme par le biais de la langue exposant ainsi, toutes les failles d'un système qui renie les valeurs universelles dont les principes fondateurs de la déclaration française des Droits de l'Homme de 1789. Leur discours met, par contre, en

relief les difficultés rencontrées par la population, les retards et leur répercussion sur son évolution. Contrairement aux conservateurs qui représentent par ailleurs aussi, l'autre catégorie discursive agitant le milieu "Indigène " à la même époque, le discours de l'élite se place dans une perspective réformatrice qui veut amorcer le dialogue. Pour l'élite politique algérienne de l'époque la reprise historique est synonyme de retard à rattraper

Les injustices tinrent ouvertes les blessures de la conquête et constituèrent une ligne de séparation entre d'une part les Algériens et, d'autre part, les colons. La confrontation politique directe étant impossible, il fallait donc à cette élite d'utiliser assez d'esprit et d'intelligence pour briser les limites dans lesquelles tentaient de les enfermer les irréductibles colons, d'un parti pris politique très rigide contre les Algériens. Les deux locuteurs M'hamed Ben Rahal et Ben Ali Fekar auront dur à faire en tentant de donner la vraie image de la colonisation. La principale résistance qu'ils éprouvèrent fut celle, surtout, provenant des colons qui, en s'accaparant des terres, l'occupation des terres étant leur véritable enjeu, ils s'imposèrent comme un véritable frein à tout dialogue. Dans ce climat, toute forme d'expression accordée aux Algériens représentait à leurs yeux une menace pour leurs intérêts. Emprisonnée dans cette sorte de ghetto, la parole politique, de l'initiative de l'élite était un chemin difficile. L'acquisition des droits et l'instruction constituaient les deux thèmes essentiels de la résistance qu'ils osèrent face aux colons qui ne cessèrent de les diaboliser, les couvrant d'anathèmes, méritant parfois d'être présentés comme des rebelles surtout pour ce qui est de Ben Ali Fekar, un homme à conviction, qui passait à leurs yeux comme un "baroudeur".

Aux fins de la lutte politique, ces deux intellectuels qui ont osé la prise de parole en s'imposant de fait, portés paroles de leurs concitoyens. La voie qu'ils ont tenté de se frayer dans le mur de silence imposé par les colons n'est pas sans embûches lorsqu'il s'agissait pour la nouvelle élite de créer des cercles ou des journaux pour lesquels il était exigé la nationalité française pour au moins un des membres fondateurs. Etudier le phénomène Jeune Algérien est souvent, à plusieurs points de vues, un travail délicat et complexe qui oblige une démarche qui doit dépasser les partis pris en décomplexant certains sujets comme celui de la naturalisation et cela, pour mieux appréhender l'histoire de ce mouvement à travers lequel vont émerger les premiers questionnements sur la colonisation. La naturalisation comme option politique cache souvent et dans de

nombreux cas une volonté, celle qui consiste à trouver des solutions aux problèmes posés par la société algérienne. Face à un colonialisme puissant qui exige l'obéissance, l'homme algérien colonisé, peut-il être libre ? Tout cela pour expliquer que c'est dans un espace restreint que s'exprimera la volonté politique de la jeune élite et son incursion entre, d'un côté, le colonialisme et les conservateurs, de l'autre. Les "Jeunes Algériens" est une réalité historique majeure, infiniment riche née de la confrontation de deux sociétés l'une dominée, l'autre dominante.

CONCLUSION

Ce travail de recherche, de thèse, a été consacré à la compréhension-appréhension et à la recherche des spécificités des manifestations discursives du dire politique de nos deux auteurs respectifs : M'hamed Ben Rahal et Ben Ali Fekar. Nous nous sommes attachés à l'étude des configurations spécifiques des discours sur la base d'une unité d'analyse pertinente comprenant à la fois la structure organisationnelle des actes de langage et leur classification ainsi qu'à la pertinence autour de laquelle s'articule et s'affine la visée des discours, et rendre compte par la même des caractères dynamiques du processus de l'engagement, objet central de notre recherche.

L'étude présentée invoque l'intérêt de la prise en compte du contexte et de la situation d'énonciation et cela, afin de mener à bien l'étude des énoncés politiques. Dans cette optique, nous avons rappelé le contexte socio-historique et politique algérien en situation de colonisation qui a déterminé, dans une large mesure, la prise de parole politique ou de ce que nous appelons le dire politique de cette élite. Ce diorama nous a éclairé sur le profil des personnages et leur stratégie de communication politique. En outre, ce contexte socio-historique, du début XXème siècle, nous a donné aussi, la possibilité de situer le discours « Jeunes Algériens » sur l'échiquier politique de l'Algérie coloniale. Comprendre l'engagement politique de ces intellectuels algériens, préoccupés par les questions sociales et politiques de leur pays, avec cette conscience inflexible du droit et de la justice exige, pour la compréhension du lecteur, une connaissance profonde des divers problèmes en agitation au sein de la société algérienne. La volonté de l'occupant étant de maintenir l'indigène dans un monde à part. La soif de justice, la privation des droits et des libertés vont certes, accélérer cette prise de conscience générale dont Ben Ali Fekar et M'hamed Ben Rahal ont, dans leurs analyses, fait écho dans l'espace public français. Ces deux locuteurs politiques sont là, avec leurs discours, dans une position à la fois de communication et d'information et de revendication.

Ainsi, le locuteur politique doit prendre compte de la situation spécifique induite par la colonisation et ses rapports socio-politiques en adaptant son discours compte tenu de ses divers destinataires. Cette forme d'adaptation a donné lieu, comme l'on a pu le montrer, à deux types de discours : l'un clos et officialisé à destination d'un large public; l'autre ciblant un auditoire d'autorité. Il est question pour la circonstance, des discours que les locuteurs politiques adressent à leurs pairs, représentants politiques, dans un lieu public. L'autre, un discours politique externe, ouvert à l'adresse à la

population en général, et par conséquent, à un public non spécialisé. Le contenu du discours est, dans ce cas, mis à l'œuvre pour créer, chez les interlocuteurs non spécialisés, un sentiment de transparence. Les locuteurs politiques s'efforcent donc, d'adapter leur parole pour être reconnus comme des locuteurs politiques par leurs interlocuteurs. Pour ce faire, les interlocuteurs entreprennent une démarche de décodage du message transmis et éventuellement l'accepter.

L'exploration du domaine du discours politique, en analyse du discours et particulièrement en pragmatique, impacte le sujet en lui-même ; ses représentations, ses intentions et ses désirs propres, et les éléments extérieurs à ce sujet, la réalité dans laquelle s'inscrit le sujet. La présentation de ces recherches nous a donné la possibilité de retenir une vision large de la pragmatique, mieux adaptée à notre recherche et de préciser notre objet d'étude : les unités discursives, les actes de langage, qui ne peuvent pas être analysées en dehors de leur contexte d'apparition. Il s'agit d'étudier des unités authentiques, employées par les locuteurs dans leurs discours. En effet, Austin, Searle et Grice prônent un sujet intentionnel pour élucider des faits linguistique en contexte. Deleuze et Guattari, quant à eux, préfèrent inscrire le sujet dans un cadre social, historique et politique. En somme, décrire l'homme muni du langage et l'usage de la langue dans les différents contextes de la vie. Austin accorde au langage une conception de véhicule des actions, fonction essentielle. Deleuze inscrit le langage comme un collectif vecteur de mots d'ordre. Cette conception soulève, il faut le dire, une question de premier ordre soulevant des interrogations en analyse du discours : en tant que sujet langagiers, qui sommes-nous ? Sujets volontaires ou sujets dépouillés ? Là entre sans nul doute l'interaction permanente du sujet avec le monde dans le quel il y vit. Autrement dit, nous pouvons difficilement concevoir, en société, que tout élément étranger à nous n'impacte notre production linguistique. Il y a donc, une influence réciproque entre un sujet et le monde.

Pour le choix et l'analyse du corpus d'étude, il était nécessaire d'établir une sélection des discours qui allaient de ce fait, faire partie de l'échantillonnage. Nous avons opté pour les discours peu connus de ces auteurs, n'ayant fait l'objet d'aucune analyse antérieure. L'exploration de ces discours politiques, regroupés en corpus d'étude, a permis d'apporter un éclairage à l'étude des unités qui se figent dans un discours et dans un contexte donné. La sélection des extraits choisis que nous avons présentée ici, renferme les thèmes majeurs, débattus dans leurs discours, se justifiant par

rapport à leur récurrence, leur développement et leur pertinence. Le choix des énoncés engageants est volontaire mais loin d'être exhaustif. Il correspond à un choix qui obéit à des critères de compréhension et de réflexion du sujet. Dans cet inventaire, notre choix référentiel a porté sur des sujets consacrés par l'auteur à l'indigénat, à la reprise historique, à l'assimilation, à la conquête des droits, à la langue en tant que vecteur à l'émancipation et la culture enfin, à la phénoménologie du progrès, de l'évolution et du modernisme.

Les résultats de cette étude confortent notre idée première et demeurons convaincu de la richesse et du potentiel de cette approche. Ceci dit, certains problèmes rencontrés relatifs notamment à l'identification des actes de langage comportaient pour nous un risque de présenter une réalité d'un point de vue réducteur catégorisant certains des énoncés, malgré leurs caractéristiques communes, nous paraissaient digne d'être distingués. Aussi, et malgré les critères d'analyse que nous nous sommes donnés, la grille d'analyse telle proposée et définie, nous l'avouons, est loin d'être rigoureuse. Cela tient, sans doute, aux critères nombreux et trop diversifiés. Nous ne pouvions faire autrement que d'identifier et de classer les actes de langages par une démarche intuitive accompagnée cependant d'un cadre d'une connaissance empirique du corpus. Dans ce type de recherche, il nous a paru utile de proposer plutôt une étude qui permette d'asseoir les possibilités offertes au chercheur dans le renouvellement des études sur le discours politique et, outre ses imperfections, de délimiter les principaux problèmes rattachés à cette approche.

Ce travail de recherche a abouti à la présentation et à la description de différentes stratégies discursives contenues dans les discours de Si M'hamed Ben Rahal et Ben Ali Fekar, concrétisées par des prismes des actes de langage et de leur pertinence. Cela nous a permis, dans une large mesure, de dégager les traits discursifs distinctifs des discours rattachés à une visée politique, un engagement politique, et des implicatures du contenu et du sens. De cette manière, nous avons pu dégager l'emploi d'un grand nombre de séquences qui se figent dans leurs discours dont le rôle principal est de faciliter la construction d'une image identitaire par le renforcement de l'idée d'appartenance à un groupe, à un tout, l'Algérie, en tant que patrie. Ces séquences permettent également la présentation des différents projets de l'État Communautaire, par le recours à l'histoire commune, l'histoire des Algériens et la mise en garde de la population contre toute tentative d'assimilation, générée par la politique coloniale. Nous nous sommes efforcés

de montrer que les auteurs, à travers leurs actes assertifs notamment, donnent une représentation du monde, tel perçu, tel vécu, vraie, réelle et juste qu'ils imposent cette vision au monde politique sous forme d'obligations notamment par le biais des actes de langage directifs. Nous ferons remarque par ailleurs, que le contenu communiqué, souvent implicite, pour les deux auteurs est rattaché à une représentation du monde, une représentation dans laquelle la France veut assimiler les « indigènes » pour les civiliser, est rigidement rejetée ce qui entraîne un durcissement du ton discursif ne ménageant aucune souplesse.

En ce qui concerne l'aboutissement de notre travail de recherche, portant sur la question centrale de l'engagement de la nouvelle élite dite « Jeunes Algériens » contenu dans les discours ; *L'œuvre française en Algérie, jugée par un Arabe* et *Dépositions de 1891* respectivement de M'hamed Ben Rahal et Ben Ali Fekar et de la nature des procédés discursifs employés, l'emploi de l'analyse pragmatique à travers les actes de langage et de leur pertinence nous a permis de dégager les grands traits de l'engagement dont sont dotées les séquences discursives qui manifestent une grande pertinence communicative. L'engagement se manifeste le plus souvent autour des droits et des libertés pour exprimer des relations causales. Les échantillons discursifs que nous avons choisis montrent comment d'une manière délicate et dans les cas fréquents, l'engagement avec son contenu littéral peut exprimer par inférence avec une combinaison subtile d'informations et une certaine compétence linguistique, d'un contenu implicite.

Les discours de cette élite dite « Jeunes Algériens » étaient pris à l'étau de deux situations antagoniques, l'une cherchant à imposer la colonisation, l'autre, à trouver la voie à la solution de problèmes humains et politiques. Pour atteindre leurs objectifs politiques, les locuteurs prôneront la *r e c o n c i l i a t i o n* pour favoriser le dialogue « vainqueur - vaincu » (Ben Ali Fekar, 1905, p. 09). Ce discours est alors pragmatique pour parvenir, disaient-ils, « à une harmonie qui consiste à convaincre, et cela, par des actes et non par les paroles » (Ibid, p. 10). Parallèlement, les discours politiques à l'endroit de leurs concitoyens visent le renouvellement moral, culturel et scientifique de la société. D'une manière générale, ces discours se caractérisent par une lecture pragmatique, l'une littérale et l'autre sous – jacente, en interaction avec d'autres dires exprimés par eux ou par d'autres protagonistes ou interlocuteurs politiques. Ils exaltent

le droit et la justice mais aussi, le renouveau par l'instruction, l'esprit, la modernité pour mettre fin à l'aliénation.

Les discours analysés font honneur à un certain pragmatisme pertinent. Le discours politique de cette pléiade d'hommes politiques traduit les sentiments des Algériens à une époque où il était encore difficile de faire entendre sa voix sous peine de tomber sous le coup du code de l'indigénat qui donnait les pleins pouvoirs à la justice des administrateurs. Leur discours est à la fois prudent, pragmatique et surtout communicatif. Il revendique à la fois l'avenir mais n'oublie pas aussi le passé avec le respect des valeurs. Son espace est national mais aussi arabe et musulman. Leurs discours sont progressistes et leur engagement est entier en faveur du progrès et de l'évolution du monde arabe et musulman.

L'analyse et la description des énoncés performatifs contenus dans les discours choisis pour l'étude, à intentionnalité directive impliquant une forme d'engagement, semblent bien se prêter à une analyse pragmatique. Les énoncés ne sont ni vrais ni faux. Le locuteur fait, implicitement ou explicitement, quelque chose dans un contexte marqué par le colonialisme. Il se veut aussi un acte de langage incorporant une vision et des sentiments partagés par une population qui aspire au renouveau et au changement. Les discours « *L'œuvre française en Algérie, jugée par un Arabe* » et « *Dépositions de 1891* » s'analysent globalement, comme un acte de langage performatif muni d'une force illocutoire qui est la directivité ou l'engagement. Il y a dans ces discours des actes qui mettent le locuteur et l'interlocuteur dans une forme d'obligation de créer un engagement par l'intermédiaire d'une énonciation performative.

Pour leur part, les conditions de félicité semblent être réunies dans les discours conférant à l'acte performatif un bonheur. D'autre part, l'effet perlocutoire qui permet la réalisation concrète de l'engagement, semble être obtenu au moyen de celle-ci. « *L'œuvre française en Algérie, jugée par un Arabe* » et « *dépositions de 1891* » nous ont permis de constater que les performatifs, contenus dans ces discours, sont des formes d'énonciation donnant la possibilité aux locuteurs d'engendrer manifestement certains effets chez l'interlocuteur qui regroupe à la fois l'instance publique et l'instance politique. Par ailleurs, ces discours illustrent parfaitement leur insertion dans la théorie de l'action en tant qu'actes de communication à visée directive. Ils s'articulent autour d'un sentiment celui de pousser une instance à réagir d'une certaine manière autour

d'une cause ou d'un état de chose, dans une forme d'obligation, ce qui démontre le point de l'énonciation performative dans les discours et leur visée autour de l'engagement.

L'effet produit par l'énonciation à travers les actes performatifs est celui de convaincre sur le bien-fondé de la chose, de créer des effets psychologiques comme être intimidé ou offusqué par tel ou tel propos, ou encore de se révolter et marquer une forme de non adhésion à une politique coloniale marquée du saut de l'injustice et de la tyrannie. Ils agissent de ce fait, sur le comportement par le biais d'une reconnaissance et d'une compréhension de la valeur discursive intrinsèque. Les actes performatifs s'opèrent dans les deux discours particulièrement autour des thèmes majeurs d'intervention des deux locuteurs, constituant le point cardinal de l'énonciation thématique autour de l'instruction, l'indigénat, l'assimilation, l'Islam et progrès et modernité, symbolisant réellement l'engagement des locuteurs pour le changement.

Aussi, l'acte symbolise la parole pragmatique permettant de rendre possible une énonciation performative comme instrument de lutte contre l'injustice, la misère, la tyrannie... du pouvoir colonial. Cette énonciation performative rejoint l'acte perlocutoire, qui en est la résultante, mettant en relief les effets dessinés de diverses actions et réactions de l'engagement. *L'œuvre française en Algérie, jugée par un Arabe* et *Dépositions de 1891* sont des discours qui, sur le plan pragmatique, une forte concentration d'actes illocutoires performatifs réalisés pour créer des effets perlocutoires chez l'interlocuteur. De ce fait, sur le plan communicationnel, l'action discursive convertie les interlocuteurs par des effets de la perlocution : persuasion, obligation, terreur, conviction, etc. Il est nécessaire de dire aussi, que les énoncés performatifs manifestent une sorte d'autorité des personnages locuteurs se mêlant très souvent à des énoncés descriptifs pour affirmer le contenu des propos. Dans la théorie des actes de langage, nous avons décelé, dans les deux discours, la dominance du concept d'intuitions. Ces intuitions accompagnent la description des énoncés performatifs. Ainsi, la performativité nous paraît comme une continuité entre le langage et son inscription dans la réalité. C'est en somme, un projet qui se déroule dans le temps. Enfin, l'énoncé performatif est, de notre point de vue, un paradigme énonciatif de l'idéal du dire, politique dans notre cas, de dire en faisant.

Par ailleurs, ces discours engagés ont brisé le silence sur de nombreuses questions liées à l'évolution et à la modernité à savoir : l'instruction, l'assimilation, le choix de la

modernité... Les discours politiques analysés manifestent une forme de réalisme; il y a la tension des mots sur le langage. Le discours de Ben Ali Fekar et M'hamed Ben Rahal est percutent loin de tout stéréotype ou conformisme. Il est porteur d'un message en "sous main" et c'est dans une lecture en soubassement que s'échafaude les posés de l'engagement, voir les messages exprimés dans leurs œuvres. Leurs discours incarnent la rationalité. L'inventaire que nous avons proposé à l'étude est loin d'être exhaustif. Son écriture se plie à toutes les règles de l'art, mais aussi des bonnes manières dignes de la bonne société arabe.

Il faut retenir que le discours politique *L'œuvre française en Algérie, jugée par un Arabe et Dépositions de 1891* sont de double modalité, l'une intellectuelle, l'autre politique, en droite ligne avec la défense des intérêts indigènes. Les énoncés de leur discours traduisent les difficultés rencontrées par les indigènes dans leur rapport avec le pouvoir colonial établi en Algérie. Dans l'espace conflictuel imposé par la colonisation, ces locuteurs imposeront leur légitimité en tant qu'interlocuteurs par le fait qu'ils sont, d'une part, des intellectuels capables d'analyses en raison de leur formation et, d'autre part, en tant qu'indigènes confrontés par leur statut à la réalité de la colonisation. De cette position découle la légitimation de cette élite politique à exprimer une pensée et à traduire des sentiments au nom de ses coreligionnaires.

La question pour ces deux locuteurs était de savoir, quelle attitude adopter vis-à-vis de l'offensive des colons et de l'administration coloniale. Les analyses de Ben Ali Fékar et de Si M'hamed Ben Rahal étaient toutes de souplesses. Elles nous donnent une idée sur le style de l'homme, son éthique et son adhésion réelle et profonde aux thèses et aux principes qu'il entendait défendre et vouloir imposer. Dans le discours de ces deux auteurs, il y a de la tempérrassions; c'est pourquoi leur démarche rencontra un franc succès auprès des partisans de l'alliance franco-algérienne concoctée par le romancier français Pierre Loti et le peintre Etienne Dinet. Ils passaient pour des hommes pacifiques et justes mais en prise avec l'injustice. Pour garder le ton et ne pas susciter les colères et les représailles, ces deux éléments de la jeune élite vont puiser tous leurs arguments en se justifiant constamment par rapport à la tradition philosophique des Lumières, le droit et la citoyenneté, fondements modernes de la République. Cette démarche va, d'ailleurs, constamment justifiée l'élite dans son rôle politique par rapport aux lois de la République.

Le discours "Jeune Algérie" émanant de la première élite algérienne constitue le socle d'un nouveau langage qui s'imposera contre la volonté du système politique dominant. L'ordre discursif colonial est ainsi perturbé par la représentation et à contre courant, de son projet. Dans le discours "Jeune Algérien", il y a une sorte d'émancipation du langage. Ce discours n'est certes pas représentatif de toutes les forces centrifuges qui agitent le corps social traversé par les courants, d'un côté, les conservateurs partisans de la résistance – refus, de l'autre, les modernistes appelés " *Jeunes Algériens* " ou " *Jeunes fez* " (le fez ottoman désigne sur le plan vestimentaire la référence jeune turque), soucieux de mettre en œuvre leur projet politique fondé sur le dialogue et l'entente. Il est celui de la frange évoluée constituée par les progressistes et les modernistes, dont le courant est surtout, animé par les lettrés, issus de l'école française et arabe.

Outre le volet linguistique des discours, l'analyse que nous avons engagée nous aide à comprendre l'évolution de la pensée politique en Algérie et ses différentes phases jusqu'au moins la naissance du mouvement national. Avec le discours ces discours nous assistons à la pensée naissante de l'esprit nationaliste algérien qui connaîtra une mobilisation plus au moins générale et consciente. Ces discours politiques, progressifs et progressistes, demeurent un modèle que choisiront d'emprunter au même moment les "Jeunes Algériens " qui ont tenté politiquement de s'impliquer pour le combat des droits et des libertés en parlant également "d'entente" un imaginaire coextensif au langage humain et cela, pendant la période alternative que fut le début du vingtième siècle.

Enfin, Leur discours politique est extrêmement riche. En tant que locuteurs, ils étaient capables de communiquer sur tous les sujets importants méritant débats à cette époque. Ces discours sont frappés du sceau d'une vision, d'une clarté, d'une rationalité qui mérite une lecture et surtout un approfondissement. Leur discours affirme au-delà du verbe, sa compétence idéologique. Ils vont, fort de leur savoir, assumer leur responsabilité en tant à la fois Citoyen et intellectuel pour palier au manque de communication et par là de transformer son savoir en projet de société.

Voilà un peu ce qui constitue la toile de fond du discours politique *L'œuvre française en Algérie jugée par un Arabe* et *Dépositions de 1891* à travers les grandes lignes de leurs pensées relevées plus haut. Nous avons tenté l'effort de dégager

l'engagement contenu dans le discours à partir de réalités historicisées à la fois de l'échange langagier, de son cadre intersubjectif et socio-politique. Bien sur, cette approche n'est guère exhaustive et ne constitue nullement la globalité, mais du moins elle aura contribué à faire d'abord connaître le discours politique algérien de la première phase de l'occupation coloniale, jusqu'à la naissance du courant nationaliste. Avec cette étude nous aurons ainsi contribué à analyser un des premiers discours politiques algérien. Mais aussi et du point de vue linguistique, elle aura aidé à comprendre les formulations, les procédés linguistiques et les compétences linguistiques de la première formation de l'élite algérienne à travers la présentation et l'analyse des corpus de M'hamed Ben Rahal et Ben Ali Fekar. Ce sujet est traité sous l'angle de l'évolution du monde musulman dans un cadre universel. Leur démarche met en jeu l'histoire et les facteurs modernes d'évolution dont l'instruction comme accélérateur à la libération de l'homme dans le monde musulman. Cette étude constitue en effet, un premier pas vers l'écriture de l'histoire du discours politique en Algérie. Nous avons joint à ce travail un très large corpus d'archives, c'est-à-dire des énoncés produits, inséparables de la mémoire de ces deux personnalités d'un même positionnement socio-historique, recueillis et conservés en annexe et qui peuvent servir aux analystes du discours en complément à leurs recherches.

Le discours de l'élite algérienne de la première heure n'a pas été abondamment étudié à ce jour, d'où l'intérêt que j'ai trouvé à traiter de son sujet en prenant pour modèle ces deux personnalités marquantes. Le sujet étant vierge d'étude, les membres du jury me reprocheront sans doute les faiblesses d'un travail loin encore d'être exhaustif et loin d'avoir été aussi, bien mené, selon la méthode qui détermine la recherche dans le vaste domaine de l'analyse du discours et plus largement des sciences du langage.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages et articles cités

Ouvrages :

- ADAM, Jean-Michel, La linguistique textuelle. Introduction à l'analyse textuelle des discours, Paris, Armand Colin, 1992.
- AGERON, Charles-Robert, Les Algériens musulmans et la France (1871-1919), t. 1, Paris, P.U.F, 1968.
- AGERON, Charles-Robert, Histoire de l'Algérie contemporaine (1871-1954), t. 2, Paris, P.U.F, 1979.
- ARENDT, Hannah, Responsabilité et jugement, Paris, Petite biblio payot, 2009.
- AUSTIN, J. L., Quand dire, c'est faire, Paris, Seuil, 1962.
- BAKHTINE, Mikhaïl, Esthétique de la création verbale, Paris, Gallimard, 2017.
- BALLY, Charles, La pensée et la langue, dans *Bulletin de la Société linguistique de Paris*, 22-23, 1923.
- BALLY, Charles, Linguistique générale et linguistique française, Paris, Ed. Seuil, 2002.
- BARDIN, Laurence, L'Analyse de contenu, Paris, Presses universitaires de France, 1977.
- BARDIN, Christophe, Dispositifs artistiques et culturels : création, institutions, public, Paris, ed. Le bord de l'eau, 2011.
- BAUDRILLARD, Jean, Le Système des objets, Paris, Gallimard, 1968.
- BEAUVOIS, Cécile, Nid' eve ni d' adam, Paris, L'Harmattan, 2003.
- BEAUVOIS, Jean-Léon, JOULE, Robert-Vincent, La soumission librement consentie : Comment amener les gens à faire librement ce qu'ils doivent faire ?, Paris, Presses Universitaires de France, 1998.
- BECK, Ursula, La linguistique historique et son ouverture vers la typologie, Paris, L'Harmattan, 2002.
- BENVENISTE, Emile, Problème de linguistique générale, t. 1, Paris, Gallimard, 1966.
- BENVENISTE, Emile, Problème de linguistique générale, t. 2, Paris, Gallimard, 1974.
- BERQUE, Jaques, Maghreb histoire et sociétés, Alger, SNED – J. Duculot, 1974.
- BLANCHET, Alain, Méthodologie de la recherche en psychologie clinique, Paris, PUF, 1995.
- BOURDIEU, Pierre, Esquisses algériennes, Paris, Editions du Seuil, 2008.
- BOUZAR, Wadi, La mouvance et la pause, Alger, Enag, 1983.

- CAZENEUVE, Jean, Raison d'être, Paris, Albin Michel, 2015.
- CHALABI, El Hadi, Parcours d'intellectuels maghrébins : Un juriste en quête de modernité, Bénali Fekar, Paris, Puf, 1989.
- CHARAUDEAU, Patrick, Le discours politique : les masques du pouvoir, Paris, Lambert Lucas, 2014.
- CHARAUDEAU, Patrick, Grammaire du sens et de l'expression, Paris, Hachette, 1992.
- CHARAUDEAU, Patrick, La conquête du pouvoir. Opinion, Persuasion, Valeurs, Les discours d'une nouvelle donne politique, Paris, L'Harmattan, 2013.
- CHOMSKY, Noam, Syntactic Structures, La Haye, Mouton, 1957.
- CROZIER, Michel, Pouvoir et organisation, Paris, Archives européennes de sociologie, vol. 2, 1960.
- DJAIT, Hichem, La grande discorde, Paris, ed. Folio histoire, 2008.
- DJEGHLOUL, Abdelkader, Eléments d'histoire culturelle algérienne, ENAL, Alger, 1984.
- DJEGHLOUL, Abdelkader, Huit études sur l'Algérie, Alger, Enal, 1986.
- DJEGHLOUL, Abdelkader, CARLIER, Omar, COLONNA, Fanny, EL-KORSO, Mohamed, Alger, Opu, 1988.
- DUBET, François, Politique des frontières, Paris, Ed. Découverte, 2018.
- DUBOIS, Jean et al., Dictionnaire de linguistique, Paris, Larousse, 1973.
- DUCROT, Oswald, Dire et ne pas dire, Paris, Ed. Des sciences et des savoirs, 1993.
- DURKHEIM, Emile, Elément d'une théorie sociale, Paris, Ed. de Minuit, 1975.
- EL HASSAR, Bénali, Les Jeunes Algériens et la mouvance moderniste au début du XXème siècle, Paris, Edilivre, 2013.
- EVERAERT-DESMEDT, Nicole, La Communication publicitaire: étude sémio-pragmatique, Louvain-La-Neuve, Cabay, 1984.
- FERRARESE, Estelle, Ethique et politique de l'espace public, Paris, Ed. Vrin, 2015.
- FERREOL, Gilles, CAUCHE, Philippe, DUPREZ, Jean-Marie, GADREY, Nicole, SIMON, Michel, Dictionnaire de sociologie, Paris, Ed. Intellectuel, 1992.
- FILLIETAZ, Laurent, ROULET, Eddy, BROBET, Anne, Un modèle et un instrument d'analyse de l'organisation du discours, Berne, p. Lang, collection, Sciences pour la communication, 2001.
- FREGOSI, Franck, Le fait religieux comme fait politique, Paris, ed. Aube, 2009.
- GAUTHIER, Gilles, «Contribution à l'analyse pragmatique du discours

massmédiateur», *Communication Information*, 1988,10, 1, Montréal, Saint Martin.

- GHIGLIONE, Rodolphe, *Traité de psychologie cognitive*, Paris, ed. Dunod, 2003.
- GOFFMAN, Erving, *Les rites d'interaction*, Paris, L'Observatoire, 1973)
- GRAWITZ, Madeleine, *Méthodes des sciences sociales*, Dalloz, 2000.
- GREIMAS, Algirdas Julien, *Sémantique structurale*, Paris, Puf, 1966.
- GREISLER, Paul, *Hagenau : Une histoire et un guide*, Paris, Seuil, 1982.
- GREVISSE, Maurice, *Le Bon Usage*, Gembloux, Duculot, 1969.
- GRICE, Paul, *Aspects de la raison*, ed. Richard Warner, Oxford université presse, 2001.
- GUILHAUMOU, Jacques, *Discours et événements : L'histoire langagière des concepts*, Broché, Paris, 2006.
- HYBERTIE, Charlotte, *La séquence en français*, Paris, Ophrys, 2000.
- ION, Jacques, *Militer aujourd'hui*, Paris, L'Harmattan, 1997.
- JAKOBSON, Roman, *Essais de linguistique générale*, Paris, Éditions de Minuit, 1963.
- JAUBERT, Hervé, *Comment contredire un musulman*, Paris, Albin Michel, 1990.
- KEDDACHE, Mahfoud, *Histoire du nationalisme algérien, Questions nationale et politique algériennes (1919-1951)*, Alger, SNED, 1980.
- KERBRAT-ORECCHIONI, Catherine, *Les actes de langage dans le discours*, Nathan, 2001.
- KERBRAT-ORECCHIONI, Catherine, *Le discours en interaction*, Paris, A. Colin, 2005.
- KERBRAT-ORECCHIONI, Catherine, *L'implicite*, Paris, A. Colin, 1986.
- LABOV, William, *Sociolinguistique*, Paris, Éditions de Minuit, 1976.
- LABOV, William, *Le Parler ordinaire, tome I*, Paris, Éditions de Minuit, 1978.
- LABOV, William, *Le Parler ordinaire, tome II*, Paris, Éditions de Minuit, 1978.
- LACOSTE, Yves, *Ibn Khaldoun (naissance de l'histoire passé du tiers monde)*, Paris, François Maspéro, 1973.
- LADRIERE, Jean, *Articulation du sens*, Paris, Ed. Cerf, 2007.
- LATOUR, Bruno, *Changer la société, refaire la sociologie*, Paris, Ed. La découverte, 2007.

- LAURENT, Franck, *Le voyage en Algérie*, Gallimard, 2008.
- LECOQ, André, *Tlemcen ville française (1842-1871)*, Ed. internationales, Tanger, 1940.
- LEIMDORFER, F, *Discours académique et colonisation. Thèmes de recherche sur l'Algérie pendant la période coloniale*, Paris, Publisud, 1992.
- LEROUX, Ernest, *La pierre de touche des Fatwas*, Ahmed El Wancharissi, Paris, Ed Soleil, 1908.
- MAINGUENEAU, Dominique, *Les termes clés de l'analyse du discours*, Paris, Ed. Point, 2009.
- MAINGUENEAU, Dominique, *Aborder la linguistique*, Paris, Ed. Seuil, 2009.
- MAINGUENEAU, Dominique, *L'énonciation en linguistique française*, Paris, Hachette, 2007.
- MARCUS-STEIFF, Joachim, «À propos des effets de la publicité sur les ventes», *Communications*, 1971, n° 17, Paris, Seuil.
- MAUSS, Marcel, «L'Essai sur le don: forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques», dans Claude LEVI-STRAUSS, *Sociologie et anthropologie*, Paris, Presses universitaires de France, 1983.
- MERED, Ali, *Le réformisme musulman en Algérie de 1925 à 1940*, Paris, La Haye, Mouton et co, 1965.
- MERIGNHAC, Alexandre, *L'Islam dans la laïcité*, Paris, ed. Pluriel, 2011.
- MEYNIER, Gilbert, *L'Algérie révélée*, Genève, Droz, 1981.
- Meynier, Gilbert, en collaboration avec Koulaksis, A, *l'Emir Khaled premier za'ïm (identité algérienne et colonialisme français)*, Paris, L'Harmattan, 1987.
- MOIRAND, Sophie, *Les discours de la presse quotidienne, Observer, analyser, comprendre*, Paris, ed. PUF, 2007.
- MORRIS, Charles, *Fondements des théories du signe*, Paris, Ed. Langages, Vol. 35, 1974.
- NAZLI, Hafsia, *Les premiers modernistes tunisiens. Abdeldjelil ZAOUCHE 1873-1947*, Tunis, Ed. Min, 2007.
- OLÉRON, Pierre, *L'Argumentation*, Paris, PUF, 1987. (Que sais-Je?).
- PECHEUX, Michel, *La langue introuvable*, Paris, ed. La découverte, 2008.
- PÉNINOU, Georges, «Le Oui, le nom et le caractère», *Communications*, 1971, n017, Paris, Seuil.

- PERLEMAN, Chaim, *Traité de l'argumentation : Le nouvelle rhétorique*, éditions de l'université de Bruxelles, 1983.
- PROULX, Serge, BRETON, Philippe, *L'explosion de la communication*, Paris, ed. La découverte, 2003.
- REBOUL, Anne, Moeschler, Jacques, *La pragmatique aujourd'hui*, Paris, Ed. Seuil, 1998.
- RECANATI, François, *Le sens littéral : Langage, contexte, contenu*, L'Harmattan, 2017.
- RICOEUR, Paul, *Temps et récit*, Paris, Ed. Essais, t. 1, 1990.
- RICOEUR, Paul, ARENDT, Hannah, *Condition de l'homme moderne*, Paris, Agora, 2002.
- ROUSSEAU, Jean-Jacques, *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, Paris, Librio, 2018.
- SAINT-PIERRE, Madeleine, «Illocutoire et modalisation: les marqueurs d'intensité en français», *Revue québécoise de linguistique*, 1991, 20, 2, Montréal, Université du Québec à Montréal.
- SARFATI, Georges-Elia, PAVEAU, Marie-Anne, *Les grandes théories de la linguistique, de la grammaire comparée à la pragmatique*, Paris, Armand Colin, 2014.
- SAUSSURE, Ferdinand, *Cours de linguistique générale*, Paris, Petite biblio payot, 2006.
- SEARLE, John R., «Austin on Locutionary and Illocutionary Acts», *Philosophical Review*, vol. 77, 1968.
- SEARLE, John R., *Les Actes de langage: essai de philosophie du langage*, Paris, Hermann, 1972.
- SEARLE, John R., *Sens et expression: études de théorie des actes de langage*, Paris, Éditions de Minuit, 1982.
- SEARLE, John R. et Daniel VANDERVEKEN, *Foundations of Illocutionary Logic*, Cambridge, University Press, 1985.
- Sperber, Dan, Wilson, Deirdre, *La pertinence : communication et cognition*, Ed Minuit, Paris, 1989.
- TILLY, Charles, *La révolution européenne*, Londres, Ed. Bookly, 1993.
- TOCQUEVILLE, Alexis, *Le despotisme démocratique*, Paris, ed. Carnets, 2009.
- TOUSIGNANT, Claude, *La Variation sociolinguistique: modèle québécois et méthode d'analyse*, Montréal, PUQ, 1987.

- TOUSIGNANT, Claude, *La Linguistique en cour de justice*, Sillery, Presses de l'Université du Québec, 1990.
- TOUSIGNANT, Claude et Vincent DUBOST, «Discours publicitaire et actes de langage: le cas des produits thérapeutiques au Québec, 1900-1950», dans Pierre LANTHIER et Guido ROUSSEAU (dir.), *La culture inventée: les stratégies culturelles aux 1ge et 20e siècles*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1992.
- VANDERVEKEN, Daniel, *Les Actes de discours*, Liège, Pierre Mardaga, 1988.
- WIDOWSSON, Henry, *Analyse du discours*, Londres, Oxford, 1984.
- WOLTON, Dominique, *Politique et société*, Paris, L'Observatoire, 2017.

Articles de référence

- BELLENGER, Lionel, *La Persuasion*, Paris, PUF, 1985. (Que sais-Je?).
- DUCROT, Oswald, «Les Lois du discours», *Langue française*, mai 1979, nO42, Paris, Larousse.
- FLAHAULT, François, «Le Fonctionnement de la parole: remarques à partir des maximes de Grice», *Communications*, 1979, nO 30, Paris, Seuil.
- GALLO, Max, *L'Affiche. miroir de l'histoire*, Paris, Laffont, 1973.
- MARCELLESI, Jean-Baptiste et Bernard GARDIN, *Introduction à la sociolinguistique: la linguistique sociale*, Paris, Larousse, 1974.
- SANKOFF, David et alii, «Méthodes d'échantillonnage et utilisation de l'ordinateur dans l'étude de la variation grammaticale», *Cahiers de linguistique*, 1976, n06, Montréal, PUQ.
- TATILON, Claude, «Traduire la parole publicitaire», *La Linguistique*, 1978, 14, 1, Paris, PUF. THIBAUT, Pierrette (éd), *Le Français parlé: Études sociolinguistiques*, Edmonton, Linguistic Research, 1979.
- VANDERVEKEN, Daniel, «Non Literal Speech Acts and Conversational Implicatures», in Ernest LEPORE and Robert VAN GULIK (éd.), *John Searle and his Critics*, New-york, Basil Blackwell, 1991.
- WILSON, Deirdre et Dan SPERBER, «Remarques sur l'interprétation des énoncés selon Paul Grice», *Communications*, 1979, nO 30, Paris, Seuil.
- ZUBER, Ryszard, «Statut sémantique des actes indirects», *Communications*, 1980, nO 32, Paris, Seuil.

Ouvrages de Ben Ali Fekar:

- La représentation politique des Musulmans algériens et la France. Revue du monde musulman, Paris 1909, T.VII.
- L'usure en droit musulman et ses conséquences pratiques, Paris, Arthur Rousseau, éditeur, 1908.
- La commande " Al Qîrad " en droit musulman, Librairie nouvelle de droit et de jurisprudence, Paris 1910.
- Leçons d'Arabe dialectal marocain, algérien. Lyon, 1912.
- De la fonction de la richesse d'après le Coran (manuscrit inédit).
- Articles de presse : El Misbah, Rachidi, Le Matin de Paris, le Temps, la Revue du monde musulman, le Courrier, la dépêche de Lyon, Oran le matin, Rissala du Caire...

Reuves :

- Revue du monde musulman, Publiée par la mission scientifique du Maroc, Mai 1907, Paris.

Dictionnaires et Encyclopédies :

- Petit Larousse illustré, Librairie Larousse, 1980.
- Dictionnaire Encyclopédique Larousse 2000

ANNEXES

Document N° 1 : « *L'œuvre française en Algérie, jugée par un Arabe* »

De Ben Ali Fekar, 1905.

Allocution du président

Mesdames, Messieurs,

Voilà trois quarts de siècle que la France a pris pied sur cette terre africaine ou elle semble vouloir reconstituer, sous une forme plus grandiose, l'empire romain du Nord de l'Afrique, si j'ose m'exprimer ainsi, et l'empire arabe du mogreb.

Bornons-nous à l'Algérie. Un coup d'œil rétrospectif nous permettra de comparer, si vous le voyez bien, la situation du pays et de la population d'alors avec ce qu'elle est actuellement.

Pour la première fois, pendant mon dernier séjour en Algérie j'ai assisté à une véritable manifestation, toute pacifique du reste, dans les milieux musulmans. Plusieurs causes en expliquent l'origine, mais deux mesures surtout provoquaient une inquiétude non dissimulée, en raison même de leur coïncidence : ce sont la conscription et la séparation des Eglises et de l'Etat. Evidemment pour la grande masse, ces deux mesures sont concomitantes et dictées par les mêmes nécessités politiques.

La question de la conscription a donné lieu à un mécontentement général qui dérive de causes diverses suivant le milieu et la classe de la société. La grande masse n'y voit, bien entendu, qu'une future charge de plus. Le gouvernement français agit comme il l'entend, parce qu'il est le maître. Il peut donc imposer toutes ses volontés à ses sujets. Dans les milieux cultivés ou tout au moins vivant au contact des Européens, on estime que cette mesure est proposée un peu prématurément. Le maintien du *statu quo* à cet égard serait bien préférable. Enfin les nombreux Musulmans élevés dans les écoles françaises, dégagés de l'étreinte des traditions ancestrales, dispersés, malheureusement, sur toute l'étendue du territoire algérien, sont pour le principe du service militaire, mais sous réserve de compensation préalable dans le sens des droits politiques.

La séparation des Eglises et de l'Etat demeurera longtemps dans l'esprit de tous comme une mesure dictée en vue d'atteindre la liberté de conscience des Musulmans. Ce n'est pas uniquement par un sentiment d'hostilité ou de méfiance à l'égard de la politique française, mais simplement par pure ignorance de l'histoire des péripéties de la lutte entre le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel.

Cette expression de séparation a une signification pour tout citoyen français, plus ou moins précise, il est vrai, mais une signification quand même. Le Musulman algérien, ignorant tout des origines historiques de cette mesure dont il pâtit sans en comprendre le sens, considère que le Gouvernement français veut s'attaquer à la religion musulmane considérée

comme une entrave aux progrès de la civilisation. C'est évidemment inexact, et les explications que j'ai eu l'occasion de donner à ce sujet, il y a quelques semaines en Algérie, n'ont pas parfaitement convaincu mes interlocuteurs musulmans. Ils ne voulaient pas admettre que la loi de séparation n'était que l'aboutissant d'une lutte séculaire qui se confond avec l'histoire même de la France. Le législateur français ne pouvait donc pas ne pas être animé d'un sentiment d'animosité contre l'Islam. Voilà en raccourci l'opinion de la grande masse.

Il est certain que les tempéraments apportés à l'application de la loi par le décret du 27 septembre 1907, portant règlement d'administration publique, modifieront leur manière de voir à cet égard. En effet, le maintien du *statu quo* notamment, pour une période de cinq années susceptible de prolongation, les convaincra plus que tous les raisonnements de l'intention du Gouvernement français

Si à ces causes premières, on en ajoute d'autres, moins apparentes, mais non moins importantes, comme la situation économique de la masse indigène provenant du déficit des récoltes, on s'explique la constatation de sentiments plutôt aigris .

Tels sont les caractères généraux d'un état d'esprit difficiles à connaître pour quiconque est étranger à ce milieu musulman, mais aisé à saisir pour ceux qui y ont vécu ou y vivent.

C'est dans ces conditions que j'ai entendu murmurer et soupirer après une extension des droits politiques (houqouq). Le mot, bien que nouveau dans cette acception, sonne assez nettement aux oreilles des Algériens.

Comme tous les Musulmans, les Algériens commencent à concevoir que l'Islam n'est pas l'immuabilité, mais la parfaite compatibilité avec le progrès (taqaddoum) qui apparaît maintenant comme l'unique moyen de salut, car seul il peut leur assurer une existence moins pénible sans négliger pour cela leurs devoirs en vue de l'autre monde. C'est le credo de l'esprit nouveau qui s'infiltré depuis de nombreuses années dans le monde musulman et dont les manifestations éclatent aux yeux de tous avec une intensité et une rapidité que la logique la plus rigoureuse a peine à expliquer.

La *Revue du Monde Musulman* a admirablement enregistré les faits saillants de l'évolution qui semblait, il y a seulement quelques mois, à beaucoup d'esprits parmi les mieux renseignés, une utopie. Les Musulmans éclairés eux mêmes ont été un peu surpris par la précipitation des événements et par le triomphe définitif des idées modernes, dans les pays avancés de l'Islam.

On est particulièrement heureux, dans les milieux algériens, de constater une fois de plus combien la situation morale de la France dans le monde de l'Islam a considérablement grandi. Son influence apparaît plus nette que jamais en même temps que s'évanouit celle d'une autre puissance qui trop longtemps a usurpé le rôle de protectrice des Musulmans. La facilité avec laquelle l'influence française revint en faveur, prouve que celle de son adversaire était superficielle et manquait de sincérité; La position de la France a des bases profondes, qui sont surtout d'ordre intellectuel et moral.

Parmi les plus belles parties de son empire colonial figurent l'Algérie et la Tunisie dont les habitants sont en majorité Musulmans. La situation de la population dans ces deux pays diffère à plusieurs points de vue. Leur destinée en subit fatalement les conséquences, et ce n'est ni le moment, ni l'occasion d'en faire le parallèle. C'est donc de l'Algérie seule que je m'occuperai dans cette étude.

On a beaucoup discuté depuis quelque temps dans la Métropole surtout, de l'opportunité d'accorder aux Musulmans algériens les droits politiques dont jouissent les citoyens français comme compensation à la lourde charge du service militaire... Il importe donc avant tout de donner une base sérieuse à la discussion du débat soulevé, et de déterminer quelle est à l'heure actuelle l'étendue des droits dont jouissent les Musulmans en Algérie, par rapport aux charges qui pèsent sur eux.

Les Algériens aspirent, je l'ai dit, surtout à l'extension de leurs droits politiques et par suite à participer dans une large mesure à la défense de leurs intérêts qui sont insuffisamment représentés.

Cette étude comprendra trois parties. Dans la première j'exposerai rapidement la législation qui régit la représentation des Algériens dans les assemblées locales algériennes, depuis l'occupation d'Alger jusqu'au lendemain des événements de 1870-1871. La deuxième partie sera consacrée au régime actuellement en vigueur et enfin dans la dernière j'étudierai les principales thèses relatives à cette question et la solution qu'il conviendrait de lui donner.

Le problème de la représentation des Musulmans algériens n'est pas, en soi, très nouveau. En effet, à différentes époques il a été agité et a soulevé de vives et nombreuses polémiques. Néanmoins, il semble que la campagne menée il y a une vingtaine d'années environ, pour et contre, ait été la plus chaude. Le point culminant en fut le voyage de la commission sénatoriale en Algérie, avec Jules Ferry à sa tête.

Il ne faut pas oublier que la première tentative de représentation date du lendemain de l'entrée du général de Bourmont à Alger. Le commandant en chef du corps d'expédition, en s'appuyant sur la base l'administration turque, constitua un conseil municipal composé de sept notables musulmans et de deux israélites avec un mandat renouvelable de deux ans.

Mais la première organisation sérieuse date seulement de l'Ordonnance du 28 septembre 1847, qui créa des conseils municipaux dont les membres furent nommés par le gouverneur général. Le nombre des sièges réservés aux représentants algériens ne devait pas dépasser le quart du nombre total des conseillers. C'est là, à proprement parler, le point de départ du régime actuellement en vigueur, comme on le verra dans la suite.

Avec la révolution de 1848 s'introduit le régime électif des conseillers municipaux. Les étrangers et les algériens pouvaient élire un nombre de conseillers égal au tiers du total des membres de chaque conseil. Après le coup d'Etat du 2 décembre 1851 et la restauration de l'empire, on remplaça le système d'élection par celui de la nomination des

conseillers municipaux. L'empire libéral remit en vigueur le régime de l'élection, par le décret du 27 septembre 1866. C'était l'époque où l'on parlait de la constitution d'un royaume arabe, idée Osi chère à Napoléon III.

Ce décret consacrait les vues du Gouvernement telles qu'elles s'étaient manifestées dans les lettres de l'Empereur au maréchal de Mac-Mahon en 1863 et en 1865. On se proposait alors "de gagner la sympathie des Arabes par des bienfaits positifs".

Le même texte, en reprenant certaines dispositions à la législation antérieure, appliquait à toutes les communes du territoire civil son système d'organisation communale. Quant au territoire militaire, il le divisa en trois groupements essentiels.

En premier lieu viennent les communes mixtes où la population européenne était assez dense pour qu'elle fût préparée, ainsi que les Algériens qui se trouvaient en contact avec elle, à la vie municipale.

En deuxième lieu viennent les douars constitués avec quelques attributions des conseils municipaux. Ces douars devaient être amenés progressivement, par l'introduction de l'élément européen et par l'instruction des Algériens, au niveau des communes mixtes.

Enfin les tribus qui avec les douars furent groupés en communes divisionnaires. Elles jouissaient de la personnalité civile et pouvaient, à ce titre, exercer tous les droits et prérogatives et actions dont les communes de plein exercice sont investies par la loi.

Telle est, sommairement exposée, la législation qui régit la représentation algérienne dans la première période de l'occupation française en Algérie, et qui s'étend de la capitulation d'Alger, en 1830, au lendemain des événements de 1870-1871.

Pour la deuxième période, c'est à dire celle du régime actuel, il convient d'étudier l'une après l'autre les assemblées délibératives algériennes et la part qui y est faite à l'élément musulman.

D'abord le *Conseil supérieur* de l'Algérie. La majeure partie des membres de cette assemblée se compose des hauts fonctionnaires algériens, les chefs de service notamment, soit cinquante-neuf conseillers. Trois notables algériens, désignés par Le gouverneur général, sont agrégés à ce conseil. Ce sont, bien entendu, des fonctionnaires également.

L'innovation la plus importante des dix dernières années consiste dans l'élection de la représentation indigène au sein des *délégations financières*.

Cet organisme est dû à la création de M. Laferrière, qui s'est efforcé par là de donner corps au principe de la représentation des intérêts, après que l'Algérie eût été dotée de son budget spécial consacrant ainsi son autonomie financière.

Quatre catégories de délégués représentent les intérêts des divers éléments de la population algérienne, c'est à dire les colons, les non-colons, les Arabes et les Kabyles. Chacune de ses catégories est communément appelée délégation ou section. Ainsi donc il y a la section arabe et la section kabyle qui comptent vingt et un délégués issus d'un système

mixte de nomination et d'élection au suffrage restreint, très restreint même, ou au suffrage indirect. Ces trois modes de recrutement sont employés soit séparément, soit même cumulativement.

1° Neuf délégués sur vingt et un, représentant les territoires civils, sont élus au scrutin individuel à raison de trois par département, par les conseillers municipaux des communes de plein exercice, et par les membres indigènes des commissions mixtes.

Pour les conseillers municipaux indigènes des communes de plein exercice, cela constitue un suffrage restreint indirect puisqu'ils sont élus par une faible partie de la population musulmane, en raison même des conditions qui leur sont imposées pour se faire inscrire sur les listes électorales.

Pour les communes mixtes, les membres des commissions municipales ne sont autres que les adjoints algériens nommés par le préfet.

2° Six délégués des territoires de commandement (deux par département) sont nommés par le gouverneur général sur une triple liste de présentation dressée pour chacun d'eux par le général de division commandant le territoire. Enfin intervient le suffrage direct mais non universel.

3° Six délégués kabyles sont élus au scrutin individuel par les chefs des groupes dits Kharrouba (la Kharrouba forme topographiquement dans le village un quartier séparé). Pour l'élection des vingt et un délégués musulmans il y a quinze circonscriptions électorales. Le nombre des délégués français est de quarante-huit se décomposant pour moitié en colons et non-colons.

Les principales attributions des délégations financières consistent dans le vote du budget de l'Algérie élaboré par le gouverneur général assisté du conseil supérieur. Outre ce rôle, elles émettent des vœux qui ne limitent en aucune façon les pouvoirs du gouverneur général.

Conseil général – Il y en a dans chacun des trois départements algériens avec environ une trentaine de conseillers, plus six assesseurs musulmans. Ces derniers furent admis par le décret du 27 octobre 1858, sur la désignation du Gouvernement, avec voix délibérative. Jusque vers la fin de septembre 1908, ils étaient choisis parmi les notables algériens domiciliés dans le département et y possédant des propriétés. Depuis lors, ils sont élus par le même collège électoral que les délégués financiers algériens.

On sait que la principale ressource de chacun des budgets départementaux algériens consiste dans la part des cinq dixièmes des impôts arabes que l'Etat abandonne aux départements de l'Algérie. Cette ressource, bien que soumise aux fluctuations considérables auxquelles elle est sujette, les impôts arabes ayant leur assiette basée sur la qualité de la récolte et du bétail, n'en demeure pas moins très importante. Malgré cela, les conseillers généraux français n'ont pas voulu reconnaître à leurs collègues algériens l'exercice de la principale des attributions que la loi leur confère, c'est à dire d'avoir voix délibérative dans les séances du Conseil général.

Il a fallu pour cela l'intervention d'une décision présidentielle (29 novembre 1871) et même d'une loi spéciale (22 novembre 1972) pour mettre à la raison de conseil général d'Alger, surtout, qui trouvait cela exorbitant comme faveur aux algériens.

Un conseiller général musulman fait toujours partie de la commission départementale. Mais pas plus ces assesseurs que les conseillers municipaux musulmans ne prennent part aux élections sénatoriales, comme on le verra dans la suite.

Un décret rendu récemment (25 septembre 1908) sur la proposition de M. Jonnart, gouverneur général de l'Algérie, soumet les assesseurs musulmans aux conseils généraux à l'élection au suffrage indirect.

Conseil municipal – L'organisation des conseils municipaux algériens repose sur les mêmes principes que la législation métropolitaine, ainsi d'ailleurs que celle des conseils généraux sauf quelques différences en ce qui concerne ces derniers. L'effectif des conseillers français est déterminé par le chiffre de la population européenne de la commune (Français d'origine, ou naturalisés, étrangers non musulmans, israélites naturalisés en 1870).

Quant à l'élément indigène, il est représenté dans les assemblées municipales des communes de plein exercice dès que la population musulmane atteint cent habitants. Le nombre des conseillers est fixé à deux pour une population de cent à mille habitants, plus, au-dessus de ce chiffre, un conseiller pour chaque excédent de mille habitants musulmans. Toutefois le nombre de ces conseillers ne peut jamais dépasser le quart de l'effectif total du conseil ni dépasser le chiffre de six.

Pour être électeur il faut remplir les conditions suivantes :

1° Avoir vingt-cinq ans révolu.

2° Avoir une résidence de deux années consécutives dans la commune.

3° Se trouver dans l'une des situations suivantes : être propriétaire ou fermier d'une propriété rurale; être employé de l'Etat du département ou de la commune; être membre de la Légion d'honneur ; décoré de la médaille d'honneur ou d'une médaille commémorative donnée ou autorisée par le Gouvernement français, ou titulaire d'une pension de retraite.

Contrairement à la disposition du décret du 27 septembre 1866, l'article 2 du décret du 7 avril 1884 ne mentionne pas parmi les situations conférant la capacité électorale celle des indigènes exerçant une profession assujettie à la patente, ce qui fait que de notables commerçants admis au crédit de la banque d'Algérie, justiciables de nos tribunaux de commerce, ne sont pas électeurs municipaux. De même, un grand nombre de petits industriels, dans les villes surtout, se trouvent ainsi privés de la capacité électorale.

M. Jonnart a cependant, il y a quelques années, légèrement atténué les restrictions du décret du 7 avril 1884. La loi de 1884 que ce décret complète, avait supprimé les conseillers municipaux israélites et étrangers. Elle abrogeait ainsi les dispositions de plusieurs lois antérieures (14 avril 1871, 12 août 1876, 28 mars 1882) relatives à la nomination des

maires et des adjoints, et qui réservaient les droits des conseillers indigènes largement reconnus par le décret du 27 septembre 1866.

La suppression des deux catégories d'élus, israélites et étrangers, aurait dû, comme on l'a dit, profiter aux Algériens et non aux Français. En effet, dans le système actuellement en vigueur, la proportion du quart jointe au maximum de six conseillers musulmans dans chaque conseil est trop faible pour qu'il leur soit possible d'exercer une action utile sur les délibérations des assemblées municipales.

Il est assez curieux de constater que la législation actuelle, qui, a plusieurs titres, devrait être plus libérale, se montre bien moins favorable que le régime impérial dans la question de la représentation des indigènes.

La réunion des conditions ci-dessus énoncées pour l'électorat algérien ne suffit pas à un Musulman pour être électeur car jamais l'inscription sur les listes n'est faite d'office. L'indigène n'est inscrit sur la liste des électeurs municipaux qu'après en avoir fait la demande et avoir déclaré le lieu et la date de sa naissance. Les raisons données à ce sujet se basent sur l'état civil des algériens, dont la création de date récente (1882) ne permet pas de réunir les éléments indispensables à la confection des listes électorales. On ajoute aussi que, les indigènes n'attachant pas une grande importance au droit de suffrage que la loi leur accorde, la proportion des abstentions serait trop considérable.

Au même titre que les Musulmans, les citoyens français ou naturalisés peuvent être élus lorsqu'ils remplissent les conditions prescrites par la loi.

Sont éligibles les Musulmans âgés de vingt-cinq ans et domiciliés dans la commune depuis trois ans au moins et inscrits sur la liste des électeurs algériens de la commune. L'éligibilité d'un citoyen français au titre d'algérien a été considérée avec raison comme une œuvre utile à la prédominance de l'élément français.

Les conseillers musulmans ont les mêmes pouvoirs que leurs collègues français, mais ils ne prennent pas part à l'élection du maire et des adjoints. De plus ils ne participent pas à la désignation des délégués sénatoriaux. Cela tient, dit-on, à l'absence en leur personne de la qualité de citoyen français. En effet, si les indigènes ont élu un citoyen français d'origine, étranger ou Musulman naturalisé, celui-ci vote pour les délégués sénatoriaux, ainsi que pour le maire et les adjoints.

Ces restrictions aux attributions de conseillers municipaux musulmans ne se justifient en aucune manière. Elles ont soulevé et soulèvent encore parmi les classes éclairées les plus légitimes protestations. On a bien cherché à en donner une raison, mais il semble que toutes les explications ne font que ressortir le caractère arbitraire de cette mesure qui frappe si lourdement une minorité qui est et sera toujours impuissante.

Le Conseil supérieur de l'Algérie a lui même jugé nécessaire l'interdit en quelque sorte qui réduit ainsi les pouvoirs des conseillers municipaux. Cette assemblée a adopté un vœu présenté par M. Aly Chérif (30 janvier 1887) et tendant à "rendre le droit de prendre part à l'élection du maire, aux conseillers indigènes sachant lire et écrire le français et l'arabe".

La commission sénatoriale envoyée en Algérie en 1891 a recueilli de nombreuses protestations à ce sujet, ce qui démontre surabondamment l'intérêt que les Musulmans attachent à cette attribution.

A côté des conseillers municipaux indigènes, il y a des adjoints créés dès 1866. Ils n'ont leurs équivalents dans la métropole. Dans les communes de plein exercice où la population musulmane est assez nombreuse pour exiger une surveillance spéciale ce sont eux qui en sont chargés.

Ils ne sont pas élus, mais nommés par le préfet sur la proposition du maire.

Leur autorité ne s'exerce que sur leurs coreligionnaires. Ils assistent les agents du Trésor et de la commune dans leurs opérations de recensement en matière de taxes et impôts. Enfin, ils veillent spécialement à ce que les déclarations de naissances et de décès, de mariages et de divorces, soient faites dans les conditions prescrites par les lois et règlements relatifs à l'état civil des Musulmans.

Communes mixtes – Le territoire de la commune mixte est divisé en autant de sections qu'il y a de tribus et de douars. On laisse à chacune de ces sections son organisation municipale particulière ou djemâ 'a, qui se compose de six à dix membres nommés par le préfet. La djemâ'a est présidée par un adjoint algérien. Elle délibère sur des affaires déterminées d'intérêt local, principalement sur les questions de propriété et sur toutes celles intéressant l'administration des algériens que l'autorité supérieure juge utile de lui soumettre.

Au dessus de la djemâ'a, il y a au chef-lieu de la commune mixte, ordinairement un centre de population européenne, une commission municipale composée de l'administrateur de la commune mixte, président, d'un nombre d'adjoints français égal à celui des sections françaises (un adjoint par centre de colonisation), d'un nombre d'adjoints indigènes égal à celui des sections indigènes (douars ou tribus), enfin autant de membres français qu'il y a de fois, dans chaque groupement pris isolément, cent habitants ou une fraction de cent habitants d'origine européenne. Les adjoints et membres français sont élus d'après les mêmes règles qui régissent les élections municipales des communes de plein exercice.

Si la population française est très réduite dans le territoire de la commune mixte, on choisit deux membres soit parmi le personnel de l'Etat (autre que celui qui est chargé de l'administration de la commune mixte), soit parmi les habitants des communes voisines pour siéger à la commission municipale. Les adjoints indigènes y siègent de droit.

On voit que dans cette organisation, les intérêts des Algériens sont gérés, surtout par l'élément colon. Les territoires des douars et des tribus constituent la source presque unique des revenus des communes mixtes et cependant les Algériens ne sont pas représentés à la commission municipale que par les adjoints nommés par l'autorité centrale et dépendant d'elle.

On a proposé, non sans raison, de substituer à ces adjoints des délégués élus par les notables des djemâ'a. En dehors des communes de plein exercice et des communes mixtes du territoire civil, il existe des communes en territoire de commandement (militaire)

administrées d'une manière presque identique à celle des précédentes. La commission municipale se compose du commandement supérieur du cercle ou du chef de l'annexe (président), remplissant les fonctions de maire, assisté du commandant de place et du juge de paix comme premier adjoint et des adjoints du chef-lieu et des sections des communes (chef de douars ou caïds) et enfin de cinq membres français élus parmi les habitants de la circonscription communale.

On a vu ainsi les intérêts de la population algérienne qui est presque de cinq millions d'âmes contre sept cent mille Européens, sont faiblement représentés.

En Algérie plus qu'ailleurs, les préjugés dominent en matière d'administration algérienne. On ne tient compte ni de l'évolution accomplie par les Algériens ni de leur état d'esprit actuel nettement favorable aux idées modernes. On soutient couramment que la représentation des Musulmans, même réduite, soulève de graves difficultés dans son organisation. L'ignorance générale, d'une part, de la langue française et de tout ce qui touche à notre droit public et, d'autre part, l'absence complète de toute prévoyance sont, dit-on, les conséquences naturelles du fatalisme religieux qui les anime encore. Cela a pu être vrai il y a longtemps, mais de nos jours ce n'est plus exact.

On a dit aussi que le régime électif ne procurant aucun avantage aux algériens présenterait de graves inconvénients qui résulteraient de l'organisation même des circonscriptions électorales et des conditions d'électorat et d'éligibilité. On insiste aussi sur la corruption électorale, comme si la chose avait été inventée par les Musulmans algériens. Avec des arguments de cette nature on ne fait que tourner autour d'un cercle vicieux.

En France, cependant, où le suffrage universel existe depuis plusieurs générations, on n'est pas près de voir la fin des votes irréguliers. On n'a jamais demandé pour cela l'abolition du régime qui donne lieu à bien des abus, parce qu'on doit moins incriminer les institutions que ceux qui les appliquent.

En vérité tout ce qu'on reproche aux algériens provient du manque de leur préparation à collaborer d'une manière utile avec l'élément français à la gestion des intérêts généraux. C'est à cela précisément qu'il fallait remédier aux plus tôt pour les dégager d'une situation que leur ont légués plusieurs générations antérieures et à laquelle la France se devait de mettre un terme. Si les conseillers généraux et municipaux musulmans n'ont pas toujours compris la nature de la mission dont ils sont chargés, il fallait préalablement répandre davantage l'instruction dans la masse. La connaissance de la langue française aurait dû être la première condition à poser pour l'éligibilité des indigènes. Ainsi leur participation eût été plus utile dans les travaux de diverses assemblées locales. Il fallait donc recourir au seul remède moral et intellectuel indiqué, au lieu de persister à laisser les représentants qui n'ont ainsi jamais représenté les milieux desquels ils étaient censés émaner, à la merci des traductions des interprètes. Je ne doute en aucune façon du rôle de ces derniers, toujours très ingrat, mais je me place uniquement du point de vue de la situation des représentants musulmans qui ne peuvent pas, dans ces conditions, se faire une opinion personnelle, absolument nécessaire pourtant, afin de défendre d'une manière intelligente les intérêts de leurs mandants (quand ils sont élus) ou simplement de la masse.

Il ne s'ensuit pas que tous les conseillers ou assesseurs algériens soient illettrés, mais c'est le cas de la plupart d'entre eux. Aussi comment s'étonner après cela, de les voir voter soit sur un signe du maire ou comme ce maire, soit sur une indication de l'interprète, soit dans le sens du préfet, sans chercher à comprendre, le plus souvent, ce qu'on leur demande de faire, d'où le surnom de "béni oui oui" qu'on leur a donné.

Si, donc, on constate avec raison une abstention aussi marquée de la part des électeurs indigènes au moment des élections, c'est moins par indifférence que par le manque d'attraction qu'exerce sur eux le mandat sans prestige ni autorité qui s'attache à la qualité de représentant musulman.

N'a-t-on pas vu, en effet, il y a quelques années, dans une ville algérienne d'une certaine importance, un commissaire de police appréhender un conseiller municipal arabe et le mettre à la geôle comme un vulgaire malfaiteur, au grand ahurissement de la population musulmane ? L'incident avait, je crois, pour origine un motif absolument banal, rixe ou dispute. Bien entendu, l'affaire n'eut aucune suite, ce qui ne laissera pas de surprendre singulièrement tout le monde.

Il faut, maintenant, formuler quelques conclusions à la suite de cette étude, et rechercher comment et dans quelle mesure on pourra remédier à la situation actuelle de la question qui nous occupe. Tout d'abord, il apparaît nettement que le régime en vigueur à l'heure qu'il est, est absolument insuffisant. Il est devenu caduc à la suite des progrès accomplis par la masse des algériens dans son ensemble. Dans les villes, surtout, cette insuffisance est notoire. L'élément citadin est parfaitement mûr, pour bénéficier d'un système plus libéral et mieux adapté à ses conditions sociales qui, à beaucoup d'égards, se rapprochent de celles de ses compatriotes européens.

L'instruction générale s'est beaucoup répandue depuis quelques années, tant au point de vue français qu'au point de vue arabe. Il ne serait donc pas difficile de pouvoir recruter, dans ces milieux, les éléments dignes de figurer dans toutes les assemblées locales et de contribuer à leurs travaux dans une mesure satisfaisante. On parle beaucoup de "jeunes Tunisiens mais on ignore généralement qu'il y a aussi un assez grand nombre de "jeunes Algériens".

La situation toute particulière de Tunis, grande capitale d'un pays relativement peu étendu, a permis aux personnalités marquantes de la population musulmane de se mettre plus facilement en évidence et de présenter une certaine cohésion que seules expliquent les conditions géographiques de la région.

Si avec cela on considère le régime plus souple du protectorat, on comprendra les raisons qui militent en faveur de la renaissance islamique en Tunisie.

Il ne manque pas d'hommes en Algérie, qui ont donné des preuves de capacités intellectuelles, mais à l'opposé de leurs quasi-compatriotes tunisiens, ils sont disséminés à travers le territoire. Ils se connaissent à peine d'une manière générale et si ce n'est les rencontres rares qui les mettent en contact à Alger, ils restent isolés et sans rapports entre eux.

Voilà pourquoi il n'est jamais question d'une élite algériens ou de "Jeunes Algériens". Ils n'en existent pas moins et on ne saurait trop le répéter. La belle étude faite il y a deux ans par M. Ismaël Hamet (Les Musulmans français de l'Afrique du Nord) a été une véritable révélation, pour tous ceux qui pu méconnaître ou ignorer jusqu'à quel point l'influence française s'est enracinée dans l'ensemble de la population musulmane de l'Algérie.

Il est de fait que si on connaît suffisamment le rayonnement de la culture française à l'étranger, et surtout dans l'Orient musulman, on ne se fait aucune idée de sa force de pénétration dans nos possessions mêmes.

L'existence admise d'un élément avancé parmi la population musulmane de l'Algérie, il ne s'ensuit pas qu'il faille accorder à la masse, dès à présent le suffrage universel par exemple ou la naturalisation en bloc. Il importe d'écarter, comme inopportunes et même dangereuses, tout thèse extrémiste, soit dans un sens, soit dans un autre.

Les deux mesures ont été proposées, mais il serait plus sage de chercher un moyen terme dans des solutions intermédiaires.

Pour des raisons à peu près analogues nous ne saurions admettre, comme d'aucuns l'ont soutenu, la création d'assemblées composées exclusivement d'algériens et servant de conseils consultatifs aux assemblées françaises déjà existantes, et dont elles seraient en quelque sorte la doublure.

Cette idée fut défendue en 1871 auprès de la commission parlementaire chargée d'étudier un projet du Gouvernement dans ce sens. On proposa d'instituer "un conseil spécial appelé à donner son avis motivé sur les affaires soumises au conseil général lorsque ces affaires toucheraient aux intérêts des Algériens".

"Ainsi dans l'avenir, concluait le rapporteur (Mazeau), si vous adoptiez cette proposition, les notables musulmans désignés par le choix de l'administration pourraient formuler leurs vœux et leurs plaintes d'autant plus librement qu'ils seraient seuls avec le représentant de l'autorité. Ils ne seraient plus noyés dans une assemblée où ils ne pourraient le plus souvent ni comprendre ni être entendus".

On reconnaissait que les représentants musulmans ne pouvaient ni comprendre ni être entendus, sans cependant chercher une solution logique qui était de faire appel à des assesseurs familiarisés avec la langue française ou de développer l'instruction de façon à pouvoir combler cette grave lacune. Au lieu de cela on maintient l'obscurantisme dans les milieux algériens et on veut créer des conseils fantômes, des conseils *sui generis* dont l'utilité est plus que douteuse.

Cette innovation, on songeait à l'appliquer aux conseils généraux. Ce mode spécial de représentation des Algériens fut énergiquement défendu, mais l'Assemblée Nationale le rejeta comme de juste.

Parmi les raisons invoquées par les partisans de ce projet mort-né, il en est qui ne manque pas de naïveté et qui montre à nu l'intention de ses auteurs, "il s'agissait par cette proposition d'éviter de rendre les Algériens témoins de nos discordes politiques et de nos difficultés administratives" (vœu du conseil général de Constantine, 13 septembre 1872).

C'est une forme de refoulement ou de cantonnement politique de la politique française. Si cette proposition était entachée de ce vice au lendemain de nos malheurs de 1870 – 1871, elle le serait plus encore de nos jours.

A l'heure qu'il est, il faut au contraire attirer l'élément musulman et l'incorporer au bloc français au fur et à mesure que les conditions générales de son éducation économique et sociale le rendront à même d'y figurer. C'est une sorte d'assimilation progressive, rationnelle et opportune qu'il faut rechercher et non pas procéder par des mesures hâtives édictées en vue de les maintenir dans un particularisme outrancier, sous prétexte que cela répond mieux à leur mentalité spéciale comme on se plaît à le dire.

En résumé, jamais les circonstances n'ont été plus favorables pour accorder aux cinq millions de Musulmans algériens les larges concessions que le libéralisme traditionnel de la politique française lui impose. Admettre dans une plus forte proportion les Algériens dans les assemblées locales et avec les mêmes attributions que leurs collègues français, voilà en un mot la formule qui résume les revendications peu connues, mais non moins vivement désirées de tous les Musulmans éclairés. Etendre, comme corollaire à cette mesure, dans la même proportion le droit de suffrage en l'entourant au besoin de nouvelles garanties telles que la connaissance de la langue française, c'est affirmer résolument le désir de faire appel à la collaboration à l'œuvre commune de l'élite algérienne.

On ne doit pas se méprendre sur sa mentalité véritable, qui se modifie sans cesse et qui de plus en plus prend conscience d'elle même, sous l'influence de facteurs multiples, tant intérieurs qu'extérieurs.

Cette élite espère beaucoup de la France, grande dispensatrice des idées de liberté et de justice dans le monde musulman. Il appartient donc à celle-ci de ne pas se montrer moins généreuse à l'égard de ses nombreux sujets dont elle a assumé la charge. Les Algériens sont soumis à toutes les obligations fiscales, auxquelles, sont astreints les nationaux français. En outre, ils versent aux caisses de l'Etat, bon an mal an, sous forme d'impôts arabes, de nombreux millions. Il s constituent enfin la base des ressources vitales du pays dans toutes les manifestations de l'autorité sociale, agriculture, commerce, etc.

Avec le service militaire dont l'application n'est plus qu'une question de temps (Cette étude était déjà faite lorsque eut lieu une manifestation sans précédent à Tlemcen .Plus de six mille personnes ont protesté auprès des autorités locales contre le projet du service militaire), ils supporteront toutes les charges qui pèsent sur leurs compatriotes européens. Il est de toute équité de mettre fin à la capitisdeminutio dont ils sont frappés et d'octroyer des droits égaux à ceux du citoyen français, à un grand nombre d'entre eux, qui se trouvent dans les conditions voulues. Il faut multiplier les liens d'intérêts, car tout est là, dans les sociétés humaines, qui unissent leur sort à celui de la population européenne.

On répond à cela, généralement, en engageant les Musulmans à demander leur naturalisation. Il faut noter cependant que, quand bien même il s'agirait de leur donner tous les droits politiques dont jouit le citoyen français, tout en conservant leur statut personnel, aucun texte législatif ne s'y opposerait. En effet, les Algériens des possessions de l'Inde et du Sénégal ont le droit d'élire des représentants au Parlement sans avoir à renoncer à leur statut personnel ni à se faire naturaliser. Il en est de même, du reste, en Danemark, en ce qui concerne les étrangers, et au Transvaal (Mallarmé, les *Conseils locaux algériens et la représentation des Indigènes*, p. 187) (du moins avant l'occupation anglaise).

Si les peuples musulmans aspirent avec l'ardeur que l'on sait à la lumière et à la liberté. il est tout naturel que les Algériens en réclament leur part. La France, consciente du beau rôle qui lui est échu, ne faillira pas à l'obligation qui lui incombe, de réserver à ses sujets une situation entre toutes.

BénaliFékar

Document N° 2 :

LA REPRESENTATION DES MUSULMANS ALGERIENS

Pour la première fois, pendant mon dernier séjour en Algérie j'ai assisté à une véritable manifestation, toute pacifique du reste, dans les milieux musulmans. Plusieurs causes en expliquent l'origine, mais deux mesures surtout provoquaient une inquiétude non dissimulée, en raison même de leur coïncidence : ce sont la conscription et la séparation des Eglises et de l'Etat .Evidemment pour la grande masse, ces deux mesures sont concomitantes et dictées par les mêmes nécessités politiques.

La question de la conscription a donné lieu à un mécontentement général qui dérive de causes diverses suivant le milieu et la classe de la société .La grande masse n'y voit, bien entendu, qu'une future charge de plus. Le gouvernement français agit comme il l'entend, parce qu'il est le maître. Il peut donc imposer toutes ses volontés à ses sujets. Dans les milieux cultivés ou tout au moins vivant au contact des Européens, on estime que cette mesure est proposée un peu prématurément. Le maintien du *statu quo* à cet égard serait bien préférable. Enfin les nombreux Musulmans élevés dans les écoles françaises, dégagés de l'étreinte des traditions ancestrales, dispersés, malheureusement, sur toute l'étendue du territoire algérien, sont pour le principe du service militaire, mais sous réserve de compensations préalables dans le sens des droits politiques.

La séparation des Eglises et de l'Etat demeurera longtemps dans l'esprit de tous comme une mesure dictée en vue d'atteindre la liberté de conscience des Musulmans. Ce n'est pas uniquement par un sentiment d'hostilité ou de méfiance à l'égard de la politique française, mais simplement par pure ignorance de l'histoire des péripéties de la lutte entre le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel.

Cette expression de séparation a une signification pour tout citoyen français, plus ou moins précise, il est vrai, mais une signification quand même. Le Musulman algérien, ignorant tout des origines historiques de cette mesure dont il pâtit sans en comprendre le sens, considère que le Gouvernement français veut s'attaquer à la religion musulmane considérée comme une entrave aux progrès de la civilisation. C'est évidemment inexact, et les explications que j'ai eu l'occasion de donner à ce sujet, il y a quelques semaines en Algérie, n'ont pas parfaitement convaincu mes interlocuteurs musulmans. Ils ne voulaient pas admettre que la loi de séparation n'était que l'aboutissant d'une lutte séculaire qui se confond avec l'histoire même de la France. Le législateur français ne pouvait donc pas ne pas être animé d'un sentiment d'animosité contre l'Islam. Voilà en raccourci l'opinion de la grande masse.

Il est certain que les tempéraments apportés à l'application de la loi par le décret du 27 septembre 1907, portant règlement d'administration publique, modifieront leur manière de voir à cet égard. En effet, le maintien du *statu quo* notamment, pour une période de cinq années susceptible de prolongation, les convaincra plus que tous les raisonnements de l'intention du Gouvernement français.

Si à ces causes premières, on en ajoute d'autres, moins apparentes, mais non moins importantes, comme la situation économique de la masse indigène provenant du déficit des récoltes, on s'explique la constatation de sentiments plutôt aigris.

Tels sont les caractères généraux d'un état d'esprit difficiles à connaître pour quiconque est étranger à ce milieu musulman, mais aisé à saisir pour ceux qui y ont vécu ou y vivent.

C'est dans ces conditions que j'ai entendu murmurer et soupirer après une extension des droits politiques (houqouq). Le mot, bien que nouveau dans cette acception, sonne assez nettement aux oreilles des Algériens.

Comme tous les Musulmans, les Algériens commencent à concevoir que l'Islam n'est pas l'immutabilité, mais la parfaite compatibilité avec le progrès (taqaddoum) qui apparaît maintenant comme l'unique moyen de salut, car seul il peut leur assurer une existence moins pénible sans négliger pour cela leurs devoirs en vue de l'autre monde. C'est le credo de l'esprit nouveau qui s'infiltré depuis de nombreuses années dans le monde musulman et dont les manifestations éclatent aux yeux de tous avec une intensité et une rapidité que la logique la plus rigoureuse a peine à expliquer.

La *Revue du Monde Musulman* a admirablement enregistré les faits saillants de l'évolution qui semblait, il y a seulement quelques mois, à beaucoup d'esprits parmi les mieux renseignés, une utopie. Les Musulmans éclairés eux mêmes ont été un peu surpris par la précipitation des événements et par le triomphe définitif des idées modernes, dans les pays avancés de l'Islam.

On est particulièrement heureux, dans les milieux algériens, de constater une fois de plus combien la situation morale de la France dans le monde de l'Islam a considérablement grandi. Son influence apparaît plus nette que jamais en même temps que s'évanouit celle d'une autre puissance qui trop longtemps a usurpé le rôle de protectrice des Musulmans. La facilité avec laquelle l'influence française revint en faveur, prouve que celle de son adversaire était superficielle et manquait de sincérité ; La position de la France a des bases profondes, qui sont surtout d'ordre intellectuel et moral.

Parmi les plus belles parties de son empire colonial figurent l'Algérie et la Tunisie dont les habitants sont en majorité Musulmans. La situation de la population dans ces deux pays diffère à plusieurs points de vue. Leur destinée en subit fatalement les conséquences, et ce n'est ni le moment, ni l'occasion d'en faire le parallèle. C'est donc de l'Algérie seule que je m'occuperai dans cette étude.

On a beaucoup discuté depuis quelque temps dans la Métropole surtout, de l'opportunité d'accorder aux Musulmans algériens les droits politiques dont jouissent les citoyens français comme compensation à la lourde charge du service militaire... Il importe donc avant tout de donner une base sérieuse à la discussion du débat soulevé, et de déterminer quelle est à l'heure actuelle l'étendue des droits dont jouissent les Musulmans en Algérie, par rapport aux charges qui pèsent sur eux.

Les Algériens aspirent, je l'ai dit, surtout à l'extension de leurs droits politiques et par suite à participer dans une large mesure à la défense de leurs intérêts qui sont insuffisamment représentés.

Cette étude comprendra trois parties. Dans la première j'exposerai rapidement la législation qui régleme la représentation des Algériens dans les assemblées locales algériennes, depuis l'occupation d'Alger jusqu'au lendemain des évènements de 1870-1871. La deuxième partie sera consacrée au régime actuellement en vigueur et enfin dans la dernière j'étudierai les principales thèses relatives à cette question et la solution qu'il conviendrait de lui donner.

Le problème de la représentation des Musulmans algériens n'est pas, en soi, très nouveau. En effet, à différentes époques il a été agité et a soulevé de vives et nombreuses polémiques. Néanmoins, il semble que la campagne menée il y a une vingtaine d'années environ, pour et contre, ait été la plus chaude. Le point culminant en fut le voyage de la commission sénatoriale en Algérie, avec Jules Ferry à sa tête.

Il ne faut pas oublier que la première tentative de représentation date du lendemain de l'entrée du général de Bourmont à Alger. Le commandant en chef du corps d'expédition, en s'appuyant sur la base l'administration turque, constitua un conseil municipal composé de sept notables musulmans et de deux israélites avec un mandat renouvelable de deux ans.

Mais la première organisation sérieuse date seulement de l'Ordonnance du 28 septembre 1847, qui créa des conseils municipaux dont les membres furent nommés par le gouverneur général. Le nombre des sièges réservés aux représentants algériens ne devait pas dépasser le quart du nombre total des conseillers. C'est là, à proprement parler, le point de départ du régime actuellement en vigueur, comme on le verra dans la suite.

Avec la révolution de 1848 s'introduit le régime électif des conseillers municipaux. Les étrangers et les algériens pouvaient élire un nombre de conseillers égal au tiers du total des membres de chaque conseil. Après le coup d'Etat du 2 décembre 1851 et la restauration de l'empire, on remplaça le système d'élection par celui de la nomination des conseillers municipaux. L'empire libéral remit en vigueur le régime de l'élection, par le décret du 27 septembre 1866. C'était l'époque où l'on parlait de la constitution d'un royaume arabe, idée Osî chère à Napoléon III.

Ce décret consacrait les vues du Gouvernement telles qu'elles s'étaient manifestées dans les lettres de l'Empereur au maréchal de Mac-Mahon en 1863 et en 1865. On se proposait alors " de gagner la sympathie des Arabes par des bienfaits positifs ".

Le même texte, en reprenant certaines dispositions à la législation antérieure, appliquait à toutes les communes du territoire civil son système d'organisation communale. Quant au territoire militaire, il le divisa en trois groupements essentiels.

En premier lieu viennent les communes mixtes où la population européenne était assez dense pour qu'elle fût préparée, ainsi que les Algériens qui se trouvaient en contact avec elle, à la vie municipale.

En deuxième lieu viennent les douars constitués avec quelques attributions des conseils municipaux .Ces douars devaient être amenés progressivement, par l'introduction de l'élément européen et par l'instruction des Algériens, au niveau des communes mixtes.

Enfin les tribus qui avec les douars furent groupés en communes divisionnaires. Elles jouissaient de la personnalité civile et pouvaient, à ce titre, exercer tous les droits et prérogatives et actions dont les communes de plein exercice sont investies par la loi.

Telle st, sommairement exposée, la législation qui régit la représe, ntation algérienne dans la première période de l'occupation française en Algérie, et qui s'étend de la capitulation d'Alger, en 1830, au lendemain des évènements de 1870-1871.

Pour la deuxième période, c'est à dire celle du régime actuel, il convient d'étudier l'une après l'autre les assemblées délibératives algériennes et la part qui y est faite à l'élément musulman ;

D'abord le *Conseil supérieur* de l'Algérie .La majeure partie des membres de cette assemblée se compose des hauts fonctionnaires algériens, les chefs de service notamment, soit cinquante-neuf conseillers .Trois notables algériens, désignés par Le gouverneur général, sont agréés à ce conseil. Ce sont, bien entendu, des fonctionnaires également.

L'innovation la plus importante des dix dernières années consiste dans l'élection de la représentation indigène au sein des *délégations financières*.

Cet organisme est dû à la création de M. Laferrière, qui s'est efforcé par là de donner corps au principe de la représentation des intérêts, après que l'Algérie eût été dotée de son budget spécial consacrant ainsi son autonomie financière.

Quatre catégories de délégués représentent les intérêts des divers éléments de la population algérienne, c'est à dire les colons, les non-colons, les Arabes et les Kabyles. Chacune de ses catégories est communément appelée délégation ou section .Ainsi donc il y a la section arabe et la section kabyle qui comptent vingt et un délégués issus d'un système mixte de nomination et d'élection au suffrage restreint, très restreint même, ou au suffrage indirect. Ces trois modes de recrutement sont employés soit séparément, soit même cumulativement.

1° Neuf délégués sur vingt et un, représentant les territoires civils, sont élus au scrutin individuel à raison de trois par département, par les conseillers municipaux des communes de plein exercice, et par les membres indigènes des commissions mixtes.

Pour les conseillers municipaux indigènes des communes de plein exercice, cela constitue un suffrage restreint indirect puisqu'ils sont élus par une faible partie de la population musulmane, en raison même des conditions qui leur sont imposées pour se faire inscrire sur les listes électorales.

Pour les communes mixtes, les membres des commissions municipales ne sont autres que les adjoints algériens nommés par le préfet.

2° Six délégués des territoires de commandement (deux par département) sont nommés par le gouverneur général sur une triple liste de présentation dressée pour chacun d'eux par le général de division commandant le territoire .Enfin intervient le suffrage direct mais non universel.

3° Six délégués kabyles sont élus au scrutin individuel par les chefs des groupes dits Kharrouba (la Kharrouba forme topographiquement dans le village un quartier séparé). Pour l'élection des vingt et un délégués musulmans il y a quinze circonscriptions électorales. Le nombre des délégués français est de quarante-huit se décomposant pour moitié en colons et non-colons.

Les principales attributions des délégations financières consistent dans le vote du budget de l'Algérie élaboré par le gouverneur général assisté du conseil supérieur .Outre ce rôle, elles émettent des vœux qui ne limitent en aucune façon les pouvoirs du gouverneur général.

Conseil général – Il y en a dans chacun des trois départements algériens avec environ une trentaine de conseillers, plus six assesseurs musulmans. Ces derniers furent admis par le décret du 27 octobre 1858, sur la désignation du Gouvernement, avec voix délibérative .Jusque vers la fin de septembre 1908, ils étaient choisis parmi les notables algériens domiciliés dans le département et y possédant des propriétés. Depuis lors, ils sont élus par le même collège électoral que les délégués financiers algériens.

On sait que la principale ressource de chacun des budgets départementaux algériens consiste dans la part des cinq dixièmes des impôts arabes que l'Etat abandonne aux départements de l'Algérie. Cette ressource, bien que soumise aux fluctuations considérables auxquelles elle est sujette, les impôts arabes ayant leur assiette basée sur la qualité de la récolte et du bétail, n'en demeure pas moins très importante. Malgré cela, les conseillers généraux français n'ont pas voulu reconnaître à leurs collègues algériens l'exercice de la principale des attributions que la loi leur confère , c'est à dire d'avoir voix délibérative dans les séances du Conseil général .

Il a fallu pour cela l'intervention d'une décision présidentielle (29 novembre 1871) et même d'une loi spéciale (22 novembre 1972) pour mettre à la raison de conseil général d'Alger , surtout , qui trouvait cela exorbitant comme faveur aux algériens .

Un conseiller général musulman fait toujours partie de la commission départementale .Mais pas plus ces assesseurs que les conseillers municipaux musulmans ne prennent part aux élections sénatoriales , comme on le verra dans la suite .

Un décret rendu récemment (25septembre 1908) sur la proposition de M.Jonnart ,gouverneur général de l'Algérie , soumet les assesseurs musulmans aux conseils généraux à l'élection au suffrage indirect .

Conseil municipal – L'organisation des conseils municipaux algériens repose sur les mêmes principes que la législation métropolitaine, ainsi d'ailleurs que celle des conseils généraux sauf quelques différences en ce qui concerne ces derniers . L'effectif des conseillers français

Est déterminé par le chiffre de la population européenne de la commune (Français d'origine , ou naturalisés , étrangers non musulmans , israélites naturalisés en 1870).

Quant à l'élément indigène, il est représenté dans les assemblées municipales des communes de plein exercice dès que la population musulmane atteint cent habitants. Le nombre des conseillers est fixé à deux pour une population de cent à mille habitants, plus, au-dessus de ce chiffre, un conseiller pour chaque excédent de mille habitants musulmans .Toutefois le nombre de ces conseillers ne peut jamais dépasser le quart de l'effectif total du conseil ni dépasser le chiffre de six.

Pour être électeur il faut remplir les conditions suivantes :

1° Avoir vingt-cinq ans révolus ;

2° Avoir une résidence de deux années consécutives dans la commune.

3° Se trouver dans l'une des situations suivantes : être propriétaire ou fermier d'une propriété rurale ; être employé de l'Etat du département ou de la commune ; être membre de la Légion d'honneur ; décoré de la médaille d'honneur ou d'une médaille commémorative donnée ou autorisée par le Gouvernement français, ou titulaire d'une pension de retraite.

Contrairement à la disposition du décret du 27 septembre 1866 ,l'article 2 du décret du 7avril 1884 ne mentionne pas parmi les situations conférant la capacité électorale celle des indigènes exerçant une profession assujettie à la patente, ce qui fait que de notables commerçants admis au crédit de la banque d'Algérie, justiciables de nos tribunaux de commerce , ne sont pas électeurs municipaux . De même, un grand nombre de petits industriels , dans les villes surtout , se trouvent ainsi privés de la capacité électorale .

M.Jonnart a cependant , il y a quelques années , légèrement atténué les restrictions du décret du 7 avril 1884 . La loi de 1884 que ce décret complète ,avait supprimé les conseillers municipaux israélites et étrangers . Elle abrogeait ainsi les dispositions de plusieurs lois antérieures (14 avril 1871, 12 août 1876, 28 mars 1882) relatives à la nomination des maires et des adjoints , et qui réservaient les droits des conseillers indigènes largement reconnus par le décret du 27 septembre 1866 .

La suppression des deux catégories d'élus , israélites et étrangers ,aurait dû , comme on l'a dit , profiter aux Algériens et non aux Français .En effet , dans le système actuellement en vigueur , la proportion du quart jointe au maximum de six conseillers musulmans dans chaque conseil est trop faible pour qu'il leur soit possible d'exercer une action utile sur les délibérations des assemblées municipales .

Il est assez curieux de constater que la législation actuelle , qui , a plusieurs titres , devrait être plus libérale , se montre bien moins favorable que le régime impérial dans la question de la représentation des indigènes .

La réunion des conditions ci-dessus énoncées pour l'électorat algérien ne suffit pas à un Musulman pour être électeur car jamais l'inscription sur les listes n'est faite d'office

L'indigène n'est inscrit sur la liste des électeurs municipaux qu'après en avoir fait la demande et avoir déclaré le lieu et la date de sa naissance . Les raisons données à ce sujet se basent sur l'état civil des algériens , dont la création de date récente (1882) ne permet pas de réunir les éléments indispensables à la confection des listes électorales .On ajoute aussi que , les indigènes n'attachant pas une grande importance au droit de suffrage que la loi leur accorde , la proportion des abstentions serait trop considérable .

Au même titre que les Musulmans , les citoyens français ou naturalisés peuvent être élus lorsqu'ils remplissent les conditions prescrites par la loi .

Sont éligibles les Musulmans âgés de vingt-cinq ans et domiciliés dans la commune depuis trois ans au moins et inscrits sur la liste des électeurs algériens de la commune .L'éligibilité d'un citoyen français au titre d'algérien a été considérée avec raison comme une œuvre utile à la prédominance de l'élément français .

Les conseillers musulmans ont les mêmes pouvoirs que leurs collègues français , mais ils ne prennent pas part à l'élection du maire et des adjoints . De plus ils ne participent pas à la désignation des délégués sénatoriaux . Cela tient , dit-on , à l'absence en leur personne de la qualité de citoyen français .En effet , si les indigènes ont élu un citoyen français d'origine , étranger ou Musulman naturalisé , celui-ci vote pour les délégués sénatoriaux , ainsi que pour le maire et les adjoints .

Ces restrictions aux attributions de conseillers municipaux musulmans ne se justifient en aucune manière .Elles ont soulevé et soulèvent encore parmi les classes éclairées les plus légitimes protestations .On a bien cherché à en donner une raison , mais il semble que toutes les explications ne font que ressortir le caractère arbitraire de cette mesure qui frappe si lourdement une minorité qui est et sera toujours impuissante .

Le Conseil supérieur de l'Algérie a lui même jugé nécessaire l'interdit en quelque sorte qui réduit ainsi les pouvoirs des conseillers municipaux .Cette assemblée a adopté un vœu présenté par M.Aly Chérif (30 janvier 1887) et tendant à *'' rendre le droit de prendre part à l'élection du maire , aux conseillers indigènes sachant lire et écrire le français et l'arabe ''*.

La commission sénatoriale envoyée en Algérie en 1891 a recueilli de nombreuses protestations à ce sujet , ce qui démontre surabondamment l'intérêt que les Musulmans attachent à cette attribution .

A côté des conseillers municipaux indigènes , il y a des adjoints créés dès 1866 . Il n'ont leurs équivalents dans la métropole ;Dans les communes de plein exercice où la population musulmane est assez nombreuse pour exiger une surveillance spéciale ce sont eux qui en sont chargés .

Il ne sont pas élus , mais nommés par le préfet sur la proposition du maire .

Leur autorité ne s'exerce que sur leurs coreligionnaires .Ils assistent les agents du Trésor et de la commune dans leurs opérations de recensement en matière de taxes et impôts

.Enfin , ils veillent spécialement à ce que les déclarations de naissances et de décès , de mariages et de divorces , soient faites dans les conditions prescrites par les lois et règlements relatifs à l'état civil des Musulmans .

Communes mixtes – Le territoire de la commune mixte est divisé en autant de sections qu'il y a de tribus et de douars . On laisse à chacune de ces sections son organisation municipale particulière ou djemâ 'a , qui se compose de six à dix membres nommés par le préfet .La djemâ'a est présidée par un adjoint algérien .Elle délibère sur des affaires déterminées d'intérêt local , principalement sur les questions de propriété et sur toutes celles intéressant l'administration des algériens que l'autorité supérieure juge utile de lui soumettre

Au dessus de la djemâ'a , il y a au chef –lieu de la commune mixte , ordinairement un centre de population européenne , une commission municipale composée de l'administrateur de la commune mixte , président , d'un nombre d'adjoints français égal à celui des sections françaises (un adjoint par centre de colonisation) , d'un nombre d'adjoints indigènes égal à celui des sections indigènes (douars ou tribus) , enfin autant de membres français qu'il y a de fois , dans chaque groupement pris isolément , cent habitants ou une fraction de cent habitants d'origine européenne . Les adjoints et membres français sont élus d'après les mêmes règles qui régissent les élections municipales des communes de plein exercice .

Si la population française est très réduite dans le territoire de la commune mixte , on choisit deux membres soit parmi le personnel de l'Etat (autre que celui qui est chargé de l'administration de la commune mixte) , soit parmi les habitants des communes voisines pour siéger à la commission municipale .Les adjoints indigènes y siègent de droit .

On voit que dans cette organisation , les intérêts des Algériens sont gérés , surtout par l'élément colon .Les territoires des douars et des tribus constituent la source presque unique des revenus des communes mixtes et cependant les Algériens ne sont pas représentés à la commission municipale que par les adjoints nommés par l'autorité centrale et dépendant d'elle .

On a proposé , non sans raison , de substituer à ces adjoints des délégués élus par les notables des djemâ'a . En dehors des communes de plein exercice et des communes mixtes du territoire civil , il existe des communes en territoire de commandement (militaire) administrées d'une manière presque identique à celle des précédentes .La commission municipale se compose du commandement supérieur du cercle ou du chef de l'annexe (président) , remplissant les fonctions de maire , assisté du commandant de place et du juge de paix comme premier adjoint et des adjoints du chef-lieu et des sections des communes (chef de douars ou caïds) et enfin de cinq membres français élus parmi les habitants de la circonscription communale .

On a vu ainsi les intérêts de la population algérienne qui est presque de cinq millions d'âmes contre sept cent mille Européens , sont faiblement représentés .

En Algérie plus qu'ailleurs , les préjugés dominant en matière d'administration algérienne .On ne tient compte ni de l'évolution accomplie par les Algériens , ni de leur état

d'esprit actuel nettement favorable aux idées modernes .On soutient couramment que la représentation des Musulmans , même réduite , soulève de graves difficultés dans son organisation .L'ignorance générale , d'une part , de la langue française et de tout ce qui touche à notre droit public et , d'autre part , l'absence complète de toute prévoyance sont , dit-on , les conséquences naturelles du fatalisme religieux qui les anime encore .Cela a pu être vrai il y a longtemps , mais de nos jours ce n'est plus exact .

On a dit aussi que le régime électif ne procurant aucun avantage aux algériens présenterait de graves inconvénients qui résulteraient de l'organisation même des circonscriptions électorales et des conditions d'électorat et d'éligibilité .On insiste aussi sur la corruption électorale , comme si la chose avait été inventée par les Musulmans algériens .Avec des arguments de cette nature on ne fait que tourner autour d'un cercle vicieux .

En France , cependant , où le suffrage universel existe depuis plusieurs générations , on n'est pas près de voir la fin des votes irréguliers .On n'a jamais demandé pour cela l'abolition du régime qui donne lieu à bien des abus , parce qu'on doit moins incriminer les institutions que ceux qui les appliquent .

En vérité tout ce qu'on reproche aux algériens provient du manque de leur préparation à collaborer d'une manière utile avec l'élément français à la gestion des intérêts généraux . C'est à cela précisément qu'il fallait remédier aux plus tôt pour les dégager d'une situation que leur ont légués plusieurs générations antérieures et à laquelle la France se devait de mettre un terme . Si les conseillers généraux et municipaux musulmans n'ont pas toujours compris la nature de la mission dont ils sont chargés , il fallait préalablement répandre davantage l'instruction dans la masse .La connaissance de la langue française aurait dû être la première condition à poser pour l'éligibilité des indigènes .Ainsi leur participation eût été plus utile dans les travaux de diverses assemblées locales .Il fallait donc recourir au seul remède moral et intellectuel indiqué , au lieu de persister à laisser les représentants qui n'ont ainsi jamais représenté les milieux desquels ils étaient censés émaner , à la merci des traductions des interprètes .Je ne doute en aucune façon du rôle de ces derniers , toujours très ingrat , mais je me place uniquement du point de vue de la situation des représentants musulmans qui ne peuvent pas , dans ces conditions , se faire une opinion personnelle , absolument nécessaire pourtant n*, afin de défendre d'une manière intelligente les intérêts de leurs mandants (quand ils sont élus) ou simplement de la masse .

Ils ne s'ensuit pas que tous les conseillers ou assesseurs algériens soient illettrés , mais c'est le cas de la plupart d'entre eux . Aussi comment s'étonner après cela , de les voir voter soit sur un signe du maire ou comme ce maire , soit sur une indication de l'interprète , soit dans le sens du préfet , sans chercher à comprendre , le plus souvent , ce qu'on leur demande de faire , d'où le surnom de " béni oui oui " qu'on leur a donné .

Si , donc , on constate avec raison une abstention aussi marquée de la part des électeurs indigènes au moment des élections , c'est moins par indifférence que par le manque d'attraction qu'exerce sur eux le mandat sans prestige ni autorité qui s'attache à la qualité de représentant musulman .

N'a-t-on pas vu , en effet , il y a quelques années , dans une ville algérienne d'une certaine importance , un commissaire de police appréhender un conseiller municipal arabe et le mettre à la geôle comme un vulgaire malfaiteur , au grand ahurissement de la population musulmane ? L'incident avait , je crois , pour origine un motif absolument banal , rixe ou dispute .Bien entendu , l'affaire n'eut aucune suite , ce qui ne laissera pas de surprendre singulièrement tout le monde .

Il faut , maintenant , formuler quelques conclusions à la suite de cette étude , et rechercher comment et dans quelle mesure on pourra remédier à la situation actuelle de la question qui nous occupe . Tout d'abord , il apparaît nettement que le régime en vigueur à l'heure qu'il est , est absolument insuffisant . Il est devenu caduc à la suite des progrès accomplis par la masse des algériens dans son ensemble .Dans les villes , surtout , cette insuffisance est notoire .L'élément citadin est parfaitement mûr , pour bénéficier d'un système plus libéral et mieux adapté à ses conditions sociales qui , à beaucoup d'égards , se rapprochent de celles de ses compatriotes européens .

L'instruction générale s'est beaucoup répandue depuis quelques années , tant au point de vue français qu'au point de vue arabe .Il ne serait donc pas difficile de pouvoir recruter , dans ces milieux , les éléments dignes de figurer dans toutes les assemblées locales et de contribuer à leurs travaux dans une mesure satisfaisante .On parle beaucoup de " jeunes Tunisiens mais on ignore généralement qu'il y a aussi un assez grand nombre de " jeunes Algériens " .

La situation toute particulière de Tunis , grande capitale d'un pays relativement peu étendu , a permis aux personnalités marquantes de la population musulmane de se mettre plus facilement en évidence et de présenter une certaine cohésion que seules expliquent les conditions géographiques de la région .

Si avec cela on considère le régime plus souple du protectorat , on comprendra les raisons qui militent en faveur de la renaissance islamique en Tunisie .

Il ne manque pas d'hommes en Algérie , qui donné des preuves de capacités intellectuelles , mais à l'opposé de leurs quasi-compatriotes tunisiens , ils sont disséminés à travers le territoire .Ils se connaissent à peine d'une manière générale et si ce n'est les rencontres rares qui les mettent en contact à Alger , ils restent isolés et sans rapports entre eux.

Voilà pourquoi il n'est jamais question d'une élite algériens ou de " jeunes Algériens " .Il n'en existent pas moins et on ne saurait trop le répéter .La belle étude faite il y a deux ans par M.Ismaël Hamet (Les Musulmans français de l'Afrique du Nord) a été une véritable révélation , pour tous ceux qui pu méconnaître ou ignorer jusqu'à quel point l'influence française s'est enracinée dans l'ensemble de la population musulmane de l'Algérie .

Il est de fait que si on connaît suffisamment le rayonnement de la culture française à l'étranger , et surtout dans l'Orient musulman , on ne se fait aucune idée de sa force de pénétration dans nos possessions mêmes .

L'existence admise d'un élément avancé parmi la population musulmane de l'Algérie , il ne s'ensuit pas qu'il faille accorder à la masse , dès à présent le suffrage universel par exemple ou la naturalisation en bloc .Il importe d'écarter ,comme inopportunes et même dangereuses , tout thèse extrémiste , soit dans un sens , soit dans un autre .

Les deux mesures ont été proposées , mais il serait plus sage de chercher un moyen terme dans des solutions intermédiaires .

Pour des raisons à peu près analogues nous ne saurions admettre , comme d'aucuns l'ont soutenu , la création d'assemblées composées exclusivement d'algériens et servant de conseils consultatifs aux assemblées françaises déjà existantes , et dont elles seraient en quelque sorte la doublure .

Cette idée fut défendue en 1871 auprès de la commission parlementaire chargée d'étudier un projet du Gouvernement dans ce sens .On proposa d'instituer " un conseil spécial appelé à donner son avis motivé sur les affaires soumises au conseil général lorsque ces affaires toucheraient aux intérêts des Algériens " .

" Ainsi dans l'avenir , concluait le rapporteur (Mazeau) , si vous adoptiez cette proposition , les notables musulmans désignés par le choix de l'administration pourraient formuler leurs vœux et leurs plaintes d'autant plus librement qu'ils seraient seuls avec le représentant de l'autorité .Ils ne seraient plus noyés dans une assemblée où ils ne pourraient le plus souvent ni comprendre ni être entendus " .

On reconnaissait que les représentants musulmans ne pouvaient ni comprendre ni être entendus , sans cependant chercher une solution logique qui était de faire appel à des assesseurs familiarisés avec la langue française ou de développer l'instruction de façon à pouvoir combler cette grave lacune .Au lieu de cela on maintient l'obscurantisme dans les milieux algériens et on veut créer des conseils fantômes , des conseils *sui generis* dont l'utilité est plus que douteuse .

Cette innovation , on songeait à l'appliquer aux conseils généraux .Ce mode spécial de représentation des Algériens fut énergiquement défendu , mais l'Assemblée Nationale le rejeta comme de juste .

Parmi les raisons invoquées par les partisans de ce projet mort-né , il en est qui ne manque pas de naïveté et qui montre à nu l'intention de ses auteurs ," il s'agissait par cette proposition d'éviter de rendre les Algériens témoins de nos discordes politiques et de nos difficultés administratives " (vœu du conseil général de Constantine ,13 septembre 1872) .

C'est une forme de refoulement ou de cantonnement politique de la politique française .Si cette proposition était entachée de ce vice au lendemain de nos malheurs de 1870 – 1871 , elle le serait plus encore de nos jours .

A l'heure qu'il est , il faut au contraire attirer l'élément musulman et l'incorporer au bloc français au fur et à mesure que les conditions générales de son éducation économique et sociale le rendront à même d'y figurer . C'est une sorte d'assimilation progressive ,

rationnelle et opportune qu'il faut rechercher et non pas procéder par des mesures hâtives édictées en vue de les maintenir dans un particularisme outrancier , sous prétexte que cela répond mieux à leur mentalité spéciale comme on se plaît à le dire .

En résumé , jamais les circonstances n'ont été plus favorables pour accorder aux cinq millions de Musulmans algériens les larges concessions que le libéralisme traditionnel de la politique française lui impose . Admettre dans une plus forte proportion les Algériens dans les assemblées locales et avec les mêmes attributions que leurs collègues français , voilà en un mot la formule qui résume les revendications peu connues , mais non moins vivement désirées de tous les Musulmans éclairés .Etendre , comme corollaire à cette mesure , dans la même proportion le droit de suffrage en l'entourant au besoin de nouvelles garanties telles que la connaissance de la langue française , c'est affirmer résolument le désir de faire appel à la collaboration à l'œuvre commune de l'élite algérienne .

On ne doit pas se méprendre sur sa mentalité véritable , qui se modifie sans cesse et qui de plus en plus prend conscience d'elle même , sous l'influence de facteurs multiples , tant intérieurs qu'extérieurs .

Cette élite espère beaucoup de la France , grande dispensatrice des idées de liberté et de justice dans le monde musulman .Il appartient donc à celle-ci de ne pas se montrer moins généreuse à l'égard de ses nombreux sujets dont elle a assumé la charge . Les Algériens sont soumis à toutes les obligations fiscales ,auxquelles , sont astreints les nationaux français .En outre , ils versent aux caisses de l'Etat , bon an mal an , sous forme d'impôts arabes , de nombreux millions .Il s constituent enfin la base des ressources vitales du pays dans toutes les manifestations de l'autorité sociale , agriculture , commerce , etc.

Avec le service militaire dont l'application n'est plus qu'une question de temps (Cette étude était déjà faite lorsque eut lieu une manifestation sans précédent à Tlemcen .Plus de six mille personnes ont protesté auprès des autorités locales contre le projet du service militaire), ils supporteront toutes les charges qui pèsent sur leurs compatriotes européens .Il est de toute équité de mettre fin à la capitisdeminutio dont ils sont frappés et d'octroyer des droits égaux à ceux du citoyen français , à un grand nombre d'entre eux ,qui se trouvent dans les conditions voulues .Il faut multiplier les liens d'intérêts , car tout est là , dans les sociétés humaines , qui unissent leur sort à celui de la population européenne .

On répond à cela , généralement , en engageant les Musulmans à demander leur naturalisation .Il faut noter cependant que , quand bien même il s'agirait de leur donner tous les droits politiques dont jouit le citoyen français , tout en conservant leur statut personnel , aucun texte législatif ne s'y opposerait .En effet , les Algériens des possessions de l'Inde et du Sénégal ont le droit d'élire des représentants au Parlement sans avoir à renoncer à leur statut personnel ni à se faire naturaliser .Il en est de même , du reste , en Danemark , en ce qui concerne les étrangers , et au Transvaal (Mallarmé , les *Conseils locaux algériens et la représentation des Indigènes* , p.187) (*du moins avant l'occupation anglaise*).

Si les peuples musulmans aspirent avec l'ardeur que l'on sait à la lumière et à la liberté .il est tout naturel que les Algériens en réclament leur part . La France , consciente du beau rôle qui

lui est échu , ne faillira pas à l'obligation qui lui incombe , de réserver à ses sujets une situation entre toutes .

BénaliFékar : *Docteur en droit*

L'œuvre française
en Algérie

JUGÉE PAR UN ARABE

CONFÉRENCE DE M. BEN ALI FEKAR

Professeur d'arabe à la Chambre de Commerce de Lyon



ROUEN

IMPRIMERIE E. CAGNIARD (LÉON GY, SUCCESSEUR)

Rues Jeanne-Darc, 88, et des Basnages, 5

—
1905

Document N° 4



Ben Ali Fekar (1870-1942) juriste, homme politique et journaliste, chef de file du mouvement " les jeunes Algériens" auteur de nombreux ouvrages.

Document N° 4 :



Si M'hamed Ben Rahal (1852-1929) intellectuel et homme politique algérien.

TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS.....	
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE I : THEME, CADRE THEORIQUE.....	
I- 1- Défi de l'engagement : considérations historiques.....	16
I- 1- 1- Mouance de l'engagement : Acceptions plurielles, définition complexe.....	17
I- 1- 2- Entre complexité conceptuelle et une théorisation de l'engagement.....	19
I- 1- 3- De l'engagement militant.....	21
I- 1- 4- Engagement aux couleurs politiques : des acceptions pour une définition.....	24
I- 2- Discours politique : spécificité d'une action, d'un engagement.....	32
I- 2- 1- Parole politique au service d'un engagement.....	34
I- 2- 2- Action politique : un engagement entre action et pouvoir.....	37
I- 2- 3- Discours politique entre liberté et contrainte.....	41
I- 2- 4- Sujet politique, un vecteur dans la construction-compréhension du discours.....	47
I- 3- « Jeunes Algériens »: Mouvement politico-intellectuel et communicationnel	51
I- 3- 1- Combat de l'élite pour le renouveau.....	56
I- 3- 2- « Jeunes Algériens »:Incursion dans le champ de la parole et de l'écrit politique	59
I- 3- 3- Sursaut de vitalité politique.....	63
I- 3- 4- Expérimentation du discours politique « Jeune Algérien ».....	67
I- 4- Pragmatique : une détermination de la vérité et des effets du discours.....	72
I- 4- 1- Pragmatique : les éléments fondateurs.....	75
I- 4- 2- John Austin : « Quand dire c'est faire »	81
I- 4- 3- John Searle et Daniel Vanderveken : la théorie des actes de langage.....	83
I- 4- 4- Sperber et Wilson : la théorie de la pertinence.....	87
CHAPITRE II : ASSISES METHODOLOGIQUES : PROCEDES ET OUTILS	
II – 1- Contexte sociopolitique et historique : Un principe pragmatique essentiel, un sens pragmatique déterminant.....	90
II – 1- 1- Contexte circonstanciel : considérations historiques.....	92
II – 1- 1- 1- L'Algérie au 20ème siècle, lieu de conflit.....	93
II – 1- 1- 2- Tlemcen, lieu d'écriture.....	96
II – 1- 2- Contexte situationnel et paradigmatique : les éléments d'une articulation.....	105
II – 1- 2- 1- Colonisation française où le déterminisme d'une action.....	106

II – 1- 2- 2-	Le début de la lutte politique : la mobilisation	110
II – 1- 3-	Homme communicant : Un sujet « situé ».....	113
II – 1- 3- 1-	Si M’hamed Ben Rahal: Le mentor de la jeune élite.....	114
II – 1- 3- 2-	Si Ben Ali Fekar : Un jeune « Jeune Algérien » engagé.....	119
II – 2-	Corpus : des « faits et des idées ».....	126
II - 2- 1-	Corpus de référence, un référentiel de taille.....	128
II - 2- 1- 1-	« <i>L’ouvre française en Algérie, jugée par un Arabe</i> » : un discours pionnier.	128
II - 2- 1- 2-	« <i>Déposition de 1891</i> » : un discours politique fondateur.....	131
II - 2- 2-	Choix du corpus : Une conviction intime.....	133
II - 2- 3-	Corpus d’analyse : La pertinence d’une démarche.....	135
II - 2- 4-	Grille d’analyse : thèmes développés et extraits choisis.....	138
II - 3-	Approche et procédés d’analyse.....	163
II - 3- 1-	Actes de langage : Action et finalités du sens.....	165
II - 3- 1- 1-	Délimitation des actes de langage.....	167
II - 3- 1- 2-	Identification des actes de langage.....	168
II - 3- 1- 3-	Critères d’identification : La norme.....	169
II - 3- 2-	Pertinence : Une théorie du sens et des intentionnalités.....	170
II - 3- 2- 1-	Implication logique et contextuelle :.....	172
II - 3- 2- 2-	Degré de pertinence.....	173
CHAPITRE III: ACTION ET PERTINENCE: ANALYSE DES DISCOURS		
POLITQUES.....		
III – 1-	Actes des discours : La mouvance des actes de langage.....	177
III – 1- 1-	Actes de langage « directs » : Vers une concrétisation de l’acte.....	178
III – 1- 2-	Actes de langage indirects : Un sens caché, un acte manifeste.....	189
III – 1- 3-	Articulations et manifestations : Un modèle conceptuel politique.....	192
III – 1- 3 – 1 –	La fluidité des actes simples.....	192
III – 1- 3 – 2 –	Combinaison des actes : Une action stratégique.....	198
III – 1 – 4 –	Un foisonnement d’actions, un acte ciblé : synthèse.....	202
III – 1 – 5 –	Dissimulation de l’acte et les effets du discours.....	204
III – 2 –	Articulation des discours : La pertinence.....	209
III– 2 – 1-	Les performatifs : marqueurs de sens.....	210
III – 2 – 1 – 1 –	La classe des questions : les stimulants.....	211

III – 2 – 1 – 2 – La classe des impératifs : l’expression de la nécessité.....	214
III – 2 – 1 – 3 – La classe des exclamatives : l’évidence d’un état.....	221
III – 2 – 2 – Paramètres pragmatiques : Agencement des forces illocutoires.....	223
III – 2 – 2 – 1- Les performatifs implicites : dire dans la contrainte.....	224
III – 2 – 2 – 2 – Les performatifs explicites : la performativité	231
III - 2- 3- Les actes de langage performatifs : pertinence et action.....	240
III – 2 – 3 – 1 – Les informatifs : des actes pertinents.....	241
III – 2 – 3 – 2 – Les obligatifs : soumission d’une action, d’une obligation.....	243
CHAPITRE IV : ENGAGEMENT « JEUNES ALG2RIENS » :	
INTERPRETATION DES DISCOURS POLITIQUES.....	
1V – 1 - Sur le plan référentiel : La prégnance des marqueurs.....	250
IV – 1- 1- De l’instruction : Les « Lumières ».....	251
IV – 1- 2- De l’indigénat : « Jusqu’à nouvel ordre ».....	253
IV – 1- 3- De l’assimilation : « Harmonie ».....	256
IV – 2 - Sur le plan idéologique : Les morphèmes déterminants.....	261
IV – 2- 1- De l’exigence du progrès moderne et de la civilisation.....	264
IV – 2- 2- De l’Islam moderne.....	268
IV - 2- 3- Du discours des lumières.....	270
IV – 2- 4- Du libéralisme, de la renaissance et de l’intégration.....	272
IV – 2- 5- De la mémoire et de l’identité.....	272
IV – 2- 6- De l’émancipation par le savoir.....	274
IV – 3- Sur le plan linguistique : Un discours pragmatique.....	276
IV - 3- 1- Les actes de langage : le noyau idéologique entre choix communicationnel et portée discursive.....	277
IV - 3- 2- Le contexte : un ancrage référentiel et un sens au langage.....	282
CONCLUSION.....	292
BIBLIOGRAPHIE.....	302
ANNEXES.....	310

Résumé :

Ce travail de recherche, de thèse, a été consacré à la compréhension, appréhension et à la recherche des spécificités des manifestations discursives du dire politique des deux auteurs; M'hamed Ben Rahal et Ben Ali Fekar, et de l'engagement découlant de leurs discours. Nous nous sommes attachés dans cette recherche à l'étude des configurations spécifiques des discours sur la base d'une unité d'analyse pertinente comprenant à la fois la structure organisationnelle des actes de langage et leur classification ainsi, qu'à la pertinence sur laquelle s'articule et s'affine la visée des discours, et rendre compte par la même des caractères dynamiques du processus de l'engagement, objet central de notre recherche. Cela nous a permis, dans une large mesure, de dégager les traits discursifs distinctifs des discours rattachés à une visée politique, un engagement politique, et des implicatures du contenu et du sens. Les discours analysés font honneur à un certain pragmatisme pertinent.

Mots clés : Discours politique, « Jeunes Algériens », engagement, pragmatique, analyse du discours.

Summary :

This researchwork, of thesis, wasdevoted to the understanding, apprehension and research of the specificities of the discursive manifestations of political speech of the twoauthors; M'hamed Ben Rahal and Ben Ali Fekar, and of the commitmentresultingfromtheir speeches. In thisresearch, wefocused on the study of the specific configurations of speeches on the basis of a relevant unit of analysisincludingboth the organizational structure of languageacts and their classification, as well as the relevance on which the aim of speeches isarticulated and refined, and therebyreflect the dynamiccharacteristics of the engagement process, the central object of ourresearch. This has enabled us, to a large extent, to identify the distinctive discursive features of discoursesrelated to politicalpurpose, politicalcommitment, and implicit content and meaning. The speeches analysedhonour a certain relevant pragmatism.

Keywords: Political speech, "Young Algerians", commitment, pragmatic, analysis of the discourse.

ملخص

كرس هذا البحث ، من أطروحة ، لفهم وإدراك وبحث من خصوصيات المظاهر الخطابية للقول السياسي للمؤلفين. محمد بن رحال وبن علي فكر ، والالتزام الناشئ عن خطاباتهم. ركزنا في هذا البحث على دراسة تكوينات محددة للخطابات على أساس وحدة التحليل ذات الصلة بما في ذلك كلا من الهيكل التنظيمي لأفعال الكلام وتصنيفها وكذلك الصلة بالموضوع وتوضيح وتوضيح الهدف من الخطابات ، وفي الوقت نفسه يعكس الشخصيات الديناميكية لعملية الالتزام ، والتي هي الهدف المركزي لأبحاثنا. سمح ذلك لنا ، إلى حد كبير ، بتحديد السمات الخطابية المميزة للخطاب المتعلق بالغرض السياسي والمشاركة السياسية والتأثيرات على المحتوى والمعنى. الخطابات التي تم تحليلها تعطي الفضل إلى بعض البراغمية ذات الصلة

كلمات مفتاحية: الخطاب السياسي ، "الشباب الجزائري" ، الالتزام ، تحليل الخطاب البراغمي